



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rhône Crussol
COMMUNAUTE DE COMMUNES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Rhône Crussol

ENTRE

La Communauté de Communes Rhône Crussol

Représenté par Jacques DUBAY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 février 2022,

Ci-après désigné par « La Communauté de Communes Rhône Crussol »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Ardèche

ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Rhône Crussol autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et

populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Rhône Crussol et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Rhône Crussol est située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle jouxte la communauté d'agglomération de Valence-Romans et celle de Privas Centre Ardèche ainsi que les communautés de communes du Pays de Vernoux, du Pays de Lamastre et Hermitage-Tournonais.

La Communauté est issue de la fusion de 3 EPCI, la dernière intervenant en 2014. Elle regroupe 13 communes pour une population totale de 33 925 habitants (Insee 2017). La plus grosse commune, Guilherand-Granges compte plus de 10 000 habitants. La seconde commune la plus peuplée, Saint-Péray compte 7 600 habitants. Les 11 autres communes comptent moins de 3 000 habitants.

Le territoire se distingue par quelques caractéristiques fortes :

- Le territoire affiche une bonne dynamique démographique avec une variation de la population entre 2012 et 2017 de 0,8 % par an soit une moyenne identique à la moyenne départementale et 2 fois supérieure à la moyenne nationale (0,4 %/ an). L'évolution de la population due au solde migratoire¹ est de 0,6 % par an (0,5 % pour la moyenne départementale, 0,1 % pour la moyenne nationale) et celle due au solde naturel² de 0,2 %/an (0,3 %/an pour le Département, idem pour la moyenne nationale).
- La part de la population âgée (29,3% de personnes âgées de 60 ans et plus) est supérieure à la moyenne départementale (27,7%) et à la moyenne nationale (25,7%). Entre 2007 et 2017, le territoire a gagné 2 159 habitants. Cependant la seule tranche d'âge des plus de 60 ans a augmenté de 2 705 personnes.

- Le territoire présente un indice de vieillissement de 99 contre 80 pour la moyenne nationale. Cela signifie qu'il a 99 personnes de plus de 65 ans dans le territoire pour 100 personnes de moins de 20 ans. Certaines communes enregistrent des indices de vieillissement élevé. C'est notamment le cas de Guilherand-Granges (151) et Boffres (106).
- L'indicateur de dépendance économique du territoire est de 109 contre une moyenne nationale de 99. Schématiquement cela signifie qu'il y a 109 inactifs (moins de 20 ans et plus de 60 ans) pour 100 actifs (population de 20 à 59 ans). Là encore, on note des différences entre les communes assez significatives avec un indicateur de 133 à Alboussière, de 117 à Guilherand-Granges et de 111 à Saint-Péray.
- Le territoire bénéficie d'un indicateur de concentration d'emploi de 64,3. Cela signifie qu'il propose 64,3 emplois pour 100 actifs occupés résidant. Il est à noter que cet indicateur est relativement stable puisqu'il était de 64,4 en 2007. En matière d'emploi, le territoire de Rhône-Crussol est fortement polarisé par l'agglomération de Valence-Romans qui donne à travailler à 58,2% des actifs du territoire. De manière générale, peu d'actifs travaillent dans leur commune de résidence (19,7% contre 36% pour la moyenne nationale).
- La structure des emplois du territoire est très proche de la moyenne nationale. On compte ainsi 2,7% des emplois dans l'agriculture (2,6% au niveau national), 6% des emplois dans la construction (6,4 au niveau national), 13,4% des emplois dans l'industrie (12,1% au niveau national) et 77,9% des emplois dans la tertiaire (78,9% au niveau national).
- Les revenus de la population sont assez homogènes avec un rapport interdécile de 2,8 (3,1 pour la moyenne départementale, 3,4 pour la moyenne régionale et 2,4 pour la moyenne nationale). Le 9e décile³ s'établit à 38 840 € contre 35 220 € pour la moyenne départementale, 39 570 € pour la moyenne régionale et 38 360 € pour la moyenne nationale. Le 1er décile s'établit à 14 070 € contre 11 230 € pour la moyenne départementale et 11 220 € pour la moyenne nationale.
- Le taux de pauvreté est bas, 7,4% de la population alors que la moyenne nationale est de 14,5%. Il est cependant de 11,5% chez les moins de 30 ans bien qu'étant là aussi très inférieur à la moyenne nationale (22,4%). La part des actifs non diplômés est relativement faible (19,8% contre 22,3% pour la moyenne nationale) et la part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2 et plus est supérieure à la moyenne nationale (33,2% / 30,2%). A noter cependant un déficit dans les diplômés de l'ES de niveau bac + 5 et plus par rapport à la moyenne nationale (7% / 10,2%).

- Le territoire enregistre un rythme d'artificialisation des sols supérieur à la moyenne nationale (0,6%/0,4%). Entre 2009 et 2018, 116,9 hectares ont été artificialisés. Cette artificialisation s'est faite au détriment de la surface agricole utile qui a baissé de 5,49 points par rapport à 2010 contre une baisse de 1,44 points en moyenne nationale.

Sur la base du portrait du territoire (Annexe 1 - Rapports et portraits de territoires Rhône Crussol), du bilan écologique (Annexe 2 - Profil Air Climat Energie Rhône Crussol et Annexe 3 - Bilan écologique Rhône Crussol) et du projet de territoire mené par le cabinet New Deal de Grenoble (Annexe 4 - Mission d'AMO pour réalisation du Projet de Territoire), le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Rhône Crussol

Rhône Crussol s'est engagé dans la rédaction et la mise en œuvre d'un projet de territoire courant 2021. Cette démarche doit permettre aux treize communes de Rhône Crussol d'imaginer ensemble les axes de travail prioritaires pour les 5, 10, 15 années à venir.

Ces axes de travail ont été élaborés en prenant en compte à la fois les attentes des habitants et les visions politiques des élus. Dans cette optique, une concertation citoyenne a été mise en œuvre afin de recueillir l'ensemble des souhaits et des points de vue des administrés qui voulaient y participer. Dans le même temps, les élus de toutes les communes membres de l'intercommunalité ont également pu apporter leur vision du territoire afin qu'un maximum d'avis soient pris en considération pour la rédaction de ce projet.

Mis en exergue par le cabinet de consulting New Deal, voici les cinq enjeux qui ressortent de cette large concertation :

Enjeu 1 : Comment organiser le développement du territoire en préservant ses qualités fondamentales et son identité ?

Rhône Crussol s'appuie sur un territoire disparate avec une addition de plusieurs modes de développement et d'aménagement du territoire (urbain, périurbain et rural). Tout l'objet de cet enjeu est faire de cette différence une force tout en maintenant un équilibre social, générationnel et fonctionnel pour l'ensemble des administrés. Cet enjeu passe par plusieurs actions qui doivent permettre de favoriser la création d'emplois, de diversifier l'offre de logements et de services et de préserver l'identité rurale du territoire.

Enjeu 2 : Comment le territoire s'empare-t-il de la question environnementale ?

Les questions environnementales sont au cœur des réflexions et attentes de l'ensemble des acteurs du territoire, toutes générations confondues. A cette fin, Rhône Crussol s'engage à protéger les ressources du territoire, à préserver sa biodiversité et à répondre aux objectifs environnementaux nationaux. D'ailleurs, deux sujets font partie des actions de la Collectivité : l'autonomie alimentaire et l'autonomie énergétique. Enfin, la Collectivité observera pour les années futures les impacts du réchauffement climatique sur l'activité agricole, économie et sociale du territoire.

Enjeu 3 : Comment penser la mobilité sur le territoire ?

Rhône Crussol présente une diversité d'aménagements sur son territoire au sein duquel le déplacement reste une préoccupation des habitants que ce soit en termes d'impact environnemental ou de temps de trajet. Afin de répondre à ces problématiques, il convient de réorganiser la mobilité de façon durable afin de prendre en compte la topographie du territoire mais également le cadencement et les flux d'utilisateurs. Le « tout voiture » ne doit plus être l'unique réponse et le développement des nouvelles infrastructures routières doivent intégrer des espaces qui favorisent les alternatives à la voiture (mode doux, transports en commun...) De plus, cette question doit être intégrer dès le départ dans les réflexions d'aménagements et d'étalement urbain afin de moins créer d'obligations de mobilité tant pour les services du quotidien ou pour l'emploi.

Enjeu 4 : Comment traiter la question démographique et le vieillissement de la population ?

De par, son offre de services, la qualité de vie au sein de ses espaces urbains et ruraux, Rhône Crussol constate un vieillissement de sa population qui se sédentarise et demande par conséquence un accompagnement nouveau. Aussi, la Collectivité doit s'interroger sur le développement de services permettant le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Afin de répondre à cet enjeu, plusieurs actions peuvent être mises en place avant notamment la création d'une mobilité dédiée ou encore la proposition d'habitat adapté. Par ailleurs, le territoire s'engage sur un soutien de l'offre de santé afin de répondre à la pénurie de la médecine généraliste.

Enjeu 5 : Comment organiser la cohésion du territoire entre les 13 communes et l'interterritorialité ?

Dans un objectif de synergie des différents acteurs institutionnels du territoire, l'intercommunalité doit être le socle de la cohérence des politiques engagées. Elle doit accompagner et interfaire les collectivités afin que chacune trouve sa place au sein du grand ensemble territorial du bassin de vie valentinois. Les actions mises en œuvre conjointement parmi les communes membres doivent permettre de répondre à cet enjeu, mais également l'engagement de politiques en coopération avec les territoires voisins.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur un PCAET et un projet de territoire en cours d'adoption :

Axe 1 : Développer le territoire de façon équilibrée et durable dans les années futures :

- OS1 : Soutenir et maintenir le commerce de proximité
- OS2 : Favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois
- OS3 : Créer des services de proximité et de solidarité
- OS4 : Sensibiliser les acteurs touristiques à la transition écologique
- OS5 : Développer le tri, le recyclage des déchets et l'économie circulaire
- OS6 : Rationaliser l'utilisation du foncier et maintenir un aménagement équilibré
- OS7 : Développer l'offre d'accès aux logements à loyers modérés
- OS8 : Créer une aire d'accueil des gens du voyage
- OS9 : Lutter contre l'artificialisation des sols

Axe 2 : Accélérer la transition énergétique du territoire :

- OS10 : Sensibiliser les habitants sur la transition énergétique
- OS11 : Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
- OS12 : Développer la production ENR sur les bâtiments publics et privés
- OS13 : Accompagner les projets publics permettant l'utilisation des énergies renouvelables
- OS14 : Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique

Axe 3 : Répondre aux attentes des habitants :

- OS15 : Proposer et favoriser les mobilités alternatives
- OS16 : Accroître l'offre de santé sur le territoire
- OS17 : Accompagner l'accès au numérique pour tous
- OS18 : Développer l'offre de services publics sur tout le territoire
- OS19 : Favoriser les actions en direction des séniors
- OS20 : Favoriser les actions en direction des personnes porteuses de handicaps

Axe 4 : Préserver les ressources naturelles et s'adapter aux changements climatiques :

- OS21 : Accompagner et soutenir la production agricole
- OS22 : Accompagner la gestion de la ressource « Eau »
- OS23 : Favoriser l'autonomie alimentaire du territoire
- OS24 : Protéger les personnes et biens et limiter les inégalités devant les risques
- OS25 : Préserver le patrimoine naturel

L'annexe n°5 (Annexe 5 - Projets publics sur Rhône Crussol - période 2021-2026) présente un tableau synthétique de tous les projets en cours ou à venir sur le territoire ainsi que les orientations stratégiques de rattachement. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Sur le territoire Rhône Crussol, plusieurs contrats ou engagements de programme ont été signés :

Aménagement du territoire :

- OPAH

Economie :

- Le programme Territoires d'industrie

Social :

- La Convention Territorial Globale
- Le Conseiller Numérique
- Les Maisons France Services

Transition écologique :

- Le Contrat de Transition Ecologique
- Le contrat Territoire à Energie Positive
- Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
- Le Projet Alimentaire Territorial

Environnement :

- Espaces Naturels Sensibles
- Natura 2000

Développement local :

- Le programme LEADER (en projet)

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE, portées par la Communauté de communes Rhône Crussol ou par les communes membres, sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe (Annexe 6 - Fiches actions CRTE). Ces actions pourront évoluer au fur et à mesure du déroulé du CRTE.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Une convention financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires viendra consolider le contrat dans le courant de l'année.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Certaines actions de coopération intercommunale sont déjà engagées, d'autres pourront être ajoutées au fur et à mesure de la définition du projet de territoire.

Les actions en cours :

- Le programme Territoire à Energie Positive en collaboration avec Arche Agglo
- Le programme LEADER en collaboration avec Porte Drôme Ardèche, Valence Romans Agglo et Arche Agglo
- Le programme Alimentaire Territorial en collaboration avec Arche Agglo

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en pour les différentes phases du contrat qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

A ce propos, Rhône Crussol pu mobiliser le soutien de l'ANCT pour l'accompagnement et la rédaction du Projet de Territoire délégués au Cabinet d'études New deal de Grenoble.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le territoire Rhône Crussol assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des autres signataires

A ce stade de la convention, il n'a pas été possible d'intégrer d'autres signataires (autres collectivités, opérateurs publics...). Ils seront intégrés dans un prochain avenant.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

Dans le courant de l'année, la Collectivité réalisera une maquette financière qui récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Rhône Crussol, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Rhône Crussol. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Le Directeur Général des services de Rhône Crussol
- Les Directeurs Généraux Adjoints de Rhône Crussol

- Les Membres du Comité de Direction de Rhône Crussol
- Les services de l'Etat : Référent ANCT et DDT
- Les partenaires identifiés dans le cadre de la démarche de territoire

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité

de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives – 184, rue Duguesclin 69 433 LYON CEDEX 03).

Signé à Privas, le 14 février 2022

Pour la Préfecture de l'Ardèche

Le Préfet

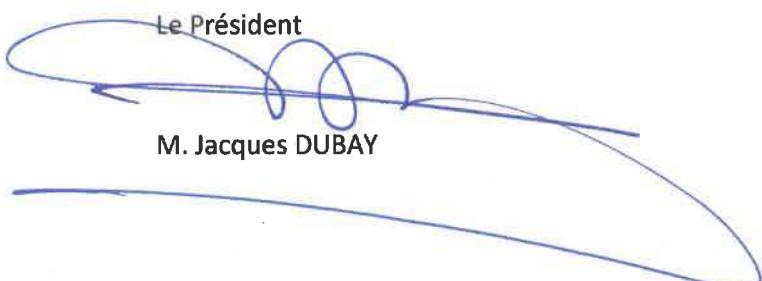
M. Thierry DEVIMEUX



Pour la Communauté de Communes Rhône Crussol

Le Président

M. Jacques DUBAY



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Rapports et portraits de territoires Rhône Crussol

Annexe 2 – Profil Ail Climat Energie Rhône Crussol

Annexe 3 – Bilan écologique Rhône Crussol

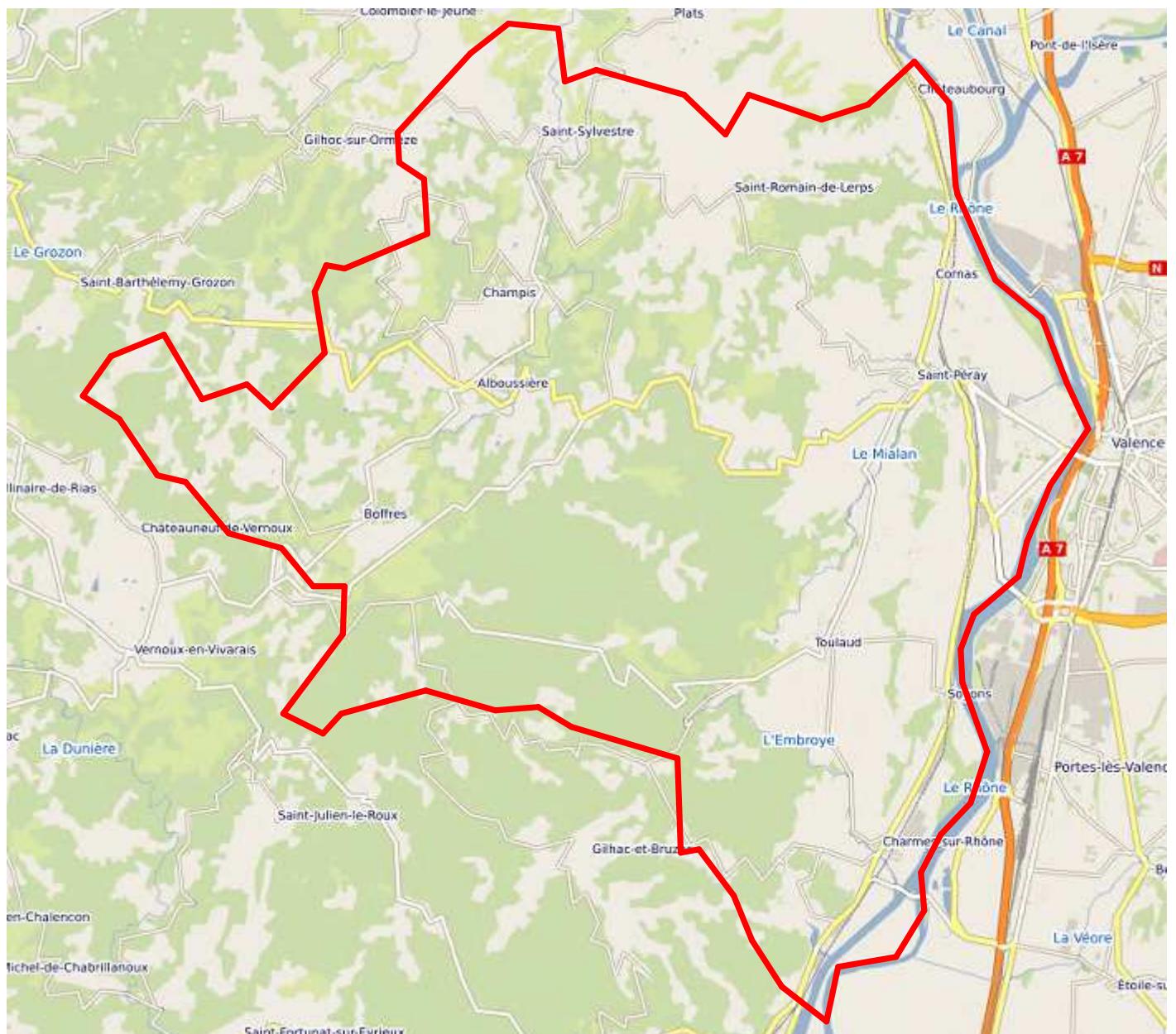
Annexe 4 – Mission d'AMO pour réalisation du Projet de Territoire

Annexe 5 – Projets publics sur Rhône Crussol – Période 2021-20216

Annexe 6 – Fiches actions CRTE

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS

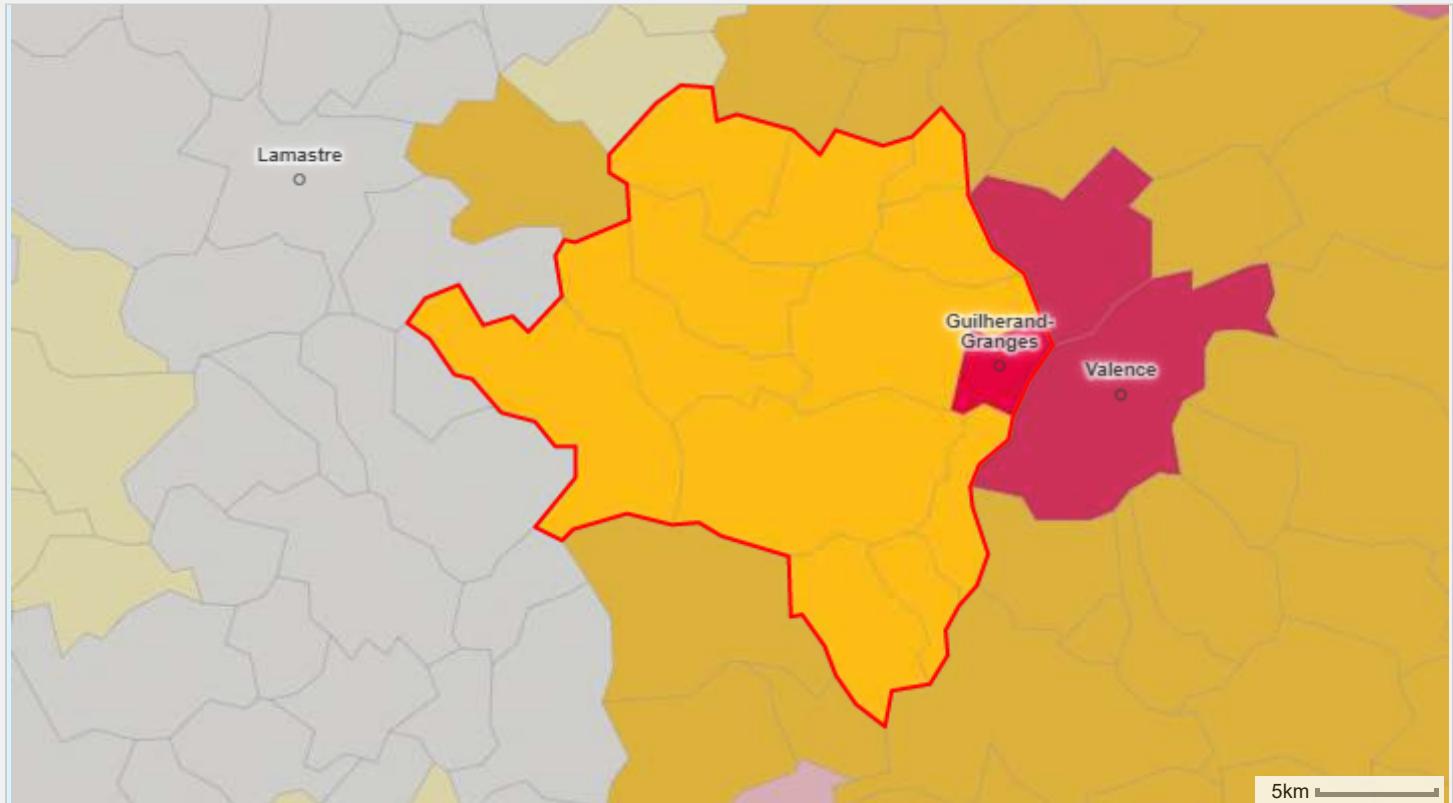
Carte de présentation



Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CRTE Rhône Crussol



Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)

Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000

Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)

Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Comment se répartissent la(s) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	1	231	7,7	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	12	5 467	92,3	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	7 588	0,0	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	771	0,0	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	7 081	0,0	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	0	8 932	0,0	25,5
Total	13	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'**un seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

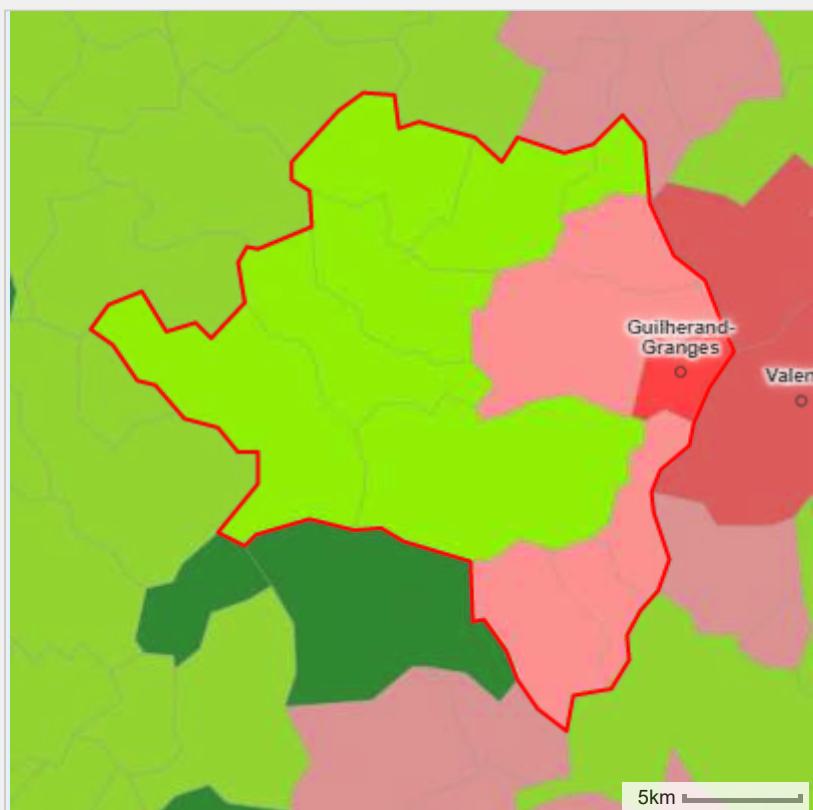
[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CRTE Rhône Crussol



Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
Espaces densément peuplés	1	774	7,7	2,2
Espaces de densité intermédiaire	5	3 419	38,5	9,8
Espaces peu denses	7	18 763	53,8	53,7
Espaces très peu denses	0	12 012	0,0	34,4
Total	13	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2020

Espaces densément peuplés (774) Espaces de densité intermédiaire

Espaces peu denses (18 763) Espaces très peu denses (12 012)

Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

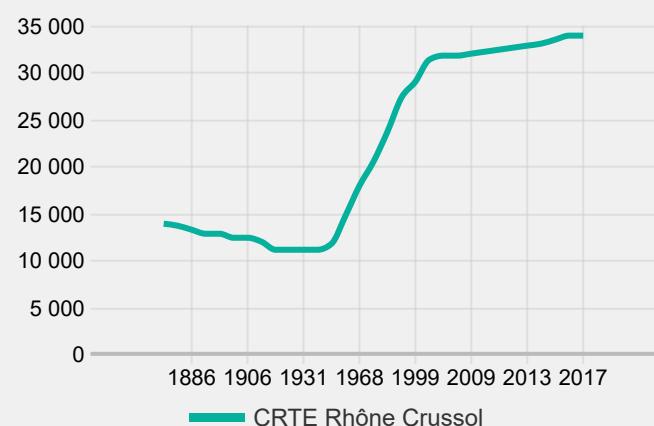
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Population au dernier recensement (habitants)	33 925	66 524 339
Densité de population (habitants au km ²)	169,6 ▲	105,1

Source : Insee, RP - 2017

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

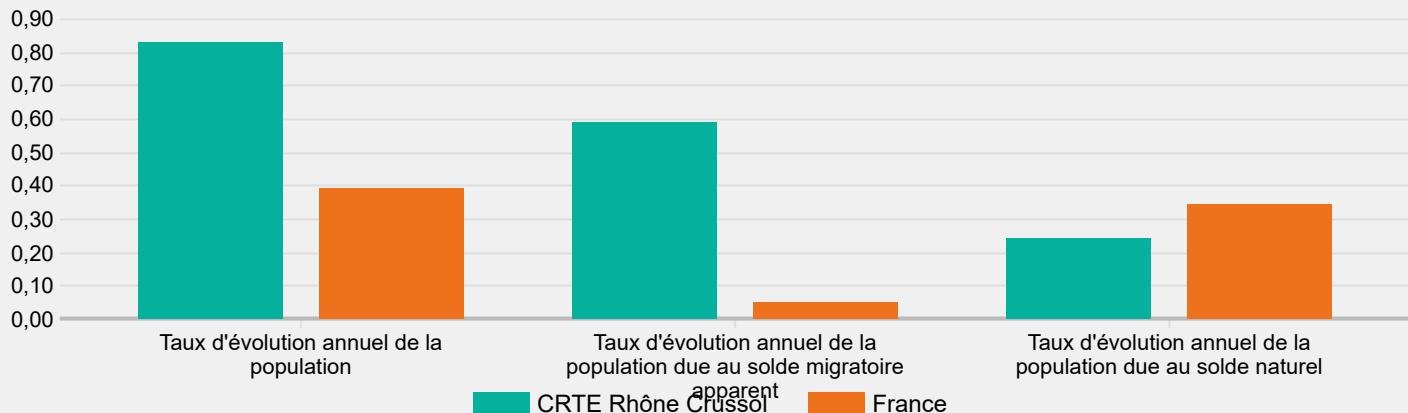
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Variation annuelle de la population (habitants)	274	256 620
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	196	31 766
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	78	224 854

Source : Insee, RP - 2012-2017

Dynamiques naturelles et migratoires

Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?

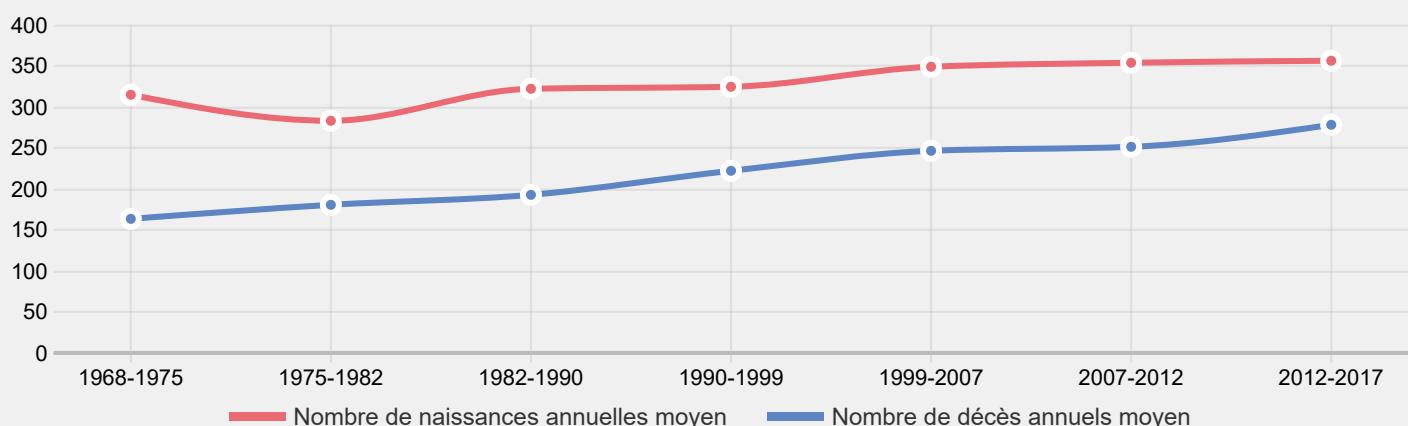


Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Détail du solde naturel

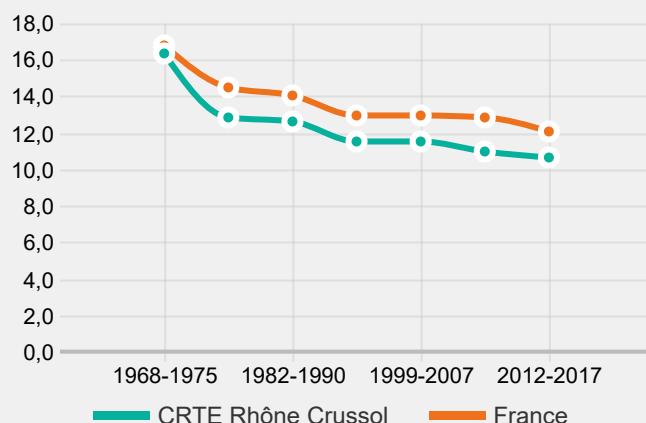
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

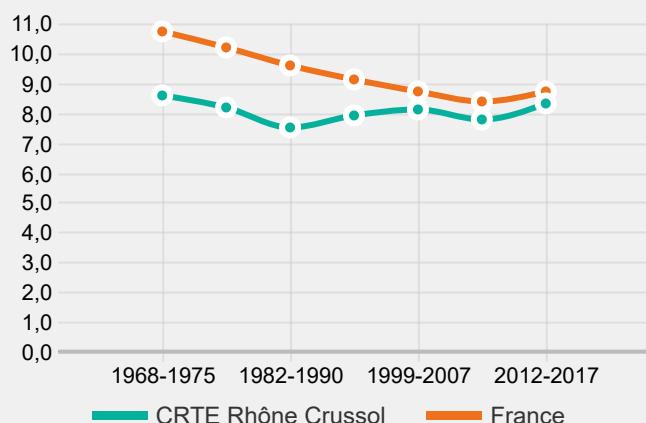
Zoom sur...la natalité

Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

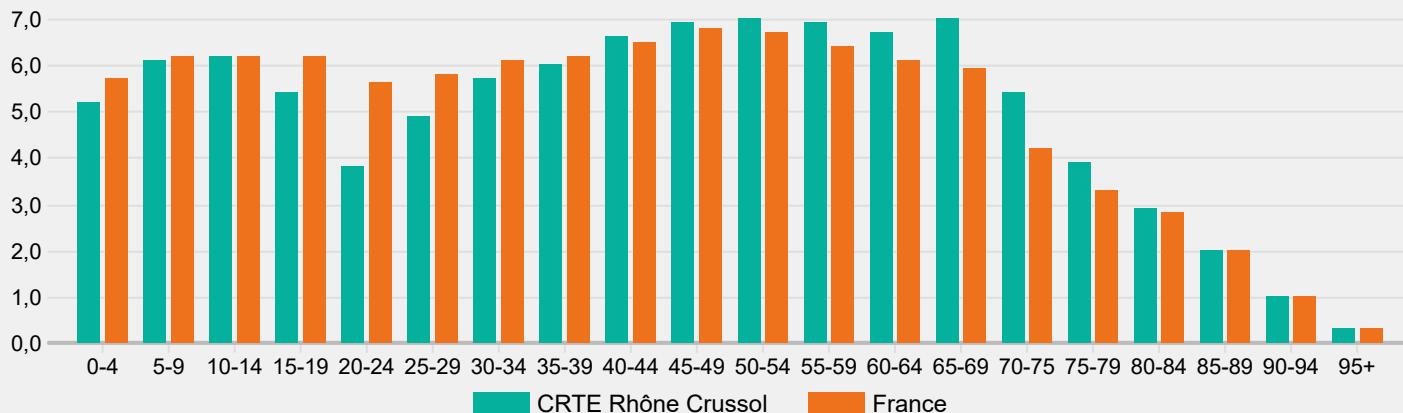
Source : Insee, RP

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

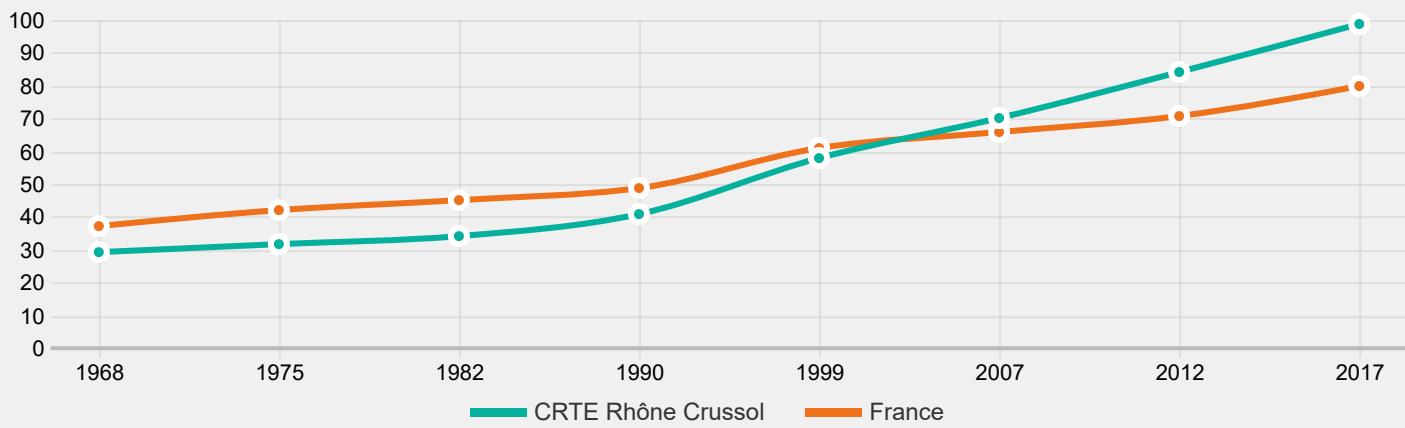
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

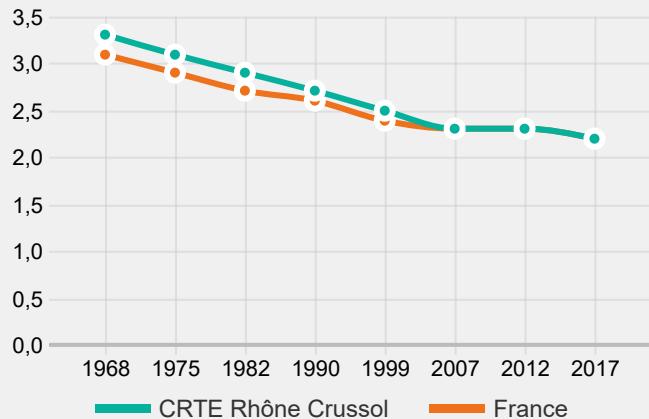
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	30,5	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	32,5	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	7,9	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	27,9	25,7

Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

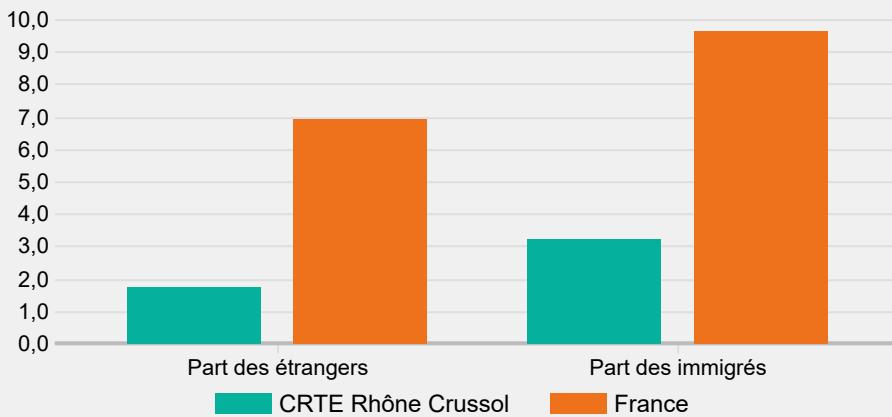


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

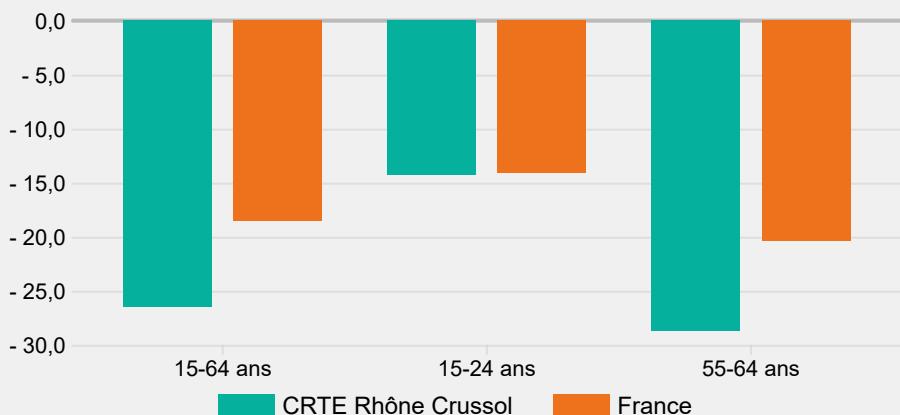
Périodes	CRTE Rhône Crussol	France
2007	1,06	1,07
2012	1,08	1,07
2017	1,10	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieur à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



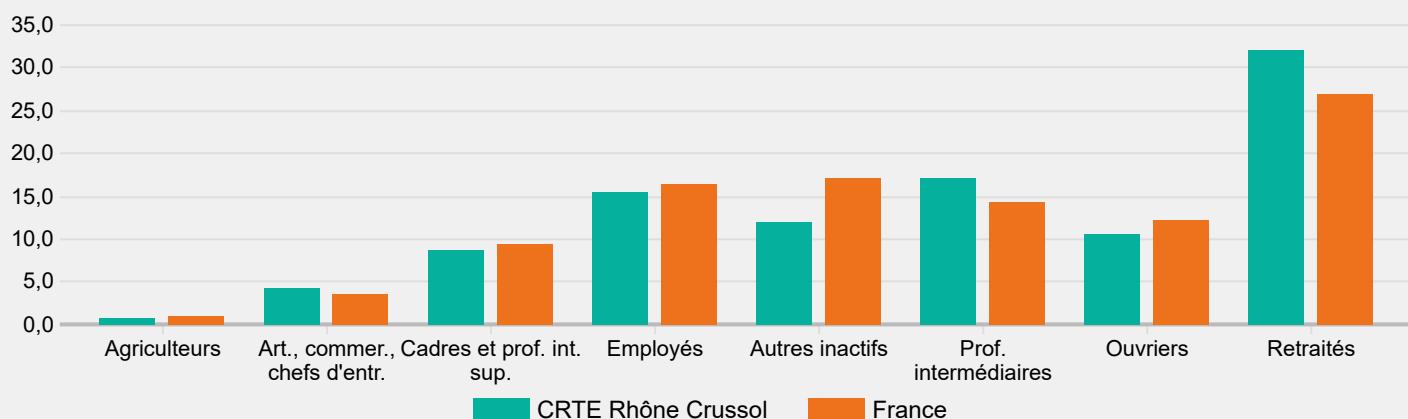
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



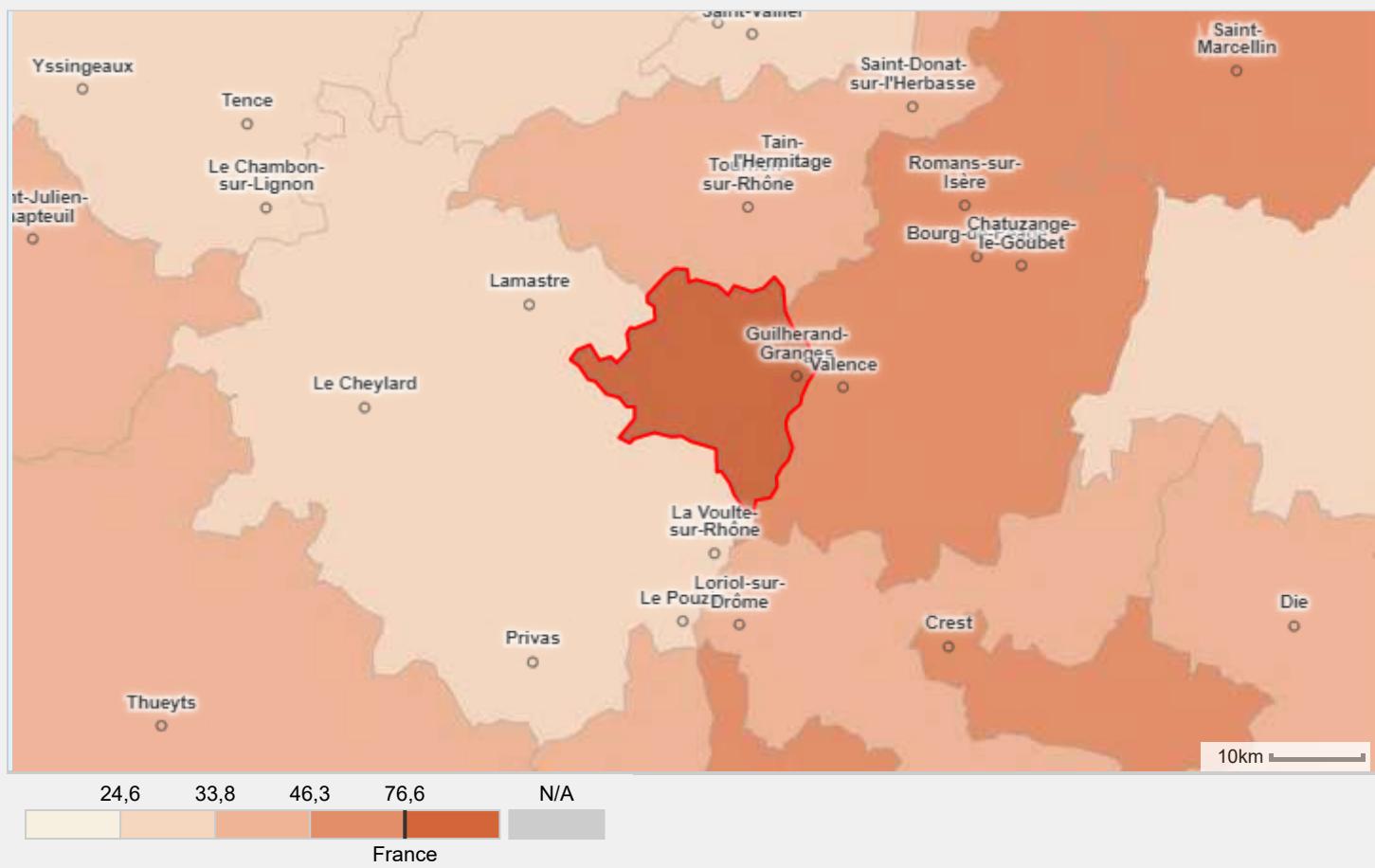
Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Rhône Crussol



La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

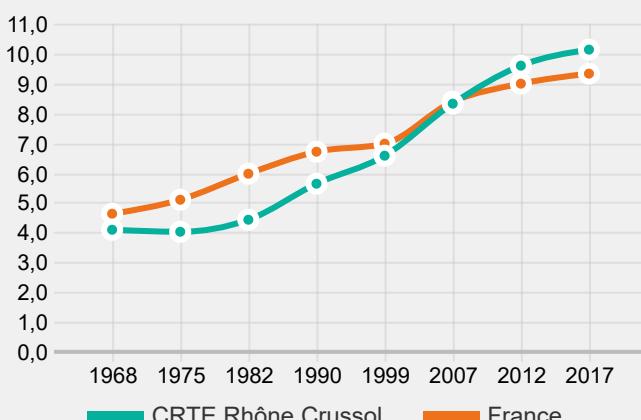
Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,8	0,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	3,9 ▲	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	5,1 ▲	3,8
Employés (points de %)	- 16,4 ▼	- 14,7
Autres inactifs (points de %)	- 5,5	- 5,4
Professions intermédiaires (points de %)	- 0,7 ▲	- 1,0
Ouvriers (points de %)	13,7 ▼	15,9
Retraités (points de %)	- 1,0 ▲	- 2,7

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

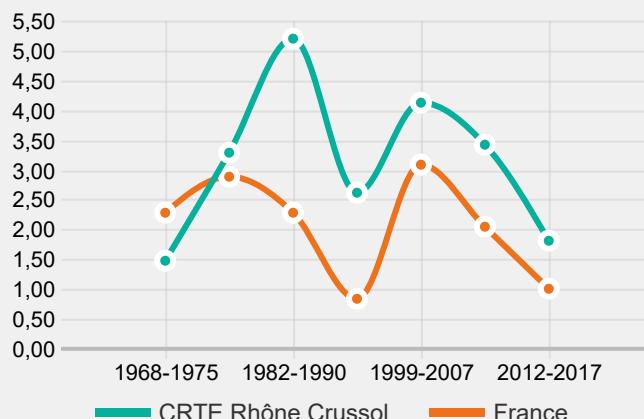
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	12,6	▲ 9,4

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

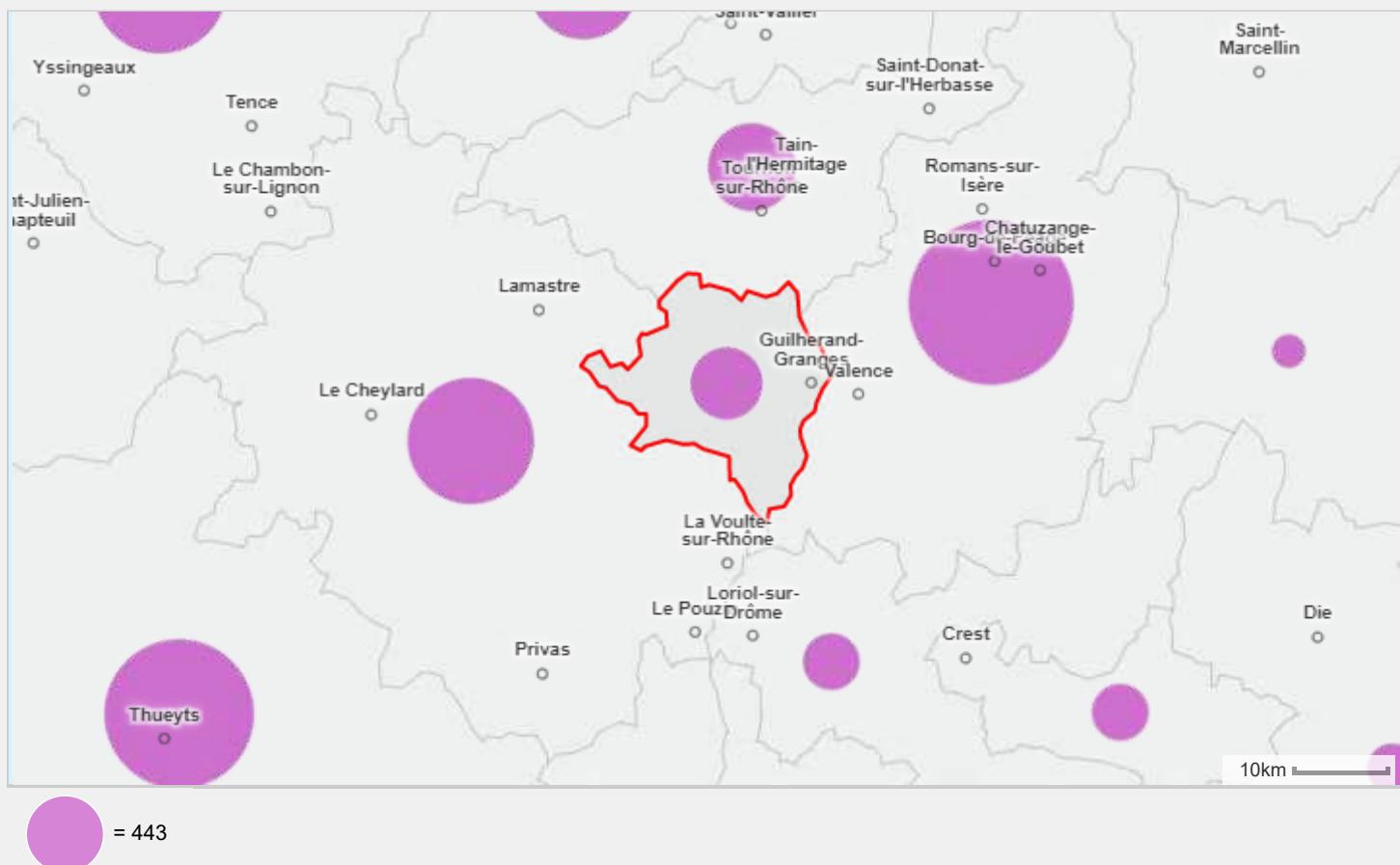
Catégories	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CRTE Rhône Crussol	France
Ensemble	454	725 699
Etablissements pour personnes âgées autonomes	0	121 748
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	454	599 764

Source : Finess, 31/12/2019

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Rhône Crussol



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	1 131	2 377 077
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	38,1	42,5

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
Femmes	865	1 850 570	76,4	77,9
Hommes	267	525 815	23,6	22,1
Total	1 132	2 376 385	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2017

Source : Insee, RP - 2017

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

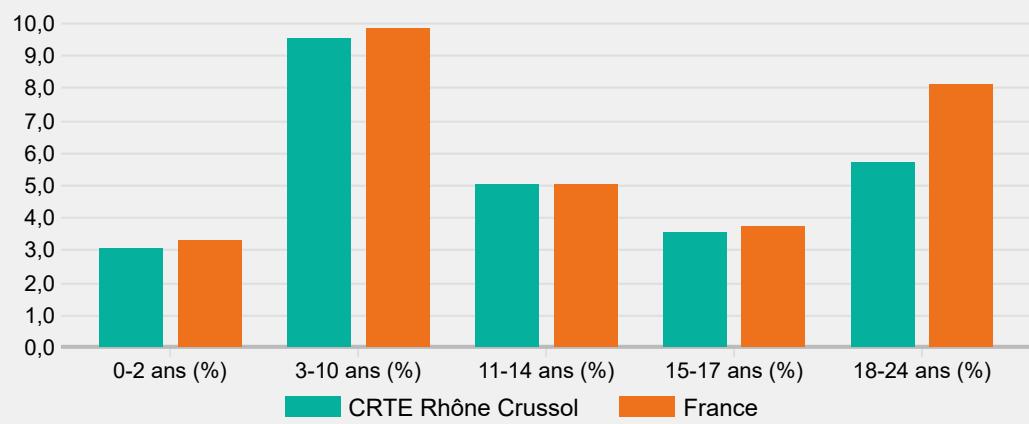
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol
0-2 ans (enfants)	1 008
3-10 ans (enfants)	3 225
11-14 ans (adolescents)	1 695
15-17 ans (adolescents)	1 197
18-24 ans (personnes)	1 924

Source : Insee, RP - 2017

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

Les diplômés du supérieur

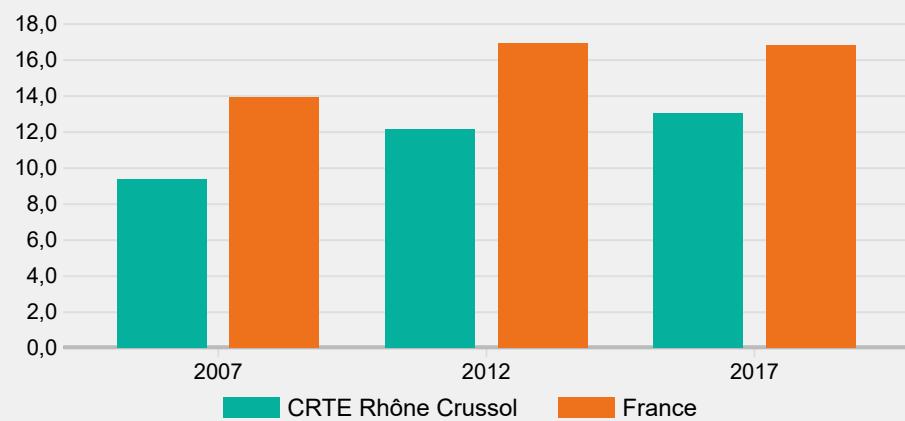
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	32,3	29,9

Source : Insee, RP - 2017

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolorisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

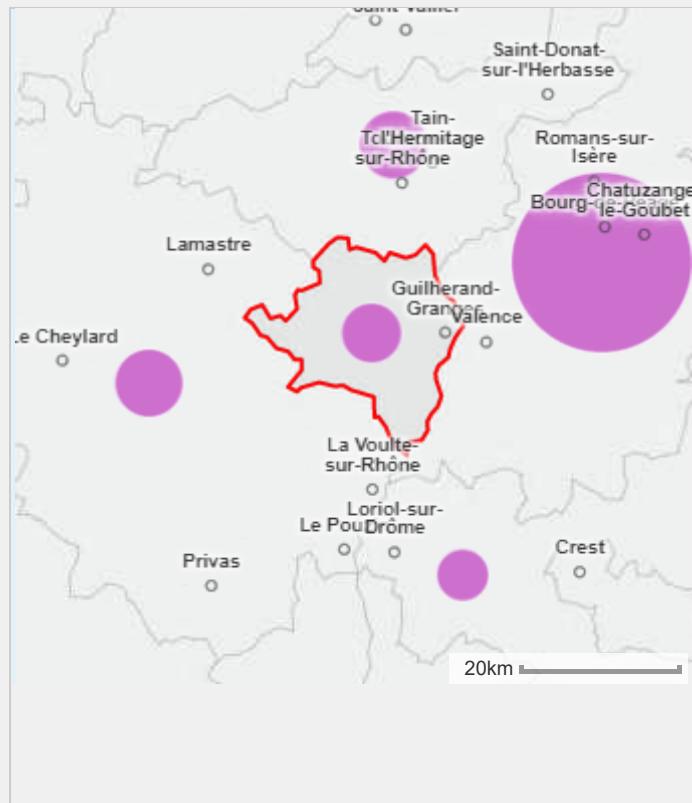
Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecole maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecole élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	
Ensemble	738	2 563	1 230	0	

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CRTE Rhône Crussol



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

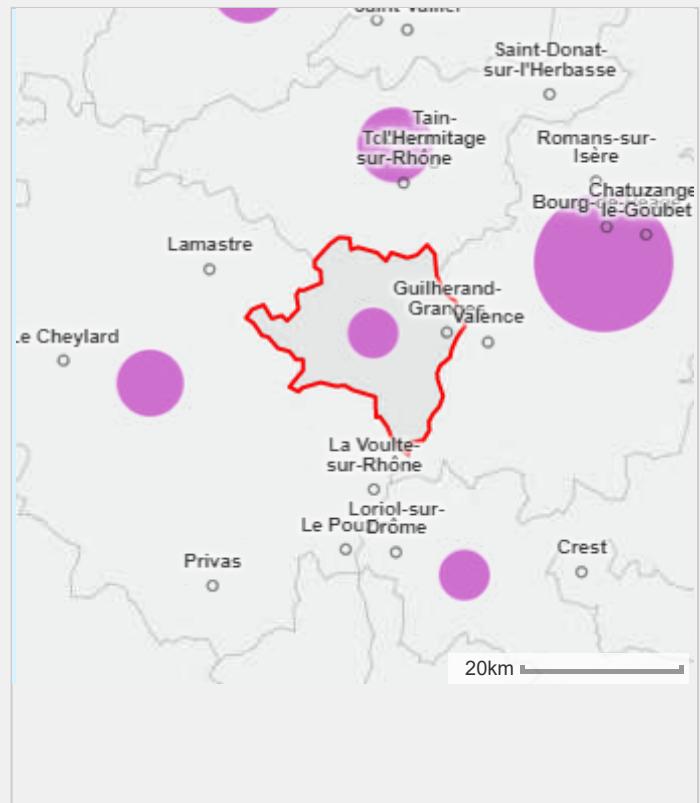
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	72,6	82,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	100,0	78,6
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	N/A Div. par 0	78,9

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CRTE Rhône Crussol

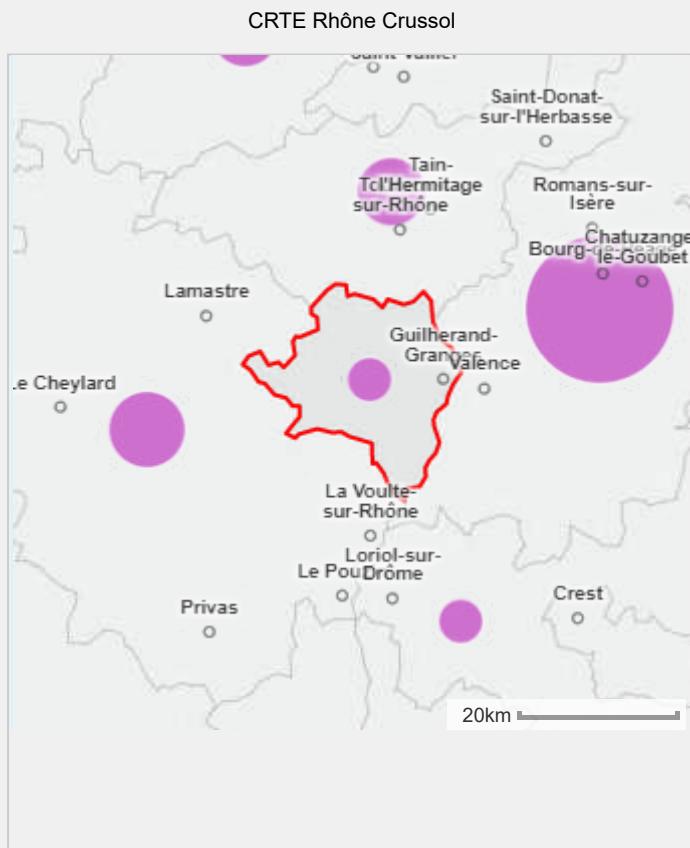


Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

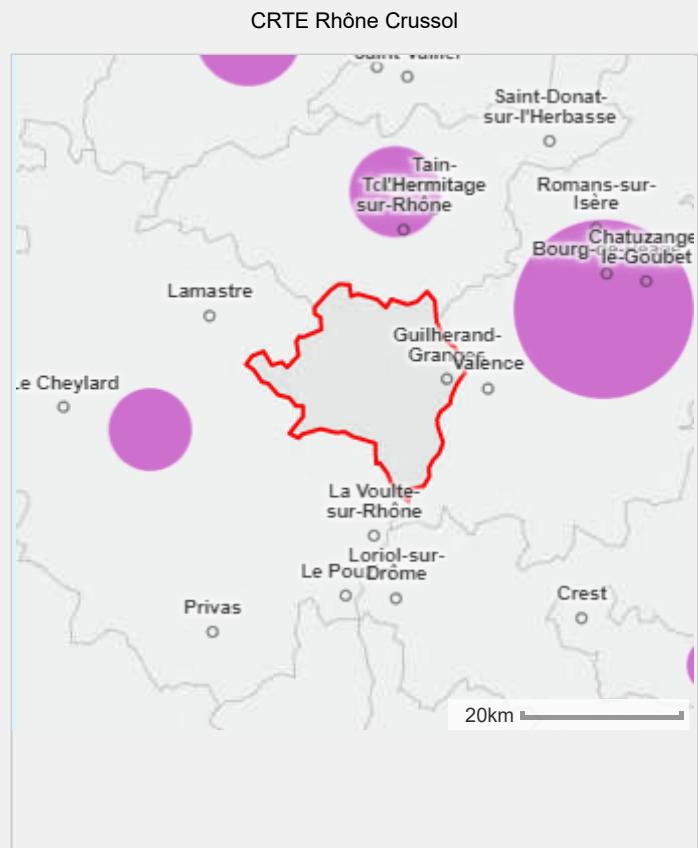
Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil



= 3 430

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil



= 450

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-il beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
Total des formations d'enseignement supérieur	0	2 612 434	N/A	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	0	239 543	N/A	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 299	N/A	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	0	1 481 758	N/A	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	0	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	- 44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	106 724	N/A	38,5
Ecole de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	N/A	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	0	125 562	N/A	- 1,8
Écoles supérieures art et culture	0	90 002	N/A	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	0	59 602	N/A	- 46,0

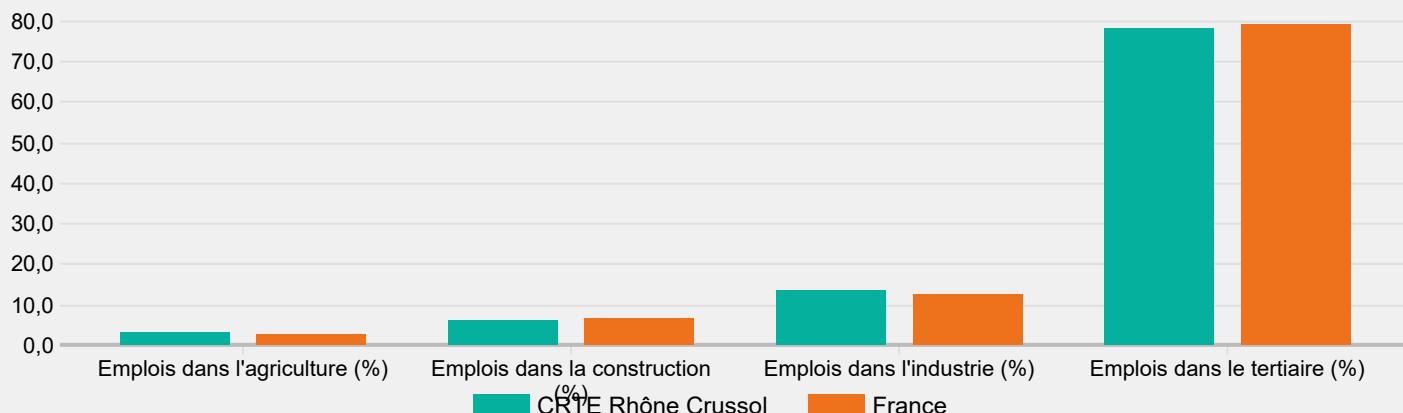
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
Ensemble	2 688	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	1 786	4 064 421	66,4	67,0
1 à 9 salariés	746	1 626 351	27,8	26,8
10 à 49 salariés	135	303 438	5,0	5,0
50 à 99 salariés	13	42 656	0,5	0,7
100 à 199 salariés	3	18 552	0,1	0,3
200 à 499 salariés	5	8 924	0,2	0,1
500 salariés et plus	0	3 178	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	0,49 ▲	0,06

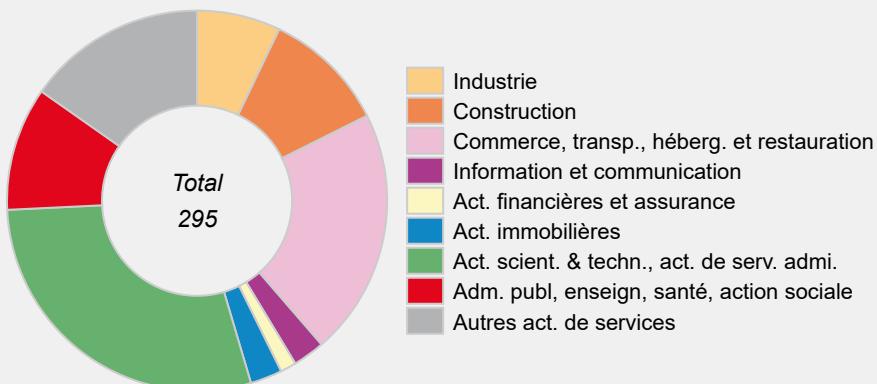
Source : Insee, RP - 2012-2017

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

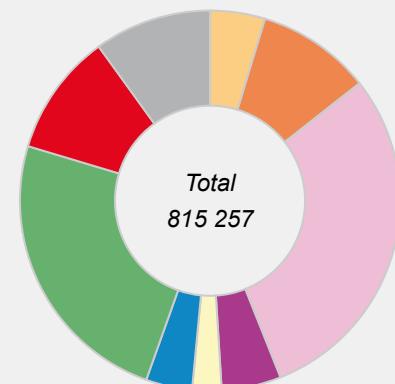
Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CRTE Rhône Crussol



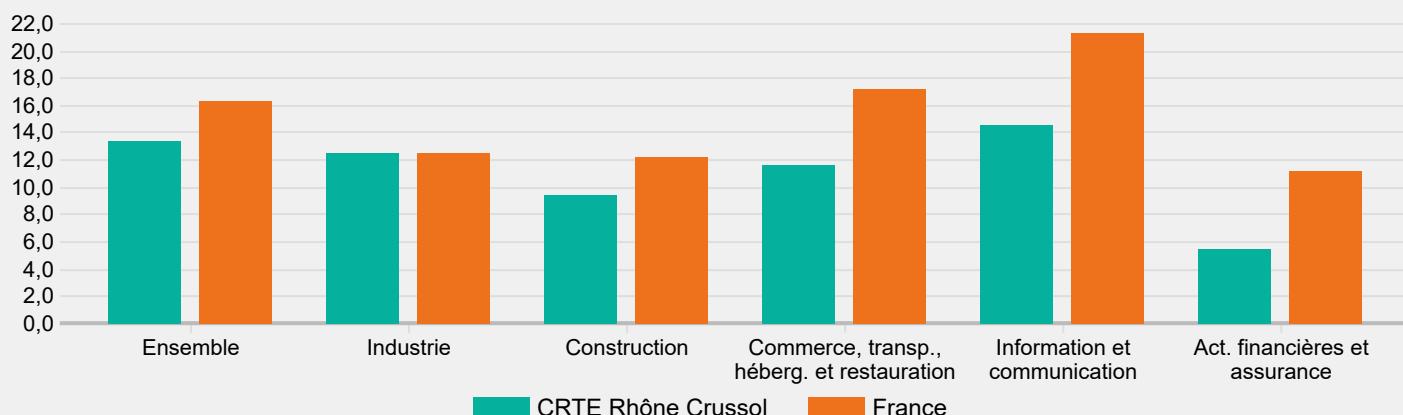
France



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



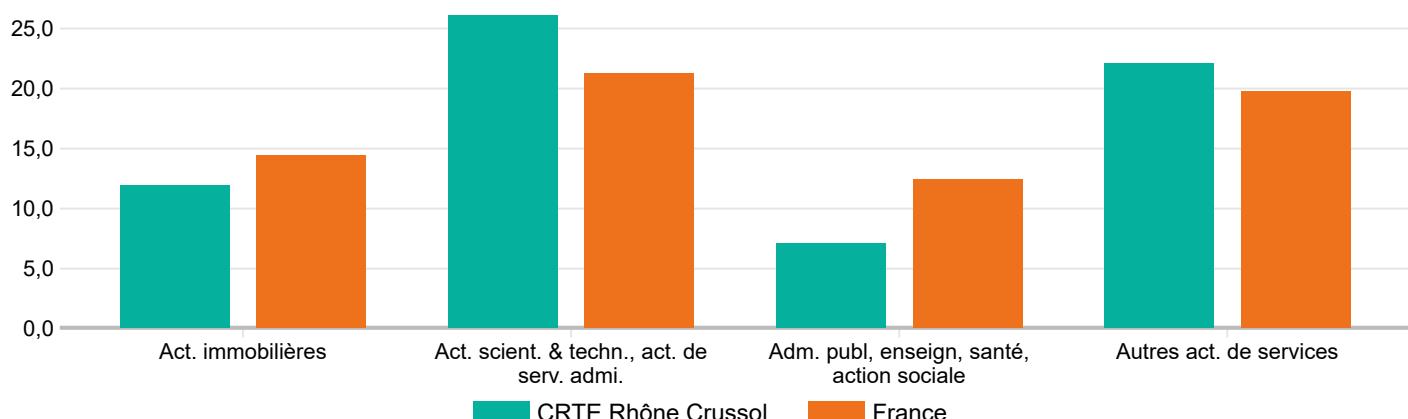
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

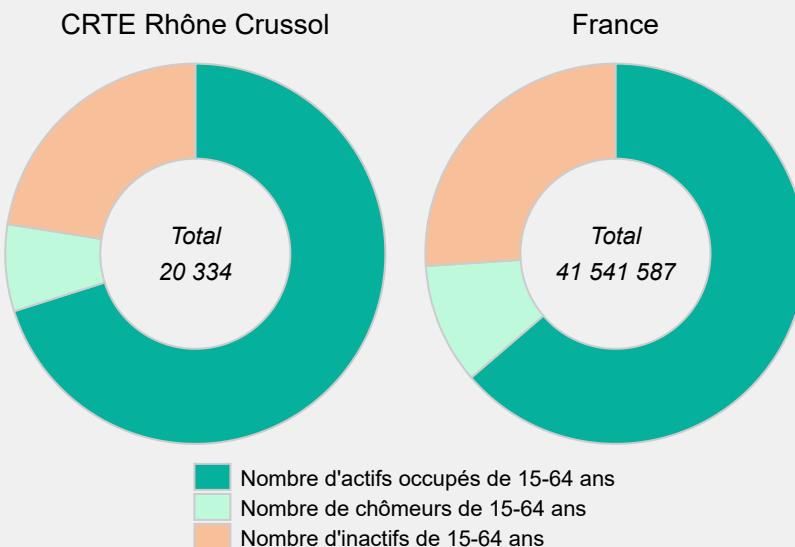
Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble



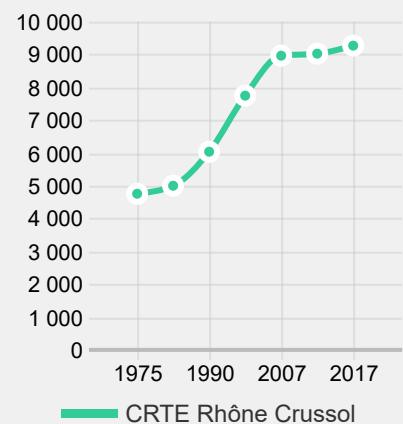
Source : Insee, RP - 2017

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Source : Insee, RP

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

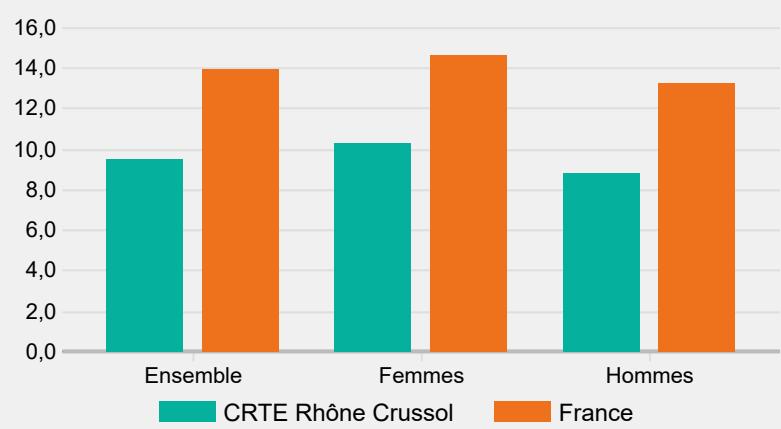
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

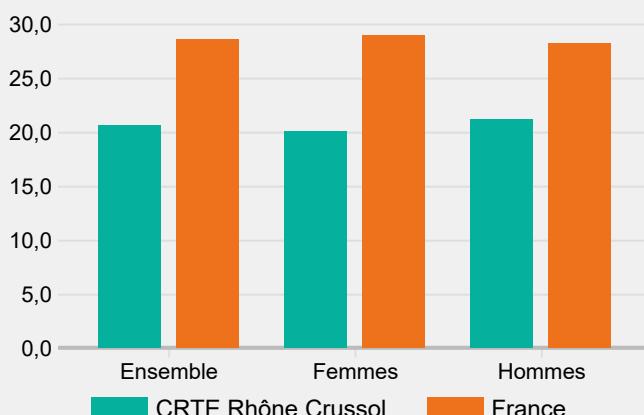
Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Zoom sur...le chômage des jeunes

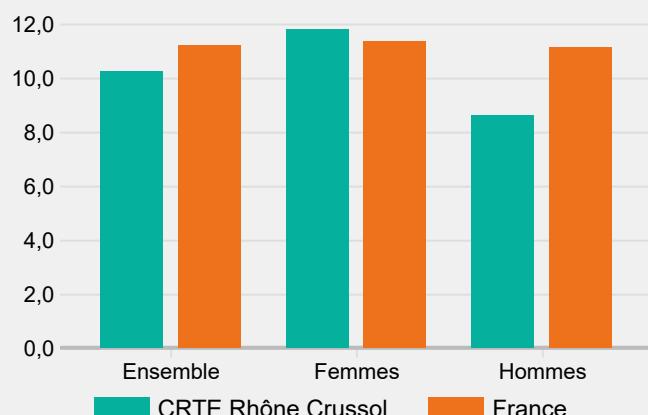
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors

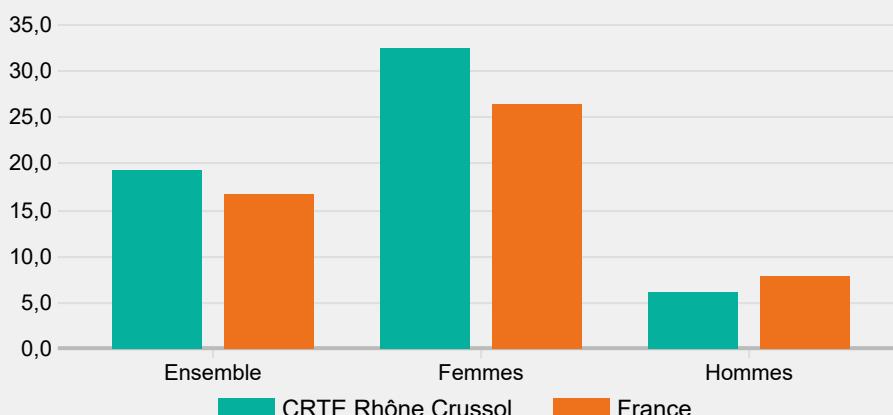
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



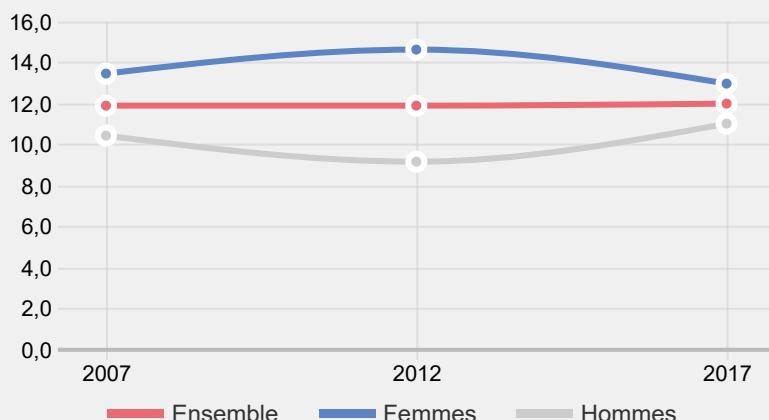
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

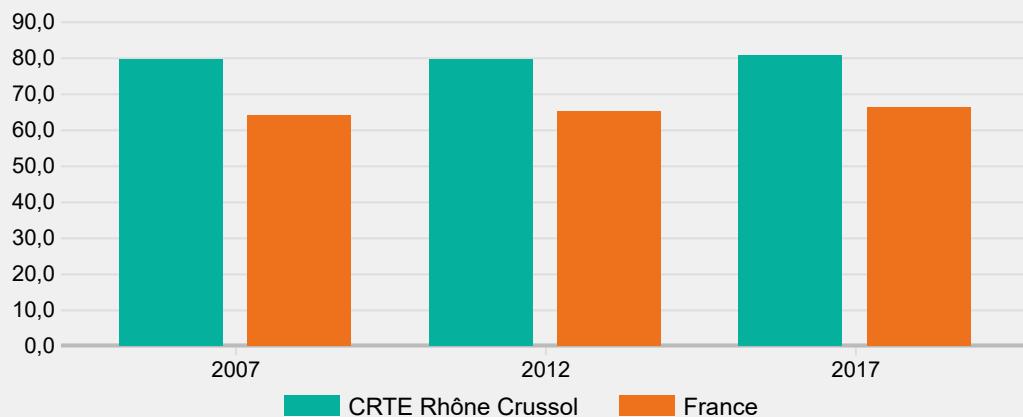
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	86,3 ▲	70,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	3,8 ▼	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	3,1 ▼	4,0

Source : Insee, RP - 2017

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



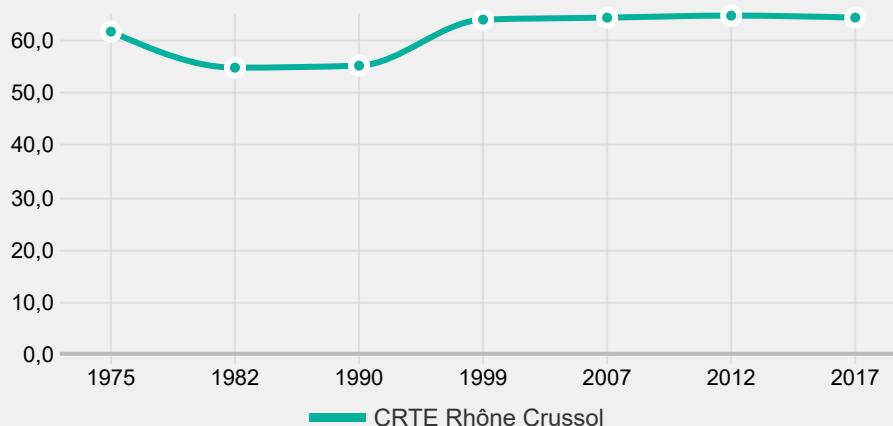
Source : Insee, RP 2007-2012-2017

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



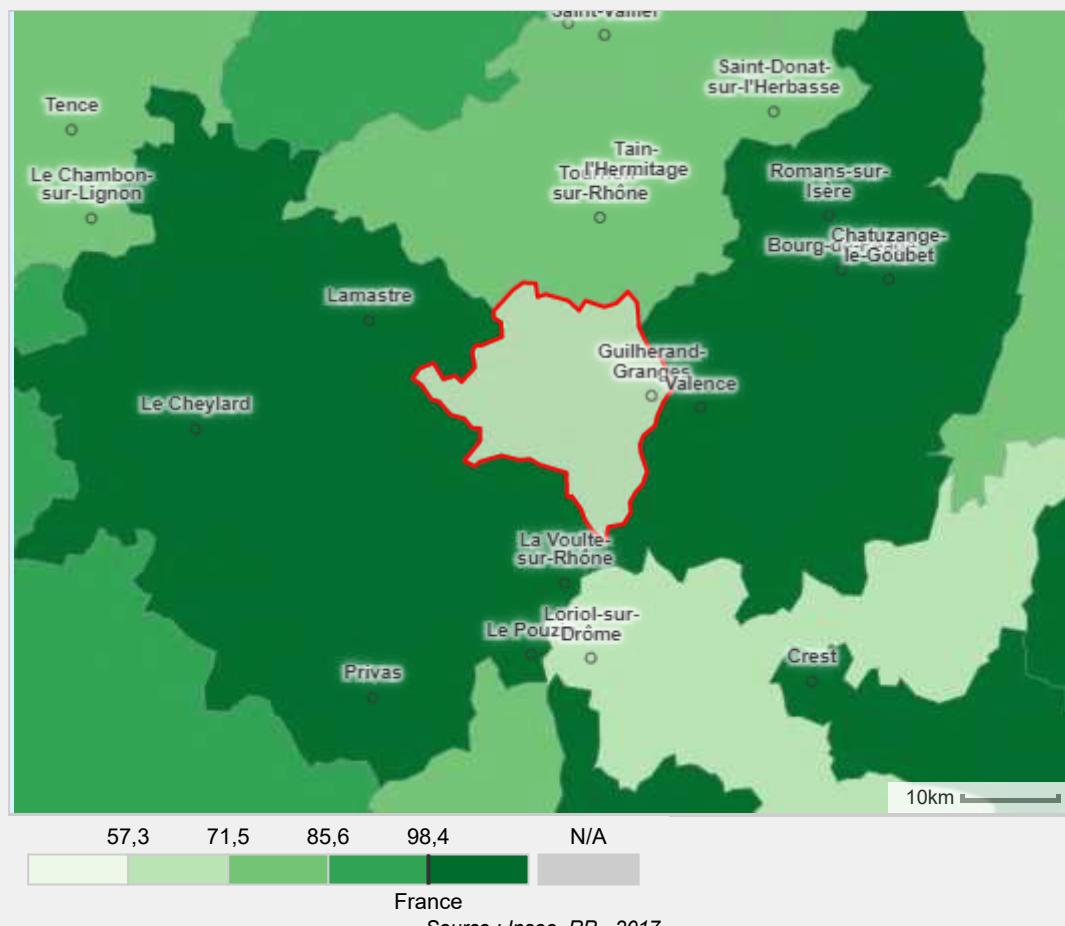
L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprecier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Source : Insee, RP

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Rhône Crussol



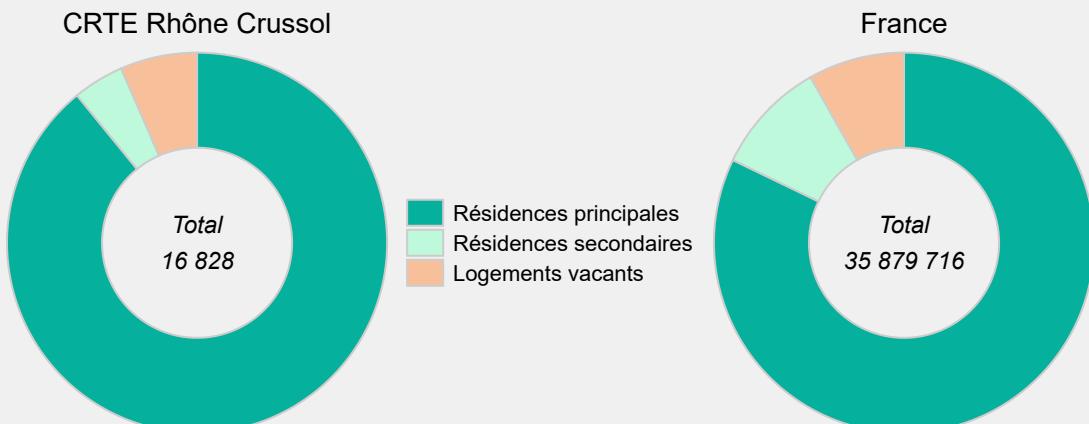
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ?

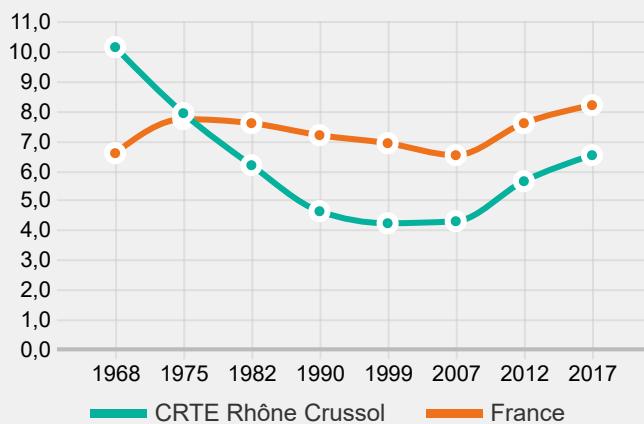
Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...la part des logements vacants

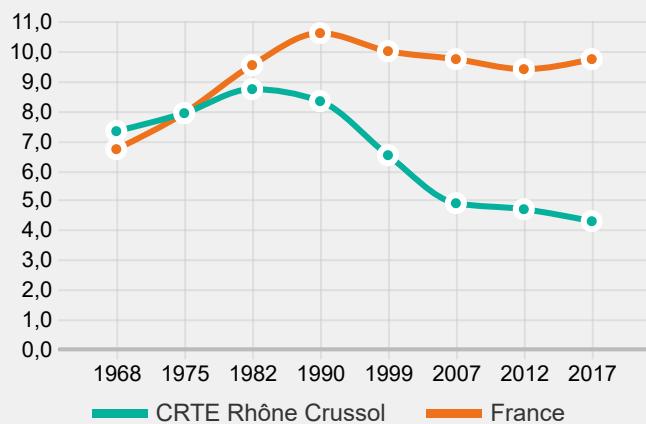
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



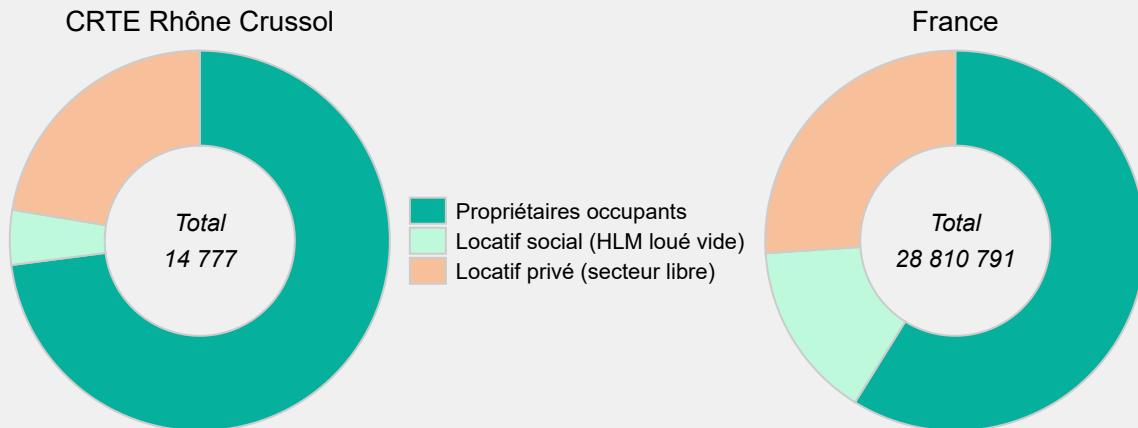
Source : RP, Insee

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

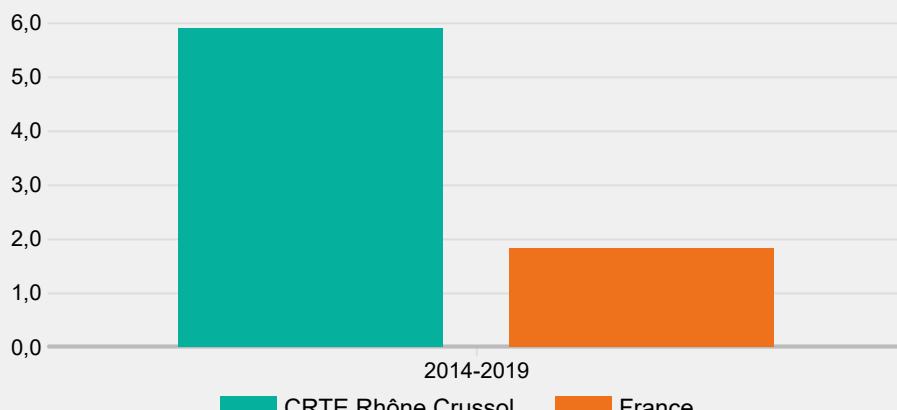
Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ? Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
2007	2,5	2,4	2,3	2,4	2,0	2,0
2012	2,4	2,4	2,2	2,4	2,0	1,9
2017	2,3	2,3	2,1	2,3	2,0	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Les constructions neuves

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	6,5	▲ 4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	94,9	▲ 81,2

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire),
[Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017](#)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Rhône Crussol



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CRTE Rhône Crussol	France
2017	83,9	82,6
2020	89,5	85,1

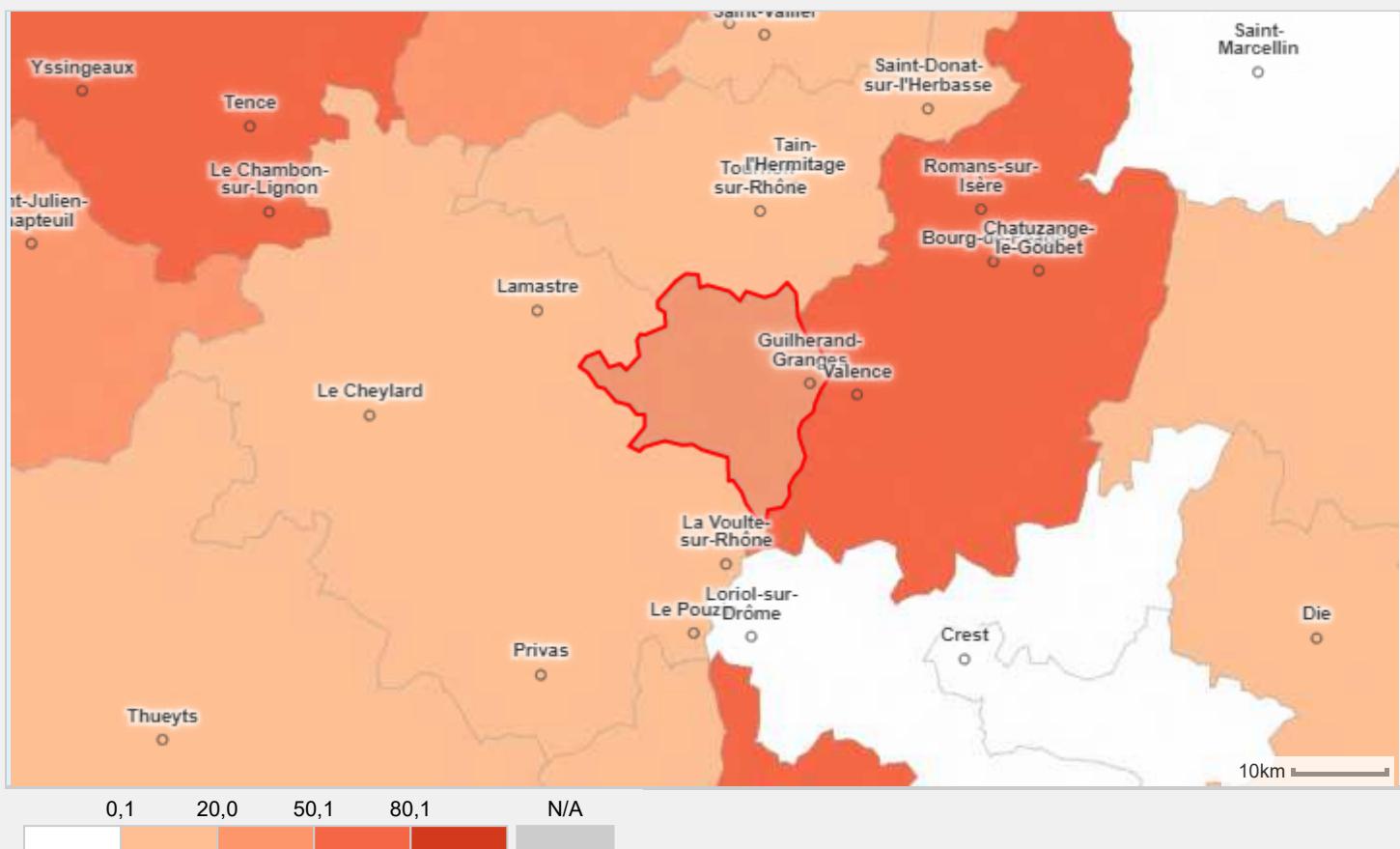
Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? -

CRTE Rhône Crussol



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

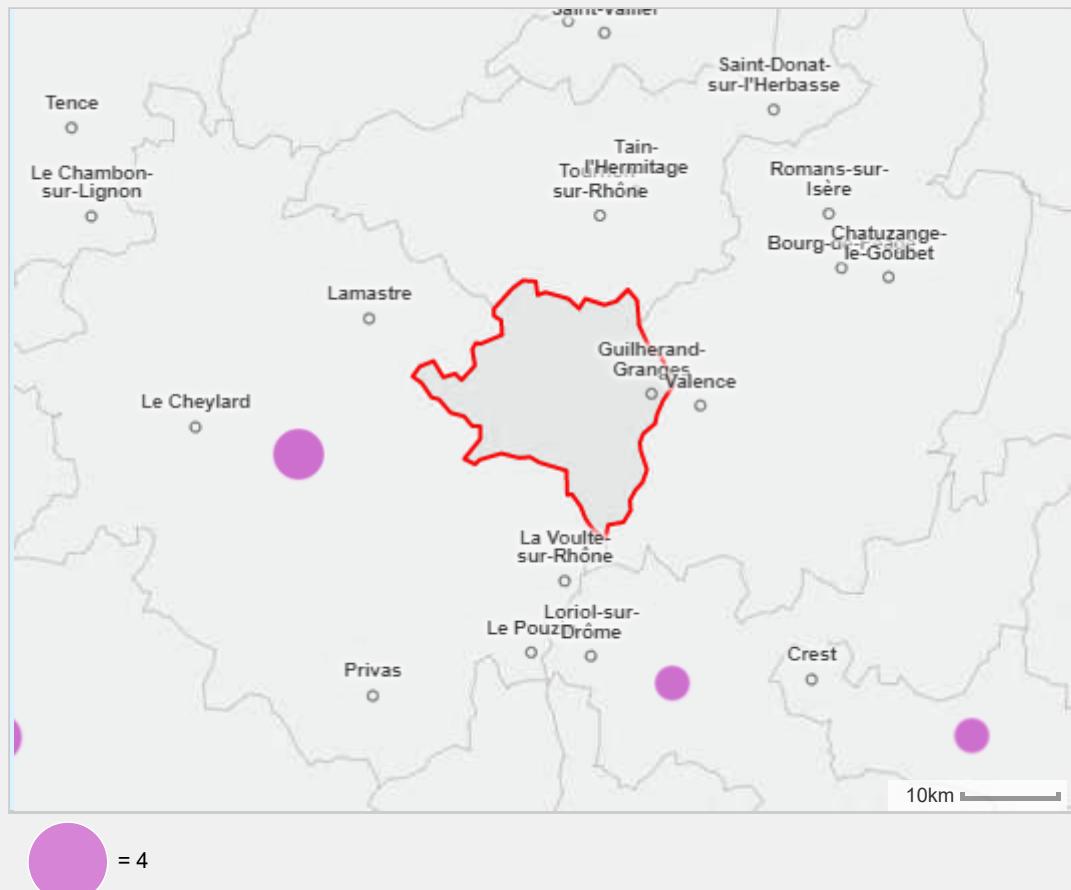
Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (logements)	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
2019	29,2	38,9	5 050	14 456 225
2020	36,6	59,5	6 779	24 188 142

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Les Maisons France Services

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CRTE Rhône Crussol



Source : ANCT - 2020

France Services

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfp, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfectures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

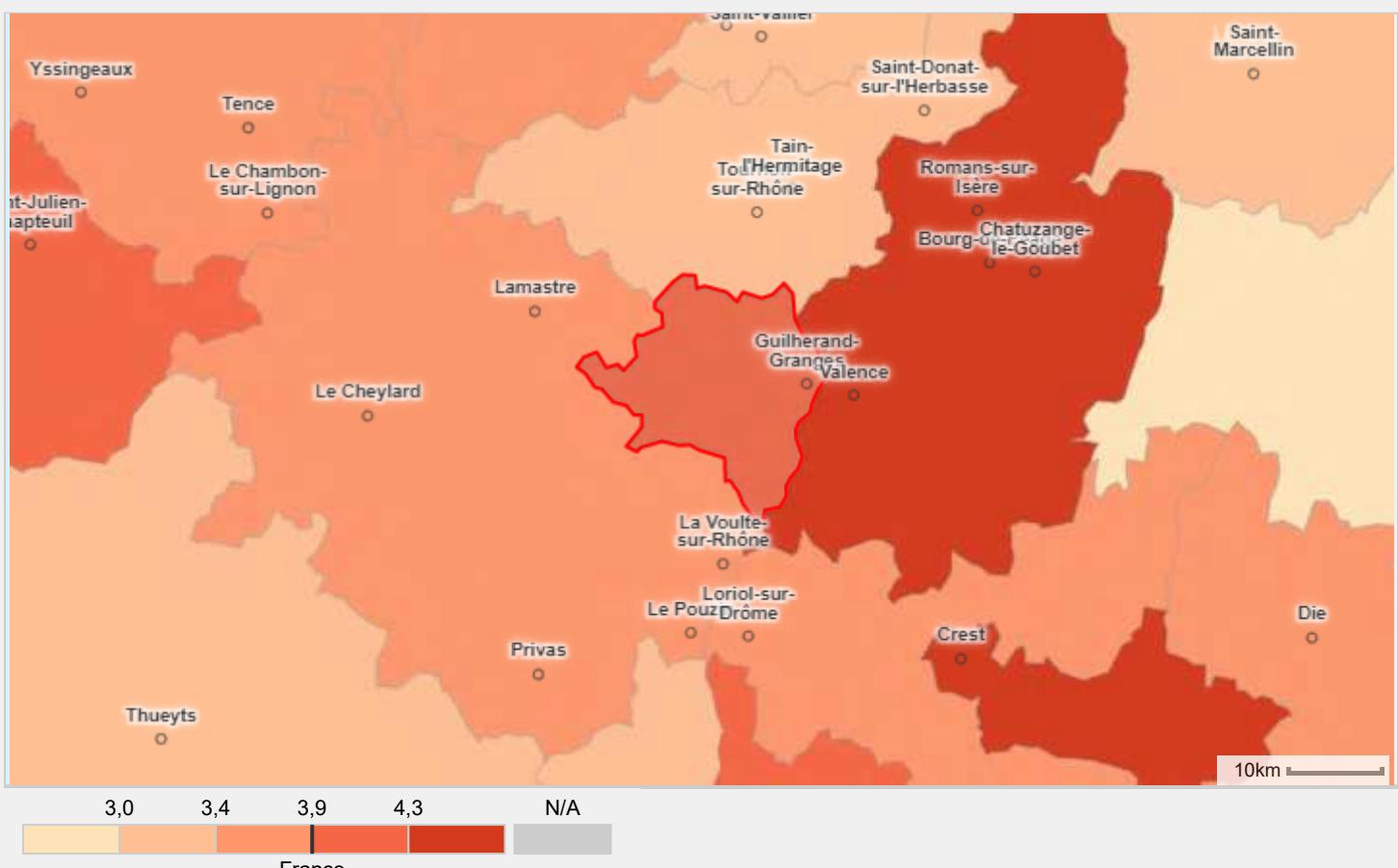
[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes

CRTE Rhône Crussol



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

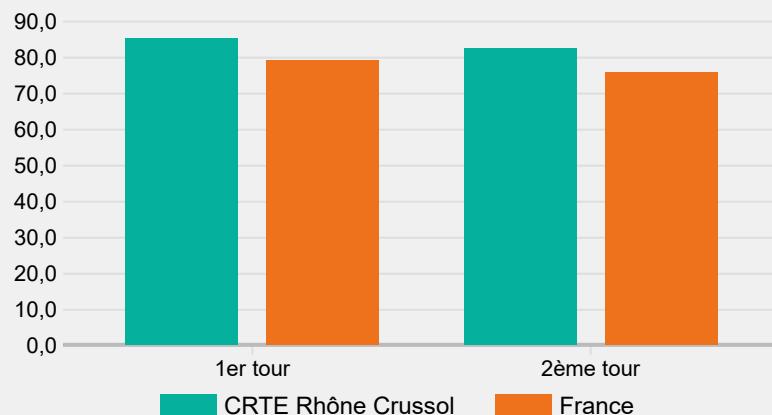
- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?

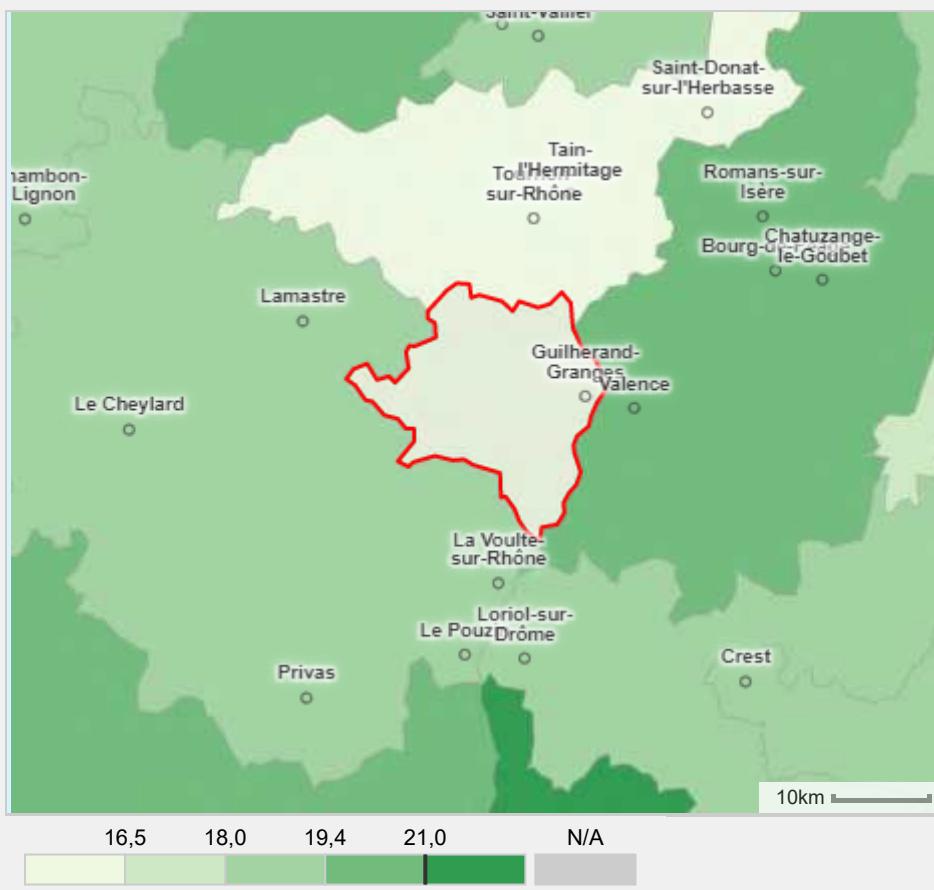


Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Rhône Crussol



Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

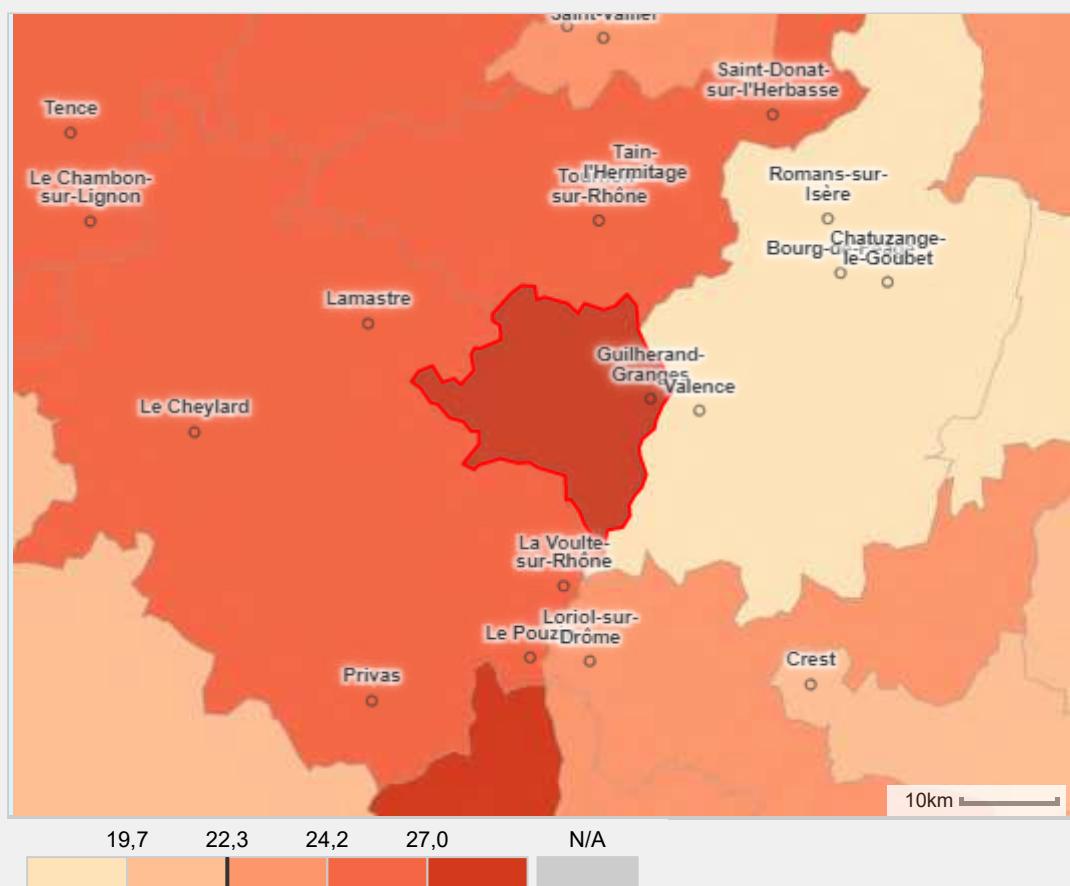
Source : Ministère de l'intérieur - 2017

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? - CRTE Rhône Crussol

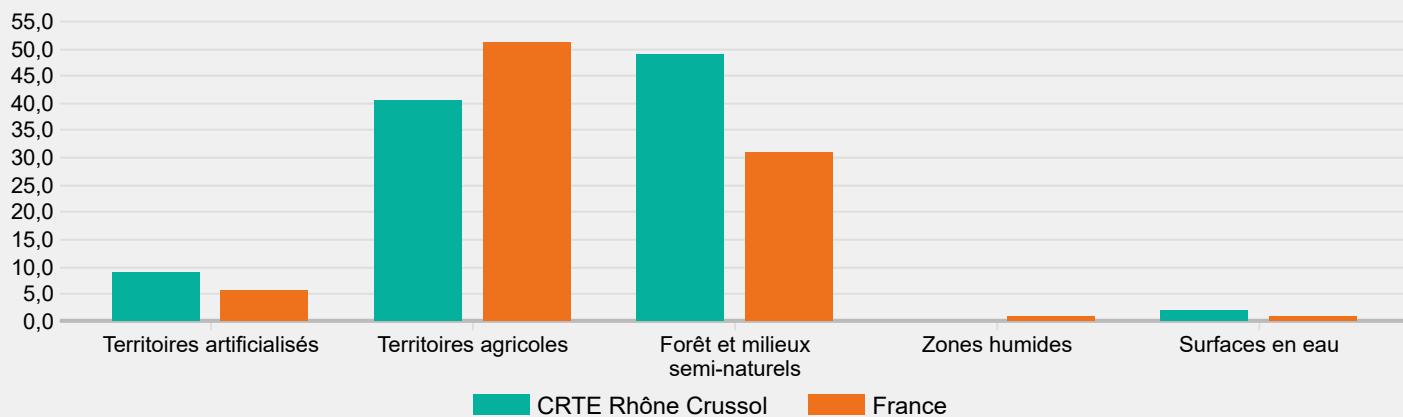


Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

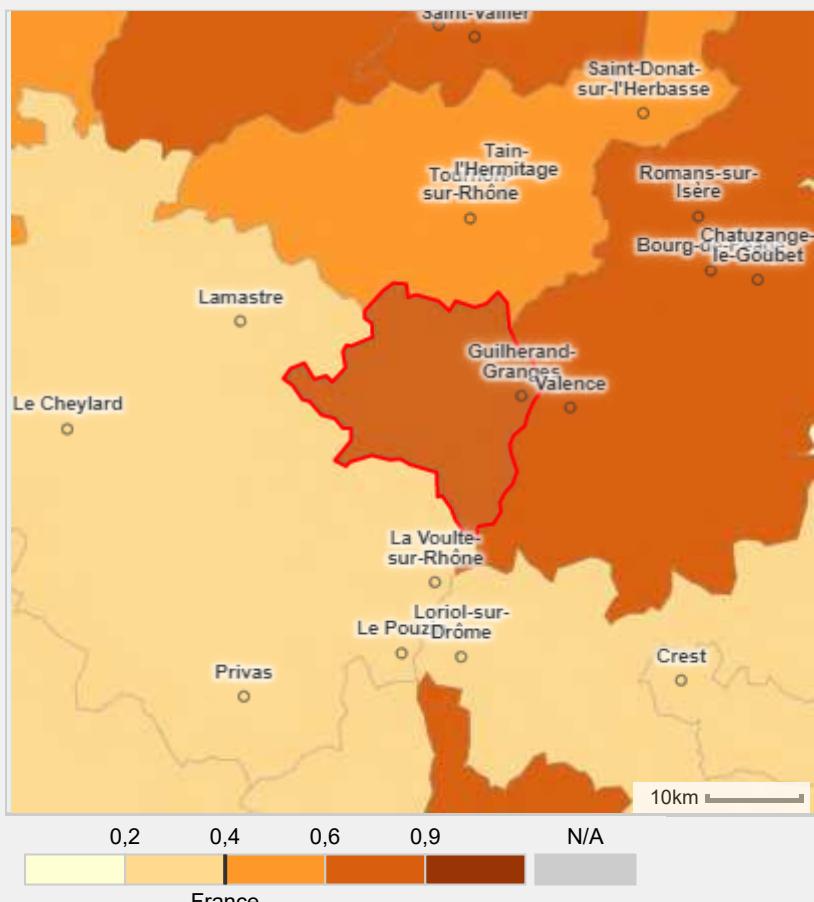
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Rhône Crussol



Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ?
Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	116,9	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,6	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CRTE Rhône Crussol	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	103	161 748
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	7	13 761
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	792

Source : GASPAR

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

Catégories	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CRTE Rhône Crussol	France	CRTE Rhône Crussol	France
Nucléaire	0	499	0,0	1,4
Risque industriel	0	1 861	0,0	5,3
Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	7	15 458	53,8	43,7
Phénomènes météorologiques	0	7 453	0,0	21,1
Inondation	7	20 778	53,8	58,8
Feu de forêt	13	6 711	100,0	19,0
Mouvement de terrain	10	19 260	76,9	54,5
Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
Séisme - modéré	13	6 917	100,0	19,6
Séisme - moyen	0	1 964	0,0	5,6
Séisme - faible	0	10 914	0,0	30,9
Séisme - très faible	0	13 389	0,0	37,9
Rupture de barrage	7	3 792	53,8	10,7
Avalanche	0	607	0,0	1,7
Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
Risques miniers	0	17	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
Radon	0	2 364	0,0	6,7
Engins de guerre	0	1 418	0,0	4,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

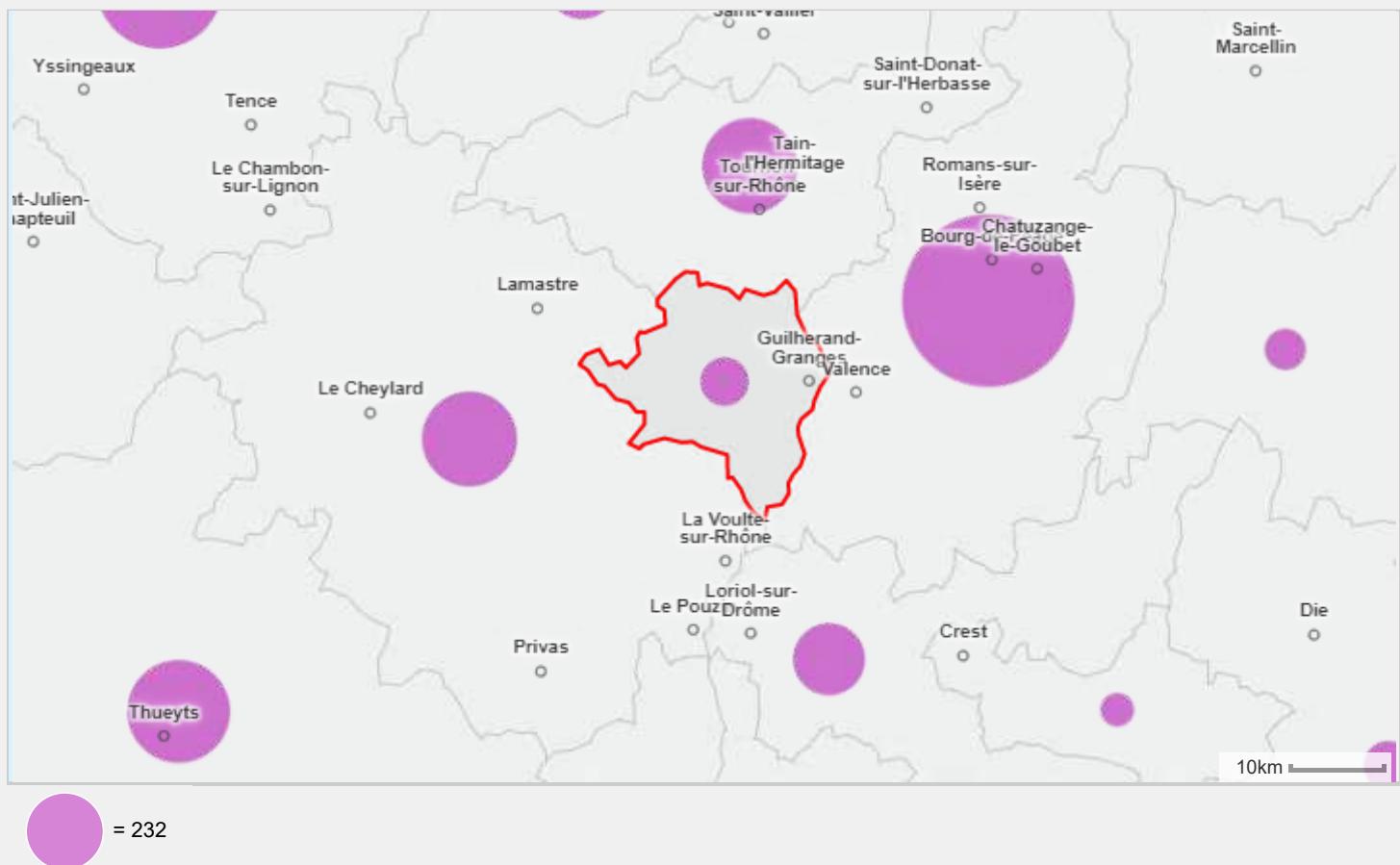
Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Zone d'étude CRTE Rhône Crussol (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO₂ sont relachées localement dans l'atmosphère ? - CRTE Rhône Crussol

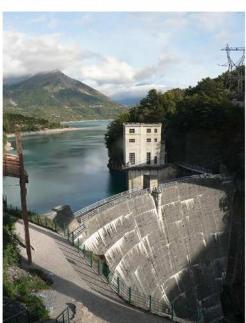


Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en comptes les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.



**Observatoire régional
climat air énergie**
Auvergne-Rhône-Alpes



CC Rhône Crussol

Profil climat air énergie édité le : 22/04/2021
Code territoire : 200041366

Sous le pilotage de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Opéré par



LES PROFILS CLIMAT AIR ÉNERGIE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'observatoire régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes (ORCAE) met à disposition des territoires s'engageant dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial, des données et analyses nécessaires à la réalisation d'un diagnostic en termes de :

- Énergie (consommation et production) ;
- Émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants ;
- Séquestration nette de carbone ;
- Réseaux de distribution et de transport d'énergie ;
- Impacts des effets du changement climatique.

Ces profils sont disponibles pour tous les EPCI et TEPOS d'Auvergne-Rhône-Alpes.

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Les données mises à disposition dans les profils ORCAE sont les dernières données disponibles au moment de l'édition des profils. Les dates des données sont indiquées dans les différents graphiques. Les séries historiques sont recalculées pour prendre en compte les évolutions méthodologiques. Les données publiées dans les profils peuvent donc présenter des différences avec les données diffusées dans les tableaux de données et dans la plaquette chiffres-clés, si la méthodologie de calcul des données a évolué entre les dates de publication des différents documents. Les données à considérer comme valables sont les données les plus récentes.

Le millésime des communes et les périmètres des territoires sont ceux de 2019 selon le [code officiel géographique de l'INSEE](#).

Certaines données sont évaluées par une méthode d'extrapolation des données historiques (modèle ARIMA). Il en découle que ces données et leurs évolutions, qui intègrent ces données estimées, sont à considérer avec une marge d'incertitude. Il s'agit notamment des données de consommation et d'émissions de GES des secteurs tertiaire, agriculture, industrie (non soumise à déclaration) et transport aérien, ferroviaire et fluvial.

La méthodologie d'estimation de calcul des données est consultable sur le site de l'ORCAE dans l'onglet [Méthodologie](#).

CONTACT

Pour toute précision concernant les profils climat air énergie territoriaux : orcae@auvergne-rhone-alpes.fr

TABLE DES MATIÈRES

Émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques	5
Émissions totales de GES (à climat normal)	6
Émissions de GES dans le secteur Résidentiel (à climat normal)	8
Émissions de GES dans le secteur Tertiaire (à climat normal)	9
Émissions de GES dans le secteur Industrie hors branche énergie (à climat normal)	10
Émissions de GES dans le secteur Gestion des déchets (à climat normal)	11
Émissions de GES dans le secteur Transport routier (à climat normal)	12
Émissions de GES dans le secteur Autres transports (à climat normal)	13
Émissions de GES dans le secteur Agriculture, sylviculture et aquaculture (à climat normal)	14
Concentration de polluants atmosphériques	15
Exposition des populations aux polluants atmosphériques	16
Bilan des émissions de polluants atmosphériques	17
Séquestration nette de dioxyde de carbone	18
Puits de carbone du territoire : stocks, flux absorbés, changement d'affectation des sols	19
Consommation d'énergie finale	21
Consommation d'énergie finale totale (à climat normal)	22
Consommation d'énergie finale dans le secteur Résidentiel (à climat normal)	24
Consommation d'énergie finale dans le secteur Tertiaire (à climat normal)	25
Consommation d'énergie finale dans le secteur Industrie hors branche énergie (à climat normal)	26
Consommation d'énergie finale dans le secteur Gestion des déchets (à climat normal)	27
Consommation d'énergie finale dans le secteur Branche énergie (à climat normal)	28
Consommation d'énergie finale dans le secteur Transport routier (à climat normal)	29
Consommation d'énergie finale dans le secteur Autres transports (à climat normal)	30
Consommation d'énergie finale dans le secteur Agriculture, sylviculture et aquaculture (à climat normal)	31
Réseaux de distribution et de transport d'énergie	32
Réseaux de transport et de distribution de gaz	33
Production d'énergie	34
Production d'énergie - Situation globale	35
Production d'électricité renouvelable électrique - Hydroélectricité	36
Production d'électricité renouvelable électrique - Éolien	37
Production d'électricité renouvelable électrique - Photovoltaïque	38
Production de chaleur renouvelable - Solaire thermique	39

Production de chaleur renouvelable - Bois énergie et autres biomasses solides	40
Production de chaleur renouvelable - PAC	41
Potentiels de production enR	42
Éolien	43
Biogaz	45
Solaire thermique	47
Solaire photovoltaïque	49
Bois	51
Observations climatiques	52
Températures moyennes	53
Journées chaudes	54
Précipitations	55
Fortes pluies	56
Nombre de jours de gel	57
Zoom sur les conditions hivernales en montagne	58
Températures hivernales	59
Évolution du manteau neigeux	60
Conditions d'enneigement naturel sur la saison hivernale	61
Conditions d'enneigement artificiel sur la saison hivernale	61
Impacts sur la ressource en eau	62
Bilan hydrique	63
Débit des cours d'eau	64
Sévérité des étiages	65
Impacts sur les risques naturels	66
Risque météorologique de feux de forêt	67
Impacts sur la biodiversité	68
Indicateurs phénologiques et relation avec les températures	69
Aires de répartition des espèces	70
Impacts sur la santé	71
Hyperthermie et surmortalité lors d'épisodes de canicules	72
Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires liées à la qualité de l'air	72
Allergies dues à l'augmentation de la concentration des pollens	72
Cancers liés à l'exposition aux ultraviolets (UV)	73

Risques sanitaires dus à une dégradation de la qualité des eaux	73
Maladies à vecteur	73
Impacts sur la qualité de l'air	74
Impact sur le tourisme d'eau	76
Évolution de la fréquentation touristique	77
Alertes sécheresse	78
Impact sur le tourisme hivernal	79
Évolution de la fréquentation touristique	80
Évolution de l'offre de ski	81
Impacts sur l'agriculture et la sylviculture	82
Phénologie des prairies	83
Évolution des stades phénologiques et risque de gel pour l'abricotier	84
Phénologie de la vigne	85
Annexes	86
Périmètre du territoire	87
Glossaire	88

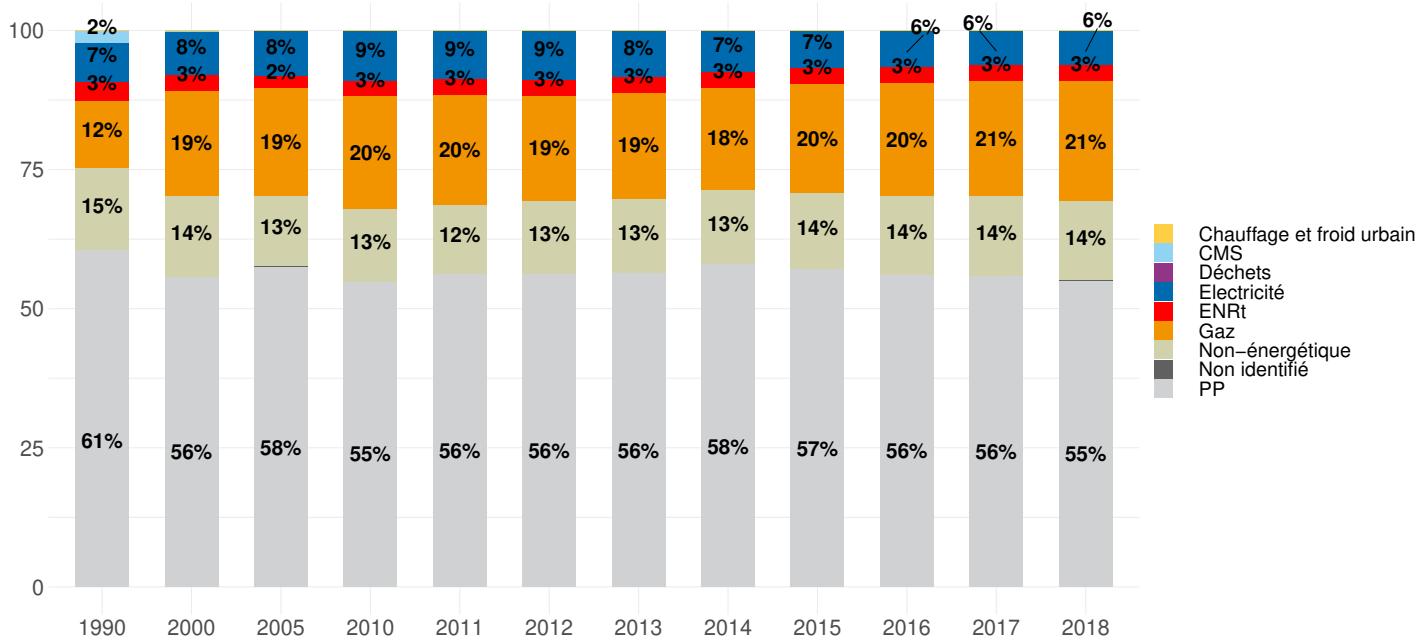
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

ÉMISSIONS TOTALES DE GES (À CLIMAT NORMAL)¹

Dynamiques d'évolution

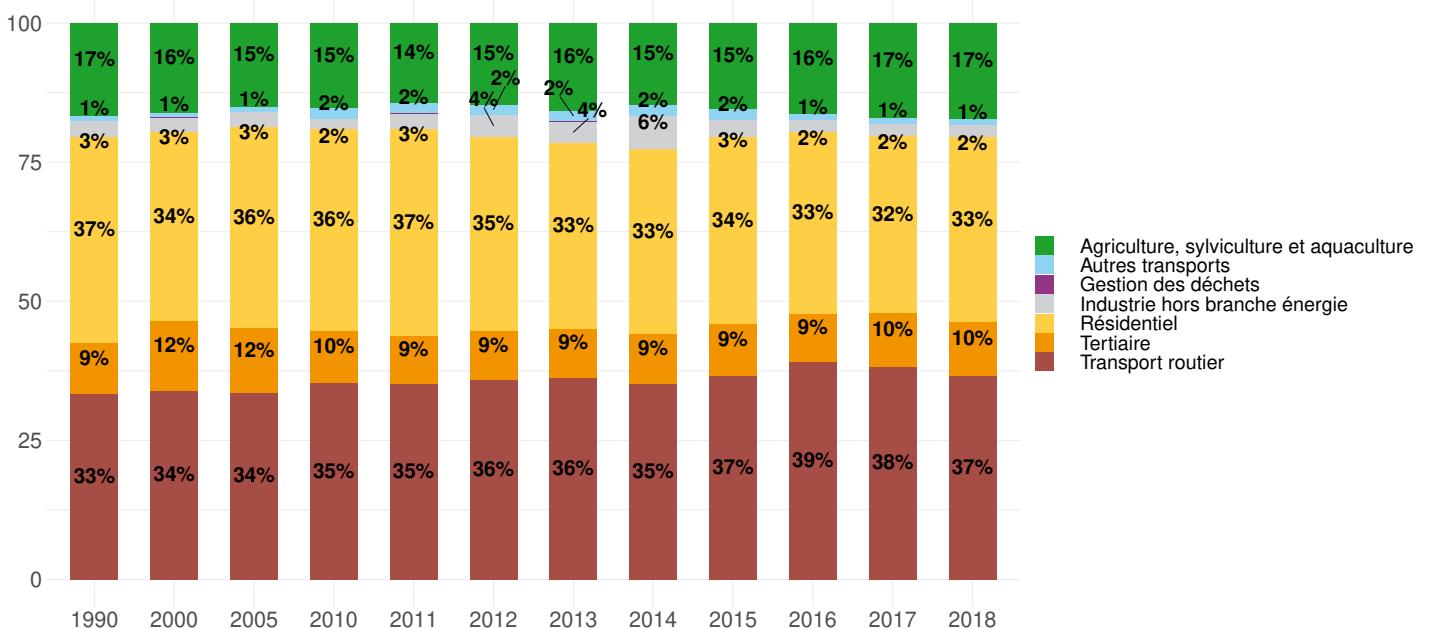
Par rapport à l'année précédente	0%
Au cours des 5 dernières années	-9%
Depuis 2005	-18%
Depuis 1990	-12%

Évolution de la part de chaque énergie dans les émissions totales de GES



1. Données 2018

Évolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES



données d'émissions de GES (en kteq CO₂) par secteur et par énergie

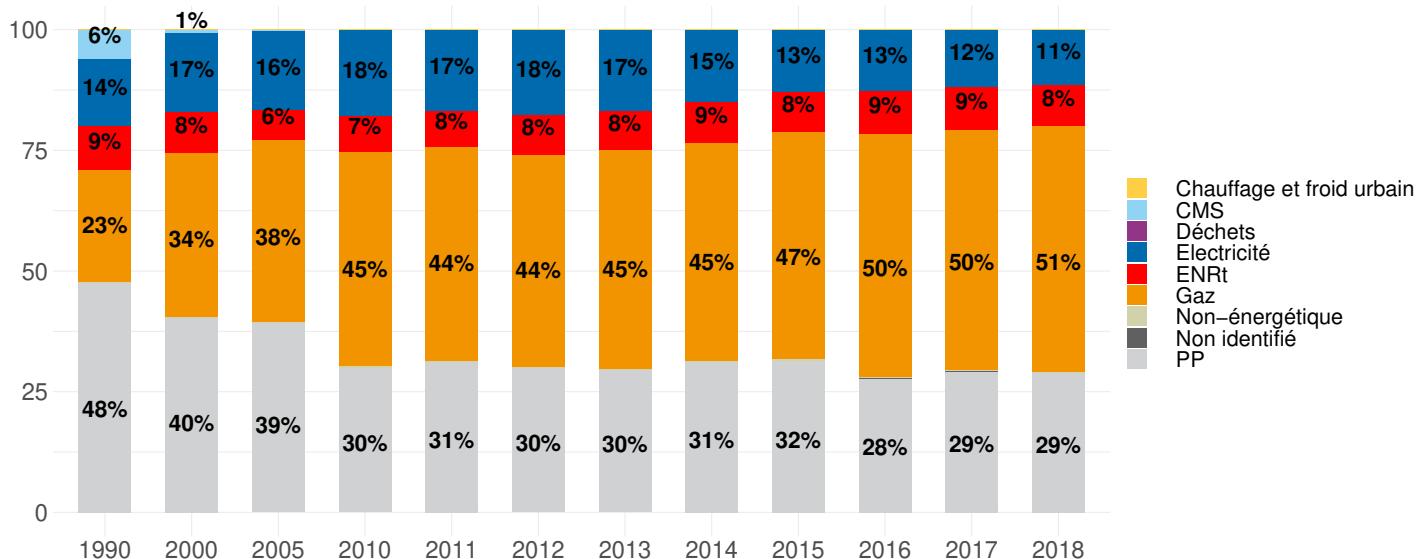
	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Non-énergétique	Non identifié	PP	Toutes énergies
Résidentiel	0	0	0	4	3	16	0	0	9	31
Tertiaire	0	0	0	2	0	4	0	0	3	9
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport routier	0	0	0	0	0	0	0	0	34	34
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	0	0	0	13	0	2	16
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	6	3	20	13	0	52	94
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL (À CLIMAT NORMAL)¹

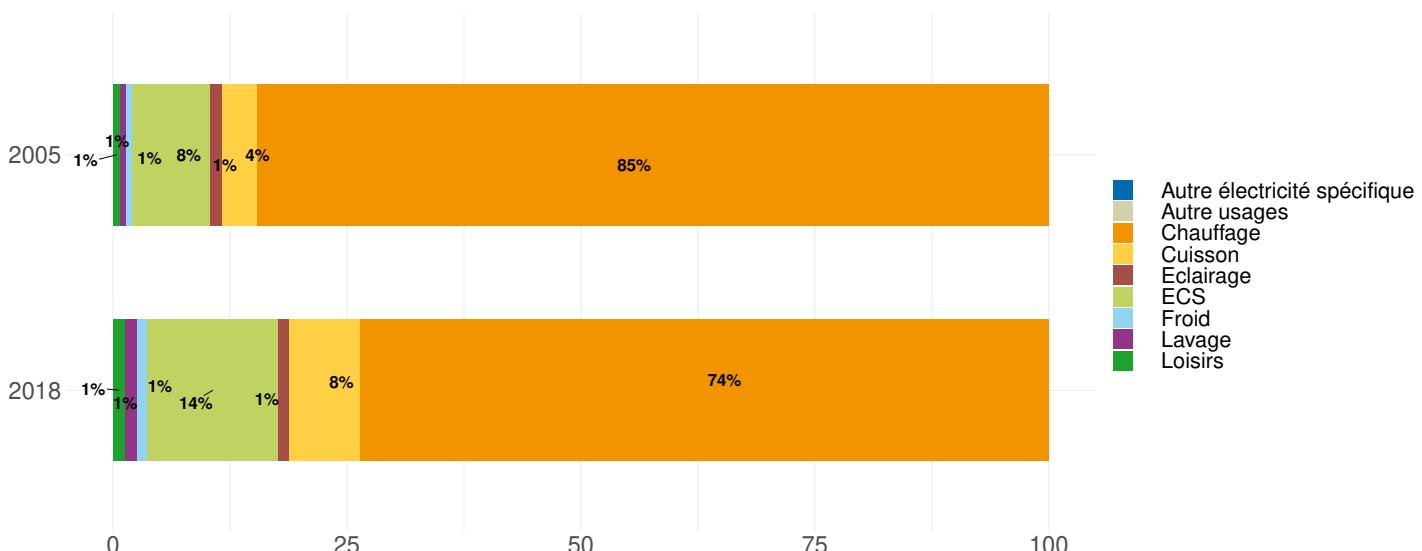
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	3%
Au cours des 5 dernières années	-12%
Depuis 2005	-24%
Depuis 1990	-21%

Évolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur



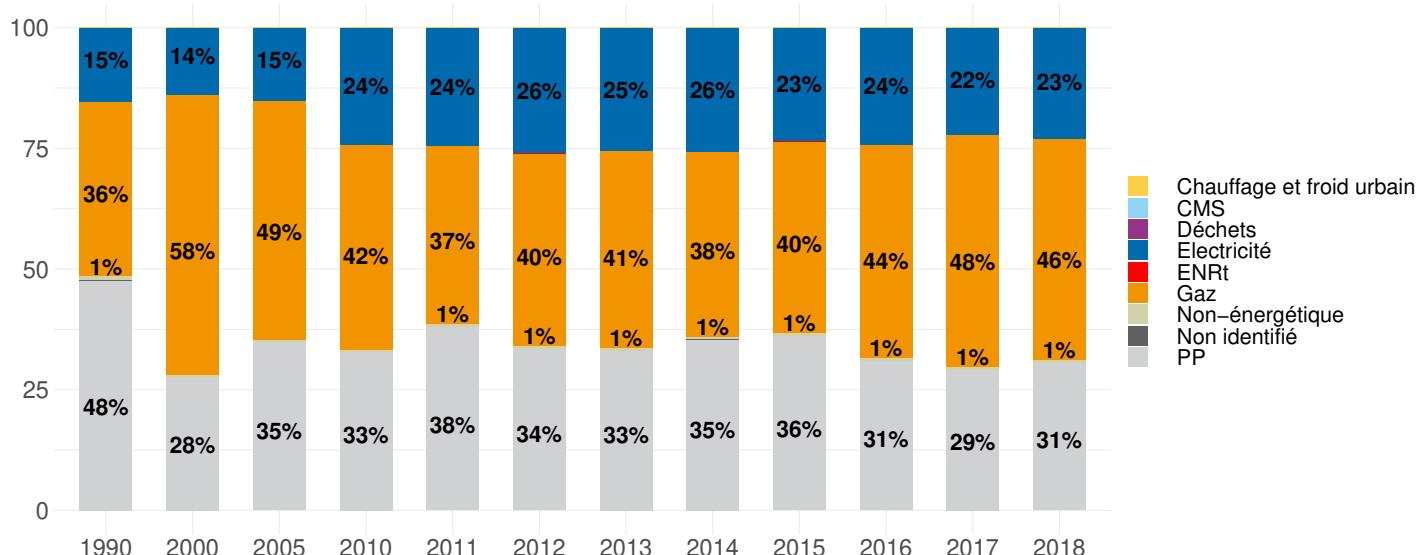
1. Données 2018

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR TERTIAIRE (À CLIMAT NORMAL)¹

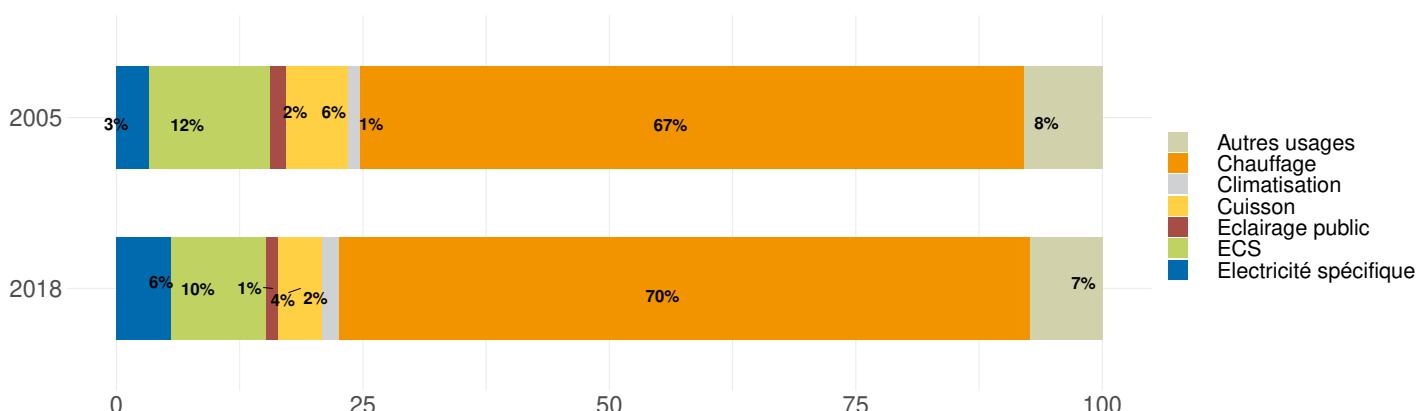
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	0%
Au cours des 5 dernières années	-7%
Depuis 2005	-33%
Depuis 1990	-10%

Évolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur



1. Données 2018

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR INDUSTRIE HORS BRANCHE ÉNERGIE (À CLIMAT NORMAL)¹

Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	3%
Au cours des 5 dernières années	-44%
Depuis 2005	-30%
Depuis 1990	-18%

Évolution de la part des émissions de GES des industries soumises au PNAQ



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur

A l'heure actuelle, les données disponibles pour ce secteur ne permettent pas une analyse par usage.

1. Données 2018

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR GESTION DES DÉCHETS (À CLIMAT NORMAL)¹

Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	1%
Au cours des 5 dernières années	-13%
Depuis 2005	20%
Depuis 1990	189%

Évolution de la part des émissions de GES des unités de traitement des déchets soumises au PNAQ



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur

A l'heure actuelle, les données disponibles pour ce secteur ne permettent pas une analyse par usage.

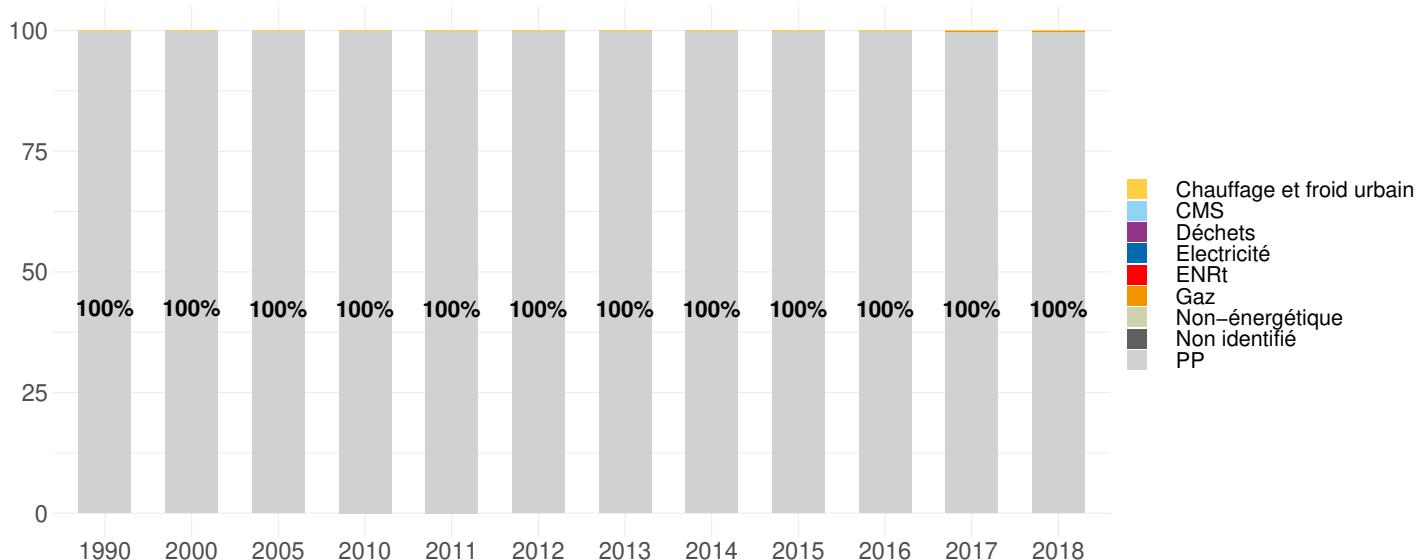
1. Données 2018

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR TRANSPORT ROUTIER (À CLIMAT NORMAL)¹

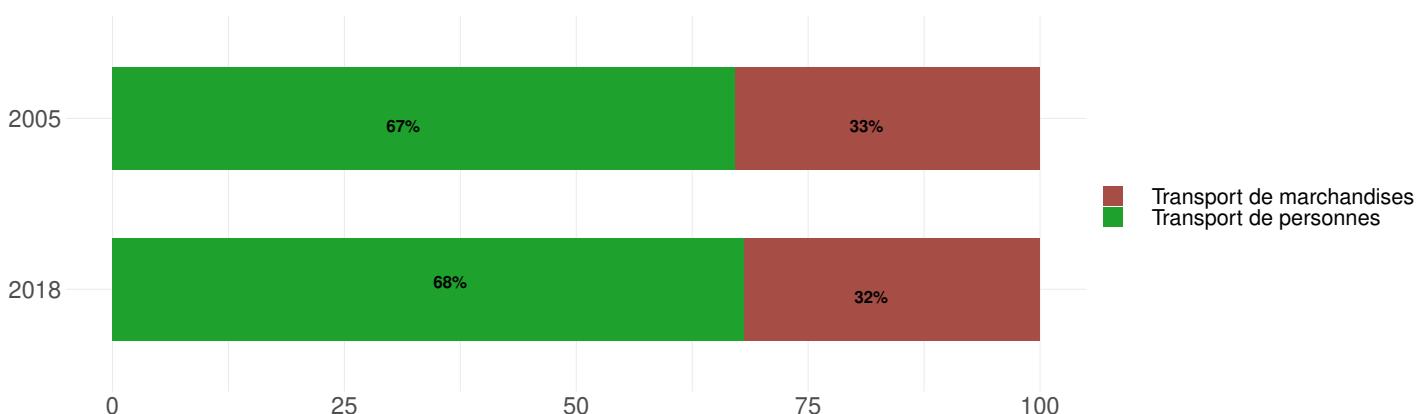
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	-3%
Au cours des 5 dernières années	-7%
Depuis 2005	-11%
Depuis 1990	-3%

Évolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur



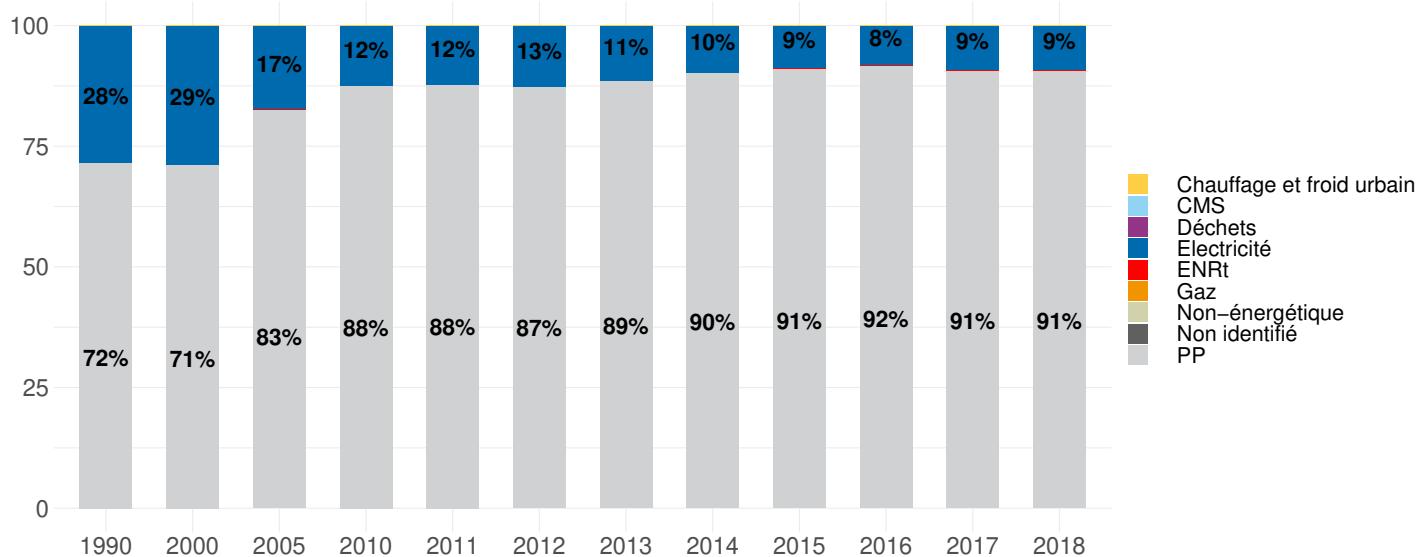
1. Données 2018

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR AUTRES TRANSPORTS (À CLIMAT NORMAL)¹

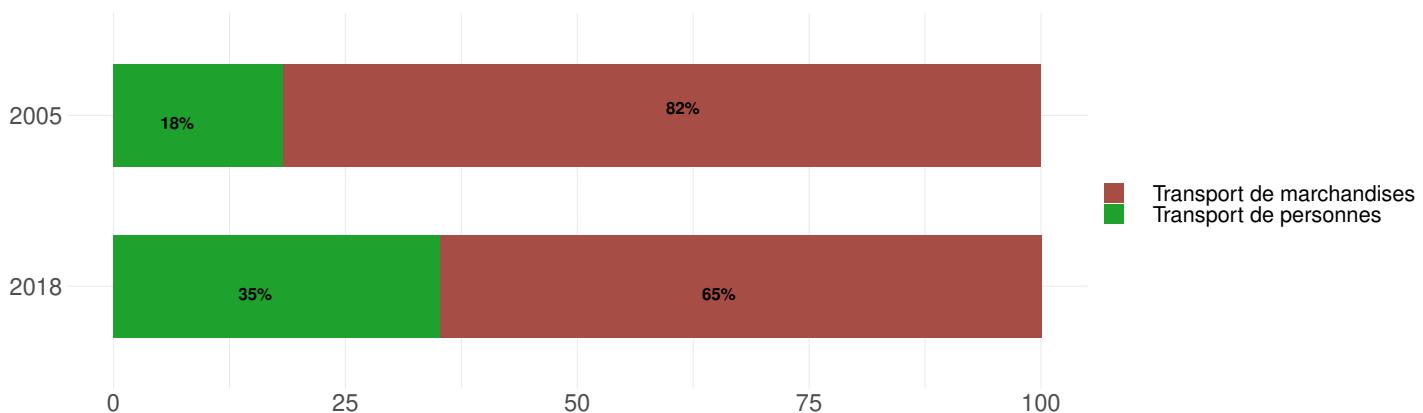
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	0%
Au cours des 5 dernières années	-6%
Depuis 2005	-2%
Depuis 1990	58%

Évolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur



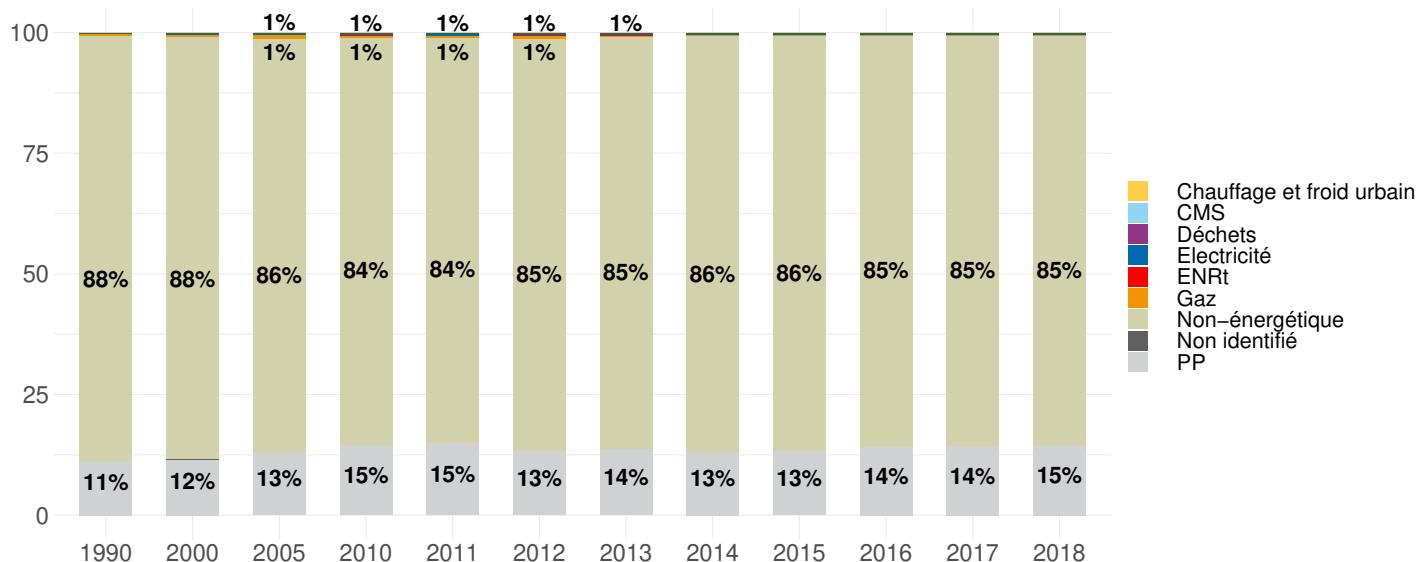
1. Données 2018

ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET AQUACULTURE (À CLIMAT NORMAL)¹

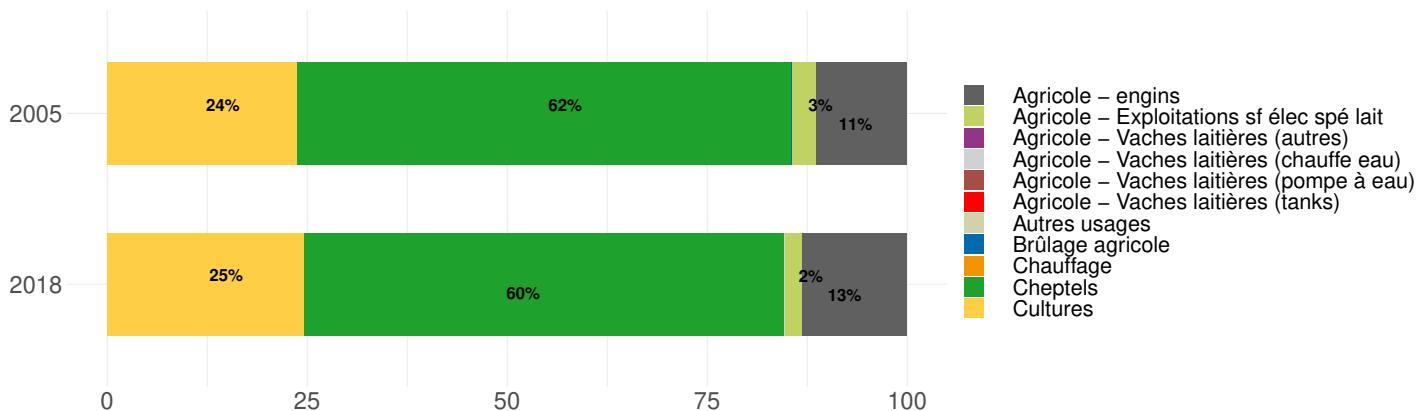
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	1%
Au cours des 5 dernières années	2%
Depuis 2005	-6%
Depuis 1990	-12%

Évolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans les émissions de GES du secteur

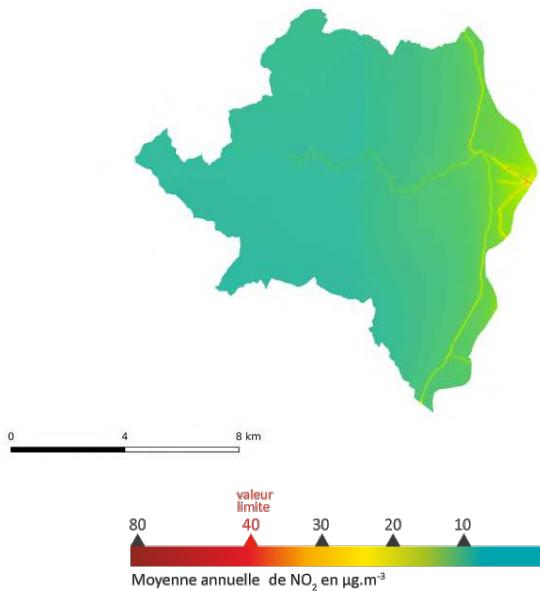


1. Données 2018

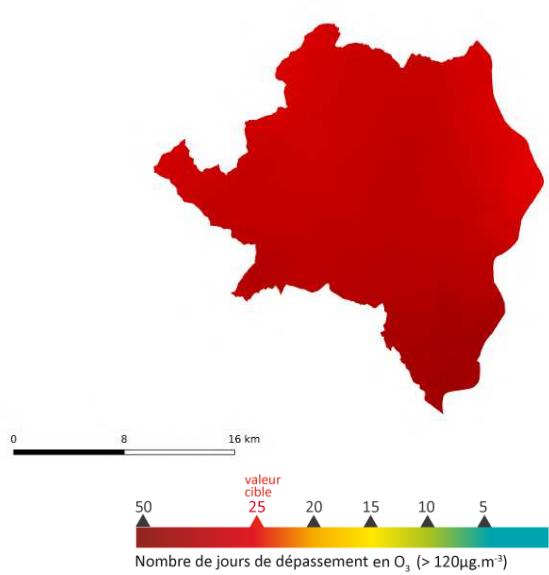
CONCENTRATION DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES¹

Cartographies annuelles de concentrations de polluants dans l'air 2019

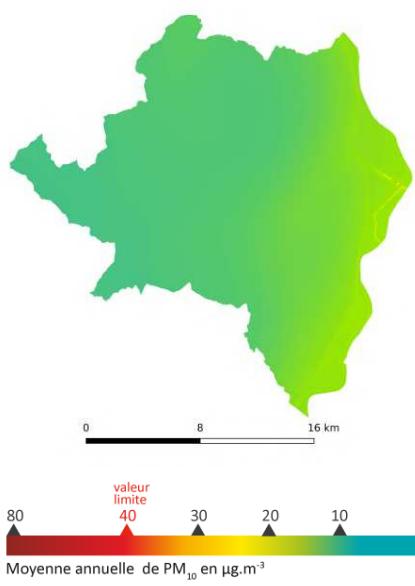
Dioxyde d'azote - NO_2
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



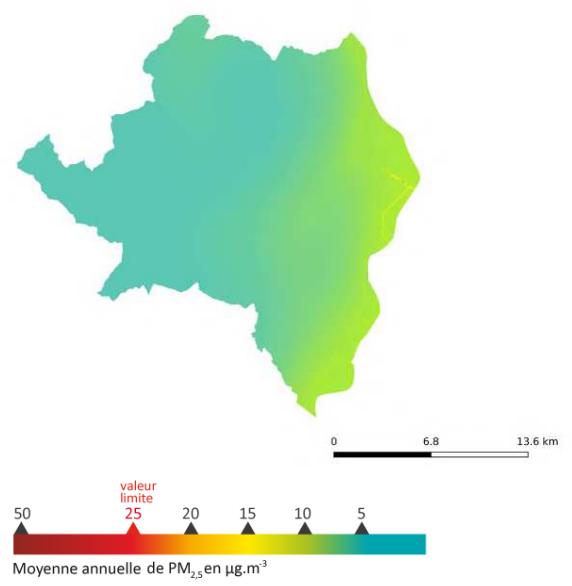
Ozone - O_3
Nb de jours avec dépassement de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h



Particules - PM10
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



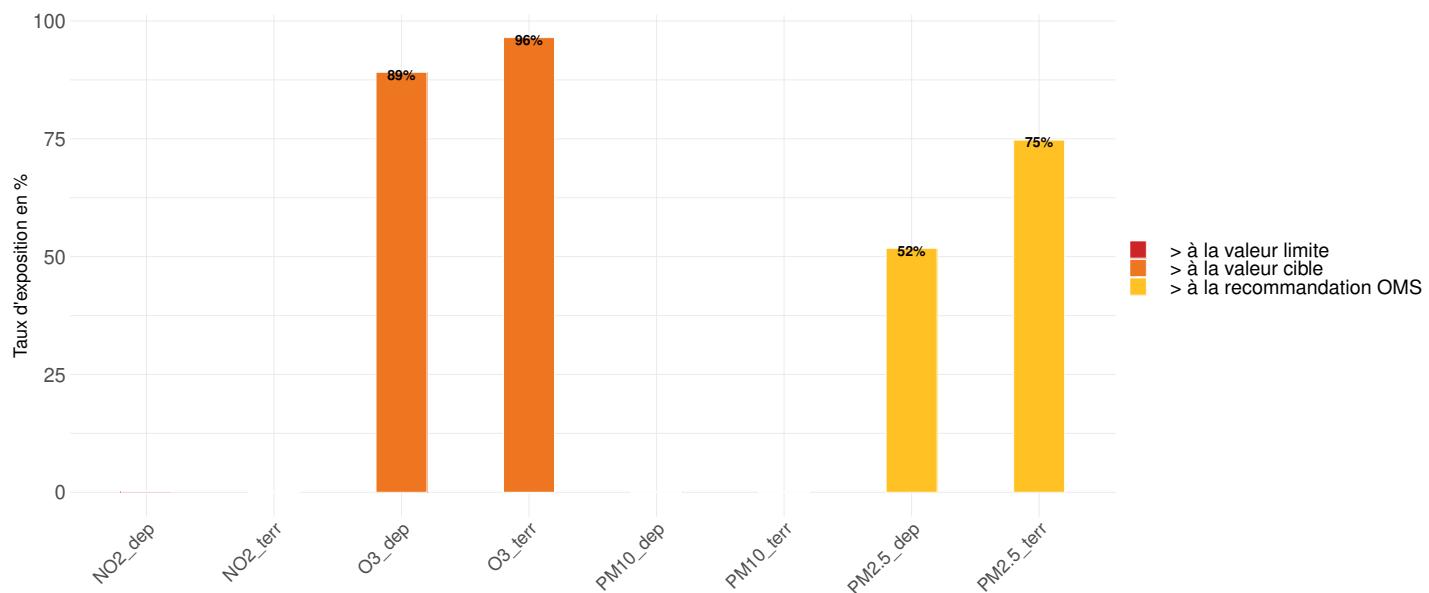
Particules - PM2.5
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



1. Données 2019

EXPOSITION DES POPULATIONS AUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES¹

Pourcentage de population exposée à des dépassements de la réglementation européenne ou des seuils définis par l'OMS sur le territoire (à droite) en comparaison du département² (à gauche) en 2018



Clés de lecture du graphique

Pour chaque polluant, le dioxyde d'azote NO₂, l'ozone O₃, les particules fines PM10 et les particules très fines PM2,5, les barres verticales visualisent la proportion d'habitants exposés à des concentrations annuelles de qualité de l'air supérieures à des valeurs de référence³ : valeurs annuelles limite ou cible (directive européenne) et seuils annuels recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Quand l'exposition est nulle, la barre verticale est absente du graphique (pas d'étiquette correspondante). Quand l'étiquette est présente mais que la barre n'est pas présente, cela signifie que l'exposition est très faible.

Les calculs « d'exposition de la population » sont établis en croisant les informations relatives à un bilan annuel de qualité de l'air avec les données démographiques fournies par l'INSEE : il s'agit donc d'habitants (résidence principale) au sens du recensement, il n'y a pas de spatialisation des personnes suivant les lieux de travail, de déplacement ou autres lieux d'activités.

Plus d'infos :

- La pollution de l'air, c'est quoi ?
- Pollution de l'air : origines, situation et impacts
- Pollution de l'air : normes et seuils réglementaires
- Qualité de l'air ambiant et santé

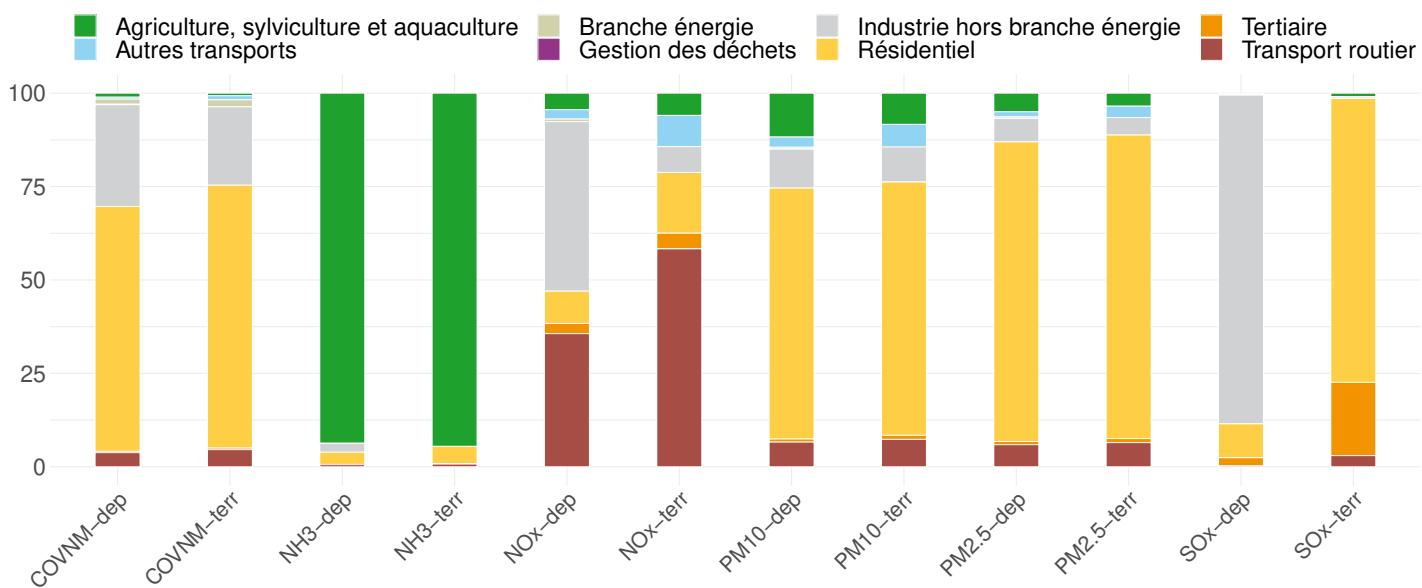
1. Données 2018

2. Pour les territoires situés sur plusieurs départements, le département retenu pour le graphique est celui, localisé en région Auvergne-Rhône-Alpes, incluant le plus de communes du territoire

3. Valeurs de référence

BILAN DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES¹

Contributions des secteurs d'activité dans les émissions des polluants (en tonnes) sur le territoire (à droite) et sur le département (à gauche) en 2018



Émissions des polluants (en tonnes) sur le territoire et sur le département en 2018²

Polluant	Département	Territoire
COVNM*	4790.51	345.01
NH3	3113.86	152.28
NOx**	4058.60	188.36
PM10	1570.05	109.12
PM2.5	1287.09	89.20
SOx	1100.10	8.34

1. Données 2018

2. pour les territoires situés sur deux départements, le département retenu pour le graphique est celui, localisé en région Auvergne-Rhône-Alpes, incluant le plus de communes du territoire.

*COVNM : composés organiques volatils non méthaniques

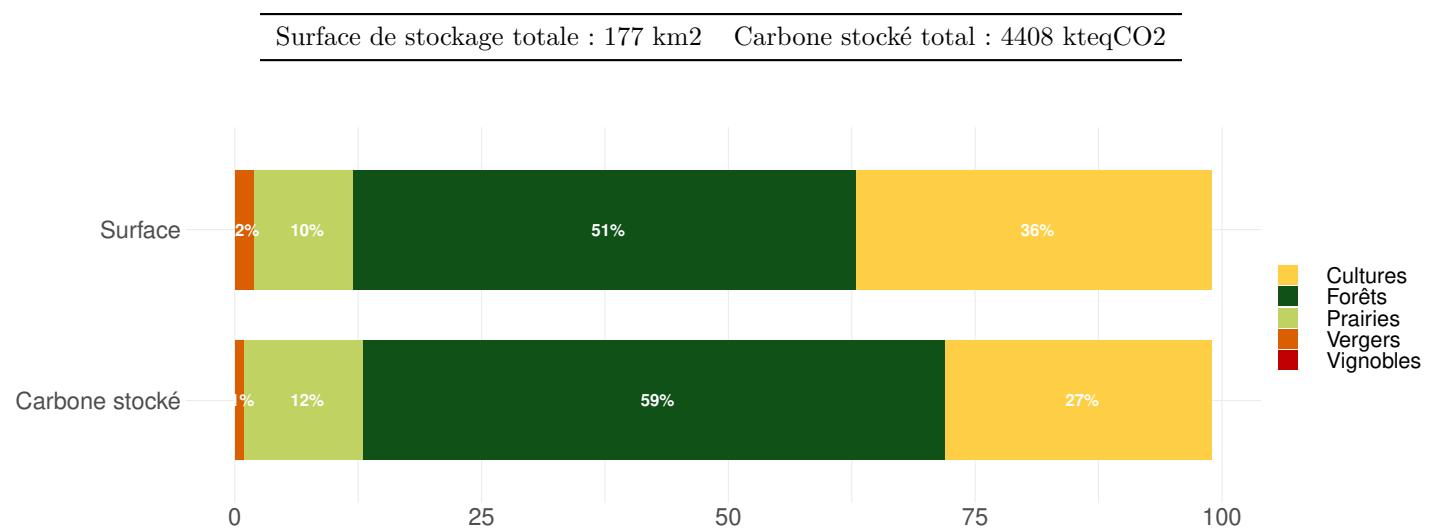
**NOx : composés chimiques contenant azote et oxygène (oxyde d'azote)

SÉQUESTRATION NETTE DE DIOXYDE DE CARBONE (DONNÉES 2012 - 2018¹)

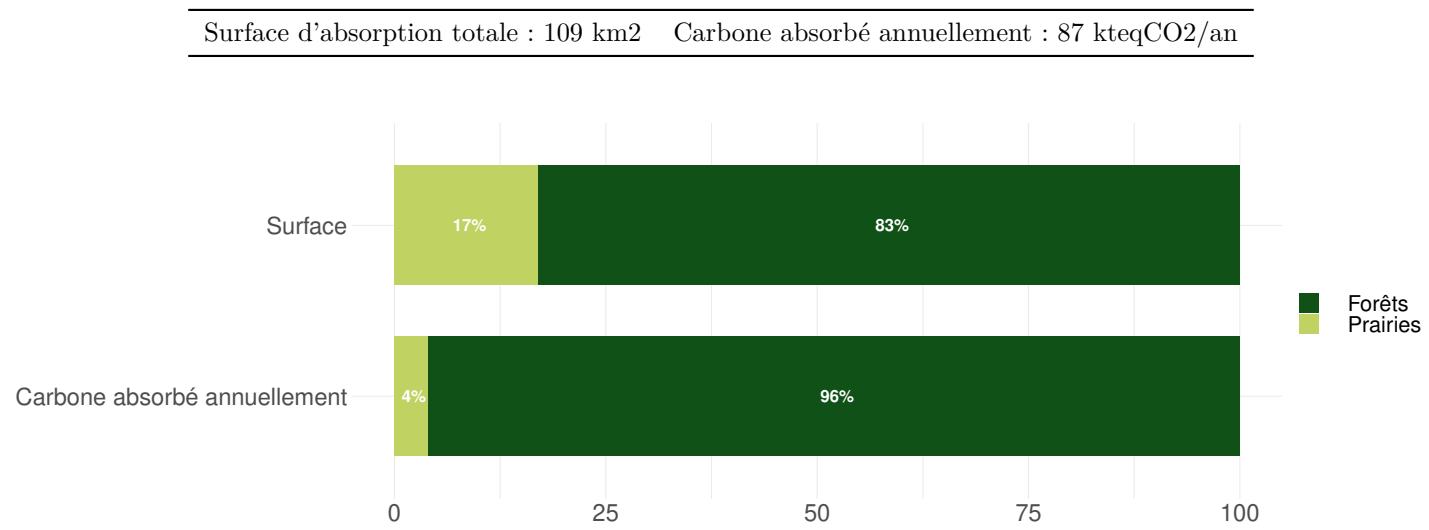
1. Évolutions annuelles calculées sur la période 2012 - 2018

PUITS DE CARBONE DU TERRITOIRE : STOCKS, FLUX ABSORBÉS, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES SOLS

Stock de carbone par type de surface

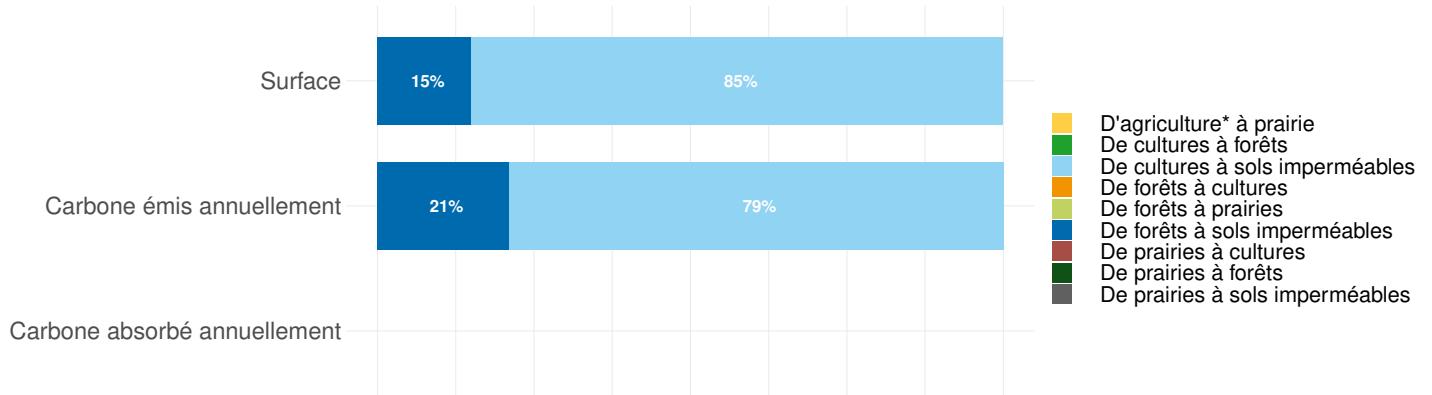


Flux annuels d'absorption de carbone par type de surface



Flux annuels de carbone dus aux changements d'affectation des sols (CAS)

CAS total	6 ha/an
Carbone émis annuellement suite au CAS	-1 kteqCO2/an
Carbone absorbé annuellement suite au CAS	0 kteqCO2/an



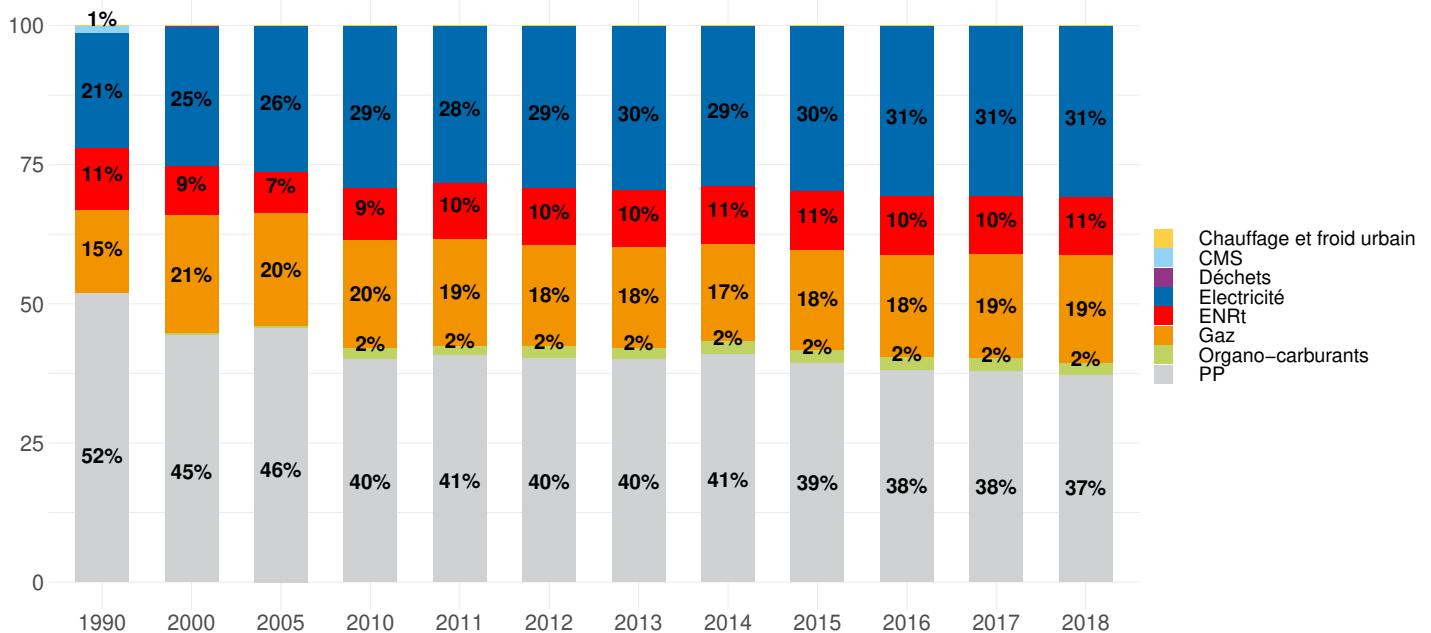
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE (DONNÉES 2018)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE TOTALE (À CLIMAT NORMAL) - DONNÉES 2018

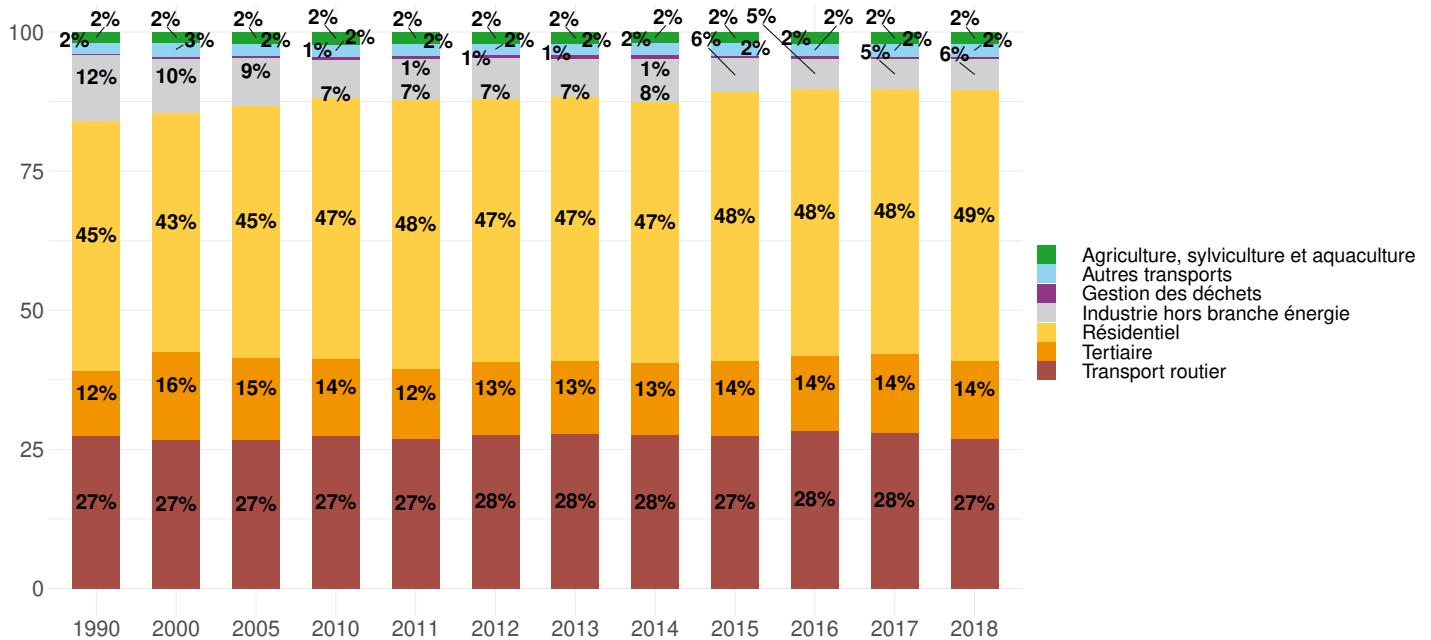
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	0%
Au cours des 5 dernières années	-3%
Depuis 2005	-6%
Depuis 1990	4%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale



Évolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie(en GWh)

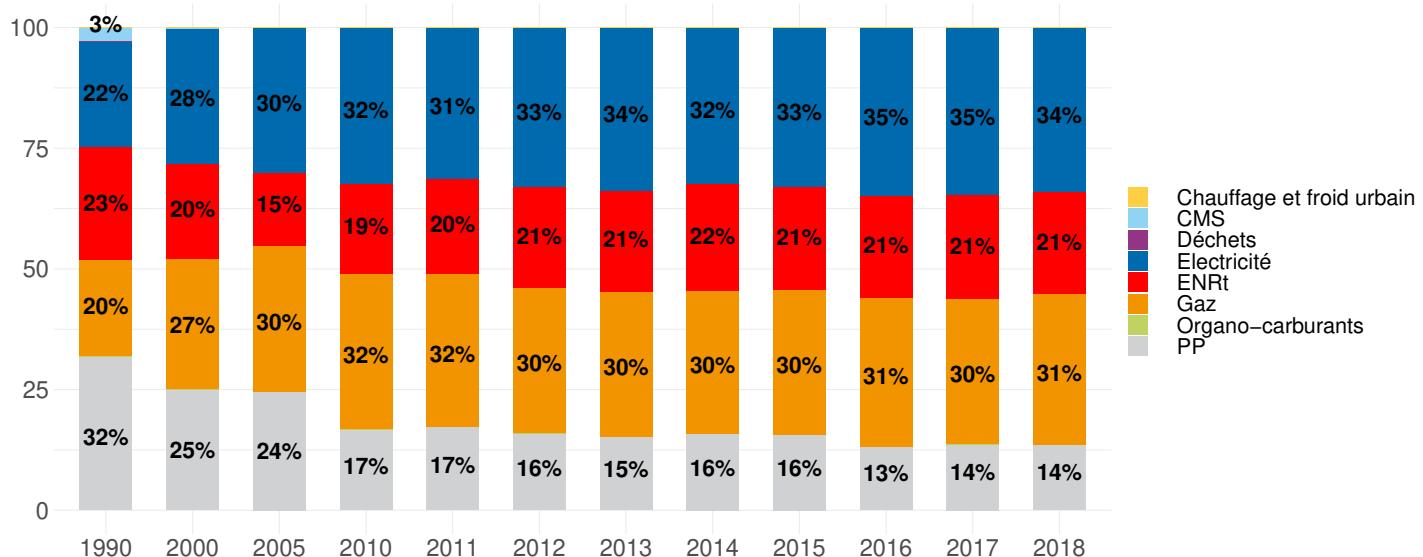
	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Organo-carburants	PP	Toutes énergies
Résidentiel	0	0	0	86	53	79	0	34	253
Tertiaire	0	0	0	43	1	19	0	10	73
Industrie hors branche énergie	0	0	0	19	0	1	0	8	29
Gestion des déchets	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Transport routier	0	0	0	0	0	0	10	129	140
Autres transports	0	0	0	6	0	0	0	5	12
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	3	0	0	1	8	11
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	160	55	100	11	194	520
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL (À CLIMAT NORMAL)

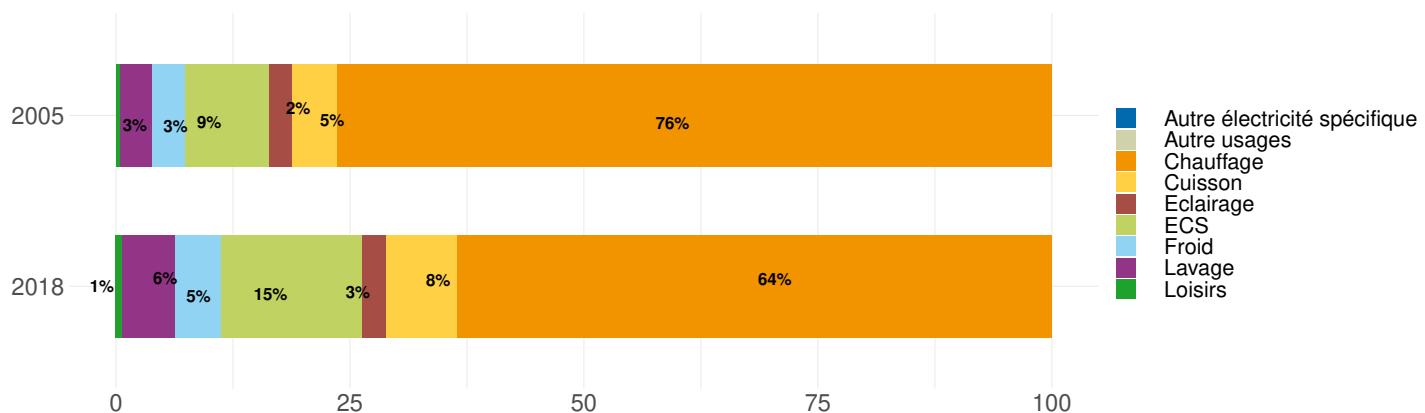
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	2%
Au cours des 5 dernières années	0%
Depuis 2005	1%
Depuis 1990	13%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

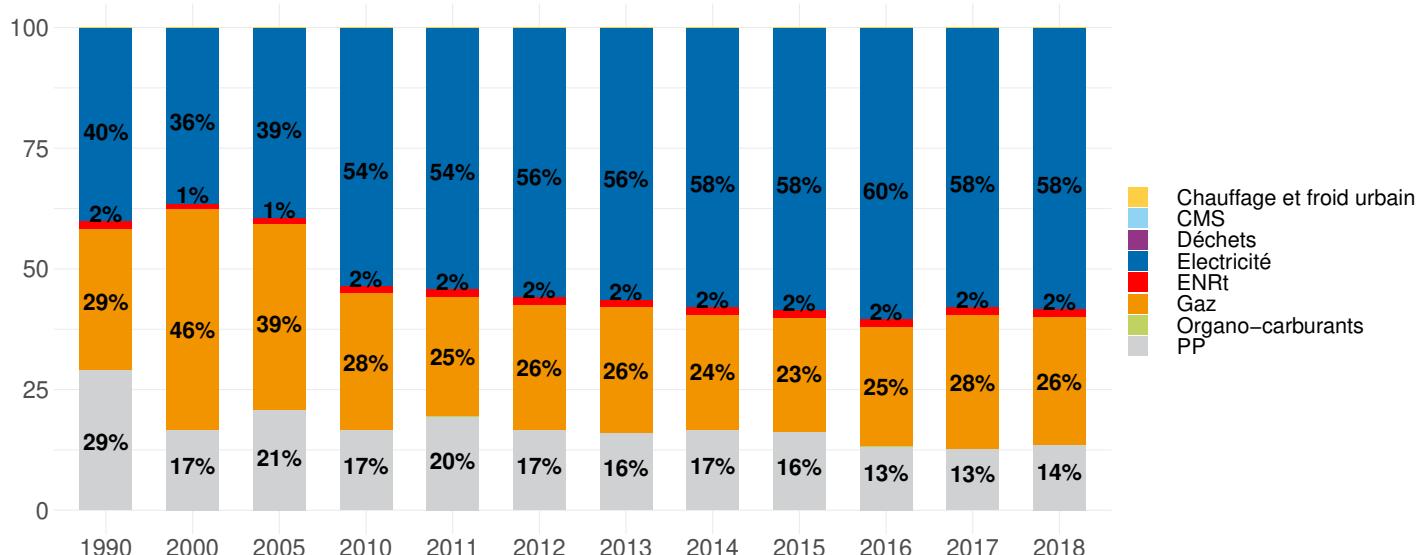


CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE (À CLIMAT NORMAL)

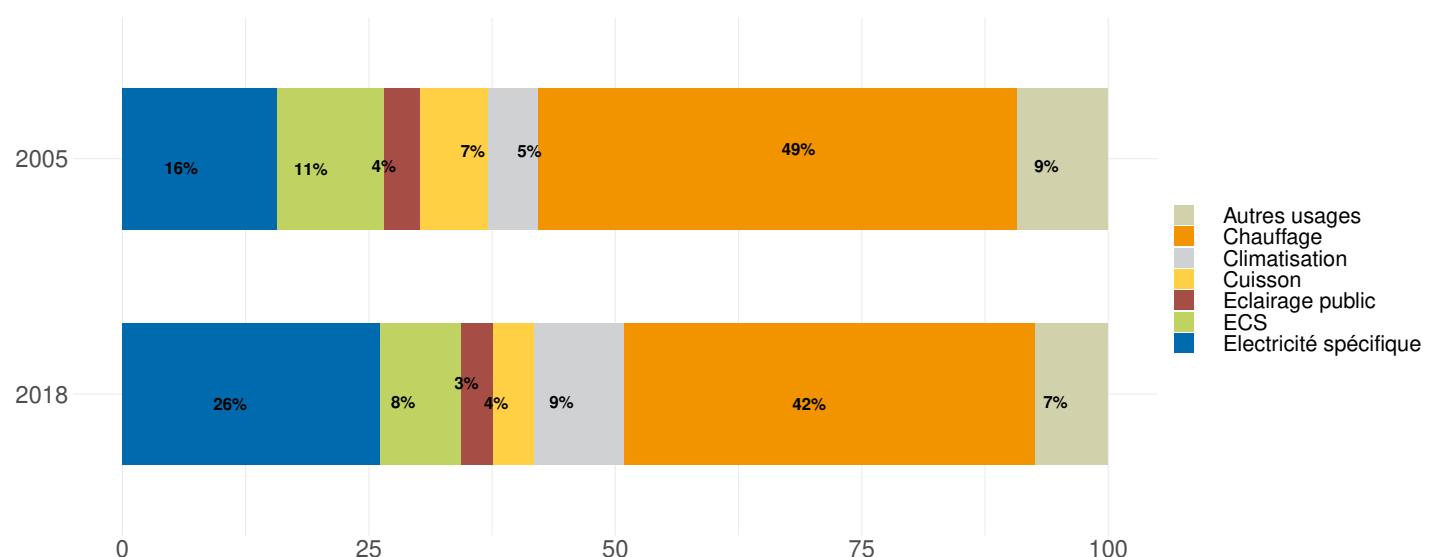
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	0%
Au cours des 5 dernières années	5%
Depuis 2005	-9%
Depuis 1990	25%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

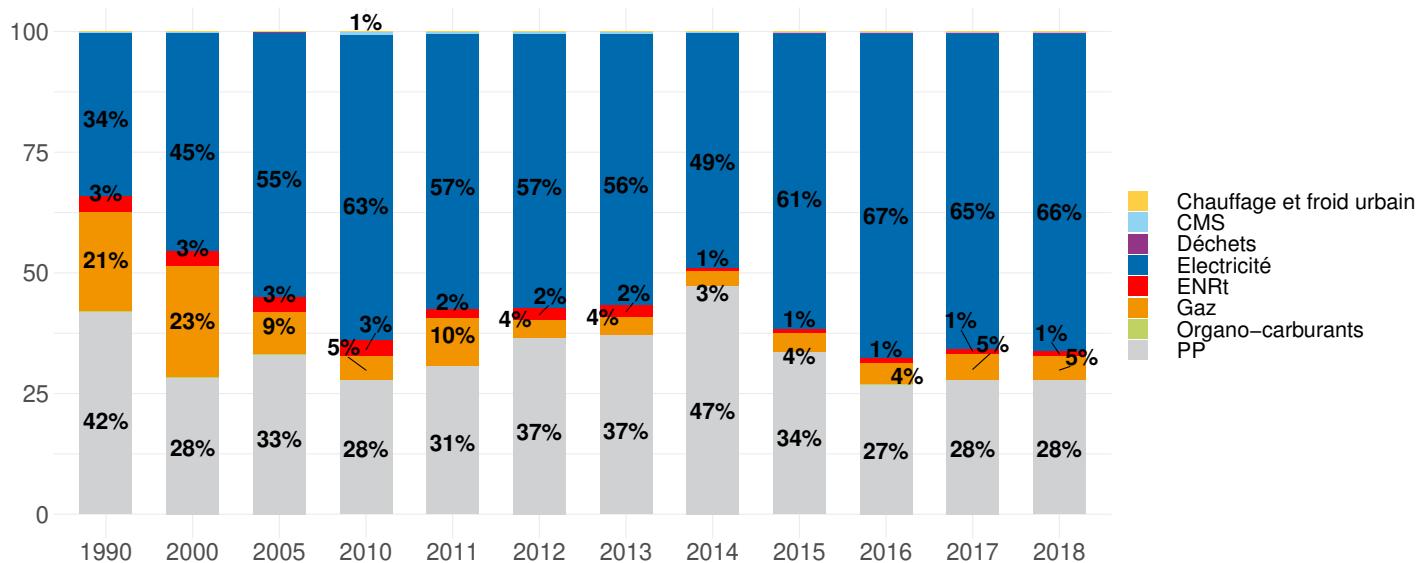


CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR INDUSTRIE HORS BRANCHE ÉNERGIE (À CLIMAT NORMAL)

Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	3%
Au cours des 5 dernières années	-27%
Depuis 2005	-41%
Depuis 1990	-52%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

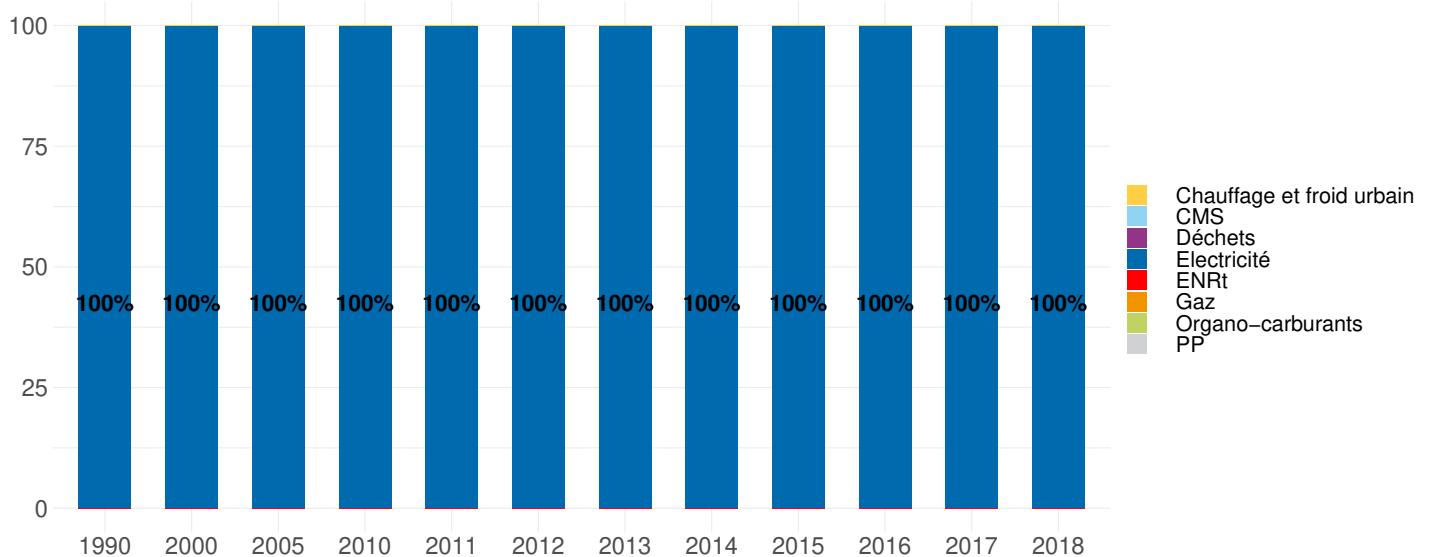
A l'heure actuelle, les données disponibles pour ce secteur ne permettent pas une analyse par usage.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR GESTION DES DÉCHETS (À CLIMAT NORMAL)

Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	3%
Au cours des 5 dernières années	-10%
Depuis 2005	22%
Depuis 1990	69%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

A l'heure actuelle, les données disponibles pour ce secteur ne permettent pas une analyse par usage.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR BRANCHE ÉNERGIE (À CLIMAT NORMAL)

Dynamiques d'évolution

Nous n'avons pas identifié de données dans ce secteur sur ce territoire.

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur

Nous n'avons pas identifié de données dans ce secteur sur ce territoire.

Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

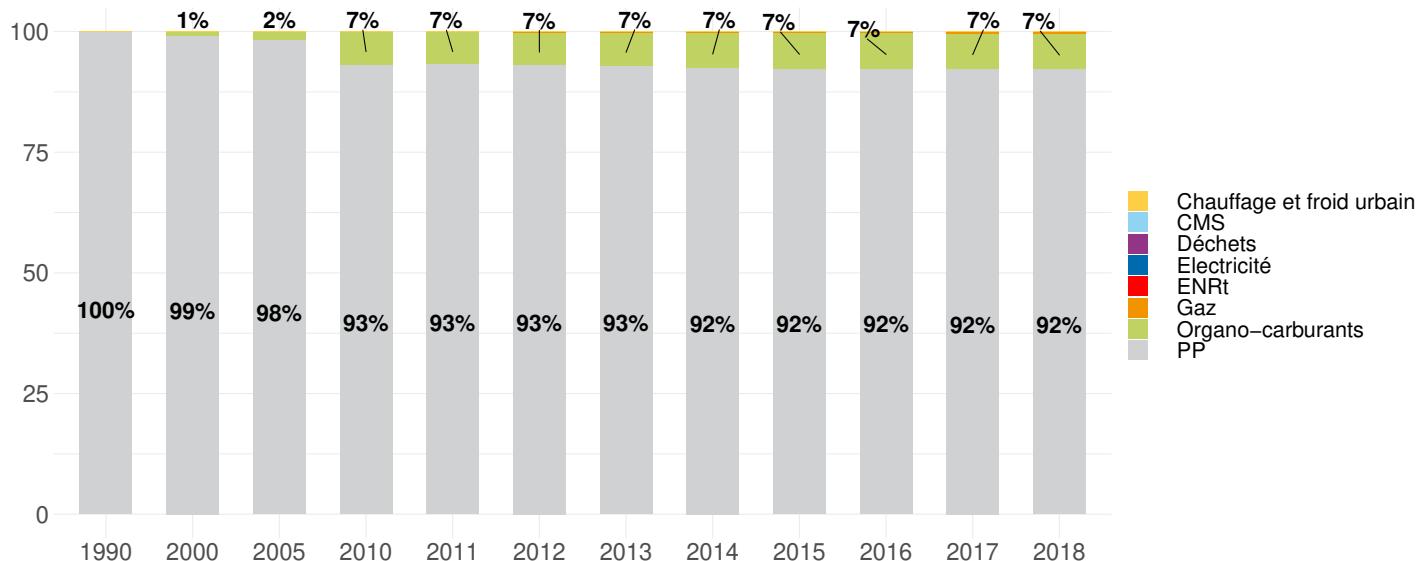
A l'heure actuelle, les données disponibles pour ce secteur ne permettent pas une analyse par usage.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR TRANSPORT ROUTIER (À CLIMAT NORMAL)

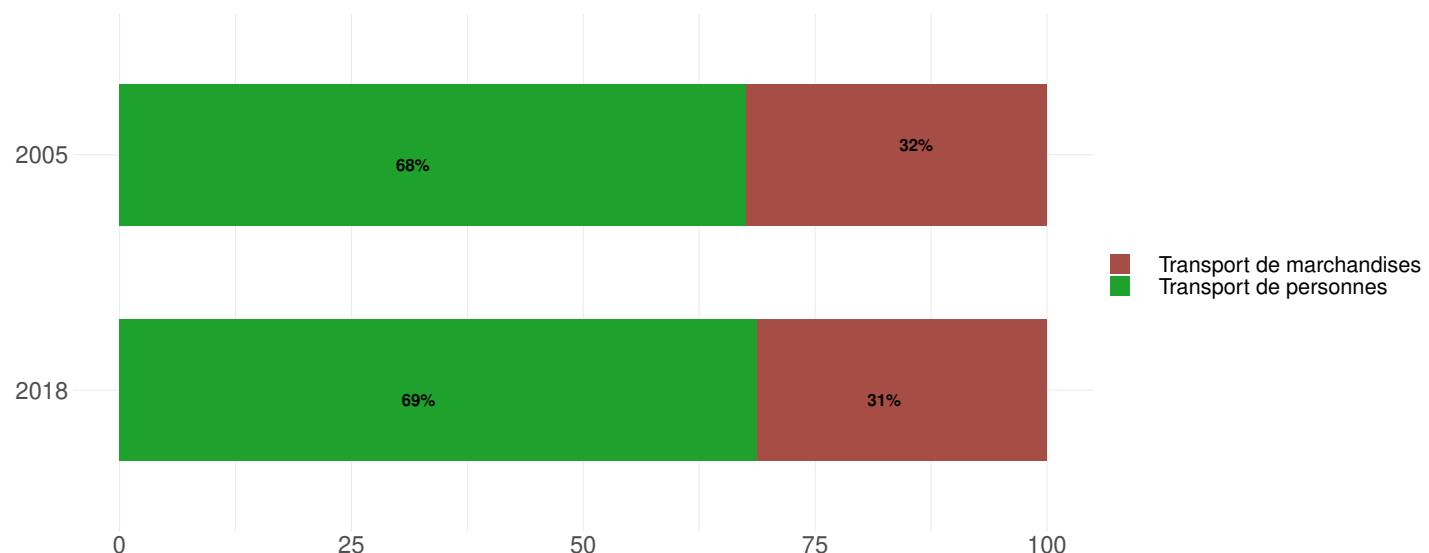
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	-3%
Au cours des 5 dernières années	-6%
Depuis 2005	-6%
Depuis 1990	2%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

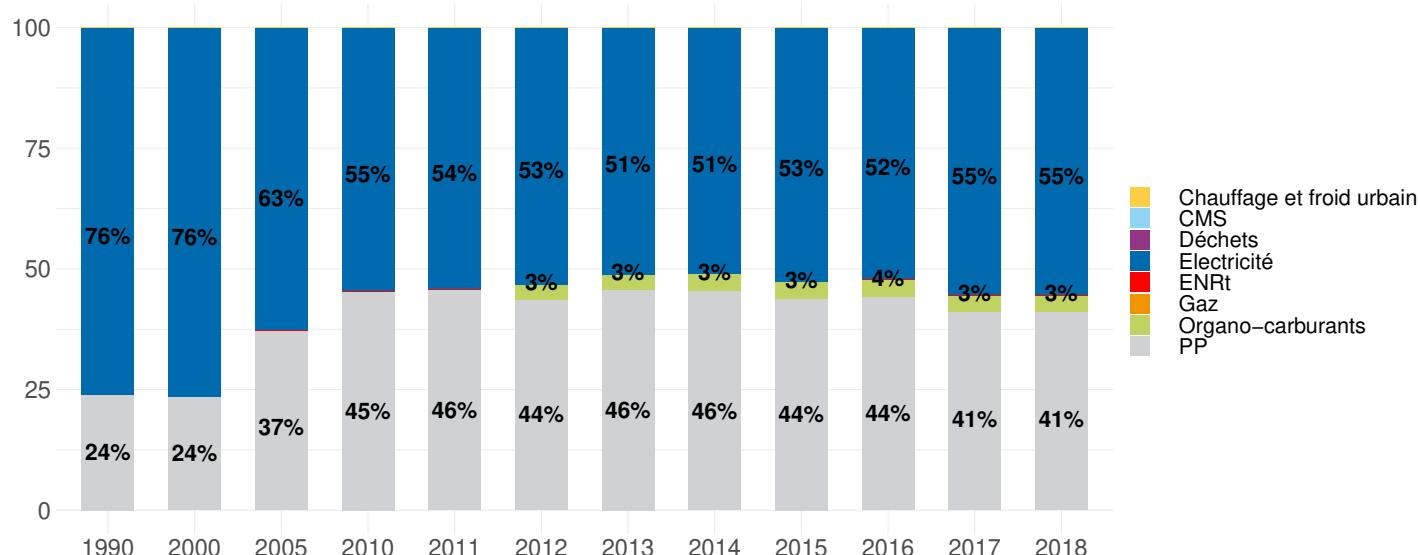


CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR AUTRES TRANSPORTS (À CLIMAT NORMAL)

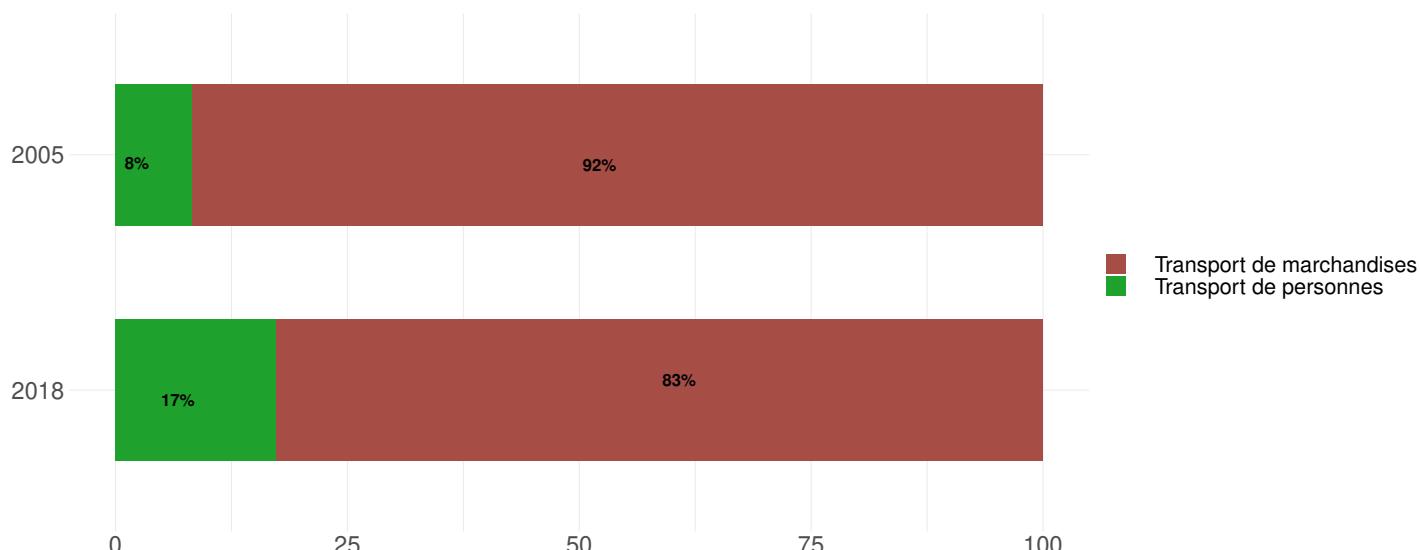
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	0%
Au cours des 5 dernières années	3%
Depuis 2005	-3%
Depuis 1990	17%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur



Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur

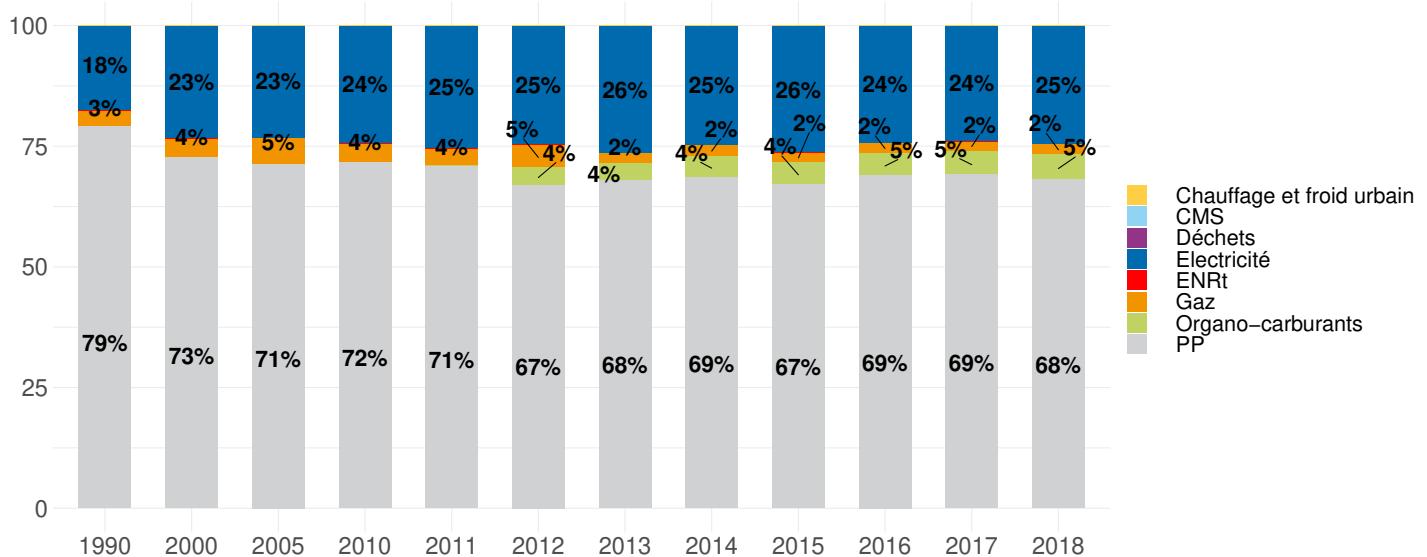


CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET AQUACULTURE (À CLIMAT NORMAL)

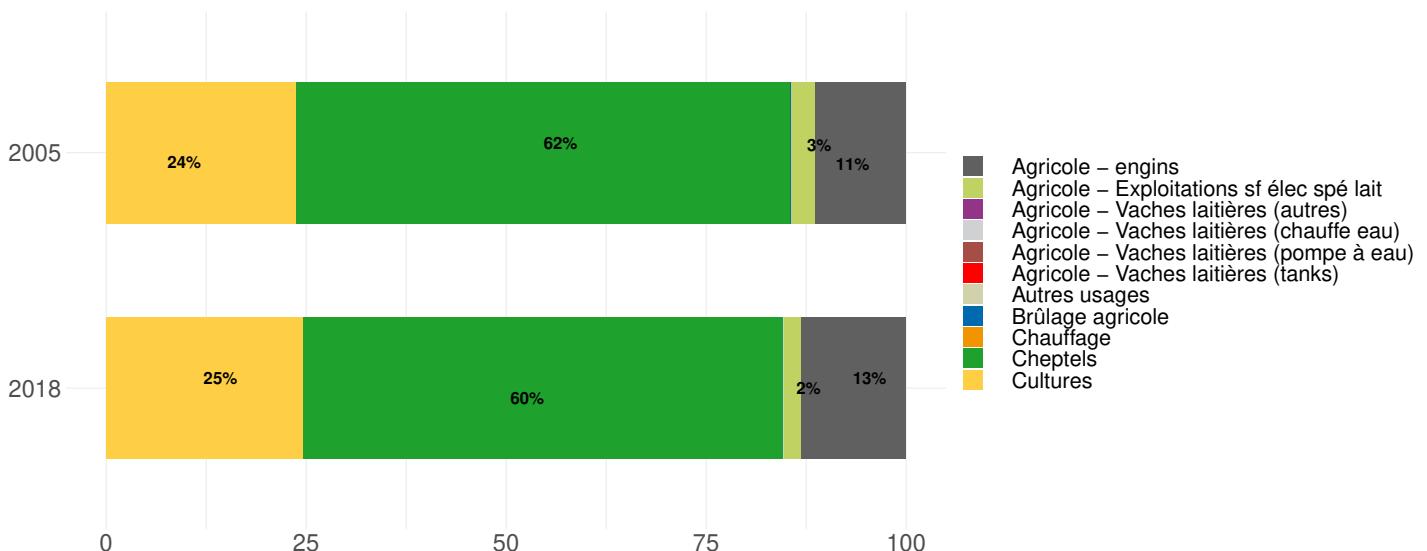
Dynamiques d'évolution

Par rapport à l'année précédente	3%
Au cours des 5 dernières années	7%
Depuis 2005	5%
Depuis 1990	28%

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur

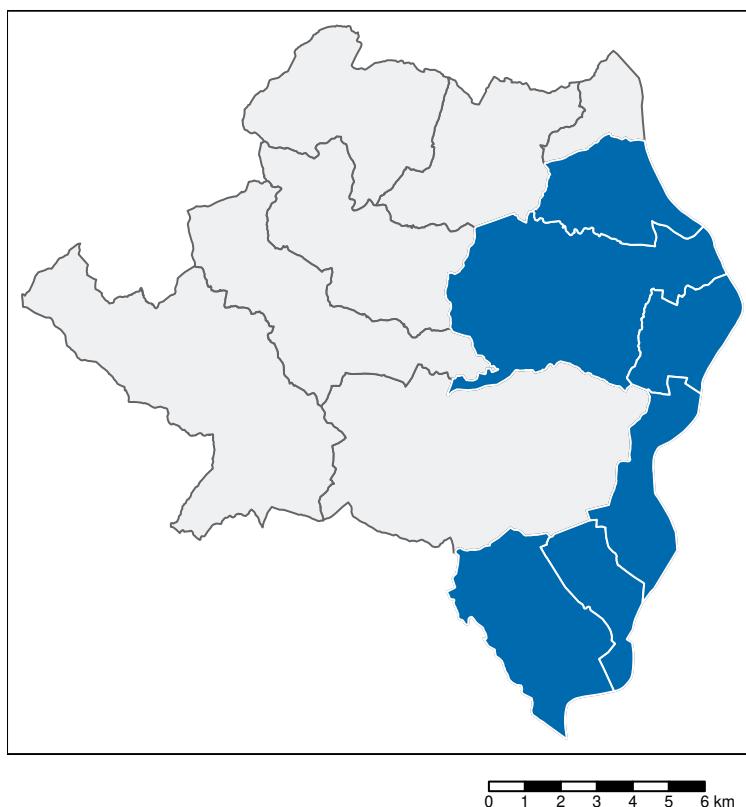


Évolution de la part de chaque usage dans la consommation du secteur



RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE

Communes desservies par le gaz²



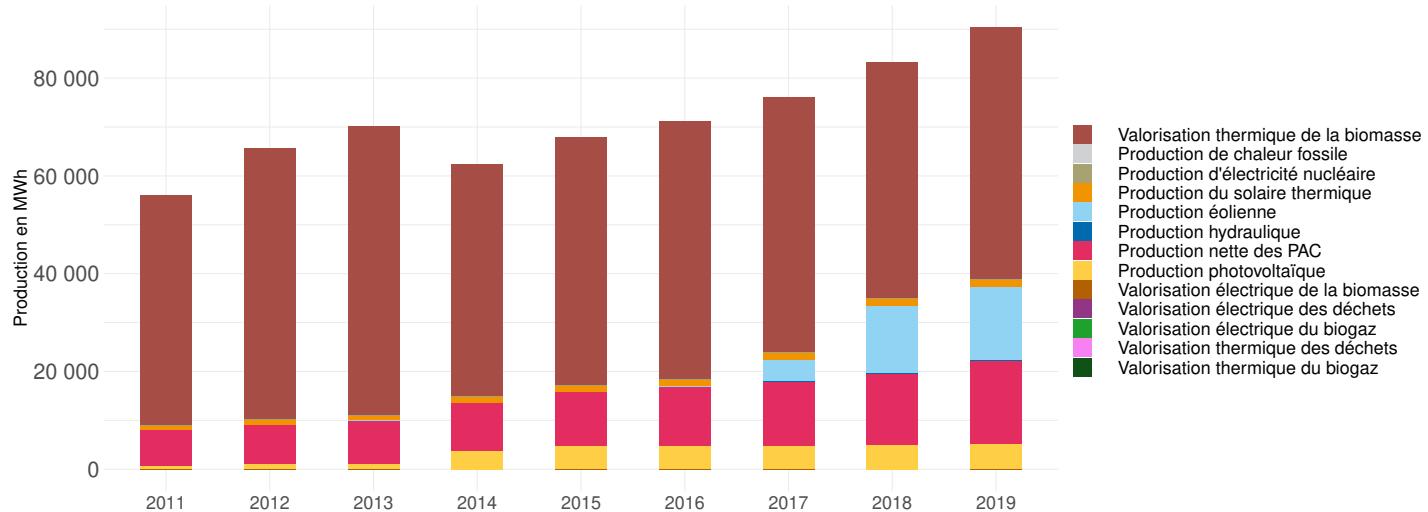
1. données 2018

2. Les communes desservies par le gaz apparaissent en bleu sur le graphique.

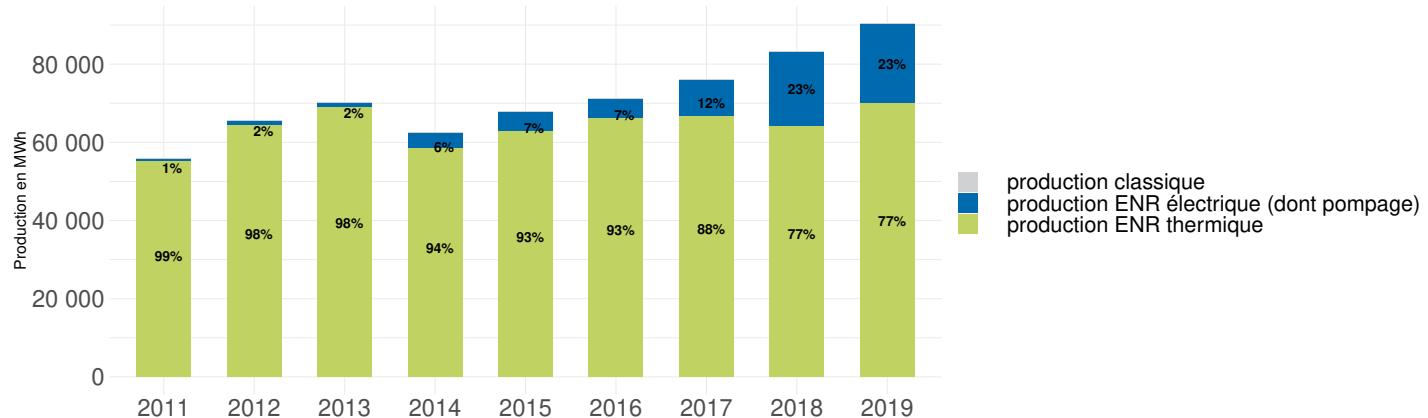
PRODUCTION D'ÉNERGIE (DONNÉES 2019)

PRODUCTION D'ÉNERGIE - SITUATION GLOBALE

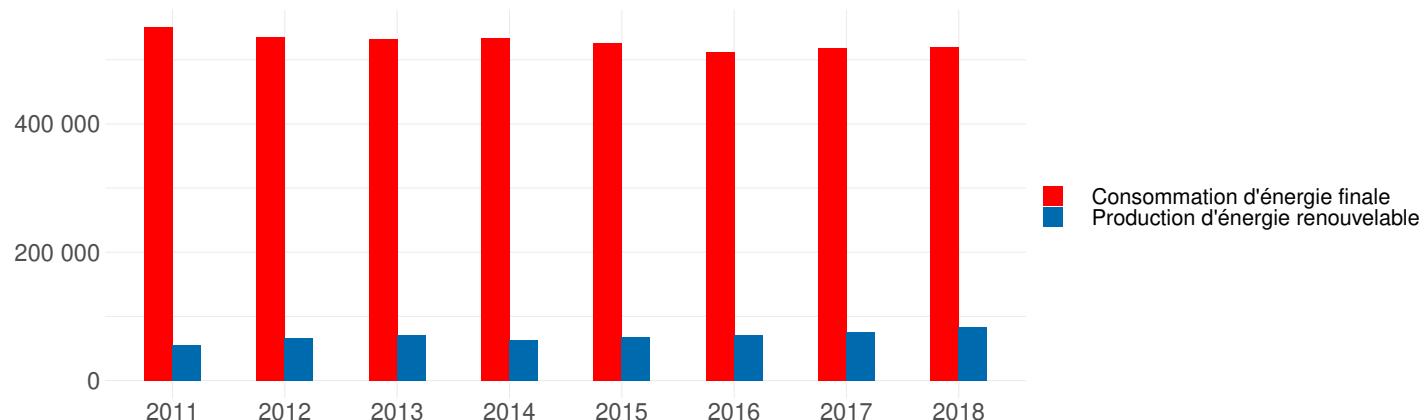
Évolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh)



Répartition de la production d'énergie sur le territoire par type (en MWh)

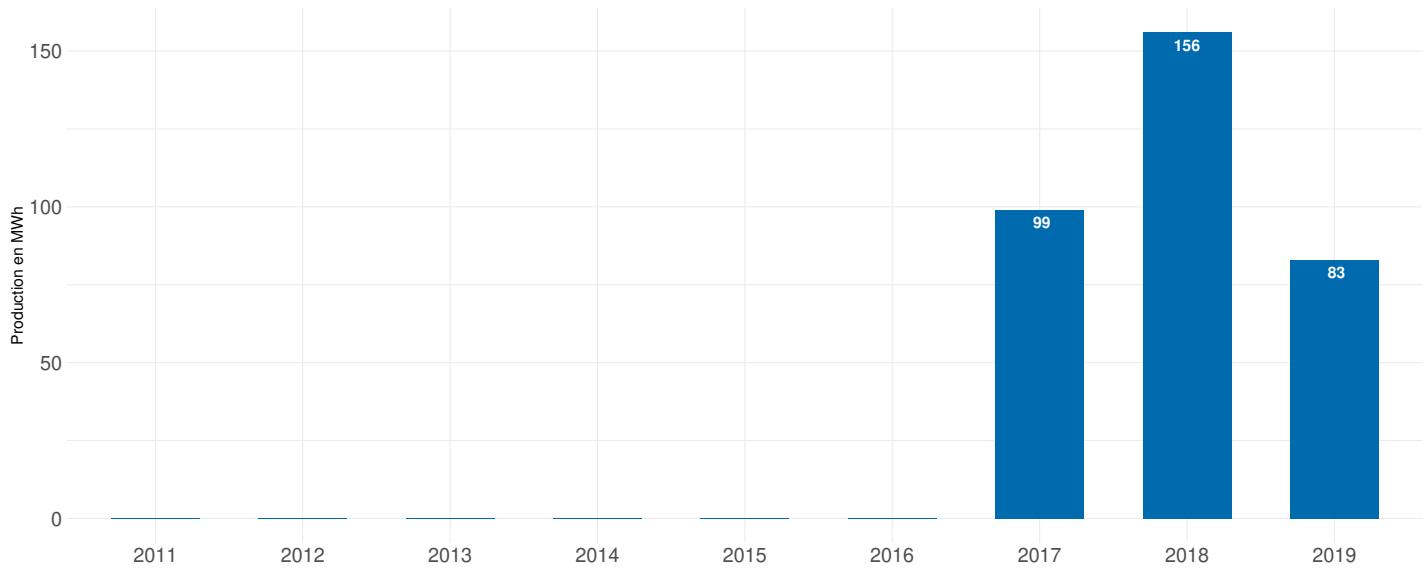


Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE - HYDROÉLECTRICITÉ

Production estimée (en MWh)

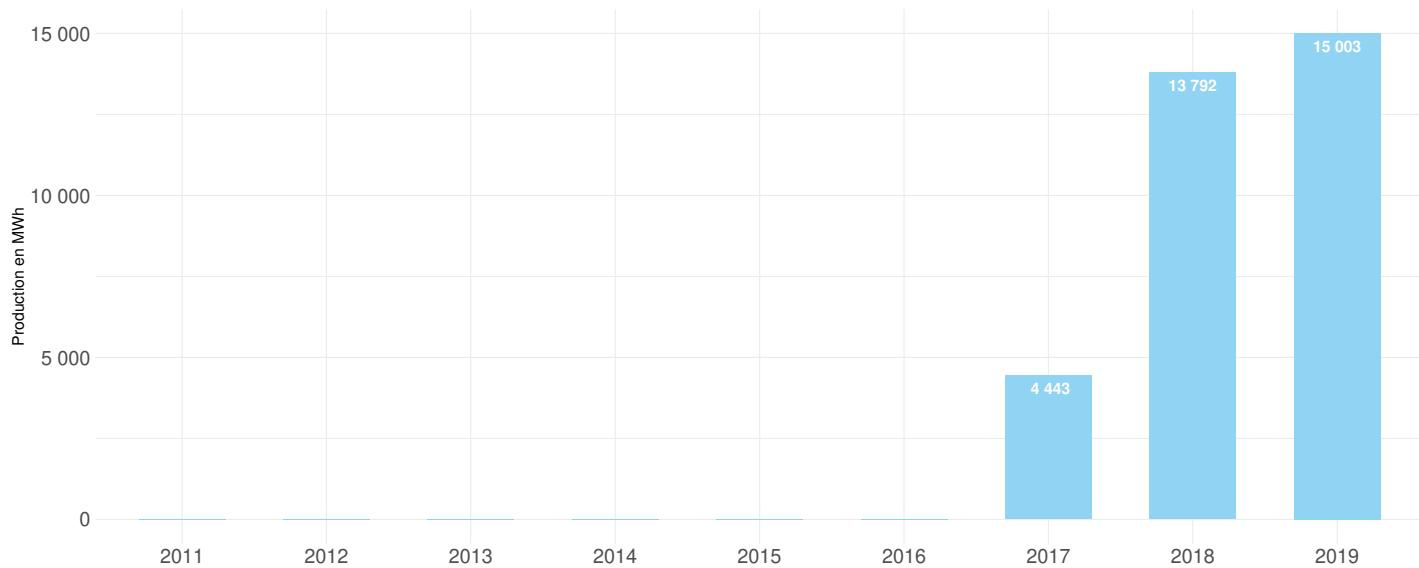


Installations hydroélectriques

indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre installations <4.5 MW	2	2	2	2	2	0	2	2	3
nombre installations >4.5 MW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
nombre installations pompages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
production totale (dont pompages) en MWh	0	0	0	0	0	0	99	156	83
production hydro <4.5 MW en MWh	0	0	0	0	0	0	99	156	83
production hydro >4.5 MW en MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0
production pompage en MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0
puissance totale en MW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
puissance_hydro_inf	0	0	0	0	0	0	0	0	0
puissance hydro >4.5 MW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
puissance pompages en MW	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE - ÉOLIEN

Production estimée (en MWh)

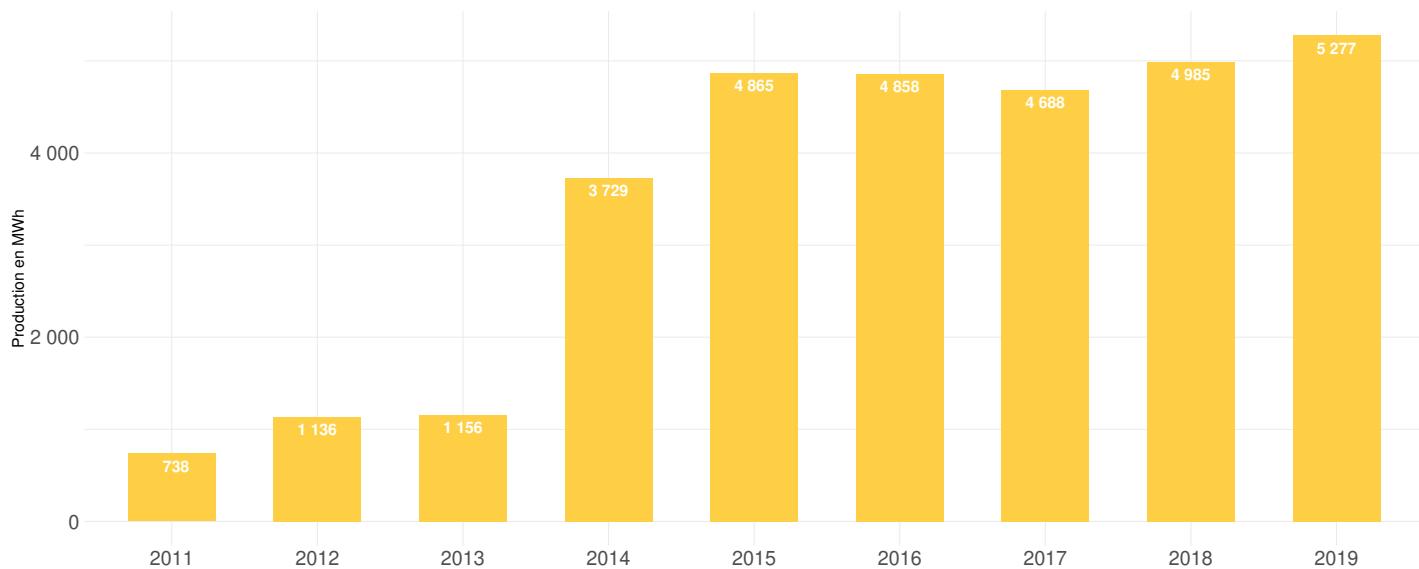


Installations éoliennes

indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre d'éoliennes	0	0	0	0	0	0	5	5	5
nombre parcs éoliens	0	0	0	0	0	0	1	1	1
production totale en MWh	0	0	0	0	0	0	4443	13792	15003
production HT en MWh	0	0	0	0	0	0	4443	13792	15003
production autres domaines de tension en MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0
puissance totale en MW	0	0	0	0	0	0	12	12	12
puissance HT en MW	0	0	0	0	0	0	12	12	12
puissance autres domaines de tension en MW	0	0	0	0	0	0	0	0	0

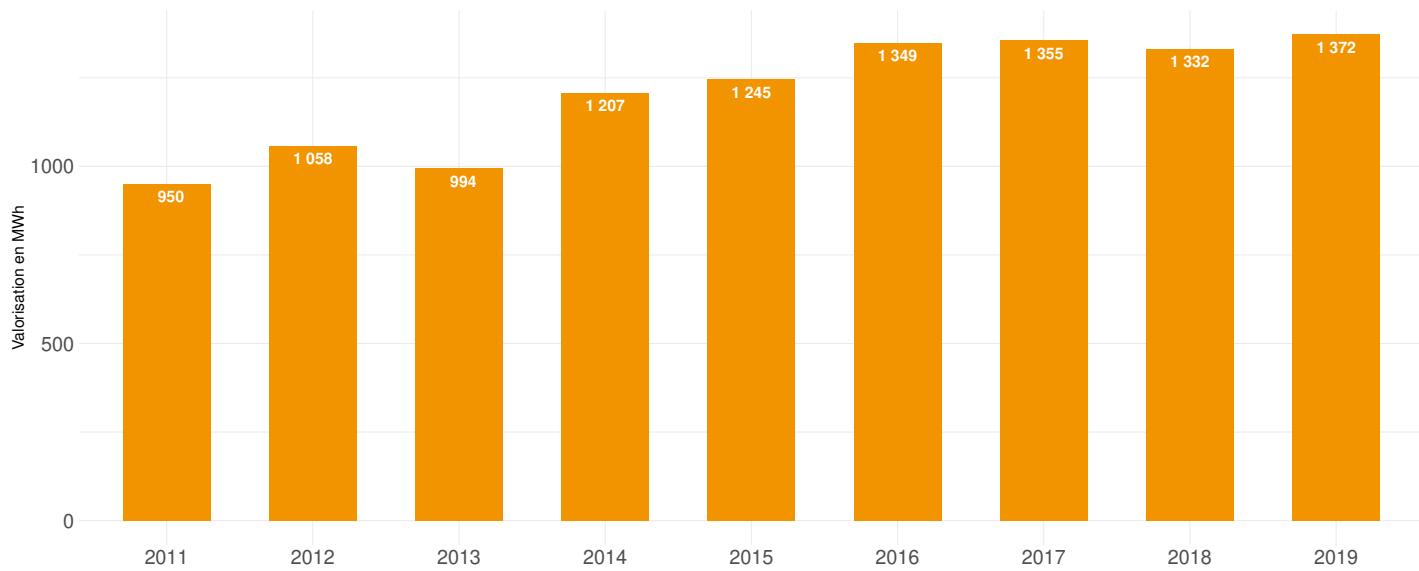
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE - PHOTOVOLTAÏQUE

Production estimée (MWh)



Installations photovoltaïques

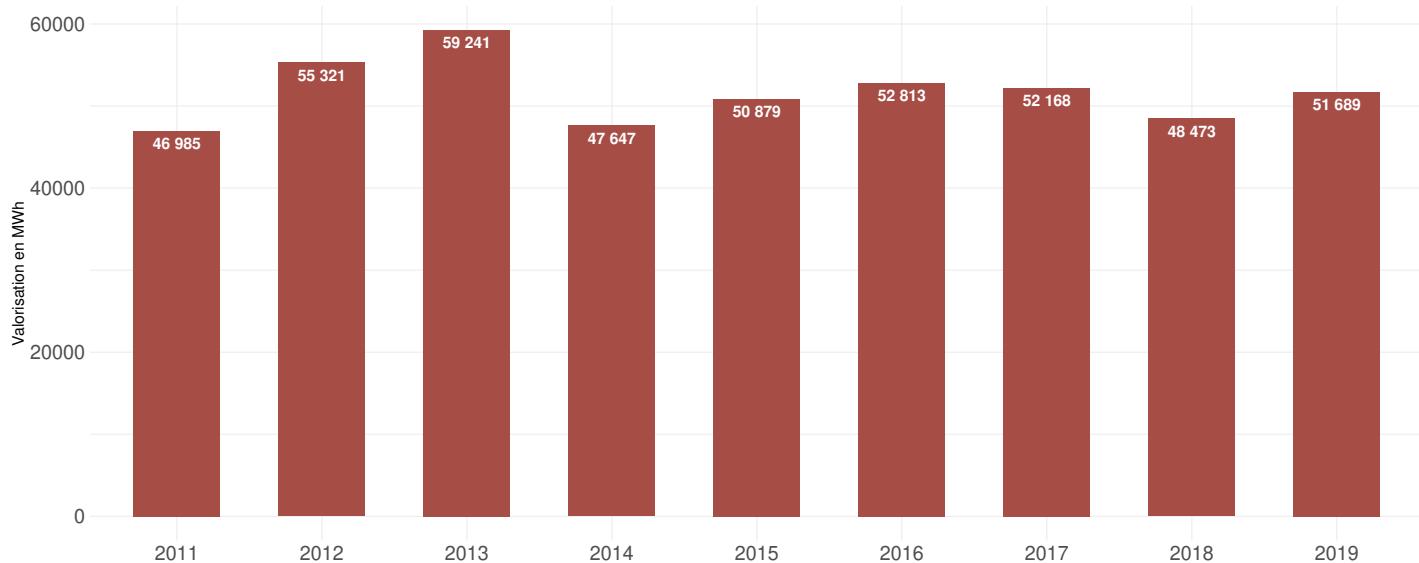
indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre installations BT <36 kVA	237	248	266	273	277	284	296	315	342
nombre installations BT >36 kVA	3	3	3	4	4	4	5	5	5
nombre installations de niveau de tension non identifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0
nombre installations HT	0	0	0	1	1	1	1	1	1
nombre d'installations totales	240	251	269	278	282	289	302	321	348
production BT <36 en MWh	569	691	766	917	1033	1101	1218	1345	1365
production BT >36 en MWh	163	426	391	395	544	536	566	715	782
production des installations de niveau de tension non identifié en MWh	6	19	0	0	0	0	0	0	0
production totale en MWh	738	1136	1156	3729	4865	4858	4688	4985	5277
production HT en MWh	0	0	0	2418	3288	3221	2904	2925	3130
puissance totale	1	1	1	4	4	4	4	4	4
puissance BT <36 kVA	1	1	1	1	1	1	1	1	1
puissance BT >36 kVA	0	0	0	0	0	0	1	1	1
puissance des installations de niveau de tension non identifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0
puissance HT	0	0	0	2	2	2	2	2	2

Production estimée (MWh)**Installations solaire thermique**

indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
valorisation thermique	950	1058	994	1207	1245	1349	1355	1332	1372
surface capteurs	1756	1938	1810	2196	2259	2440	2481	2478	2531

PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE - BOIS ÉNERGIE ET AUTRES BIOMASSES SOLIDES

Production estimée (MWh)

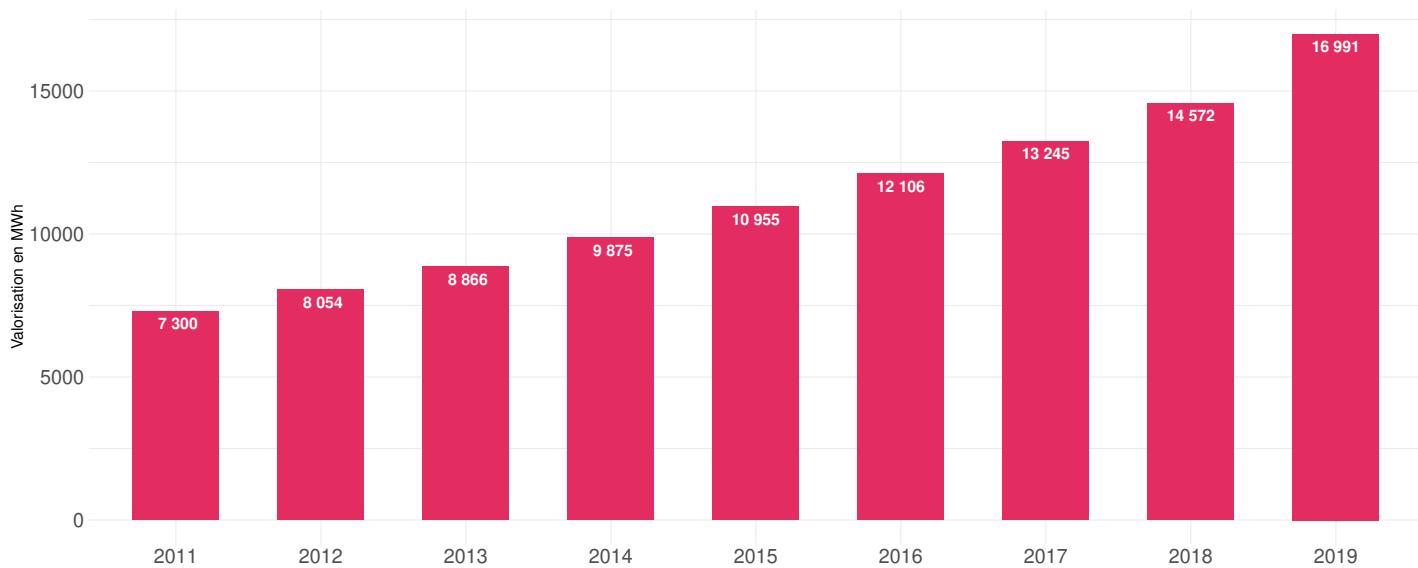


Installations bois énergie

indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
valorisation thermique	46985	55321	59241	47647	50879	52813	52168	48473	51689

PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE - PAC

Production estimée (MWh)



Installations PAC

indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre de PAC	337	371	407	453	502	555	607	665	775
production nette des pac	7300	8054	8866	9875	10955	12106	13245	14572	16991

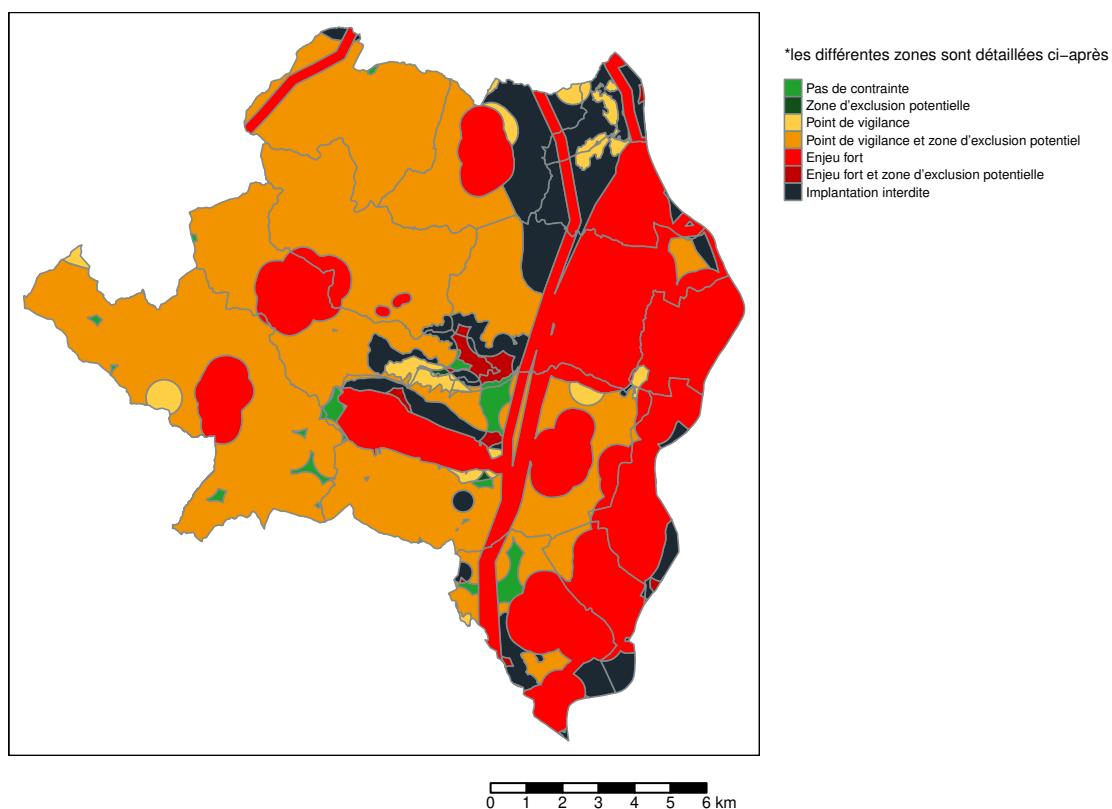
POTENTIELS DE PRODUCTION ENR

Il s'agit des zones favorables au développement de l'éolien. Ces zones sont identifiées en croisant des contraintes sur différentes thématiques : « Patrimoine culturel et historique », « Patrimoine naturel », « Servitudes et contraintes aériennes et terrestres » et « Infrastructures ».

A noter :

- ce travail n'a pas de valeur juridique ni réglementaire. Il s'agit d'une estimation automatique d'un gisement éolien prenant en compte les contraintes réglementaires et environnementales. Les éléments de cette estimation ne sont pas opposables à une éventuelle procédure d'autorisation d'un parc éolien ;
- la méthodologie ne tient pas compte des installations existantes : des zones considérées comme favorables à l'éolien peuvent déjà être occupées par des éoliennes ;
- ce travail couvre les systèmes de production d'électricité du « grand éolien », le « petit éolien » n'étant pas abordé ici.

Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire



Détail des différentes zones :

- **Pas de contraintes** : zones favorables au développement de l'éolien sans aucune contrainte particulière ;
- **Zone d'exclusion potentielle** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage ;
- **Point de vigilance** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance ;
- **Point de vigilance et zone d'exclusion potentielle** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage ;
- **Enjeu fort** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation ;
- **Enjeu fort et zone d'exclusion potentielle** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage ;
- **Implantation interdite** : zones d'exclusion où l'implantation d'éolienne est interdite par la réglementation.

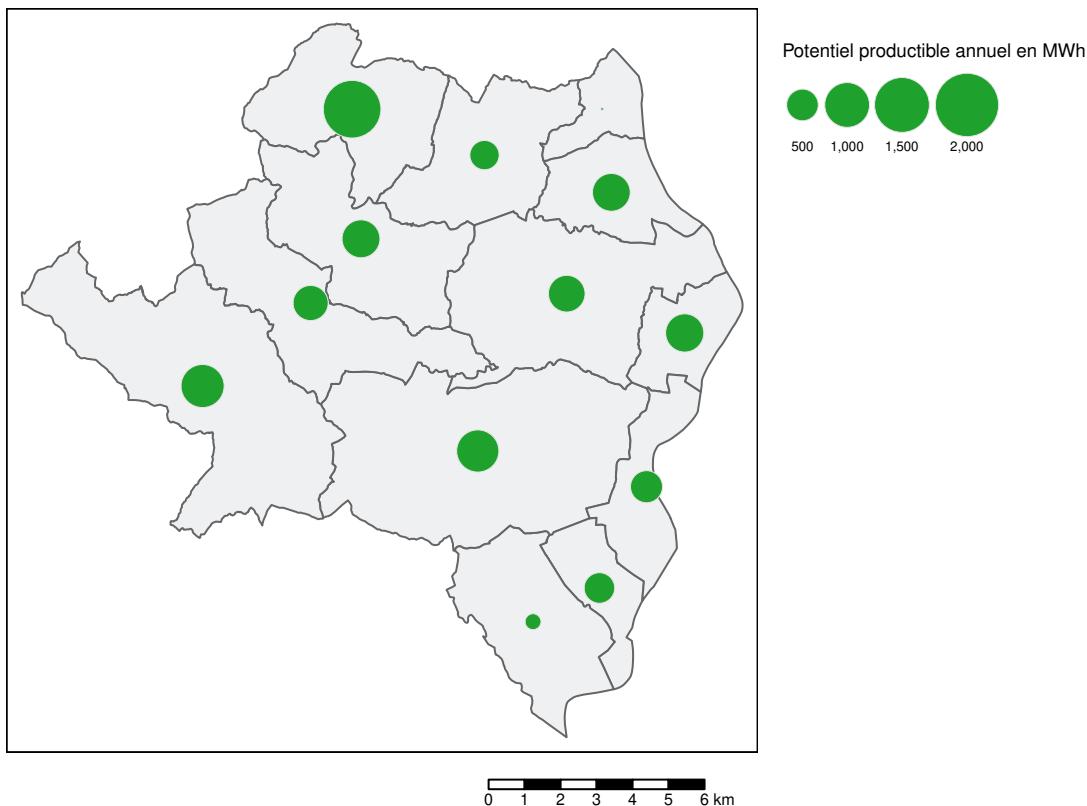
Il s'agit du potentiel annuel de méthanisation des différents gisements présents sur le territoire. Dans un premier temps, les quantités de matières sont déterminées par filière. La part mobilisable de ces différentes quantités de matières est ensuite estimée puis convertie en volume de méthane et en énergie (MWh).

A noter :

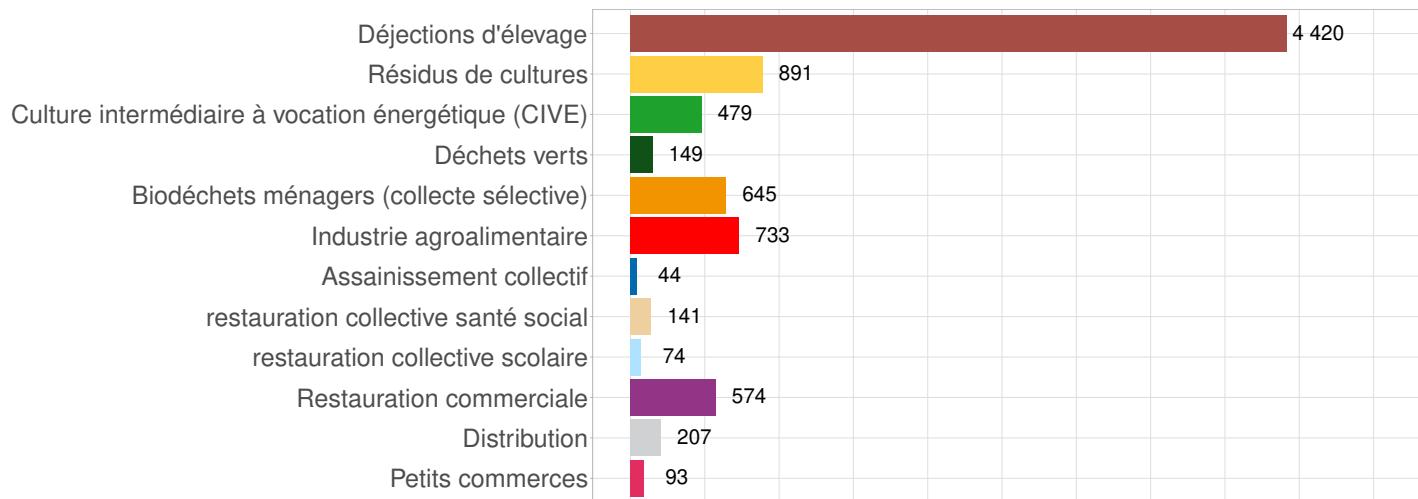
- le potentiel ne tient pas compte des installations existantes ;
- la région Auvergne-Rhône-Alpes étant importatrice de pailles de céréales (blé et orge), ce type de paille n'est pas comptabilisé dans le gisement méthanisable ;
- la restauration collective (établissements scolaires et de santé) n'est pas considérée du fait de la difficulté d'avoir des données à l'échelle communale. Toutefois, la restauration collective ouvre des perspectives intéressantes car la mise en place d'une récupération des déchets y est plus simple que pour la restauration commerciale ;
- les ratios de mobilisation utilisés pour les CIVE sont très faibles car basés sur des scénarios pessimistes.

Potentiel productible annuel total sur le territoire : **8 450 MWh**

Potentiel de méthanisation productible par commune en MWh



Potentiel de méthanisation en MWh sur le territoire par type d'intrants



SOLAIRE THERMIQUE

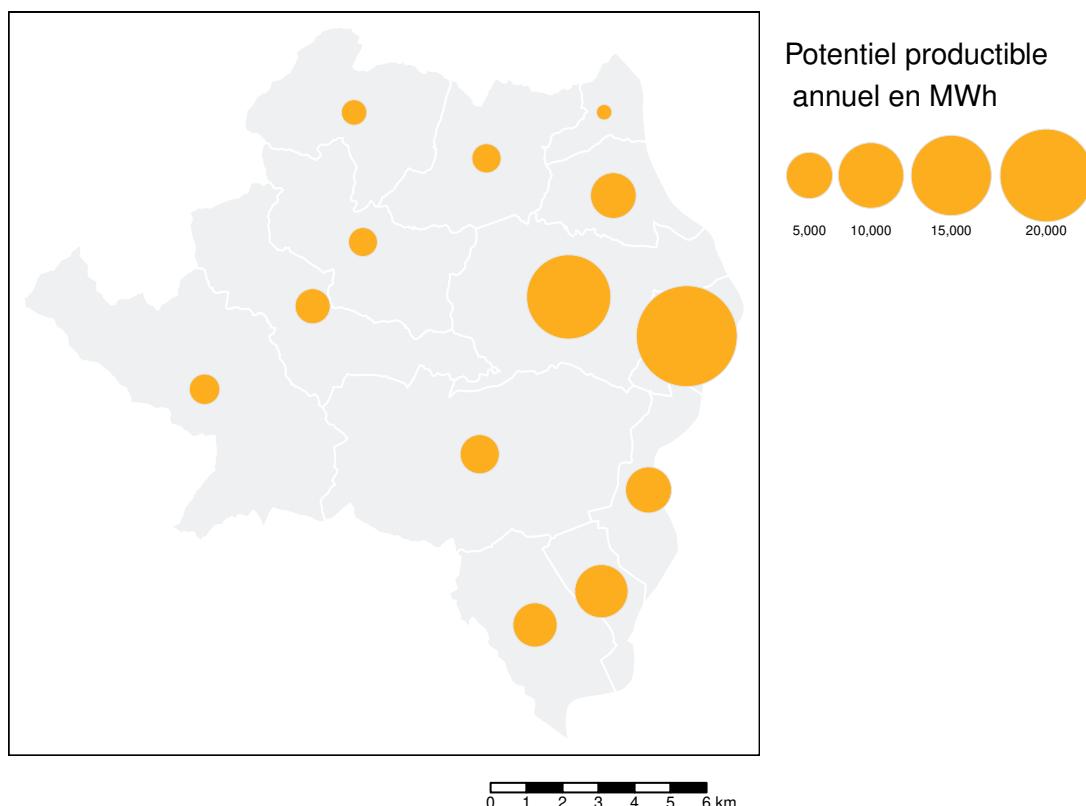
Il s'agit du potentiel de production annuelle de chaleur par l'installation de panneaux solaires thermiques dans les secteurs résidentiel et industrie. La méthodologie est fondée sur une approche par besoin en chaleur. Il est considéré ici que ces deux secteurs ont des besoins suffisamment importants pour qu'il soit intéressant de mettre en place des installations solaires thermiques. Les secteurs tertiaire et agriculture ne sont pas abordés ici. Sur la base de plusieurs hypothèses, le potentiel (productible annuel) de ces différents secteurs est calculé et exprimé à l'échelle communale. Pour le secteur résidentiel, l'hypothèse est faite que tous les bâtiments sont équipés de panneaux solaires thermiques. Pour le secteur industrie, on fait l'hypothèse d'un potentiel égal à 10% de la consommation énergétique de ce secteur.

A noter :

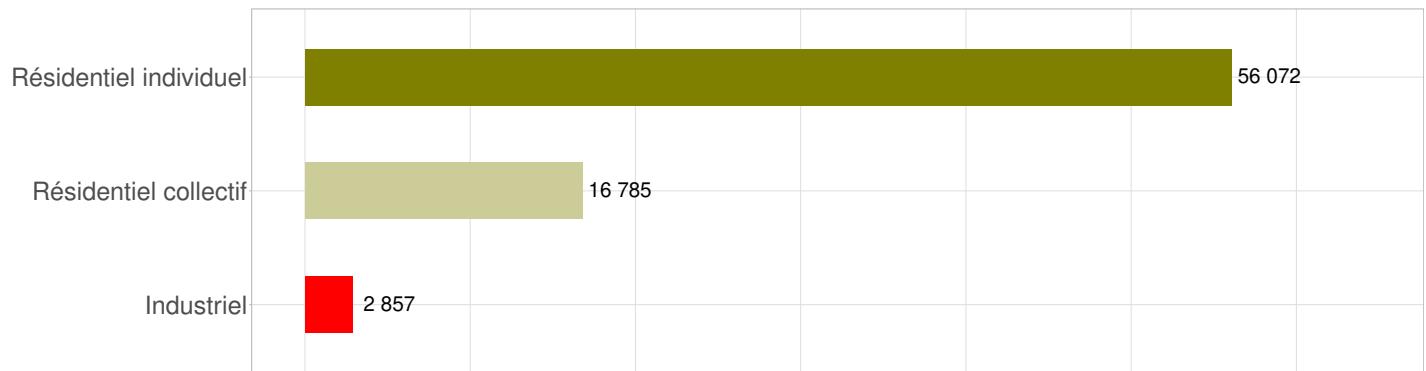
- le potentiel ne tient pas compte des installations existantes ;
- la concurrence entre le photovoltaïque et le solaire thermique n'est pas prise en compte ;
- l'alimentation de réseaux de chaleur par le solaire thermique n'est pas abordée ici ;
- pour l'industrie, le gisement de chaleur fatale disponible est difficile à estimer et interagit avec des besoins de chaleur très variables.

Potentiel productible annuel total sur le territoire : **75 714 MWh**

Potentiel solaire thermique productible par commune en MWh



Potentiel solaire thermique productible sur le territoire en MWh par secteur



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Il s'agit de l'estimation de la production photovoltaïque annuelle en considérant qu'un maximum de panneaux photovoltaïques est installé sur les bâtiments existants et les parkings (ombrières) du territoire.

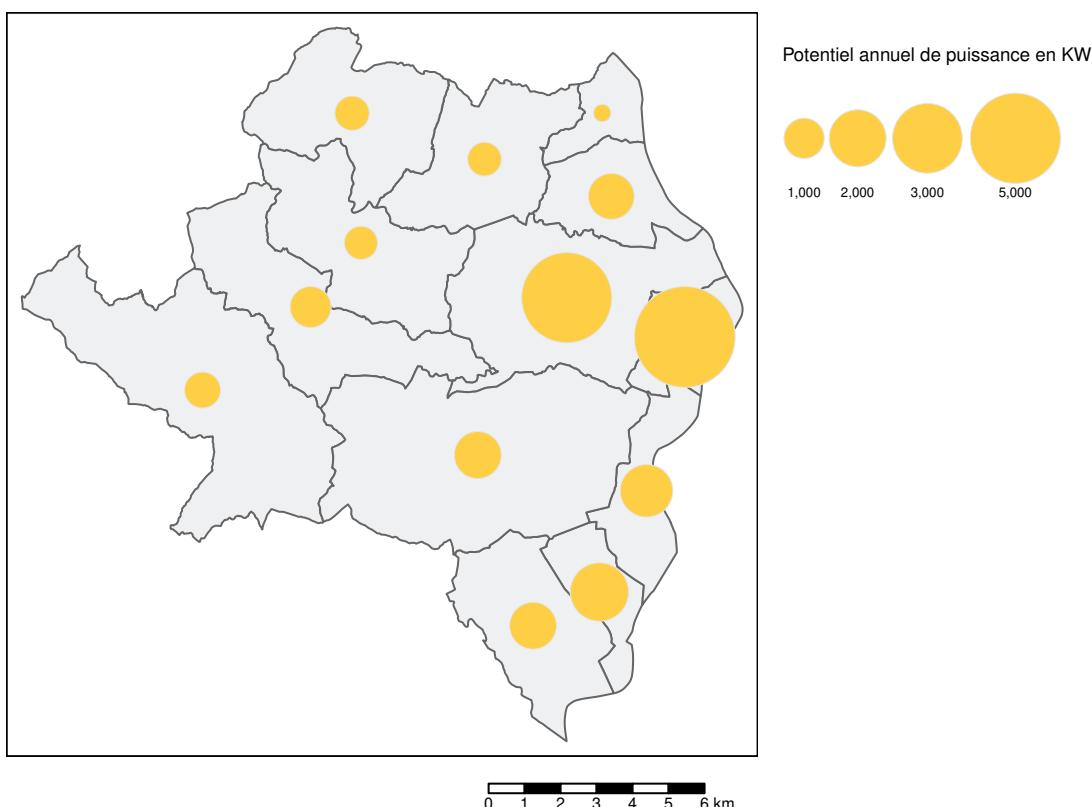
Dans un premier temps, les bâtiments et parkings favorables au développement du PV sont identifiés et caractérisés (type de toit, orientation, présence de contraintes patrimoniales). Les installations de panneaux ailleurs que sur des bâtiments et parkings (par exemple des champs ou des friches industrielles) ne sont pas considérées ici. Puis, sur la base de plusieurs hypothèses, le potentiel (productible annuel) est calculé, notamment en fonction du rayonnement solaire, et exprimé à l'échelle communale. L'hypothèse est faite que tous les bâtiments sont équipés de panneaux photovoltaïques. En effet, les masques proches (ombrage lié aux bâtiments, à la végétation ou à la topographie locale) ne sont pas considérés ici.

A noter :

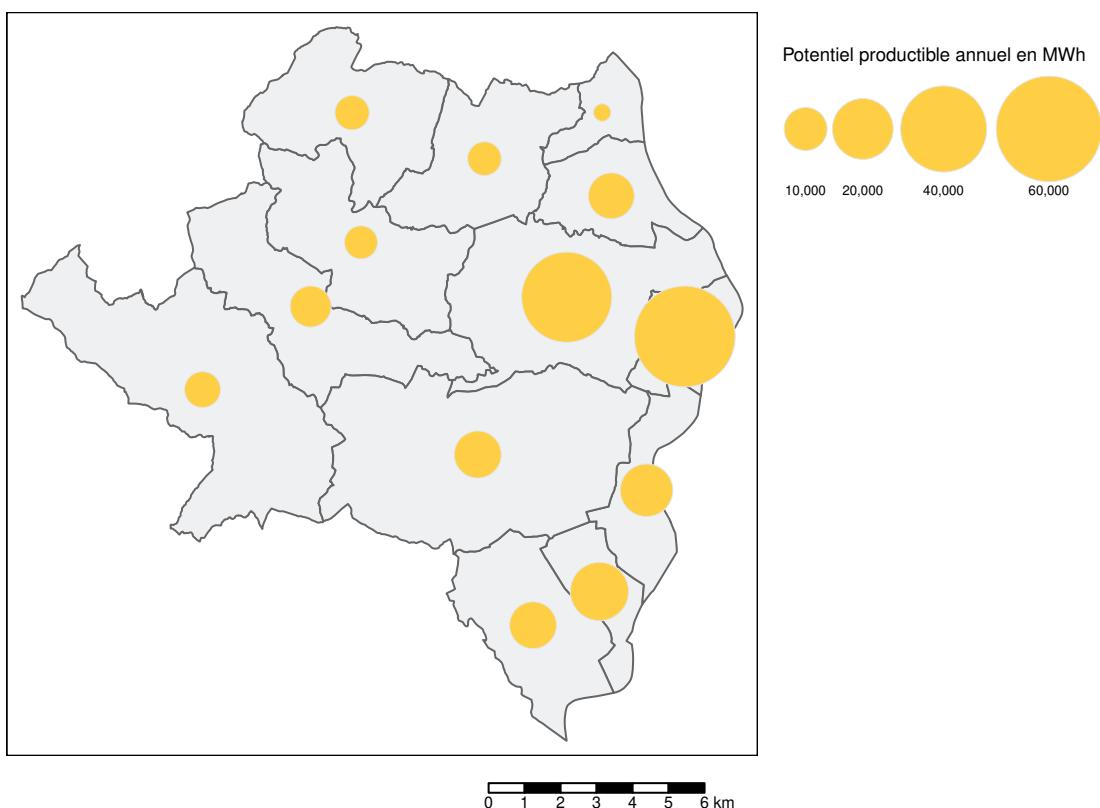
- le potentiel ne tient pas compte des installations existantes ;
- la concurrence entre le photovoltaïque et le solaire thermique n'est pas prise en compte.

Potentiel productible annuel total sur le territoire : **203 506 MWh**

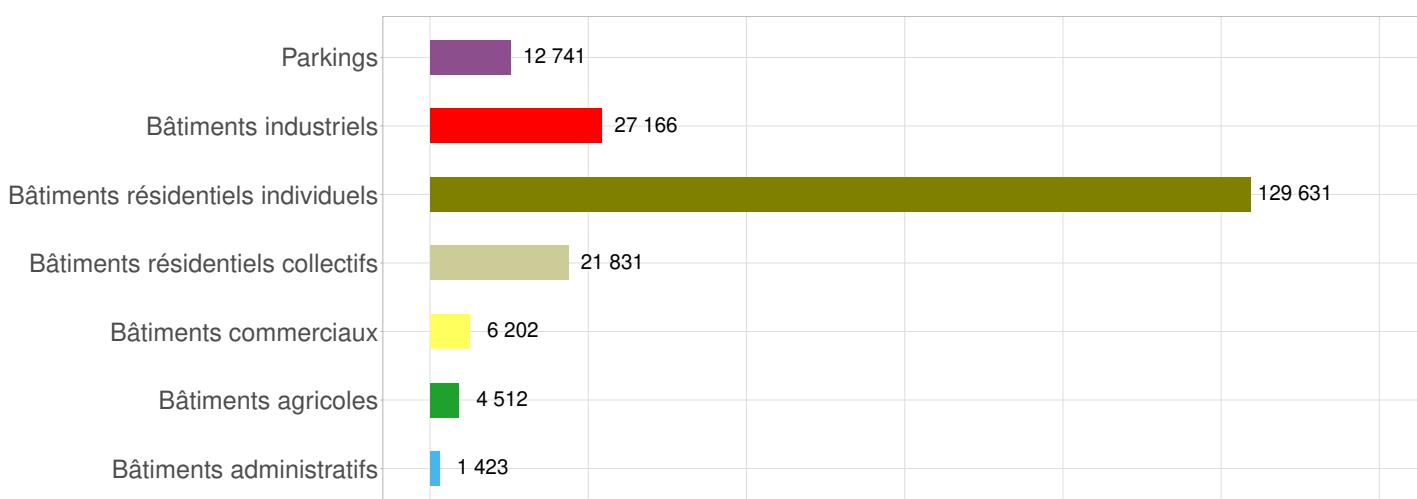
Potentiel solaire photovoltaïque de puissance par commune en KW



Potentiel solaire photovoltaïque productible par commune en MWh



Potentiel solaire photovoltaïque sur le territoire en MWh par type de bâtiment



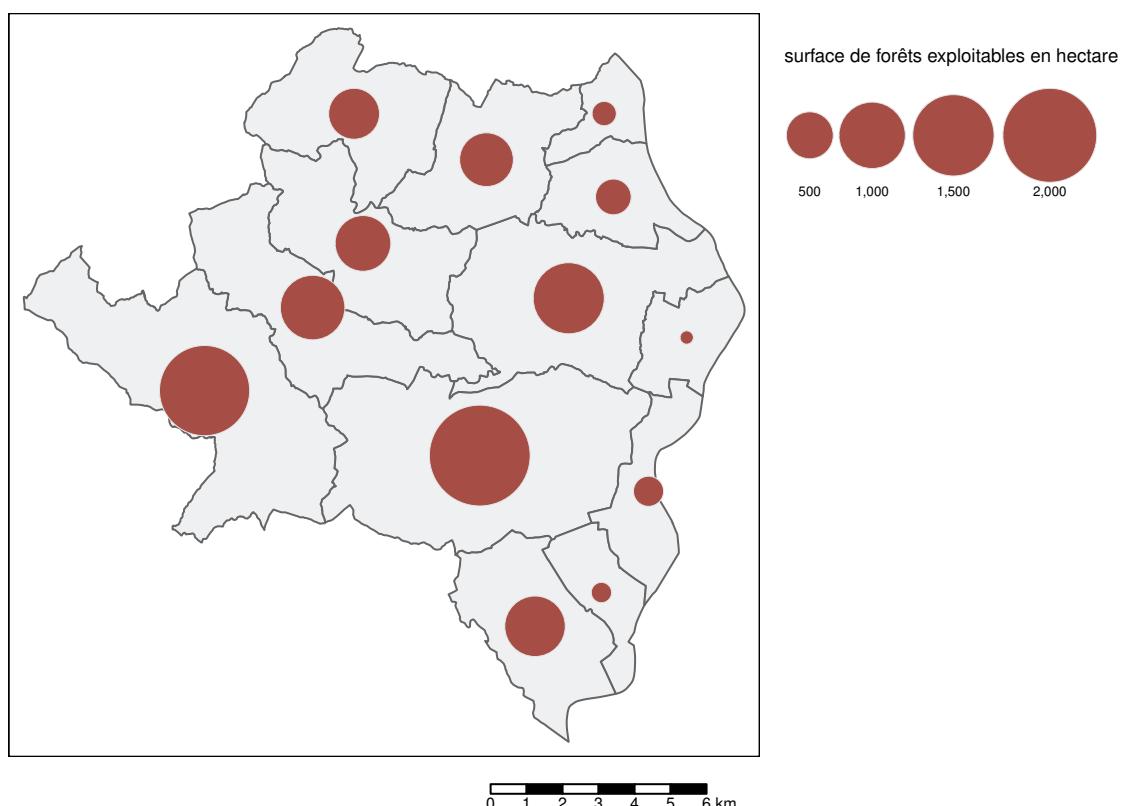
Il s'agit de caractériser les surfaces de forêts exploitables sur le territoire. Dans un premier temps, les zones de forêt où l'exploitation forestière est possible sont identifiées puis, dans un second temps, les surfaces de forêts exploitables potentielles sont exprimées à différentes échelles spatiales avec plusieurs filtres possibles.

A noter :

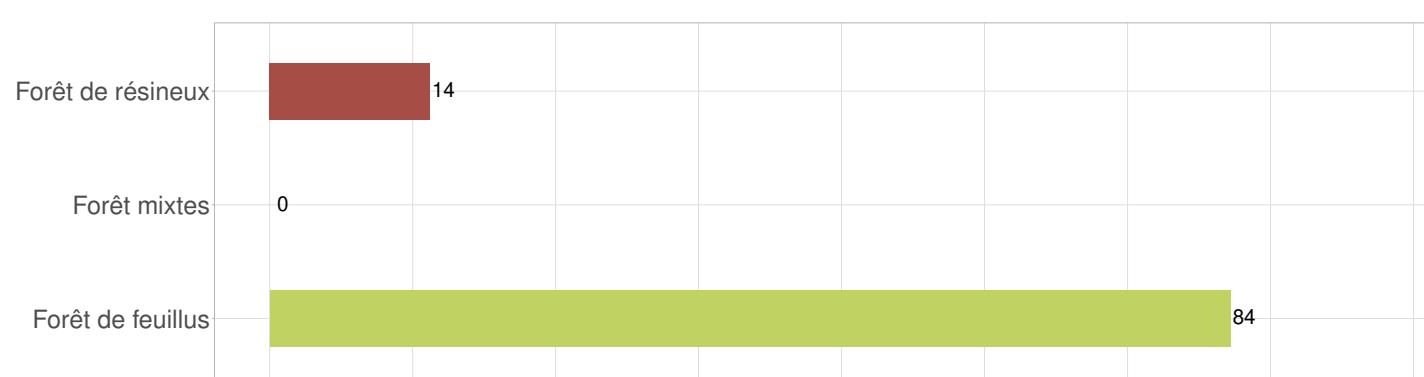
- la méthode ne prend pas en compte l'existant : les forêts déjà exploitées sont comptées dans les forêts exploitables.
- aucune distinction bois d'œuvre / bois énergie n'est faite.

Surface de forêts exploitables sur le territoire : **98 km²**

Estimation de la surface de forêts exploitables en hectares sur le territoire



Surface de forêts exploitables en km² sur le territoire par type d'essence



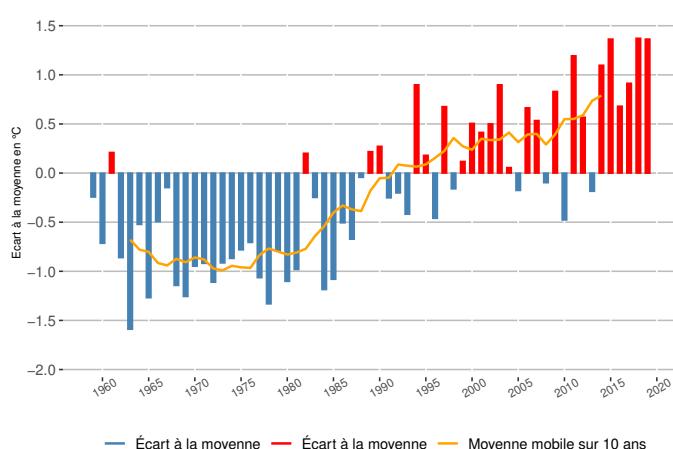
OBSERVATIONS CLIMATIQUES

TEMPÉRATURES MOYENNES

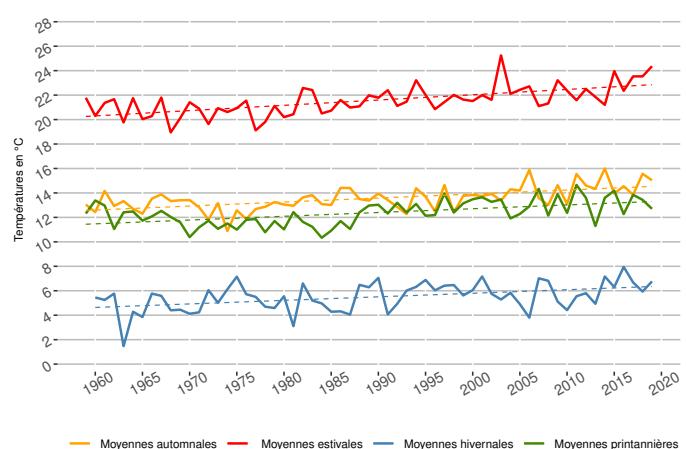
Les paramètres climatiques proposés dans cette section s'appuient sur une station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Aubenas, station de référence représentative du climat du territoire CC Rhône Crussol et disposant de données mensuelles homogénéisées pour le paramètre étudié, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une correction permettant de gommer toute forme de distorsion d'origine non climatique (déplacement de station, rupture de série...).

Évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières à Aubenas (1959-2019 - altitude 180 m)

Écart à la moyenne 1981 - 2010 de la température moyenne annuelle à Aubenas (°C, altitude 180 m)



Évolution des températures moyennes saisonnières à Aubenas (°C, altitude 180 m)



- Les températures moyennes annuelles ont augmenté de +2.1°C à Aubenas entre 1959 et 2019.
- L'analyse saisonnière montre que cette augmentation est plus marquée au printemps (+1.9°C) et en été (+2.6°C).

Évolution des températures moyennes en °C	
Hiver	1.8
Printemps	1.9
Eté	2.6
Automne	2.0
Année	2.1

- La tendance à l'augmentation des températures observée sur cette station de mesure est également constatée sur les autres stations suivies par l'ORCAE en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est plus importante en montagne qu'en plaine et se matérialise par une forte augmentation des températures à partir du milieu des années 80.
- Les variations interannuelles de la température sont importantes et vont le demeurer dans les prochaines décennies. Néanmoins, les projections sur le long terme en Auvergne-Rhône-Alpes annoncent une poursuite de la tendance déjà observée de réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère selon le scénario d'évolution des émissions de gaz à effet de serre considéré. Le seul qui stabilise l'augmentation des températures est le scénario RCP2.6 (politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait dépasser +4°C à l'horizon 2071-2100¹.

Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs « Climat »
- Météo France, services climatiques
- Météo France, climat HD
- DRIAS, les futurs du climat

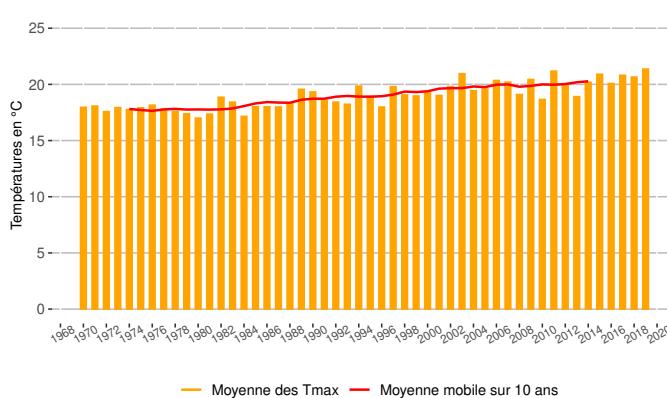
1. Source : 5ème Rapport du GIEC. Pour en savoir plus : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur>.

JOURNÉES CHAUDES

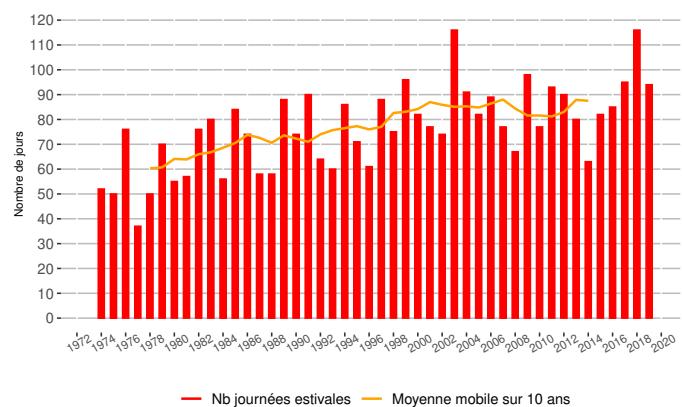
Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Annonay.

Évolution des températures maximales annuelles et du nombre de journées estivales à Annonay (1970-2019 - altitude 356 m)

Évolution des températures maximales annuelles à Annonay ($^{\circ}\text{C}$, altitude 356 m)



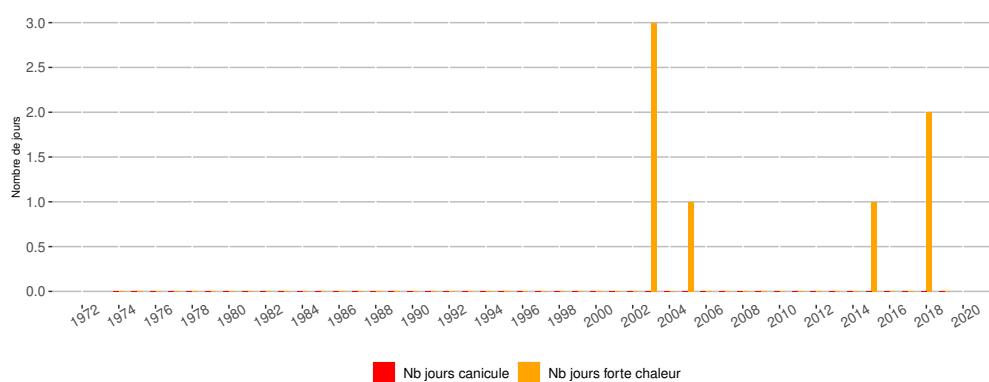
Évolution du nombre de journées estivales à Annonay ($^{\circ}\text{C}$, altitude 356 m)



- La série de données disponible sur cette station de mesure est trop courte (historique < 50 ans) pour réaliser un calcul de tendance.

Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Annonay (1973-2019 - altitude 356 m)

Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Annonay (altitude 356 m)



- La notion de forte chaleur est définie à partir de seuils de températures minimales et maximales¹, atteintes ou dépassées simultanément un jour donné. Une canicule correspond à une succession d'au moins 3 jours consécutifs de fortes chaleurs. Le troisième jour est alors compté comme le premier jour de canicule.

1. Les seuils de température permettant de définir fortes chaleurs et canicules ont été choisis sur la base d'un travail conjoint entre Météo France et l'Institut National de Veille Sanitaire, en fonction de critères de santé publique. Ils correspondent aux seuils à partir desquels on a pu observer une surmortalité journalière supérieure de 50 à 100%, par rapport à la moyenne glissante sur 3 ans de la mortalité pour la même journée, pour 14 agglomérations françaises. Le tableau suivant indique les seuils retenus pour chaque département d'Auvergne-Rhône-Alpes :

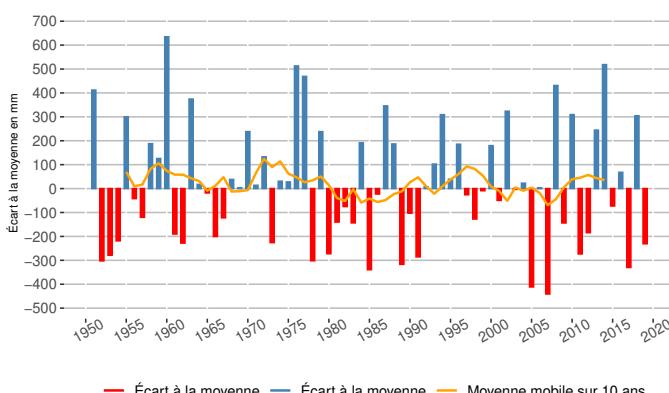
département	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône & Métropole de Lyon	Savoie	Haute-Savoie
Seuil de température minimale en $^{\circ}\text{C}$	20	18	20	18	21	19	19	18	19	20	19	19
Seuil de température maximale en $^{\circ}\text{C}$	35	34	35	32	36	34	35	32	34	34	34	34

PRÉCIPITATIONS

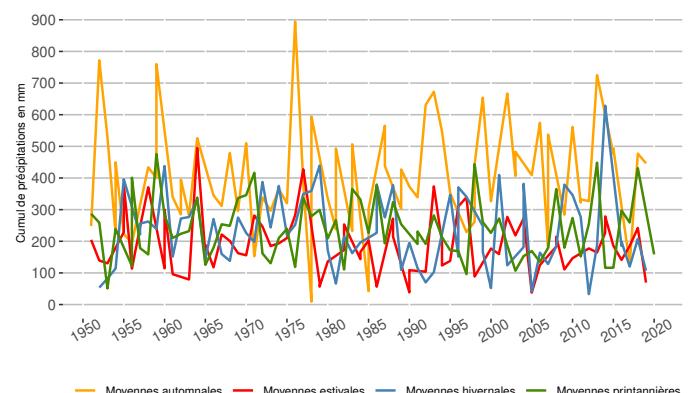
Les paramètres climatiques proposés dans cette section s'appuient sur une station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Aubenas, station de référence représentative du climat du territoire CC Rhône Crussol et disposant de données homogénéisées pour le paramètre étudié, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une correction permettant de gommer toute forme de distorsion d'origine non climatique (déplacement de station, rupture de série...).

Évolution des cumuls annuels et saisonniers de précipitations à Aubenas (1951-2019 - altitude 180 m)

Écart à la moyenne 1981 - 2010 des cumuls annuels de précipitations à Aubenas (mm, altitude 180m)



Évolution des cumuls saisonniers de précipitations à Aubenas (mm, altitude 180 m)



- Le régime de précipitations présente une grande variabilité d'une année à l'autre.
- Les stations étudiées en Auvergne-Rhône-Alpes ne montrent pas de tendance nette sur l'évolution du cumul annuel des précipitations. Le régime global de précipitations a peu évolué sur les 60 dernières années. L'évolution des cumuls de précipitations entre la période trentenaire (1990 - 2019) et la précédente (1960 - 1989) est de l'ordre de -1.6% à Aubenas.
- Les conclusions sont identiques pour l'analyse saisonnière, qui ne révèle pas non plus de tendance nette.
- L'incertitude est grande quant à l'évolution des précipitations dans le court, moyen et long terme. Aucune projection ne démontre à l'heure actuelle d'évolution tendancielle, dans un sens ou dans l'autre¹.

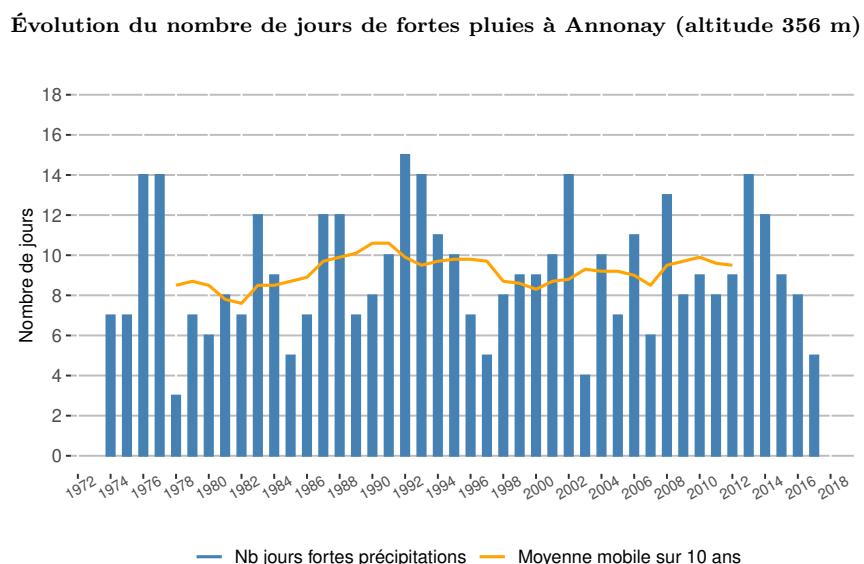
Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs « Climat »
- Météo France, services climatiques
- Météo France, climat HD
- DRIAS, les futurs du climat

1. Source et plus d'infos sur : Météo France - Climat HD (<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>).

Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Annonay.

Évolution du nombre de jours de fortes pluies à Annonay (1974-2017 - altitude 356 m)



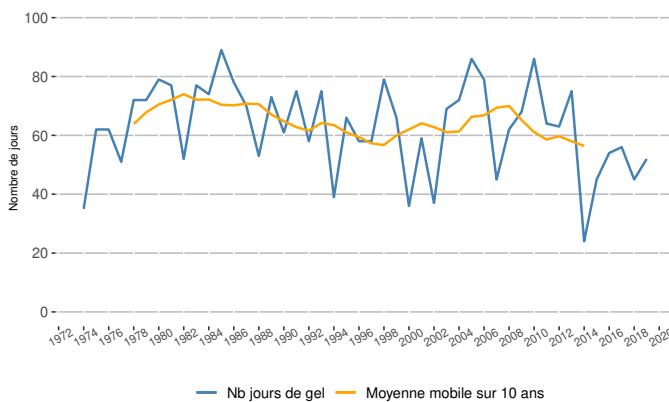
- Un jour de fortes pluies correspond à un jour pour lequel le cumul des précipitations sur les 24 heures dépasse strictement 20 mm.
- L'observation des mesures de précipitations journalières montre une grande variabilité interannuelle du nombre de jours de fortes pluies.
- Sur cette période, on n'observe pas d'évolution marquée du nombre annuel de jours de fortes pluies, ni d'évolution saisonnière de ce paramètre.

NOMBRE DE JOURS DE GEL

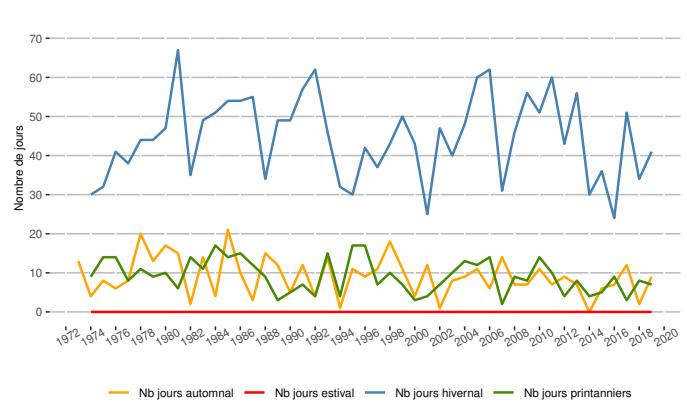
Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Annonay.

Évolution du nombre de jours de gel par an à Annonay (1974-2017 - altitude 356 m)

Évolution du nombre de jours de gel annuels à Annonay
(altitude 356 m)



Évolution du nombre de jours de gel saisonnier à Annonay
(altitude 356 m)



- La série de données disponible sur cette station de mesure est trop courte pour pouvoir calculer une tendance statistiquement fiable.

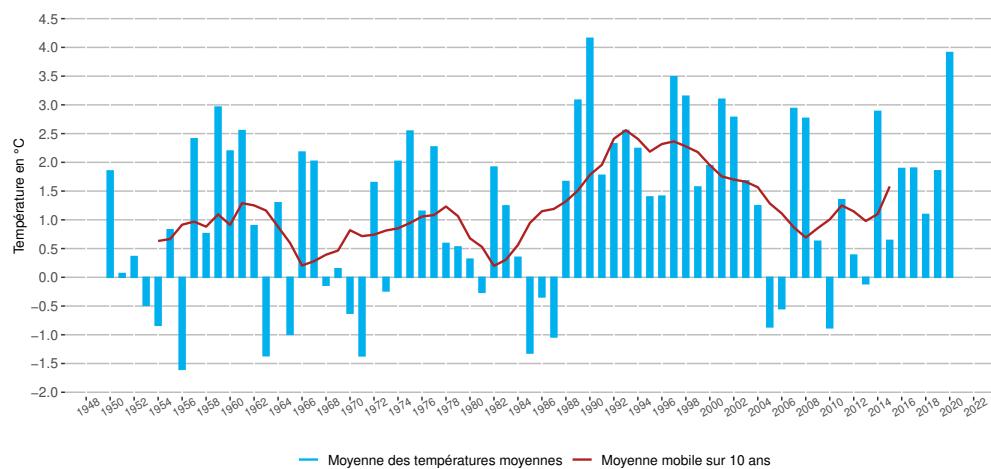
ZOOM SUR LES CONDITIONS HIVERNALES EN MONTAGNE

TEMPÉRATURES HIVERNALES

Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Mont-Dore.

Évolution des températures moyennes hivernales à Mont-Dore (1950-2020 - altitude 1050 m)

Évolution des températures moyennes sur la saison hivernale à Mont-Dore (20 déc - 20 mars, °C, altitude 1050 m)



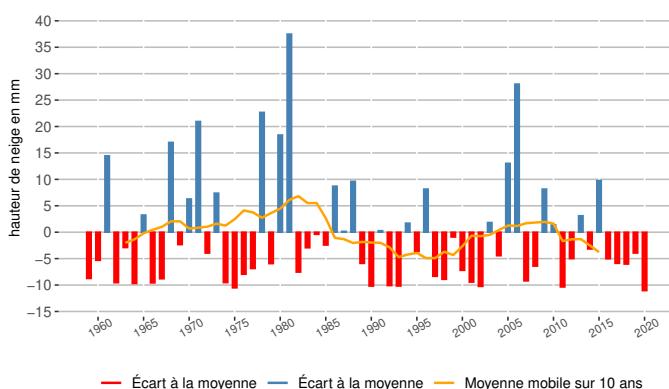
- On observe une augmentation de + 0.9°C sur la période du 20 décembre au 20 mars à Mont-Dore entre 1950 - 2020.

ÉVOLUTION DU MANTEAU NEIGEUX

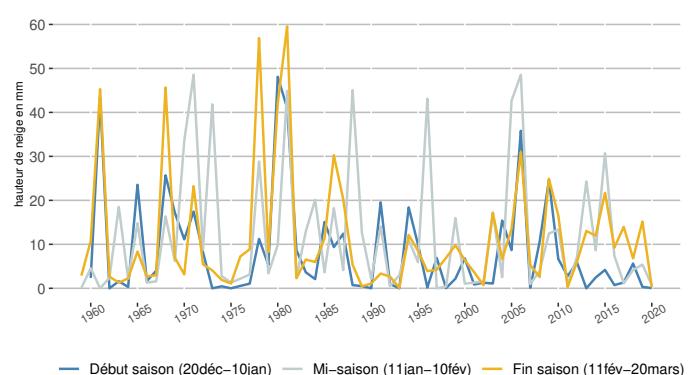
Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Mont-Dore.

Évolution de la hauteur de neige moyenne à Mont-Dore (1959-2020 - altitude 1050 m)

Écart à la moyenne 1981-2010 de la hauteur de neige moyenne à Mont-Dore (mm, altitude 1050 m)



Évolution de la hauteur de neige moyenne à Mont-Dore (mm, altitude 1050 m)



- La hauteur de neige moyenne a diminué de -29% (-3.8cm) entre la période climatique la plus récente (1991 - 2020) et la précédente (1961 - 1990), sur la période du 20 décembre au 20 mars.
- L'analyse de l'évolution de la hauteur de neige, en début, milieu et fin de saison, entre 1991 - 2020 et 1961 - 1990 donne les résultats suivants :

Évolution hauteur de neige		
Début saison (20 dec - 10 jan)	-4 cm	-38%
Milieu saison (11 jan - 10 fev)	-5 cm	-34%
Fin saison (11 fev - 20 mars)	-3 cm	-20%

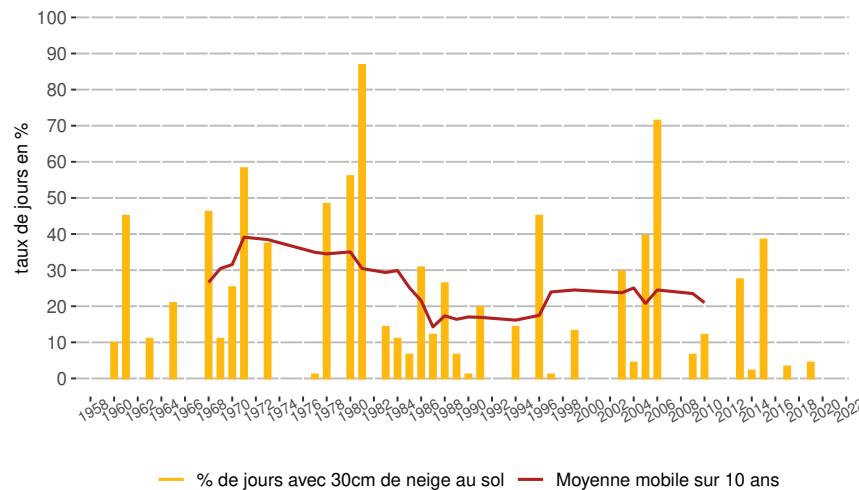
- Une analyse rétrospective du climat et de l'enneigement dans les Alpes françaises¹, réalisée par Météo France à partir des données de modèles atmosphériques sur 47 ans (1959–2005), complétées par des observations météorologiques sur 23 massifs alpins, révèle une diminution de l'enneigement sur la saison hivernale, plus marquée à basse altitude au nord des Alpes. **L'épaisseur de neige en début d'hiver a diminué partout à basse altitude.** Globalement, la diminution majeure des valeurs moyennes d'épaisseur de neige observée à la fin des années 1980 survient après des périodes plutôt enneigées au cours des années 1960, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, plus clairement à basse qu'à haute altitude.

1. Source : DURAND, Y., GIRAUD, G., LATERNSER, M., ETCHEVERS, P., MÉRINDOL, L., LESAFFRE, B. (2009). Reanalysis of 47 years of climate in the French Alps (1958–2005) : climatology and trends for snow cover. Journal of Applied Meteorology and Climatology, Vol. 48, 2487-2512.

CONDITIONS D'ENNEIGEMENT NATUREL SUR LA SAISON HIVERNALE

Cet indicateur (pourcentage de jours avec au moins 30 cm de neige au sol) représente l'enneigement naturel au cœur de l'hiver (91 jours, du 20 décembre au 20 mars). Il permet d'identifier les années où la neige a fait défaut (moins de 30 cm au sol en moyenne), sur la saison touristique hivernale.

% de jours avec au moins 30 cm de neige au sol sur la saison hivernale à Mont-Dore (20 déc - 20 mars, altitude 1050 m)

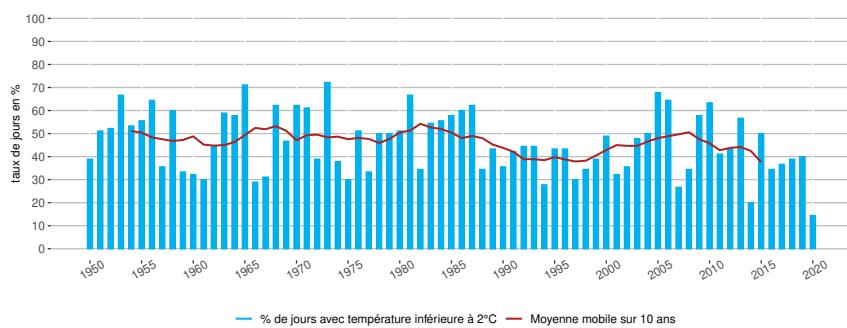


- Le pourcentage de jours avec une hauteur de neige d'au moins 30 cm sur la période du 20 décembre au 20 mars varie de 28% en moyenne entre 1961 et 1990 à 20% entre 1991 et 2020.

CONDITIONS D'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL SUR LA SAISON HIVERNALE

Cet indicateur (pourcentage de jours où la température minimale est strictement inférieure à -2°C) illustre la capacité à produire de la neige de culture dans les conditions technologiques actuelles, à l'altitude de la station de mesure météo (1050 m), et sur la période étudiée. À noter que la production de neige de culture ne se fait pas en continu mais se base sur des « fenêtres de froid » : il faut environ 100h de froid (un peu plus de 4 jours avec une température inférieure à -2°C) pour produire un manteau neigeux acceptable.

% de jours où la température minimale est inférieure à -2°C sur la saison hivernale à Mont-Dore (20 déc - 20 mars, altitude 1050 m)



- Le nombre de jours où la température minimale est strictement inférieure à -2°C sur la période du 20 décembre au 20 mars varie de 49% en moyenne entre 1961 et 1990 à 42% entre 1991 et 2020.

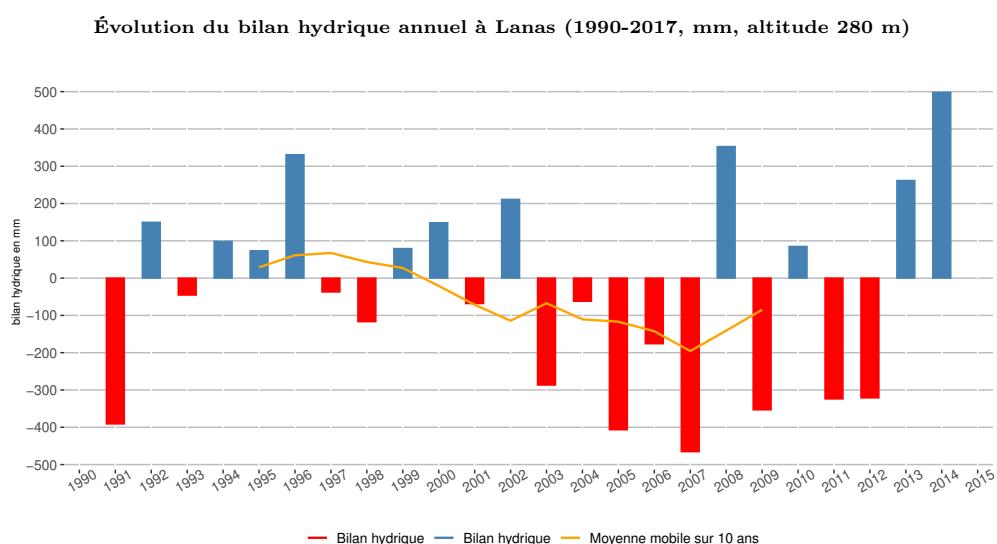
IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

BILAN HYDRIQUE

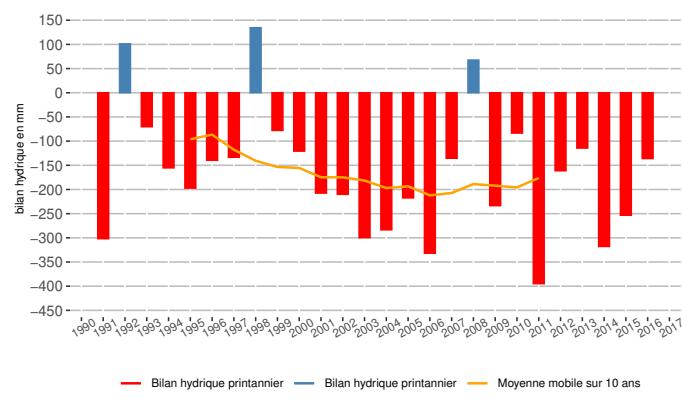
Le bilan hydrique est un indicateur de sécheresse, calculé par différence entre les précipitations et une estimation de l'évapotranspiration du couvert végétal issue de paramètres météorologiques (température, rayonnement, humidité, vent). Il permet d'observer l'état des ressources en eau de pluie du sol d'une année sur l'autre. Le bilan hydrique est un indicateur pertinent pour observer l'état des apports en eau d'une année sur l'autre et pour identifier des périodes de sécheresse et leur récurrence sur le long terme.

Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Lanas.

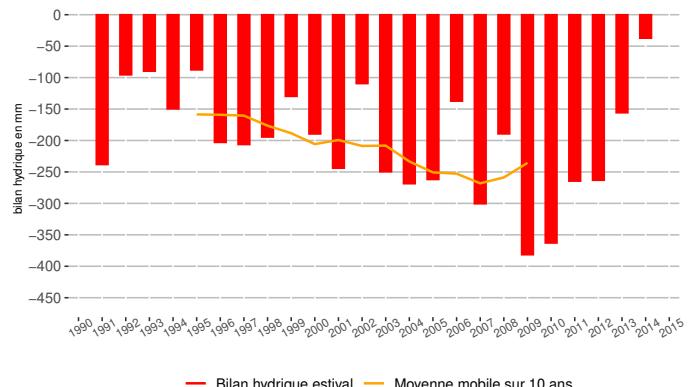
Évolution du bilan hydrique annuel, printannier et estival à Lanas (1990-2017, mm, altitude 280 m)



Évolution du bilan hydrique printanier à Lanas (1990-2017, avril - juin, mm, altitude 280 m)



Évolution du bilan hydrique estival à Lanas (1990-2017, juil - sept, mm, altitude 280 m)



- On observe, à partir des années 90, une baisse du bilan hydrique annuel, sur tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été. Ces évolutions sont dues essentiellement à l'augmentation de l'évapotranspiration des végétaux, du fait de l'augmentation générale des températures.
- La série de données disponible sur cette station de mesure est trop courte pour pouvoir calculer une tendance statistiquement fiable.

Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs «Ressource en eau»
- Fiche « Bilan hydrique »
- Plan de bassin de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Base de données de la banque HYDRO

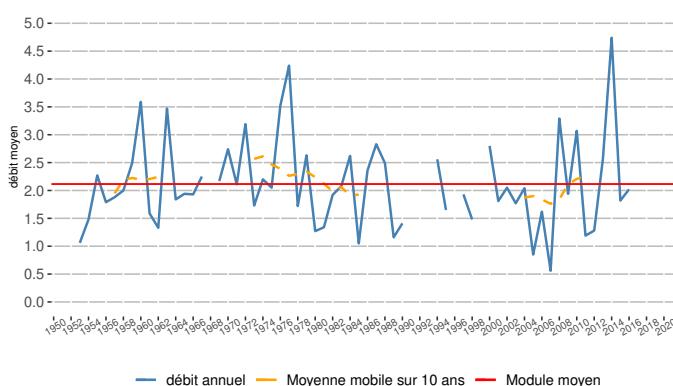
DÉBITS DES COURS D'EAU

Le suivi de la ressource en eau permet de détecter les risques de sécheresse par le constat de la baisse des niveaux des nappes ou des débits des rivières.

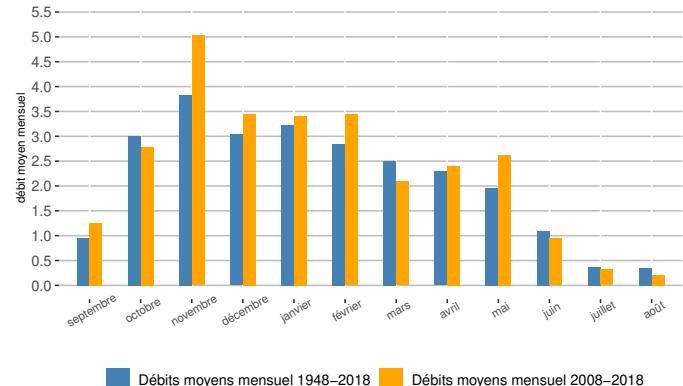
Les paramètres proposés dans cette analyse se basent sur les données de débits quotidiennes de la station de mesure hydrologique du réseau HYDRO, nommée La Glueyre à Gluiras.

Débit moyen annuel et tendances mensuelles des débits de La Glueyre à Gluiras

Évolution des débits moyens annuels de La Glueyre à Gluiras

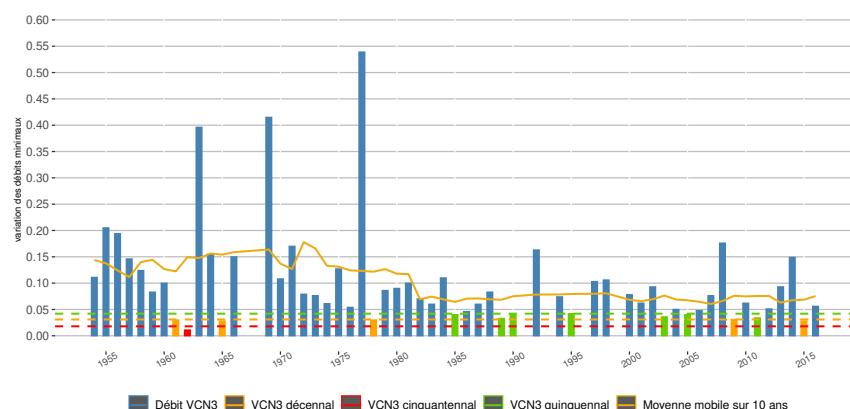


Tendances mensuelles des débits La Glueyre à Gluiras



- Sur les cours d'eau étudiés par l'ORCAE en Auvergne-Rhône-Alpes, on observe une grande hétérogénéité des résultats, ce qui ne permet pas de conclure de manière généralisée, à ce jour, sur le lien entre changement climatique et impact quantitatif sur la ressource en eau. Cependant les évolutions des variables présentées vont toutes dans le sens d'une **diminution de la disponibilité de la ressource en eau, particulièrement sur la dernière décennie**. Cette baisse est visible du printemps à l'été et est très marquée en début d'automne pour l'ensemble des cours d'eau. Ceci est vraisemblablement lié à la baisse des précipitations automnales ces dix dernières années. Pour certains cours d'eau, on constate également une avance d'un mois du pic du débit mensuel maximal et donc du pic de crue.
- La série de données disponible sur cette station de mesure présente plus de 20% de données manquantes sur au moins l'une des périodes climatiques étudiées, ce qui ne permet pas de calculer une tendance statistiquement fiable.

Variation des débits minimaux sur 3 jours consécutifs (VCN3) de La Glueyre à Gluiras



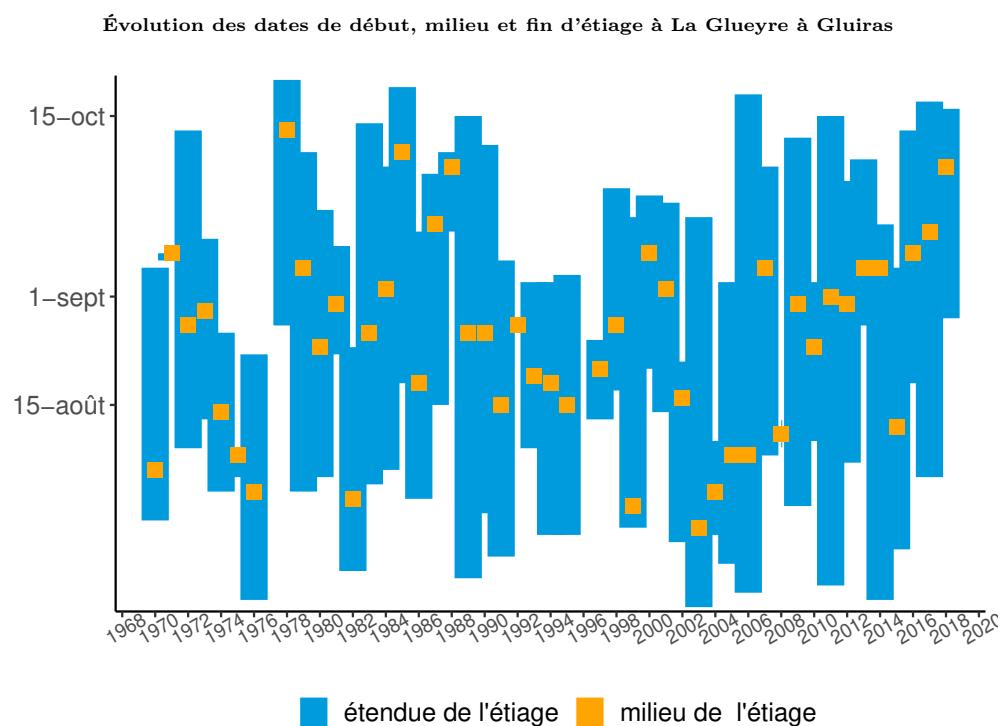
- Le VCN3 est le débit minimal ("moyen") calculé sur 3 jours consécutifs. Il correspond au débit minimal (ou débit d'étiage) enregistré pendant 3 jours consécutifs sur l'année considérée. Le VCN3 permet de caractériser une situation d'étiage sévère sur une courte période, c'est-à-dire le débit exceptionnellement faible d'un cours d'eau lors d'une période de basse eaux. Cet indicateur sert de référence pour la définition des seuils des arrêtés cadre sécheresse.
- Sur la station de La Glueyre à Gluiras le débit minimal sur 3 jours consécutifs a varié de -42% entre la période 1957 - 1986 et la période 1987 - 2016.

SÉVÉRITÉ DES ÉTIAGES

L'étiage correspond à une période où l'écoulement d'un cours d'eau est particulièrement faible. En période d'étiage, le niveau de débit moyen journalier est ainsi inférieur au débit moyen journalier que l'on observe habituellement, y compris en période de basses eaux.

Les paramètres proposés dans cette analyse se basent sur les données de débits quotidiennes de la station de mesure hydrologique du réseau HYDRO, nommée La Glueyre à Gluiras

Suivi de l'évolution de la saisonnalité des étiages de La Glueyre à Gluiras



- La saisonnalité des étiages est calculée à partir des débits journaliers, en observant : la date de début des étiages, date à partir de laquelle le déficit de volume est égal à au moins 10% du déficit de volume de l'année hydrologique considérée ; la date de fin des étiages, date à partir de laquelle le déficit de volume est égal à au moins 90% du déficit de volume de l'année hydrologique considérée ; la date de centre des étiages, correspondant à la date à partir de laquelle le déficit en volume est égal à au moins 50% du déficit de volume de l'année hydrologique considérée.
- La série de données disponible sur cette station de mesure est trop courte (historique < à 50 ans) pour pouvoir calculer une tendance statistiquement fiable.

Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs « Ressource en eau »
- Plan de bassin de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

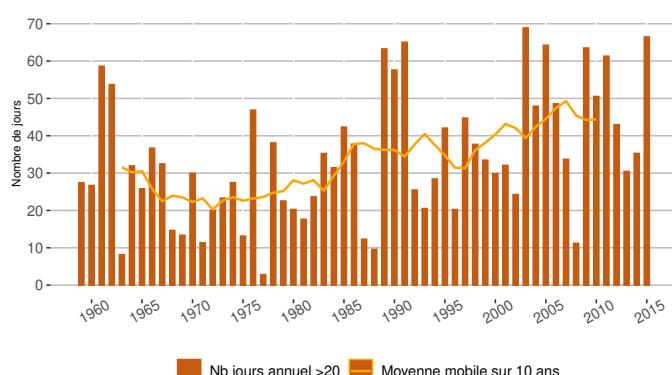
IMPACTS SUR LES RISQUES NATURELS

RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE DE FEUX DE FORêt

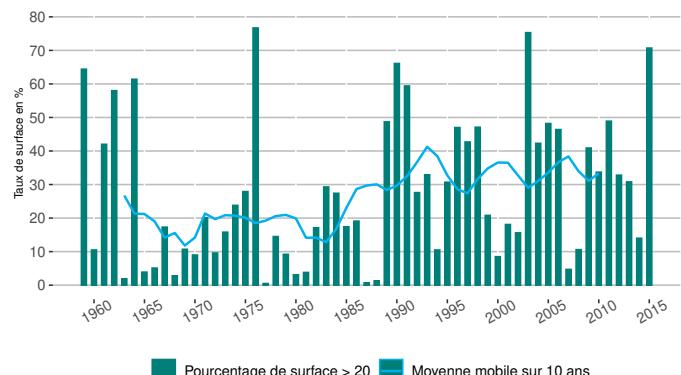
Les conditions favorables aux feux de forêt sont appréciées à partir de l'Indice Feu Météo (IFM), qui permet de caractériser les risques météorologiques de départs et de propagation de feux de forêt à partir de données climatiques (température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations) et de caractéristiques du milieu (sol et végétation).

Evolution du risque météorologique de feux de forêt - Ardèche (1959-2015)

Évolution du nombre annuel de jours où l'Indice Feu Météo > 20 dans le département : Ardèche



Évolution de la superficie départementale où l'Indice Feu Météo > 20 pendant au moins 20 jours dans le département : Ardèche



- En Auvergne-Rhône-Alpes, le risque météorologique de feux de forêt s'est accru depuis les années 80, surtout en été et dans les départements du sud de la région.
- Dans le département analysé ci-dessus, le nombre de jours où le risque météorologique de feux de forêt est élevé est passé de 26.5 jours entre 1959 et 1988 (période de 30 ans) à 40.3 jours entre 1986 et 2015 (période de 30 ans). La superficie départementale où le risque est élevé a également augmenté de 64.8% entre la période trentenaire 1959 et 1988 et la suivante 1986 et 2015.

Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs « Risque feux de forêt »
- Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)
- Observatoire PermaFrance (risques liés au permafrost)
- Météo-France - Pluies extrêmes
- IRSTEA - Enquête permanente sur les avalanches (EPA)
- BRGM - Base de données mouvements de terrain
- Base de Données sur les Incendies de Forêt en France (BDIFF)
- Observatoire Hydro-Météorologique Méditerranéen Cévennes Vivarais (OHMCV)
- Observatoire Multidisciplinaire des Instabilités de Versants (OMIV)
- Base de données des écroulements dans le massif du Mont-Blanc
- Bases de données des aléas d'origine glaciaire (projets Glaciorisk et GlaRiskAlp)

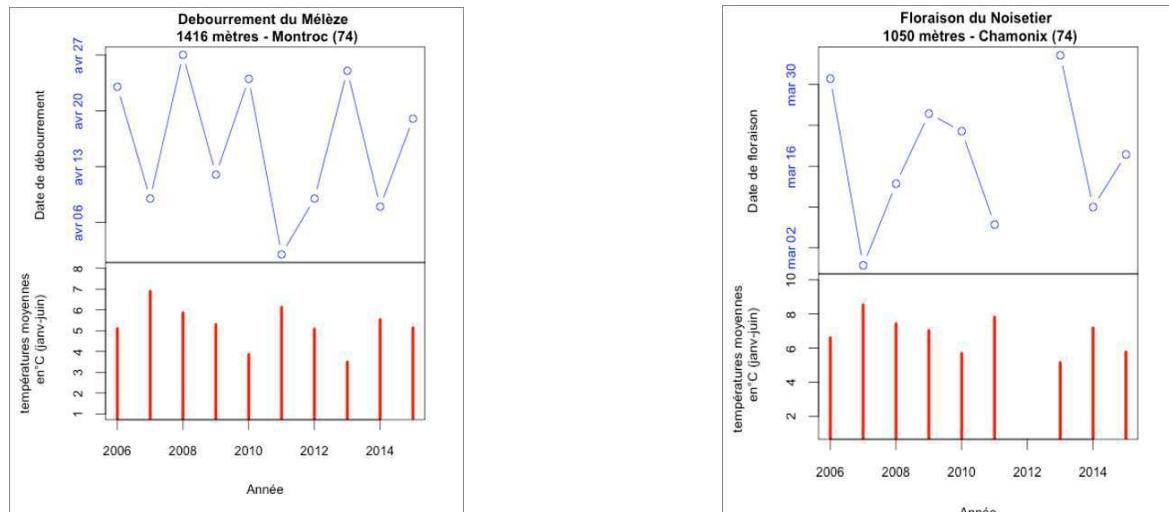
IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes concernent le déplacement de certaines espèces, une modification de la phénologie, des modifications de la physiologie, de la génétique ou des modalités de reproduction, et enfin, des réductions ou extinctions locales d'espèces animales ou végétales. L'effet croisé des divers facteurs d'influence est difficile à évaluer et fait encore aujourd'hui l'objet de travaux de recherche visant au développement des connaissances scientifiques. Cependant certaines observations sont aujourd'hui disponibles. Les exemples ci-dessous concernent la région Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'heure actuelle, l'observation des impacts du changement climatique sur la biodiversité se développe principalement au travers de l'étude de la phénologie, c'est-à-dire les dates d'apparition des phénomènes saisonniers. Elle vise à comprendre l'**influence des variations et des changements climatiques sur la croissance et la reproduction des espèces animales et végétales**. La phénologie, lorsqu'elle est étudiée à long terme, apporte des indicateurs sur la réponse ainsi que la capacité d'adaptation et d'évolution des espèces clefs d'un écosystème face aux changements du climat.

INDICATEURS PHÉNOLOGIQUES ET RELATION AVEC LES TEMPÉRATURES

Evolution des dates de débourrement du Mélèze et de floraison du Noisetier (2006-2015)



Évolution de la date de débourrement (ouverture des bourgeons) chez le mélèze (*Larix decidua*) en relation avec les températures moyennes enregistrées durant la période janvier à juin par une station température du CREA, sur le site de Montroc (Haute-Savoie) sur la période 2006 à 2015.

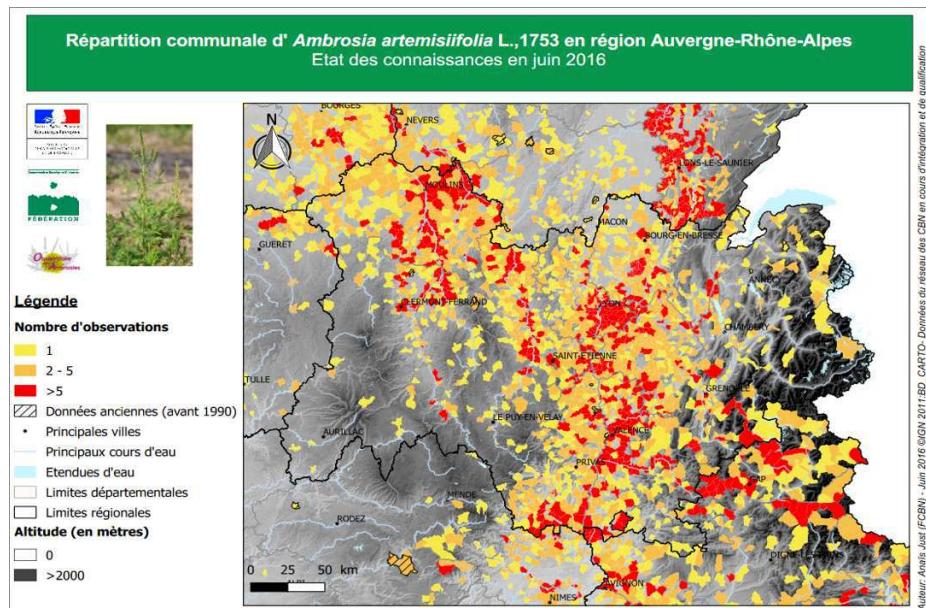
Évolution de la date de floraison chez le noisetier (*Corylus avellana*) en relation avec les températures moyennes enregistrées durant la période janvier à juin par une station température du CREA, sur le site de Chamonix Mont-Blanc (Haute-Savoie) sur la période 2006 à 2015 (donnée manquante en 2012).

- Les dates de débourrement du mélèze et de floraison du noisetier sont dépendantes des variations de température au printemps. Au cours des printemps chauds, comme en 2007, 2011 ou encore 2014, le débourrement et la floraison sont beaucoup plus précoces par rapport à la moyenne sur la période 2006-2015 (16 avril pour le débourrement du mélèze, 18 mars pour la floraison du noisetier). Inversement durant les printemps froids (2010, 2013), les dates sont plus tardives.
- Il est impossible, sur la base des données actuelles, d'estimer une tendance à la précocité des dates de débourrement et de floraison de ces deux espèces. Une période d'observation plus longue est nécessaire. Ces observations nous montrent cependant, qu'entre une année où le printemps est chaud et une année où il est froid, le mélèze est capable d'ajuster sa date de débourrement d'environ 25 jours, et le noisetier sa date de floraison de plus de 30 jours.

AIRES DE RÉPARTITION DES ESPÈCES

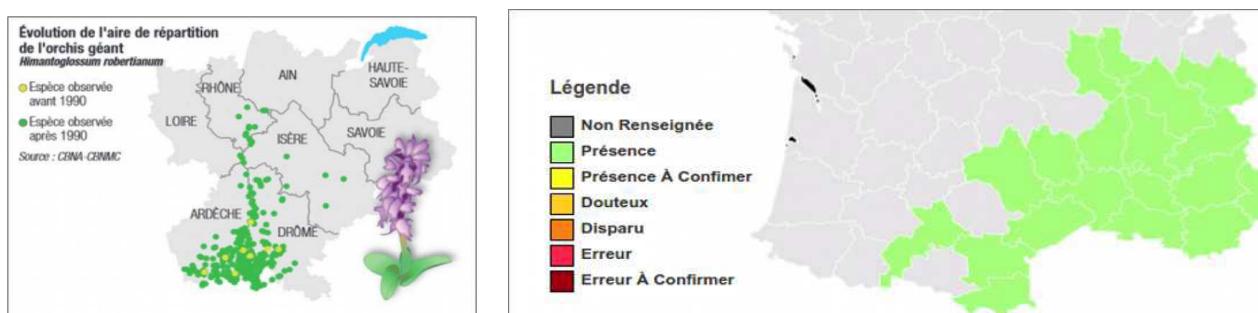
Dans le sud et le centre de la région, la remontée de l'influence du climat méditerranéen apporte avec elle des espèces jusqu'alors plutôt rencontrées dans le sud-est de la France.

Aire de répartition de l'ambroisie



- L'ambroisie, dont l'évolution de l'aire de répartition est considérée comme en partie due à l'évolution du climat, peu présente dans le sillon rhodanien avant 1990, est maintenant largement répandue sur ces territoires.

Aire de répartition de l'orchis géant



Aire de répartition de l'Himantoglossum robertianum (orchis géant) - Sources : Conservatoire botanique national alpin et [tela botanica](#)) - (Loisel.) P.Delforge

- Une espèce habituellement présente dans le sud de l'Ardèche et de la Drôme, comme l'Orchis Géant, est, par exemple, maintenant observée jusque dans le département du Rhône.

Plus d'infos :

- Projet de recherche participative Phénoclim
- CREA Mont-Blanc
- Observatoire des saisons
- Cartographie de répartition de l'ambroisie en France ([Ministère des solidarités et de la santé](#))

IMPACTS SUR LA SANTÉ

Les impacts du changement climatique génèrent des risques sanitaires qui peuvent affecter de manière directe ou indirecte la santé des populations.

HYPERTHERMIE ET SURMORTALITÉ LORS D'ÉPISODES DE CANICULES

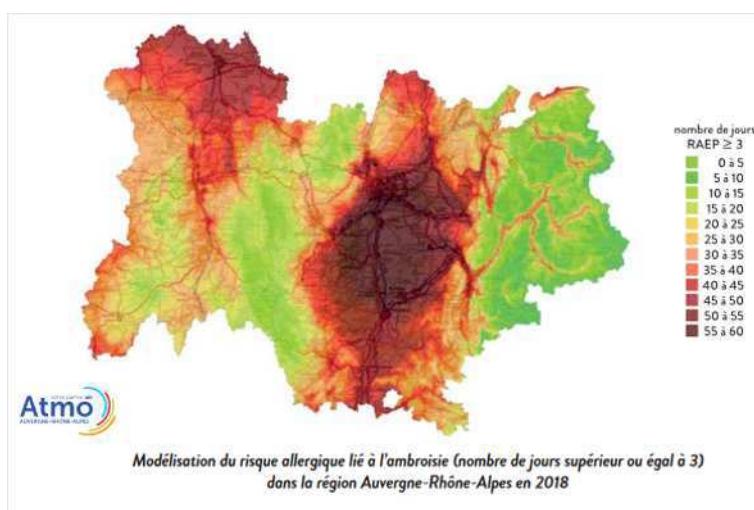
- En lien avec le phénomène « îlots de chaleur urbains », les épisodes de canicules sont associés à un risque d'hyperthermie et de déshydratation, en particulier chez les enfants, les personnes âgées, et les citadins, du fait de la propriété des milieux minéralisés à retenir la chaleur. Ces éléments trouvent une résonance particulière dans un contexte d'urbanisation et de vieillissement de la population, comme l'illustre une analyse de la mortalité liée à la canicule de 2003.
- La canicule d'août 2003, exceptionnelle en termes d'élévation des températures et de durée, a entraîné une surmortalité de 80% pour la ville de Lyon entre le 1er et le 20 août 2003 (50% pour la partie rhônalpine de la région sur la même période), liée d'une part au phénomène d'îlots de chaleur urbains et d'autre part à la forte concentration de personnes âgées en zone urbaine.

PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES LIÉES À LA QUALITÉ DE L'AIR

- À court terme, les effets observés lors d'une exposition à des concentrations importantes de polluants sont principalement l'aggravation de pathologies cardio-vasculaires et respiratoires préexistantes et des crises d'asthme.
- La présence de particules fines et de dioxyde d'azote à proximité des axes routiers, mais aussi l'ozone dans le sud du territoire, contribuent à l'aggravation de pathologies cardio-vasculaires et respiratoires pré-existantes. Ces aspects représentent un enjeu majeur de santé publique.

ALLERGIES DUES À L'AUGMENTATION DE LA CONCENTRATION DES POLLENS

- Les pollens sont sources de 12 à 45% des allergies, pathologie dont la prévalence est de 20% dans la population française. L'effet des pollens est aggravé par la pollution atmosphérique chimique, qui augmente la quantité de pollens émis par la plante, aggrave leur toxicité et augmente la sensibilité des personnes allergiques.
- Ceux de l'ambroisie, en particulier, font l'objet d'une attention spécifique pour leur caractère particulièrement allergisant. L'ambroisie affecte les territoires en dessous de 1 400 mètres d'altitude.



Exemple de carte de prévision du Risque Allergique d'Exposition aux Pollens d'ambroisie (RAEP) en juillet 2018 (source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

- L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord qui pose des problèmes sanitaires, agricoles, environnementaux et sociaux en France. Deux autres espèces d'ambroisies présentes en France sont également classées nuisibles à la santé humaine : l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.) et l'Ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC).
- La population « fortement présumée allergique » à l'ambroisie, représente en Rhône-Alpes environ 155 000 personnes assurées du régime général en 2012 (soit un taux de 4,2% de la population des 6-64 ans). Le taux est inégalement réparti au niveau départemental puisqu'il atteint dans la Drôme 5,6% contre 2,8% en Haute-Savoie. La population « probablement allergique » à l'ambroisie, représente en Rhône-Alpes près de 198 000 personnes assurées du régime général en 2012 (soit un taux de 5,3)
- Selon une étude publiée par la revue Environmental Health Perspectives, **l'allergie au pollen d'ambroisie toucherait, en 2050, 2 fois plus de personnes qu'aujourd'hui** du fait du rallongement des périodes de temps estival en lien avec le réchauffement climatique et de la propagation naturelle de la plante.

CANCERS LIÉS À L'EXPOSITION AUX ULTRAVIOLETS (UV)

- L'augmentation de l'ensoleillement fait craindre une augmentation de l'exposition de la population aux UV-A et UV-B, dont les propriétés mutagènes pour les cellules de la peau les placent au premier rang des facteurs de **risque de cancer cutané**. Les populations résidant en altitude sont particulièrement vulnérables puisque l'atmosphère y est moins protectrice. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'exposition est longue, comme c'est le cas pour les agriculteurs par exemple.

RISQUES SANITAIRES DUS À UNE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

- Le rejet de polluants (urbains, industriels ou agricoles) dans une quantité d'eau plus faible augmente leur concentration, d'autant que l'augmentation des températures offre un milieu propice au développement microbiologique (notamment fongique et bactérien). Ces deux paramètres vont dans le sens d'une dégradation de la qualité à la fois chimique et microbiologique de l'eau. La baignade dans une eau de qualité dégradée peut conduire à des **affections de santé par contact cutané, ingestion ou inhalation de l'eau**.

MALADIES À VECTEUR

- La remontée du climat méditerranéen le long du sillon rhodanien s'accompagne d'une migration d'espèces à la fois végétales et animales, parmi lesquelles des **vecteurs d'arboviroses comme le moustique tigre**. Son implantation est constatée le long du sillon rhodanien dans la Drôme, l'Ardèche et le Rhône.

Plus d'infos :

- Cartographie de répartition de l'ambroisie en France (Ministère des solidarités et de la santé)
- Site du RNSA (Réseau national de surveillance aérobiologique) sur les pollens
- Note nationale BSV Observatoire des ambroisies - juillet 2019)
- Boîte à outils de la lutte contre l'ambroisie en Auvergne
- Etat des connaissances « Santé et changement climatique » (déc. 2015)
- Observatoire régional de la santé en Rhône-Alpes
- Lutte contre le moustique tigre en Rhône-Alpes

IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

L'évolution des concentrations de polluants est en partie liée aux conditions climatiques. Ainsi, le changement climatique, en s'accentuant, aura un impact direct sur l'évolution de la qualité de l'air.

- **L'ozone**, polluant estival, est formé par une réaction initiée par le rayonnement solaire UV. Ainsi, un accroissement de l'ensoleillement et de la chaleur pourrait augmenter le niveau moyen d'ozone et avoir une incidence sur la survenue des épisodes de pollution à l'ozone.
- A proximité des axes routiers et dans les vallées alpines, les pics de pollution concernent les **particules fines** et le **dioxyde d'azote**.
- De plus, avec des étés plus secs, les feux de forêts pourront être plus nombreux, générant des **émissions supplémentaires d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)**, de particules, de monoxyde de carbone (CO), et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).
- En hiver, en cas d'augmentation des périodes anticycloniques associées à des inversions de température (ce qui favorise la stagnation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère), les épisodes de **pollution aux particules** (en lien avec le chauffage individuel au bois peu performant) pourraient s'intensifier. A contrario, les températures plus douces pourraient conduire à une moindre utilisation des installations de chauffage et ainsi à une réduction des épisodes de pollution.
- L'augmentation de zones désertiques dans le sud de la région pourrait engendrer des épisodes de **particules telluriques**.
- La modification du climat devrait également s'accompagner de nouvelles maladies ou insectes ravageurs à traiter : le **recours aux pesticides** pour y faire face constitue un risque de pollution supplémentaire.
- Enfin, les dynamiques de **concentration de pollens** sont reconnues comme un des indicateurs du changement climatique. Leur concentration suit la courbe à la hausse des températures moyennes.

Plus d'infos :

- Infographie d'Air Rhône-Alpes sur les impacts du changement climatique sur la qualité de l'air
- Dossier d'Air Rhône-Alpes «Air et climat»

IMPACT SUR LE TOURISME D'EAU

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

L'une des conséquences du réchauffement climatique est de rendre l'eau plus rare dans les cours d'eau, le sol ou les nappes. La pression sur la ressource en eau pourrait entraîner des conflits d'usage de plus en plus marqués, c'est-à-dire mettre en concurrence l'agriculture, la production énergétique et le tourisme. Or le tourisme consomme de l'eau pour de multiples utilisations : pour ses usages quotidiens, mais aussi pour la pratique de loisirs tels que la baignade (lacs, rivières, piscines) ou les sports d'eau (canoë-kayak, rafting...). Le tourisme d'eau pourrait ainsi souffrir de la sécheresse induite par le changement climatique.

Évolution de la fréquentation touristique en Juillet-Août - Ardèche

Concernant les données de fréquentation touristique, le niveau le plus fin validé par les observatoires du tourisme d'Auvergne-Rhône-Alpes est départemental. Il s'agit du nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement d'hébergement. L'analyse ci-dessous fournit cet indicateur sur le cœur de la saison estivale, soit juillet-août.

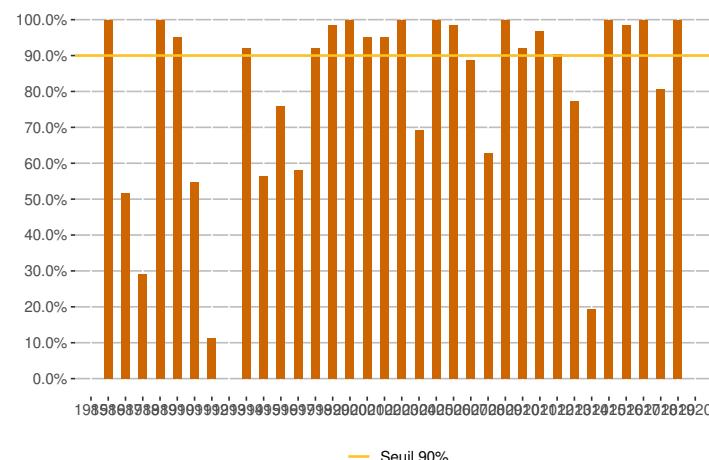


- Pour les professionnels du tourisme d'Ardèche, le bilan de la saison se joue de plus en plus sur le printemps et l'automne, les mois de juillet-août enregistrant une baisse d'activité sur les deux dernières années.
- Globalement, sur les cinq dernières années, la fréquentation reste très orientée à la hausse avec un gain d'environ 400 000 nuitées dans les hébergements marchands en Ardèche.
- Ces années-là, les températures moyennes ont augmenté et les enjeux liés à la sécheresse sont de plus en plus prégnants.

Dépassement du seuil d'alerte relative à la disponibilité de la ressource en eau - L'Ardèche à Meyras

Le seuil d'alerte sécheresse, impliquant la mise en place de mesures de restriction d'eau dans tout le département, est déclenché lorsque le débit de certains cours d'eau est inférieur à un seuil fixé par arrêté départemental (seuil d'alerte). L'indicateur présenté ci-dessous estime le niveau de sécheresse annuel en juillet-août sur la base de la station de mesure hydrologique : L'Ardèche à Meyras.

% de jours de dépassement du seuil d'alerte relative à la disponibilité de la ressource en eau - (juillet - août)



- Sur la station L'Ardèche à Meyras, le seuil d'alerte sécheresse a été déclenché plus de 90% du temps en juillet-août, 20 année(s) sur 34 entre 1986 et 2019. Des mesures de restriction d'eau sont alors imposées par décret, comme par exemple, la réduction des prélèvements d'eau à des fins agricoles, ou des limitations pour l'arrosage, ou encore le lavage des voitures.

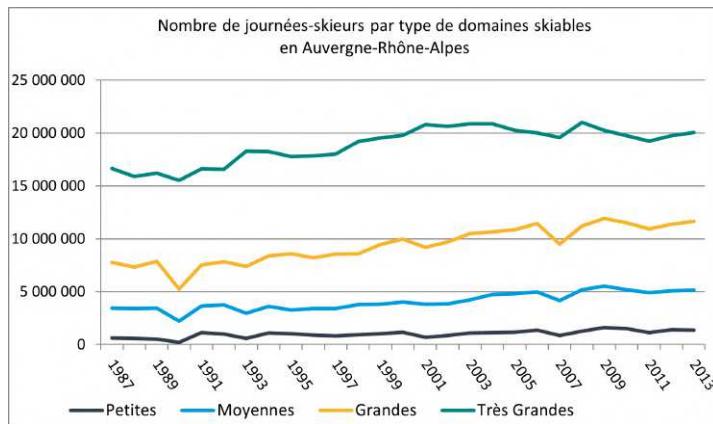
Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs « Tourisme d'eau »
- Etat des connaissances « Tourisme et changement climatique »

IMPACT SUR LE TOURISME HIVERNAL

Évolution des journées-skieurs sur un panel de stations de ski alpin en Auvergne-Rhône-Alpes

La fréquentation des domaines skiables alpins s'exprime en journées-skieurs.

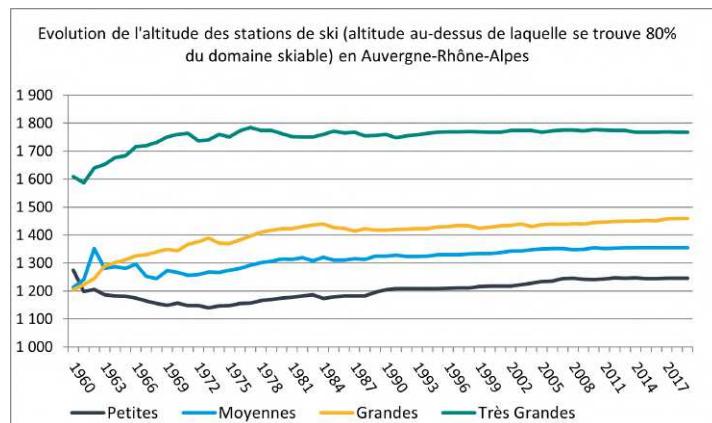


- Le graphique ci-dessus présente l'évolution des journées-skieurs entre 1987 et 2013 sur un panel de stations homogènes d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les journées-skieurs augmentent depuis 1995**, et ce quel que soit le type de station.
- Les hivers où la neige a fait défaut** (moins de 30 cm au sol en moyenne sur la saison touristique hivernale) ont cependant un **impact sur les journées skieurs des petites, moyennes et grandes stations** : les accidents de fréquentation des domaines skiables les plus importants correspondent aux hivers où la neige a fait défaut (2000-2001, 2006-2007, 2010-2011). Cela est très visible sur les petits domaines skiables.
- En revanche, les variations de journées skieurs sont minimales sur les très grandes stations, qui semblent peu sensibles à la problématique de l'enneigement.
- Les mesures d'adaptation mises en place par les domaines skiables (travaux de pistes, neige de culture et damage) ont permis de diviser par trois l'exposition des stations à un déficit d'enneigement depuis 25 ans : la saison 2006-07 a connu 15 % de baisse de fréquentation des domaines skiables, soit deux fois moins qu'en 1989-90, année où le déficit d'enneigement était identique¹.

1. Source : «Changement climatique & Stations de montagne : Quelles conséquences ? Quelles actions ?», DSF et commentaires DSF pour l'ORECC, septembre 2015

ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SKI

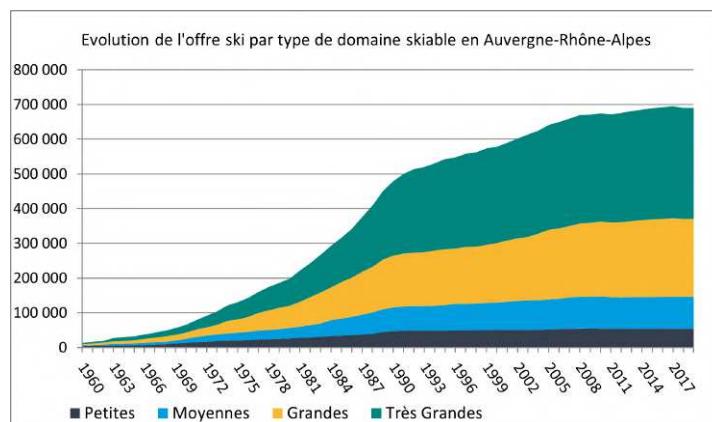
Évolution de l'altitude des domaines skiables



- On constate, sur le graphe ci-dessus, un **déport de l'offre ski en altitude**. Cette évolution est très visible pour les moyennes et grandes stations. Le redéploiement en altitude est l'occasion pour ces domaines skiables de sécuriser leur offre de ski, notamment face à la baisse de l'enneigement naturel. Quant aux très grandes stations, peu sensibles à la baisse de l'enneigement et situées en altitude, elles ne semblent plus en ressentir la nécessité aujourd'hui.

Évolution dans le temps de l'offre ski en Auvergne-Rhône-Alpes

Cet indicateur traduit l'historique de l'offre ski dans les domaines skiables alpins d'Auvergne-Rhône-Alpes de 1960 à 2016, représentée par le moment de puissance.



- Le développement de l'offre a eu lieu essentiellement au cours de la période 1970-1990, qui correspond à la première période climatique analysée par l'ORECC, période où l'enneigement était important, même à basse altitude. Puis, l'offre s'est globalement stabilisée.

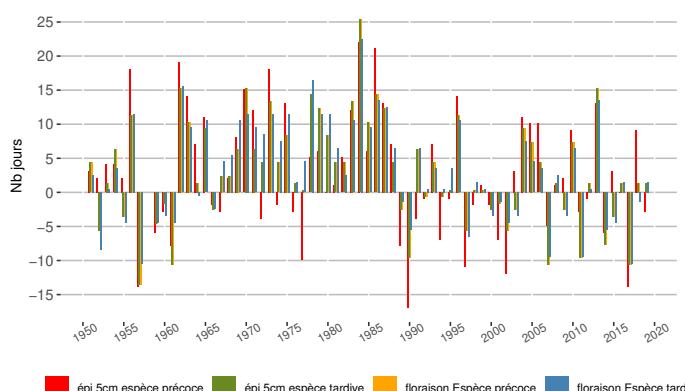
IMPACTS SUR L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

PHÉNOLOGIE DES PRAIRIES

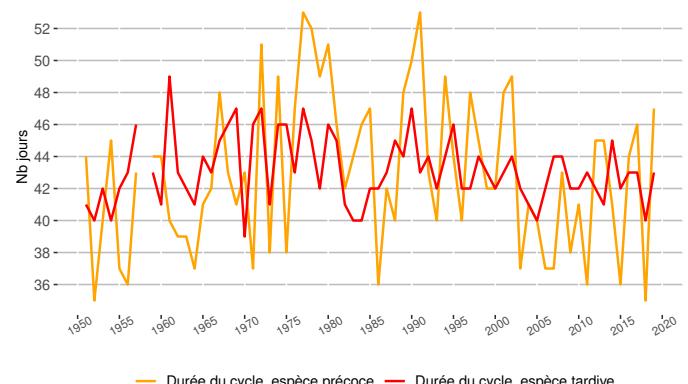
Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Le Cheylard

Évolution des dates d'apparition des stades phénologiques des prairies - Le Cheylard (1951-2019)

Ecart à la moyenne 1951 - 2019 des date d'apparition des stades phénologiques à la station de Le Cheylard



Durée de présence des épis à la station de Le Cheylard



- On observe en Auvergne-Rhône-Alpes une avancée en précocité des stades d'épiaison et de floraison des prairies.
- Cette avancée varie entre 6 jours et 8 jours entre la période 1960- 1989 et la période 1990-2019, à Le Cheylard, selon les stades phénologiques et les variétés de prairies étudiées.
- L'avancée en précocité des stades d'épiaison et de floraison des prairies est un marqueur pour l'évolution de la phénologie de toutes les cultures et productions agricoles, pour lesquelles on constate une avancée de l'apparition des stades phénologiques et, pour certaines cultures, un raccourcissement de la durée de certains stades.
- Pour les prairies, les rendements et la qualité, surtout liés à la date de fauche ne sont pas impactés par ces évolutions de long terme mais dépendent essentiellement des variations annuelles très fortes.

Plus d'infos :

- Plus d'indicateurs « Phénologie des prairies »
- Etat des connaissances « Agriculture-sylviculture et changement climatique »

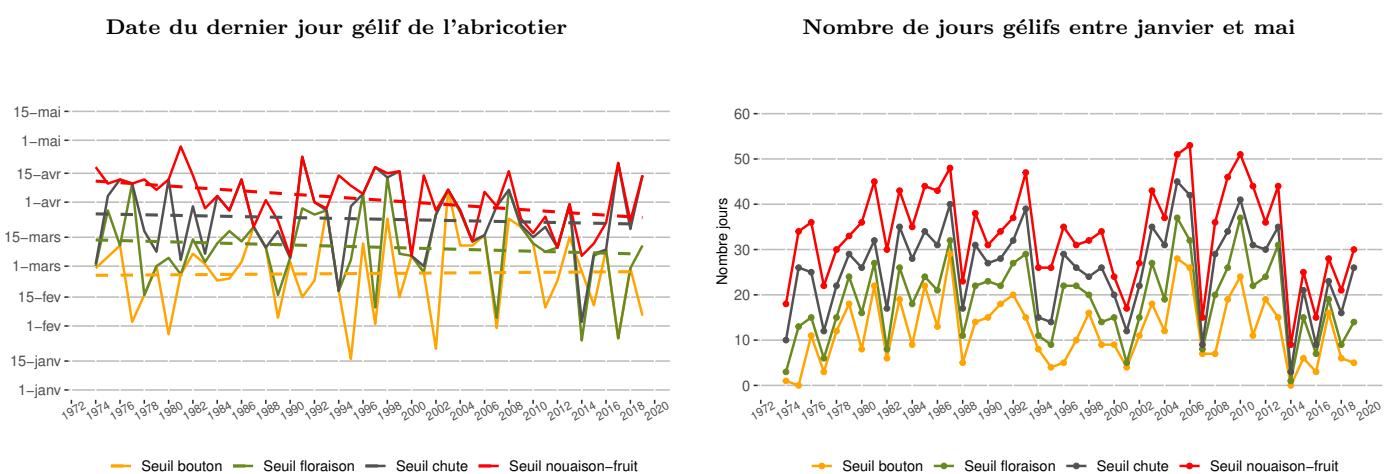
ÉVOLUTION DES STADES PHÉNOLOGIQUES ET RISQUE DE GEL POUR L'ABRICOTIER

Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Annonay.

Évolution des dates d'apparition des stades phénologiques de l'abricotier à Annonay (1974-2019)

- Concernant l'évolution des différents stades phénologiques de l'abricotier, **on observe en Auvergne-Rhône-Alpes une avancée des dates d'apparition des boutons, de la floraison, de la chute des pétales et de la nouaison, précédent l'arrivée des fruits.**
- L'historique d'observation disponible sur cette station est trop court (< 50 ans) pour pouvoir quantifier cette avancée, mais les graphes ci-dessous permettent tout de même de visualiser cette évolution.
- L'existence de stades phénologiques avancés à une période où des gelées sont encore constatées, accroît le risque de vulnérabilité au gel tardif. En contrepartie, la diminution du nombre de jours de gel est une évolution plutôt favorable à l'activité fruitière. La température pour laquelle l'arbre est sensible au gel à un stade donné est appelée température gélive ou seuil gélif pour ce stade.

Evolution de la date du dernier jour gélif de l'abricotier et du nombre de jours gélifs entre janvier et mai - Annonay (1974-2019)



- La date du dernier jour gélif permet de suivre l'évolution des périodes où des gelées peuvent survenir, susceptibles d'impacter le développement des arbres.
- Le nombre annuel de jours de gel pour l'abricotier caractérise le risque de gel des arbres à différents stades phénologiques. Il permet d'observer l'évolution des conditions climatiques susceptibles d'affecter les abricotiers, selon différents stades phénologiques : boutons floraux, floraison, chute des pétales, nouaison et petits fruits.
- L'historique d'observation disponible sur cette station est trop court pour pouvoir conclure sur une évolution des indicateurs ci-dessus.
- A noter que l'augmentation des températures hivernales, conséquence du réchauffement climatique, peut rendre difficile la satisfaction des besoins en froid des arbres fruitiers. Ce besoin en froid est nécessaire pour permettre la période de dormance (repos des arbres) en automne et en hiver.
- Enfin, l'augmentation des températures est favorable au développement des parasites, dont le risque d'attaques vis-à-vis des fruitiers augmente alors.

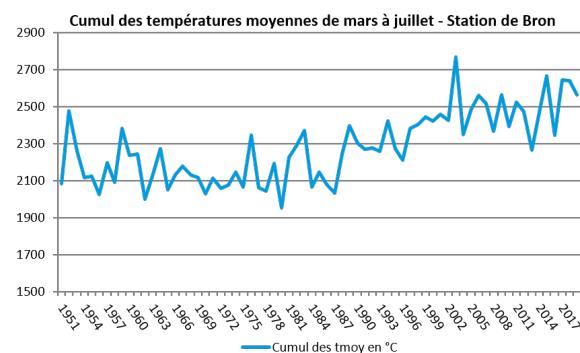
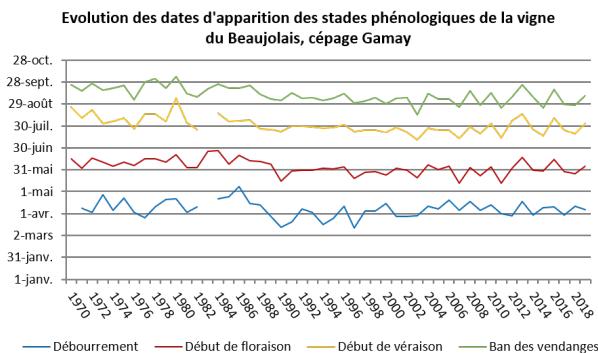
Plus d'infos :

- Fiche « Gel pour l'abricotier »
- Etat des connaissances « Agriculture-sylviculture et changement climatique »

PHÉNOLOGIE DE LA VIGNE

- La station d'observation du Beaujolais (Gamay) est représentative de l'évolution des stades phénologiques de la vigne sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Phénologie de la vigne, Beaujolais, cépage Gamay



- On y observe une avancée des stades phénologiques « floraison » et « véraison » de la vigne, de respectivement 9 jours et 9 jours, entre la période 1970-1999 et la période 1990 - 2019.
- On constate une avancée de la date du ban des vendanges de l'ordre de 10 jours entre la période 1970-1999 (14/9) et la période 1990-2019 (4/9).
- L'augmentation de la température et la baisse des bilans hydriques impactent aussi les récoltes, dont les teneurs en sucre et en degré d'alcool sont plus élevées.

Plus d'infos :

- Fiche « Phénologie de la vigne »
- Etat des connaissances « Agriculture-sylviculture et changement climatique »

ANNEXES

PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE

Code INSEE	Nom commune
07007	Alboussière
07035	Boffres
07052	Champis
07055	Charmes-sur-Rhône
07059	Châteaubourg
07070	Cornas
07102	Guilherand-Granges
07240	Saint-Georges-les-Bains
07281	Saint-Péray
07293	Saint-Romain-de-Lerps
07297	Saint-Sylvestre
07316	Soyons
07323	Toulaud

GLOSSAIRE

Climat réel / climat normal : Il est généralement admis que la consommation de chauffage est proportionnelle à la rigueur climatique de l'hiver. Le bilan à climat normal correspond aux consommations corrigées des effets de température ; les consommations à climat réel sont celles qui ont été effectivement consommées au cours de l'année.

CMS : Combustibles Minéraux Solides

ECS : Eau Chaude Sanitaire

Énergie finale : L'énergie finale est l'énergie livrée aux consommateurs pour être convertie en énergie utile. Par exemple : électricité, essence, gaz, gazole, fioul domestique, etc.

Énergie primaire : L'énergie primaire est la première forme de l'énergie directement disponible dans la nature : bois, charbon, gaz naturel, pétrole, vent, rayonnement solaire, énergie hydraulique, géothermique... L'énergie primaire n'est pas toujours directement utilisable et fait donc souvent l'objet de transformations : exemple : raffinage du pétrole pour avoir de l'essence ou du gazole, fission de l'uranium dans une centrale nucléaire pour produire de l'électricité.

Énergie utile : L'énergie utile est l'énergie dont dispose le consommateur, après transformation par ses équipements (chaudières, convecteurs électriques, ampoules électriques). La différence entre l'énergie finale et l'énergie utile tient essentiellement au rendement des appareils utilisés pour transformer cette énergie finale.

Énergie renouvelable : Énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir : énergie éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz (définition de la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables).

Énergies renouvelables électriques (ENRelec) : Agrégat statistique qui regroupe l'ensemble des énergies renouvelables électriques : sources d'électricité hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques, ou valorisation électriques de ressource biomasse.

Énergies renouvelables thermiques (ENRt) : Agrégat statistique qui regroupe l'ensemble des énergies renouvelables non électriques. Sont donc exclues les sources d'électricité hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques et géothermiques (haute température) qui, dans les bilans de l'énergie, sont comptabilisées à la rubrique électricité. Les ENRt comprennent le bois de chauffage, commercialisé ou non, les déchets urbains et industriels renouvelables, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, le biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur.

Organo-carburants : Le terme organo-carburants a été déposé en 2010 par Rhônalpénergie - Environnement (RAEE). RAEE propose l'utilisation de ce terme générique en substitution au terme contesté de "biocarburants". Son usage repose sur un règlement garantissant les qualités environnementales et sociales.

“Pouvoir de réchauffement global” : La durée de vie dans l'atmosphère des gaz à effet de serre varie énormément : douze ans pour le méthane, une centaine d'années pour le gaz carbonique et... 50 000 ans pour l'hexafluorure de soufre ! Ceci veut dire que le gaz carbonique produit aujourd'hui fera encore effet dans un siècle. Les émissions de gaz à effet de serre sont généralement exprimées en tonne équivalent CO₂ (teq CO₂), unité commune pour l'ensemble des gaz qui prend en compte leurs caractéristiques (durée de vie et capacité à réchauffer la planète). 1 kteqCO₂ = 1000 teqCO₂. Pour obtenir une équivalence entre eux, on définit le pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG). C'est le ratio entre le réchauffement provoqué par 1 kg de gaz et 1 kg de CO₂. Dans les bilans publiés dans le cadre du protocole de Kyoto, le ratio est exprimé pour des effets comparés à 100 ans. Pour 1 kg de méthane émis en 2000, son effet à l'horizon 2100 sera le même que 21 kg de CO₂ émis en 2000. Le PRG 100 ans du méthane est donc de 21.

PP : Produits pétroliers

Tep : La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure de l'énergie couramment utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11 600 kWh. Les anglo-saxons utilisent également le baril équivalent pétrole, ou boe (barrel of oil equivalent) qui vaut environ 0,135 tep, selon l'équivalence 1 tep = environ 7,3 barils (le baril étant une mesure de capacité valant 159 litres). Quelques exemples d'équivalences : 1 tonne de charbon = 0,6 tep environ, 1 tonne d'essence = 1,05 tep, 1 tonne de fioul = 1,00 tep, 1 tonne de bois = 0,3 tep. 1ktep = 1000 tep.

Unités : Les préfixes représentent des multiples des unités : kilo (k) pour mille, méga (M) pour million, giga (G) pour milliard, téra (T) pour mille milliards.

BILAN ECOLOGIQUE RHONE CRUSSOL

			CC Rhône-Crussel
État des lieux écologique du territoire			
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélo		73,9 km de bandes et pistes cyclables
	Existence de pôle(s) multimodal(aux)		1 parking relai (la Maladière), 2 parkings covoiturage (Fringuet et Saint Georges)
	Existence de zone(s) à faible émission		non connu
	Existence de voies réservées au covoiturage		non connu
	Automobile	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Parc CCRC : 1 véhicules électrique / 8 = 12,5 %
		Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	9 dont 6 appartenant au SDE07.
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		non connu
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		100%
Énergie et climat	Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		123 000 tonnes de CO2éq émis par le territoire CCRC. Dont 54 % du secteur du transport et 24 % du résidentiel. Soit 3,6 tonnes par habitants.
	Consommations énergétiques du territoire (toute énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)		629 GW/an (275 GW Transport ; 244 GW Résidentiel ; 71 GW Tertiaire ; 29 GW Industrie ; 10 GW Agriculture)
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation...)		60 GW/an (35 GW Bois/énergie ; 14 GW Eolien ; 5 GW Solaire photovoltaïque ; 5 GW PAC ; 1 GW Solaire thermique)
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)		non connu
	Rénovation énergétique	Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	non connu
		Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	non connu
		Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	11 % des logements (total de 13542 résidences principales) sont en vulnérabilité énergétique logement.
		Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	51
	État des systèmes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul	non connu
		Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	24% des ménages (3500 foyers) utiliseraient du bois pour le chauffage (bois bûche à 97%). 13% de ces dispositifs de chauffage seraient des foyers ouverts. (issues d'une extrapolation de données nationales - ADEME).
		Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	NON

		Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	Principalement des chaudières gaz.
Traitement des déchets / Economie circulaire	Tonnage de déchets produits par le territoire		19784 tonnes collectées par la CCRC en 2020 (OM + déchèteries).
	Etat des équipements de tri au regard des normes		La collecte sélective des OM est envoyée au SYTRAD qui possède un équipement aux normes. Le centre de tri est en cours de travaux afin de pouvoir trier les nouveaux plastiques issus de l'ECT (extension des consignes de tri).
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour logements collectifs		Aucune donnée sur les structures de restauration privées. La cuisine centrale (mairie de Guilherand Granges) réalise le tri à la source des biodéchets). La CCRC est lauréate de l'AAP AURABIODEC avec l'installation prévue de 40 composteurs de proximité (3 installés à ce jour).
	Taux de tri sélectif par filière		Le SYTRAD (Syndicat de traitement) donne une taux de 55% pour les ordures ménagères (résiduelles, Fibreux, Non-fibreux et verre).
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial		Projet alimentaire territorial de niveau 1
	Nombre d'exploitations agricoles		154
	Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP		34 (sous estimés) producteurs vendant en circuits courts. 6 marchés de producteurs. 1 Amap
	Surface agricole utile du territoire		5200 hectares
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		500 hectares en biologique ou conversion. Soit 59 exploitations
	Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		non connu
Actions en matière de biodiversité	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages...		2871 ha de ZNIEFF de type 1. 51305 ha de ZNIEFF de type 2. 4667 ha de zone NATURA 2000.
	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)		Donnée 2018 : Turzon : état écologique moyen / état chimique mauvais ; Embroye : état éco moyen / état chimique moyen ; Mialan : état éco médiocre / état chimique très bon ; morge : état éco moyen / état chimique pas de données ; grozon : état éco moyen / état chimique pas de donnée ; Duzon : état éco moyen / état chimique très bon. Seul le Turzon est classé sur la liste 1 au titre de la continuité écologique.
	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés		morge : 2 ; duzon : 5 ; mialan : 1
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		non connu
	Surfaces de haies		non connu
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité		NON
	Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI / NON / En cours)		NON
	Label « Terre saine » OUI / NON		NON
	Etat d'avancement du PLUi		Elaboration prescrite en juin 2019. Lancement de la concertation en février 2021 et préparation du diagnostic. Fin de la procédure prévue en décembre 2023.

Lutte contre l'artificialisation des sols	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme		Les objectifs de production globale de logements sont proches de ceux fixés dans le PLH. La forte présence de la maison individuelle dans la construction neuve implique une consommation foncière trop importante sur le territoire. Cette part importante peut s'expliquer par la jeunesse de la politique de l'habitat sur le territoire intercommunal, et par le temps d'inertie des procédures de mise à jour des documents d'urbanisme. Les communes ayant approuvé récemment un PLU se retrouvent confrontées aux droits acquis sur leur territoire pendant la procédure d'élaboration du document, qui décalent dans le temps l'application pleine des nouvelles mesures. La mise en œuvre effective des nouveaux PLU sur l'ensemble du territoire devra permettre une amélioration sur les prochaines années, notamment concernant la consommation foncière
	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées VS terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières		L'espace agricole de Rhône-Crussol représente 8180 hectares, soit environ 41% de la surface globale du territoire. Les espaces naturels sont dominants avec 49% de la surface intercommunale. Les espaces artificialisés sont passés de 1308 hectares en 2000 à 1783 hectares en 2018 ; soit 478 hectares consommés au détriment des terres agricoles principalement. Cette consommation se situe principalement dans les secteurs urbains et péri urbain.
	Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)		Pas de données précises. Rhône-Crussol conduit avec Epora une mise à jour de l'étude de gisements fonciers conduite en 2016. L'objectif est d'identifier les sites mutables pour développer de l'habitat, ainsi que des activités économiques. La collectivité souhaite favoriser le renouvellement urbain.
	Surfaces désartificialisées		non connu
Eau et assainissement	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes OUI / NON		La CCRC ne possède que la compétence ASSAINISSEMENT. Celle de l'EAU est gérée par le Syndicat Crussol-Vernoux. Les systèmes d'assainissement de la CCRC sont conformes avec la Directive ERU.
	Taux de fuite des réseaux du territoire		Indice Linéaire de Perte : ILP DSP St Péray : 3,02 m ³ /j/km ILP DSP CC2 Chênes : 3,04 m ³ /j/km
	Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		Mise à part le Puits des Iles, tous les captages ont des périmètres de protection définis et un AP de DUP. DSP St Péray : 3 captages : Grande Traverse (St Péray/Cornas), les Lacs (Cornas), Puits des Iles (Soyons) en cours de déplacement pour permettre mise en place périmètres DSP CC2 Chênes : 3 captages : Garay (St Georges), Presles (St Georges), Rancs (Charmes)
	Couverture du territoire par un SAGE OUI / NON / En cours d'élaboration		NON



Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Projet de Territoire de la CC Rhône-Crussol

Mars 2021- Version 2

Rappel du contexte de la mission	page 3
▪ Notre lecture du territoire	page 5
▪ Notre lecture du problème posé	page 5
Le processus d'élaboration d'un Projet de Territoire	page 9
▪ L'élaboration d'un Projet de Territoire, un cheminement politique et stratégique	page 9
▪ Les étapes clés	page 9
Les modalités d'association des parties prenantes et de mise en débat	page 13
▪ Les phases d'écoute et d'expression des points de vue	page 13
▪ Les phases de mise en débat et de mise en délibération	page 13
▪ Les phases d'arbitrage et de choix	page 13
Les différentes phases de mise en œuvre de la réflexion et le séquencement de la démarche	page 16
Le planning prévisionnel	page 17
L'évaluation budgétaire	page 18
L'équipe proposée pour la mission et les références	page 19
▪ L'équipe mobilisée	page 19
▪ Les références	page 19
Annexe 1 : les indicateurs d'analyse du fonctionnement et de l'évolution du territoire	page 24

Rappel du contexte de la mission

- La Communauté de communes Rhône Crussol est située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle jouxte la communauté d'agglomération de Valence-Romans et celle de Privas Centre Ardèche ainsi que les communautés de communes du Pays de Vernoux, du Pays de Lamastre et Hermitage-Tournonais.
- La Communauté est issue de la fusion de 3 EPCI, la dernière intervenant en 2014. Elle regroupe 13 communes pour une population totale de 33 925 habitants (Insee 2017). La plus grosse commune, Guilherand-Granges compte plus de 10 000 habitants. La seconde commune la plus peuplée, Saint-Péray compte 7 600 habitants. Les 11 autres communes comptent moins de 3 000 habitants.
- Le territoire souhaite aujourd'hui se doter d'un projet de territoire

Le territoire se distingue par quelques caractéristiques fortes :

- **Le territoire affiche une bonne dynamique démographique** avec une variation de la population entre 2012 et 2017 de 0,8 % par an soit une moyenne identique à la moyenne départementale et 2 fois supérieure à la moyenne nationale (0,4 %/ an). L'évolution de la population due au solde migratoire¹ est de 0,6 % par an (0,5 % pour la moyenne départementale, 0,1 % pour la moyenne nationale) et celle due au solde naturel² de 0,2 %/an (0,3 %/an pour le Département, idem pour la moyenne nationale).
- **La part de la population âgée (9,3% de personnes âgées de 60 ans et plus) est supérieure à la moyenne départementale (27,7%) et à la moyenne nationale (25,7%).** Entre 2007 et 2017, le territoire a gagné 2 159 habitants. Cependant la seule tranche d'âge des plus de 60 ans a augmenté de 2 705 personnes.
- **Le territoire présente un indice de vieillissement de 99 contre 80 pour la moyenne nationale.** Cela signifie qu'il a 99 personnes de plus de 65 ans dans le territoire pour 100 personnes de moins de 20 ans. Certaines communes enregistrent des indice de vieillissement élevé. C'est notamment le cas de Guilherand-Granges (151) et Boffres (106).
- **L'indicateur de dépendance économique du territoire est de 109 contre une moyenne nationale de 99.** Schématiquement cela signifie qu'il y a 109 inactifs (moins de 20 ans et plus de 60 ans) pour 100 actifs (population de 20 à 59 ans). Là encore, on note des différences entre les communes assez significatives avec un indicateur de 133 à Alboussière, de 117 à Guilherand-Granges et de 111 à Saint-Péray.

¹ Différence entre ceux qui viennent habiter le territoire et ceux qui le quittent

² Différence entre les naissances et les décès

- **Le territoire bénéficie d'un indicateur de concentration d'emploi de 64,3.** Cela signifie qu'il propose 64,3 emplois pour 100 actifs occupés résidant. Il est à noter que cet indicateur est relativement stable puisqu'il était de 64,4 en 2007. En matière d'emploi, le territoire de Rhône-Crussol est fortement polarisé par l'agglomération de Valence-Romans qui donne à travailler à 58,2% des actifs du territoire. De manière générale, peu d'actifs travaillent dans leur commune de résidence (19,7% contre 36% pour la moyenne nationale).
- **La structure des emplois du territoire est très proche de la moyenne nationale.** On compte ainsi 2,7% des emplois dans l'agriculture (2,6% au niveau national), 6% des emplois dans la construction (6,4 au niveau national), 13,4% des emplois dans l'industrie (12,1% au niveau national) et 77,9% des emplois dans la tertiaire (78,9% au niveau national)
- **Les revenus de la population sont assez homogènes avec un rapport interdécile de 2,8** (3,1 pour la moyenne départementale, 3,4 pour la moyenne régionale et 2,4 pour la moyenne nationale). Le 9^e décile³ s'établit à 38 840 € contre 35 220 € pour la moyenne départementale, 39 570 € pour la moyenne régionale et 38 360 € pour la moyenne nationale. Le 1^{er} décile⁴ s'établit à 14 070 € contre 11 230 € pour la moyenne départementale et 11 220 € pour la moyenne nationale.
- **Le taux de pauvreté est bas,** 7,4% de la population alors que la moyenne nationale est de 14,5%. Il est cependant de 11,5% chez les moins de 30 ans bien qu'étant là aussi très inférieur à la moyenne nationale (22,4%). La part des actifs non diplômés est relativement faible (19,8% contre 22,3% pour la moyenne nationale) et la part des titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2 et plus supérieure à la moyenne nationale (33,2%/ 30,2%). A noter cependant un déficit dans les diplômés de l'ES de niveau bac + 5 et plus par rapport à la moyenne nationale (7%/ 10,2%).
- **Le territoire enregistre un rythme d'artificialisation des sols supérieur à la moyenne nationale** (0,6%/0,4%). Entre 2009 et 2018, 116,9 hectares ont été artificialisés. Cette artificialisation s'est faite au détriment de la surface agricole utile qui a baissé de 5,49 points par rapport à 2010 contre une baisse de 1,44 points en moyenne nationale.

³ 10 % des ménages les plus riches

⁴ 10 % des ménages plus pauvres

Notre lecture du problème posé

- **Le Projet de Territoire.** L'élaboration de Projets de Territoire est consubstantielle de l'intercommunalité moderne du fait des particularités mêmes de l'intercommunalité ; notamment des spécificités de sa gouvernance mais aussi de la raréfaction de la ressource, de la dysmétrie des moyens au sein du bloc local et l'interdépendance entre EPCI et communes et de la multiplicité des acteurs qui font la ville et le territoire.

De fait, les démarches de Projets de Territoire se sont multipliées au lendemain de l'adoption de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (Loi Chevènement de 1999). Les premières générations de Projets de Territoire étaient marquées par un certain nombre de partis pris. Elles portaient un regard essentiellement introspectif sur le fonctionnement du territoire. Elles posaient essentiellement la question du périmètre et des compétences. Elles questionnaient le rôle respectif des communes et de l'outil intercommunal avec comme question centrale « *Que veut-on faire ensemble ?* » et comme enjeu principal « *Comment faire territoire* ». Dans bien des cas, il s'agissait davantage de « projets communautaires » que de véritables « Projets de Territoire » et l'articulation entre l'action communale et l'action communautaire demeurait relativement faible.

Depuis, l'évolution du contexte territorial, institutionnel et financier a changé de manière assez radicale la logique, le contenu et même la méthodologie d'élaboration des Projets de Territoire.

On a longtemps considéré les territoires comme des « petites nations », c'est-à-dire des systèmes autonomes et autocentrés régis par des dynamiques endogènes et peu sensibles aux influences des autres territoires. Cette conception du fonctionnement des territoires s'accompagnait de 2 représentations majeures. **Une représentation des modes de vie** : la vie des habitants et des acteurs socio-économiques s'organise essentiellement à l'intérieur du territoire. **Une représentation du fonctionnement de l'économie territoriale** : les lois du développement macro-économique régissent également le développement local. Dans cette conception, le développement des territoires dépend essentiellement de sa capacité à produire de la richesse (PIB territorial) avec comme conséquence des stratégies économiques des territoires centrées sur le développement de l'appareil de production local.

Ce monde territorial idéal et bien ordonné n'existe plus. Plusieurs facteurs ont contribué à sa disparition. **Les transformations de l'économie territoriale** avec notamment la tertiarisation de l'économie, la concentration des fonctions et des centres de décisions dans les grandes villes, le développement de la robotisation et son impact sur le lien entre activité économique et emploi. **L'évolution des structures démographiques** qu'il s'agisse de la diminution de la taille des ménages, de l'explosion des ménages sans enfant et bien évidemment du vieillissement de la population. **L'évolution des modes de vie** avec le développement du travail féminin mais aussi la diminution du temps de vie consacré au travail, l'explosion des mobilités physiques et professionnelles couplée à la baisse de la mobilité résidentielle témoin d'une évolution de la stratégie résidentielle des ménages, ou encore l'individualisation des modes de vie et la désynchronisation des temps sociaux. **Le développement des inégalités** avec une dysmétrie croissante de la répartition des revenus et du pouvoir d'achat accentuée par le renchérissement du coût du logement et de la part

consacrée au logement dans les dépenses de consommation des ménages et la baisse de la mobilité sociale. On est ainsi passé en quelques décennies d'une économie productive favorable aux territoires à une économie tertiaire favorable aux villes et d'une société homogène vivant dans les mêmes lieux et aux mêmes rythmes à une individualisation des modes de vie et une société des mobilités. L'ensemble de ces évolutions a eu des impacts considérables sur le fonctionnement des territoires et de la société.

- **La tertiarisation de l'économie entraîne une spécialisation fonctionnelle des territoires** avec une concentration de l'économie productive dématérialisée dans les grandes agglomérations et des territoires périphériques qui vivent davantage de l'économie présente. Les mécanismes de redistribution liés aux personnes impactent fortement l'économie territoriale : pour la majorité des territoires, l'enjeu consiste moins à produire de la richesse qu'à capter des revenus produits à l'extérieur du territoire et dans un second temps à redistribuer ces revenus captés sous forme de dépenses de consommation stimulant ainsi l'économie domestique du territoire
- **L'évolution des modes de vie a bouleversé les pratiques territoriales** : la société tient de moins en moins dans les territoires si congénitalement nécessaires au politique. Chaque individu a désormais un territoire dans lequel il dort et des territoires dans lesquels il vit. L'individualisation des modes de vie multiplie à l'infini les combinaisons des territoires pratiqués.
- **La tertiarisation de l'économie tout autant que les nouvelles pratiques territoriales des individus font émerger des grands systèmes territoriaux dans lesquels les différents territoires qui composent le système sont interdépendants** et entretiennent de profondes interactions les uns avec les autres.
- **De fait, la segmentation classique (urbain, périurbain, rural) ne permet plus d'appréhender le fonctionnement réel des territoires** : le territoire métropolitain et périurbain (périurbain et rural) constitue désormais un système interdépendant : la métropole ou la grande ville est dépendante de son hinterland pour loger une partie de ses actifs et accueillir certaines fonctions importantes pour son économie. L'hinterland vit en grande partie du ruissellement métropolitain via les transferts de masses salariales de ses actifs qui vont travailler dans la métropole.
- **Les territoires ne sont donc plus des entités autocentrées, autonomes** un peu comme des îles au milieu d'un océan : ils constituent des éléments de grands systèmes territoriaux dans lesquels les éléments du système sont interdépendants.

Avec la crise sanitaire, les territoires ont également pris conscience des limites de l'approche par laquelle ils ont abordé la question environnementale durant les dernières décennies. Depuis des années, la question environnementale est très présente dans le discours et même dans l'action des collectivités territoriales. Cependant, force est de constater que dans la plupart des cas, les territoires n'ont fait que juxtaposer des politiques environnementales (... en matière de gestion de la ressource en eau, de réduction et valorisation des déchets ménagers, de production d'énergie non carbonée) avec des politiques de développement classiques (... en matière d'habitat, d'économie, de services)

sans véritablement changer de modèle ni de logique. On doit aussi constater que l'essentiel des stratégies territoriales reste dominé et prisonnier d'une logique de croissance : plus de population, plus d'emplois, plus de services, plus de ressources...

L'entrée dans l'Anthropocène marque une rupture conceptuelle fondamentale par rapport à la logique de crise environnementale. La logique de crise environnementale s'accommodeait d'une simple adaptation du modèle dominant. Il s'agissait de gérer les externalités négatives du développement mais sans remettre en cause le développement en tant que tel. L'entrée dans l'Anthropocène pose la question du rapport dichotomique entre développement et préservation : dans un monde fini, tous les territoires ne peuvent pas se développer simultanément. Dans ce contexte, le concept même de développement durable fait débat tout comme le concept de résilience pourtant largement mobilisé en réponse aux crises s'il n'est appréhendé que dans sa dimension adaptative et non transformante.

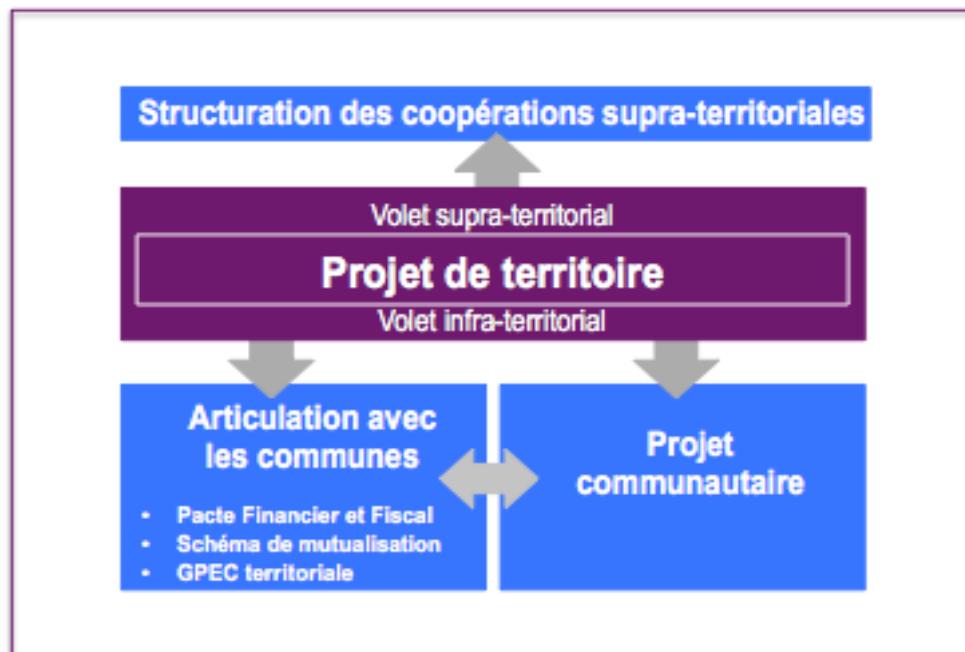
Organiser la transition vers des modèles soutenables connectés au vivant, construire des stratégies de transition territoriale suppose tout d'abord de changer de logique : Il ne s'agit plus de construire des politiques publiques classiques et de mesurer dans un second temps leur impact environnemental, mais de faire de la transition écologique « la mère de problématiques ». Il s'agit aussi de promouvoir de nouveaux modèles qui reposent sur les ressources propres du territoire.

C'est aussi la dépendance des territoires à des chaînes d'approvisionnement mondialisées qui est désormais questionnée et la capacité des territoires à répondre de manière autonome aux besoins essentiels de leur population. **Émerge un nouveau regard sur les territoires fondé sur leur capacité de résilience face à la multiplication des crises** et la conviction que les crises (climatiques, sanitaires, économiques, sociales, démocratiques...) vont se multiplier et deviendront récurrentes. Au compromis classique entre opportunités et aménités qui jusqu'à aujourd'hui structurait le regard sur les différentes catégories de territoire s'ajoute un nouveau critère déterminant : la capacité de résilience du territoire, sa capacité à « protéger » ses habitants et les conditions de vie qu'il leur procure en temps de crise. La résilience du territoire est conditionnée par la relocalisation d'activités vitales dans les territoires. Le changement de hiérarchie dans l'appréhension des territoires s'accompagne de la volonté de sortir du modèle de spécialisation fonctionnelle des territoires avec dans chaque territoire la recherche d'une autonomie alimentaire, la recherche d'une autonomie par rapport aux ressources de base (eau, énergie...) et la recherche d'une autonomie sanitaire.

La nécessité de changer de paradigme, la recherche d'un nouveau modèle et l'émergence de nouveaux référentiels ont un impact considérable sur le contenu des politiques publiques, les modalités de leur déploiement mais aussi sur les modèles économiques permettant de les financer. L'émergence d'une législation favorable au changement de modèle telle que la mise en œuvre de la « Zéro Artificialisation Nette » du territoire questionne fortement les modèles classiques de financement des politiques publiques et des grands services urbains.

Au total la prise en compte de l'ensemble de ces ruptures a des conséquences majeures sur la portée et le contenu des Projets de Territoire mais aussi sur la manière même de les concevoir. Il s'agit désormais de :

- Penser simultanément le « dedans » (l'organisation du bloc local / la relation communes-EPCI) et le « dehors » (la structuration des coopérations interterritoriales, les relations avec les autres territoires)
- Réfléchir sur l'ensemble des enjeux du territoire et sur la capacité de la puissance publique à se saisir de ces enjeux, les politiques publiques en réponse aux enjeux et l'échelle pertinente de déploiement de ces politiques
- Définir des priorités (*l'unité de mesure n'est plus ce qui est utile mais parmi tout ce qui est utile ce qui est prioritaire*), faire des choix et vérifier que l'allocation des ressources est cohérente avec les choix effectués
- Articuler l'action de l'ensemble des acteurs du bloc local (communes, EPCI, structures de coopérations interterritoriales...)
- Organiser, à l'échelle du bloc local, un dialogue itératif entre ce qu'il est souhaitable de faire (le Projet de Territoire...), ce qu'il est possible de faire (les capacités financières à un instant T...) et ce qu'il est soutenable de faire (la politique fiscale...).



Le processus d'élaboration d'un Projet de Territoire

L'**élaboration d'un Projet de Territoire n'est pas une démarche technique : c'est un cheminement politique et stratégique.** De ce point de vue, la gestion du processus de partage et de réflexion avec l'ensemble des parties prenantes, constitue un facteur clé de succès aussi important, si ce n'est plus, que le contenu même du projet, puisqu'il conditionne la recevabilité et donc la mise en œuvre des politiques et actions décidées. L'enjeu d'une démarche de Projet de Territoire est de gérer un processus de réflexion et de maturation politiques permettant de dégager un compromis sur une vision de l'avenir du territoire, les enjeux auxquels il est confronté, les priorités pour les 10/15 années à venir, les politiques et actions à mettre en œuvre afin de répondre à ces enjeux et à ces priorités, la répartition des rôles et des ressources entre communes et intercommunalité et coopérations supra-territoriales.

Schématiquement, le Projet de Territoire doit permettre :

- **De faire émerger une vision** : comment les élus souhaitent-ils voir évoluer le territoire. Il s'agit de l'étage politique du projet.
- **De définir des enjeux** : comment le territoire évolue-t-il réellement, quels sont les écarts entre la trajectoire voulue et la trajectoire constatée et sur quoi faire porter l'action publique pour réduire ces écarts. Il s'agit de l'étage stratégique du projet.
- **De formuler des réponses à ces enjeux sous forme de politiques publiques** : quelles sont les politiques publiques à déployer pour que l'évolution du territoire soit conforme avec l'intention politique portée par la vision. Il s'agit de l'étage technique du projet.

Un Projet de Territoire est donc une démarche stratégique à proprement parler. Il doit conduire les élus à se questionner sur ce qu'ils ont envie de faire et là où ils veulent conduire le territoire, ce qui implique un minimum de réflexion prospective, ce qu'il est possible de faire d'où une analyse de l'environnement et du contexte, des menaces et des opportunités, et ce qu'ils ont les moyens de faire avec une analyse des forces et faiblesses du territoire et une analyse des compétences et ressources de l'organisation. Enfin, le Projet de Territoire doit nécessairement organiser un dialogue itératif entre les ambitions et les moyens (humains, financiers...) dont disposent le territoire et l'organisation.

Quels que soient sa forme et son processus, la démarche de Projet de Territoire doit nécessairement aboutir à l'élaboration d'un document synthétisant la vision : d'un état des lieux et d'un diagnostic, d'un document d'orientation stratégique synthétisant les enjeux, les priorités et les objectifs ; d'une déclinaison opérationnelle du document d'orientations stratégiques et enfin, des modalités de contrôle de la mise en œuvre du projet, d'évaluation et d'ajustement de ses orientations.

Les étapes clés pour la construction d'un Projet de Territoire

- **Étape 1. Formuler une vision de l'évolution souhaitée du territoire.** Le Projet de Territoire a comme ambition de définir une stratégie pour le territoire. Cependant, la réflexion stratégique ne peut se résumer à la confrontation entre les opportunités et la capacité du territoire et de l'institution à saisir ces opportunités. Se pose préalablement la question fondamentale du sens, de la vision et du destin que les élus souhaitent donner au territoire.

La formalisation de la vision vise à définir un référentiel politique et stratégique permettant d'interpréter et de qualifier les principaux indicateurs d'évolution du territoire mais aussi d'arbitrer entre les différents enjeux et de définir des priorités dans les politiques publiques et dans l'allocation des ressources. On peut définir la vision comme « *la description d'un état futur et désirable de l'organisation et de l'environnement dans lequel évolue l'organisation* ». La définition de la vision recèle nécessairement une dimension prospective. Dans le cas de l'élaboration du Projet de Territoire, cela revient à définir la manière dont les acteurs du territoire souhaitent voir le territoire s'organiser et se développer. Il s'agit de définir notamment la vision du territoire, de sa place et de sa fonction dans son système territorial ; la vision de la manière dont doit évoluer le territoire, la formalisation du modèle de son développement ; la conception de l'intercommunalité et du partage des rôles avec les communes et plus largement de la gouvernance du territoire.

De notre point de vue, la formulation de la vision constitue l'étape la plus stratégique de la démarche d'élaboration du projet. Elle suppose de recueillir le point de vue des différentes parties prenantes ; les élus (Maires, conseillers communautaires, conseillers municipaux non-conseillers communautaires...) bien évidemment mais aussi les citoyens et les acteurs socio-économiques du territoire. Il s'agit ensuite d'analyser les différents points de vue (la confrontation entre la vision des élus et celle des citoyens est généralement extrêmement intéressante) et de mettre en débat les différents points de vue pour élaborer une « vision négociée ». L'étude auprès de la population permet aussi de mettre en lumière les pratiques territoriales et constitue un élément essentiel de la bonne compréhension du fonctionnement du territoire.

- **Étape 2 : Établir un état des lieux de l'évolution réelle du territoire.** Si la définition de la vision vise à définir l'évolution souhaitée du territoire, l'état des lieux a pour ambition de décrire son évolution réelle. Cette étape se décompose donc en plusieurs temps. Il s'agit d'abord de conduire une analyse des stratégies préexistantes. Le second temps vise à sélectionner les indicateurs les plus pertinents permettant de décrire l'évolution actuelle du territoire et d'anticiper son évolution future. Nous proposons en annexe une liste d'indicateurs. Comme évoqué dans la partie 1, le fonctionnement des territoires résulte autant de dynamiques exogènes que de dynamiques endogènes. L'analyse des interactions du territoire avec les autres territoires du système territorial dans lequel il s'insère constitue également une étape incontournable. Il est donc nécessaire de mobiliser des indicateurs de stock (analyse de la dynamique démographique, de la dynamique de l'habitat, de la dynamique économique et de l'emploi, analyse de la demande sociale, bilan environnemental du territoire...) mais aussi des indicateurs de flux au travers notamment de l'analyse du niveau d'interdépendance socio-économique du territoire avec les autres territoires. La seconde étape consiste à renseigner les indicateurs sélectionnés. Compte tenu des données disponibles dans les différents observatoires, il n'est généralement pas nécessaire de procéder à cette étape à des études terrain.

- **Étape 3 : Mesurer les écarts entre l'évolution souhaitée et l'évolution réelle du territoire, formuler un diagnostic et des hypothèses d'évolution du territoire.** Dans un premier temps il s'agit de comparer l'évolution souhaitée du territoire telle que définie par la vision (partie 3) et son évolution actuelle telle que définie par l'état des lieux (partie 4) et de déterminer si la trajectoire réelle du territoire est conforme à la trajectoire souhaitée. Il s'agit également de comprendre et de formuler des hypothèses expliquant les écarts entre la trajectoire réelle et la trajectoire souhaitée et d'appréhender ce que pourraient être les différents scénarii d'évolution du territoire.
- **Étape 4 : Définir et hiérarchiser les enjeux et les objectifs stratégiques.** Cette sixième étape constitue, après la formulation de la vision, la seconde étape stratégique du projet. Elle s'appuie bien évidemment sur le portrait territorial réalisé et sur le diagnostic y compris les scénarii d'évolution du territoire.

Elle vise en premier lieu à définir quels sont les défis à relever et les enjeux dont il faut se saisir pour que l'évolution réelle du territoire soit, dans l'avenir, conforme à l'évolution souhaitée. Elle pose aussi la question de la capacité de l'action publique à corriger la trajectoire du territoire sur les différents enjeux identifiés. Pour chaque enjeu, doit en effet être posée la question de la capacité réelle de l'action publique à modifier la trajectoire du territoire ou à simplement accompagner et réguler les effets pervers de dynamiques que la collectivité estime ne pas avoir les moyens de modifier.

Au regard des différents enjeux dont l'action publique peut se saisir, cette sixième étape se traduit, dans un second temps, par l'organisation d'un débat politique sur les enjeux dont le territoire souhaite se saisir en priorité et au sein de chaque enjeu, sur les objectifs stratégiques dont il se dote.

- **Étape 5 : Définir les politiques publiques répondant aux enjeux.** Les politiques publiques constituent les réponses apportées aux questions posées par les enjeux dont a choisi de se saisir la collectivité. Cette étape consiste donc à examiner les politiques publiques susceptibles de répondre aux enjeux et aux objectifs stratégiques définis. Elle doit nécessairement permettre d'identifier, parmi les politiques publiques existantes les politiques publiques à conforter et les politiques publiques à repenser. Elle doit poser la question des politiques nouvelles à créer en réponse à de nouveaux enjeux dont a choisi de se doter la collectivité. Elle doit enfin questionner les politiques existantes ne répondant à aucun enjeu et aucun objectif stratégique.

De fait, cette étape implique nécessairement un triple exercice. Un exercice d'évaluation des politiques publiques existantes au filtre des enjeux et objectifs stratégiques définis à l'étape 4. Un exercice d'évaluation des allocations de ressources pour chacune des politiques existantes que l'on reprendra à l'étape 8. Un exercice d'estimation du coût des politiques publiques à créer.

- **Étape 6 : Réfléchir sur l'échelle pertinente de déploiement des politiques publiques et les modes de faire.** L'enjeu de cette étape est de définir, pour chacune des politiques publiques, l'échelle de déploiement la plus pertinente. La réflexion sur la question des échelles doit permettre de distinguer ce qui relève de l'action interterritoriale (syndicat SRU,

pôle métropolitain, Entente...), ce qui relève de l'action communautaire, ce qui relève de l'action communautaire territorialisée (bassins de services) et ce qui relève de l'action communale. Cette étape intègre également un volet relatif à la réflexion sur les modes de faire notamment dans l'organisation Communes/EPCI en lien avec les opportunités ouvertes par la loi « Engagement et proximité ». Au-delà, cette étape permet d'aborder l'ensemble des questions relatives à la gouvernance du territoire, au renforcement des relations avec les communes et à l'optimisation du fonctionnement du bloc local, qu'il s'agisse des mesures structurelles (structuration des bassins de services, opportunités de création de communes nouvelles...) ou organisationnelles (mutualisations horizontales et verticales, création de services supports pour les communes...). Cette étape pose les bases ou fait le lien selon les calendriers, avec l'actualisation du schéma de mutualisation et le Pacte de Gouvernance. Elle peut aussi déboucher sur des réflexions relatives à la mise en œuvre de Comités de Direction territoriaux afin de mieux faire travailler ensemble les administrations communales et l'administration intercommunale.

- **Étape 7 : Élaborer un programme d'actions.** La démarche de Projet de Territoire vise à projeter une vision et à définir une stratégie territoriale à échéance de 15 ans. Mais cette stratégie doit aussi se concrétiser à court et moyen termes dans l'action quotidienne de la Communauté. La 7^e étape vise donc à traduire le Projet de Territoire dans un programme d'actions prioritaires pour la période 2020-2026.
- **Étape 8 : Organiser un dialogue itératif entre les ressources et les objectifs.** Cette huitième étape constitue, après la formulation de la vision, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs stratégiques, la troisième étape stratégique du projet. Il s'agit, par un dialogue itératif entre ce qu'il est souhaitable de faire (le Projet de Territoire), ce qu'il est possible de faire (les capacités financières du territoire) et ce qu'il est soutenable de faire (la politique fiscale), d'appréhender la capacité du territoire à financer son projet (et donc éventuellement à remettre en cause ou à planifier différemment certaines actions...), et à définir les leviers permettant de réduire l'écart entre besoins et ressources. Comme indiqué précédemment, il n'est pas possible de conclure un Projet de Territoire sans aborder la question fondamentale des ressources. Il s'agit là d'examiner si le territoire (dans son ensemble...) est en capacité de financer son projet, si les différents acteurs (EPCI, commune-centre, communes intermédiaires, petites communes...) sont suffisamment dotés en moyens pour s'acquitter des missions qui leur sont confiées, de vérifier la cohérence de la répartition des ressources au sein du bloc local mais aussi la cohérence de l'allocation au sein même de la communauté au regard de la nouvelle hiérarchie des priorités définie par le projet. Il s'agit de balayer les différentes stratégies financières génériques (réallocation de la ressource au sein de l'EPCI, évolution de la répartition de la ressource au sein du bloc local, augmentation de la ressource et levier fiscal, diminution de la dépense...). En ce sens, cette étape constitue le premier étage d'un futur Pacte Financier et Fiscal.

Les modalités d'association des parties prenantes et de mise en débat

- 3 grandes phases dans l'élaboration des Projets de Territoire

Les démarches de construction de Projets de Territoire doivent permettre d'articuler 3 grandes phases :

- Des phases **d'écoute et d'expression des points de vue**
- Des phases de **mise en débat et de mise en délibération**
- Des phases **d'arbitrage et de choix.**

Les phases d'écoute et d'expression des points de vue :

Beaucoup de démarches d'élaboration de Projets de Territoire souhaitent s'inscrire dans une logique de co-écriture avec les différentes parties prenantes publiques, privées, associatives du territoire. Dans la pratique, compte tenu de la matière, de la longueur du processus mais aussi de la nature de l'exercice, on doit faire le constat qu'il est extrêmement difficile de maintenir un équilibre dans l'expression des points de vue et que rapidement, les processus d'association donnent lieu à une surreprésentation de certaines paroles par ailleurs déjà présentes dans le débat public.

Afin de limiter ces travers, nous proposons un certain nombre de principes :

- Premier principe : **organiser des phases d'écoute pour récolter les paroles qui ne s'expriment pas spontanément dans le débat public.** Il s'agit par des techniques d'enquête classique (qualitative et quantitative) de recueillir les points de vue, sur la vision mais aussi les enjeux, de personnes dont on sait qu'elles ne s'exprimeront pas spontanément tout au long du processus. Il nous semble par exemple indispensable de procéder à des entretiens individuels de l'ensemble des Maires (et des VP quand ils ne sont pas Maires) afin de prendre en compte la difficulté de certains à faire valoir leur point de vue lors de temps collectifs (séminaires...). La prise en compte de parole des citoyens (leur vision du territoire, leurs pratiques du territoire, leurs attentes en matière d'équipements et de services...), en essayant autant que faire se peut de restituer leur diversité et d'éviter le piège consistant à considérer les citoyens comme un bloc homogène, est également indispensable. Nous préconisons la réalisation d'enquêtes quantitatives avec un échantillon suffisamment représentatif permettant de mettre en évidence la diversité des comportements et des pratiques territoriales et la diversité des attentes. Enfin, une phase d'écoute auprès du Conseil de Développement, quand il existe, est également importante. Selon les contraintes budgétaires et de calendrier, il peut être utile de compléter l'écoute auprès des Maires, des VP, des citoyens et du Conseil de Développement par une écoute des conseillers communautaires non-membres de l'exécutif, de conseillers municipaux non-conseillers communautaires et d'un certain nombre d'acteurs socio-économiques.
- Deuxième principe : **faire prendre conscience aux acteurs du projet de la diversité des points de vue ; réinjecter les matériaux recueillis tout au long du processus afin d'équilibrer les points de vue.** De la même manière qu'il est indispensable de débuter la démarche par une phase d'acculturation permettant à tous les acteurs du projet d'avoir une culture commune du contexte territorial, institutionnel et financier, il est important que les matériaux recueillis lors de la phase d'écoute soient portés à connaissance des acteurs du projet afin notamment de leur faire prendre conscience de la diversité des pratiques territoriales mais aussi de la diversité de valeurs, de conception de ce que doit être

l'intercommunalité et le rapport aux communes ou encore de la diversité des points de vue sur la vision de ce que doit être l'évolution du territoire. Il est également important, outre cette mise à niveau initiale, de réinjecter la matière recueillie à l'ensemble des étapes clés de la démarche (élaboration de la vision, état des lieux et diagnostic, définition des enjeux et des priorités...) afin d'équilibrer les points de vue.

- **Troisième principe : mettre en résonance la parole politique, la parole technique et la parole citoyenne.** On a observé ces dernières années une tendance à traiter séparément la parole des élus, la parole citoyenne et la parole des techniciens et des experts. C'est de notre point de vue une source d'appauvrissement des démarches. Il faut au contraire essayer de confronter ces 3 paroles dans des espaces de débat et des scènes communes.

Les phases de mise en débat et de mise en délibération

Comme évoqué précédemment, l'élaboration d'un Projet de Territoire n'est pas un cheminement technique déductif, qui conduirait de manière quasi-mécanique à choisir des orientations à partir de constats. Si tel était le cas, mais c'est un travers que l'on retrouve parfois, tous les Projets de Territoire se ressembleraient peu ou prou. La démarche de projet est une démarche éminemment stratégique qui doit arbitrer entre ce que l'on a envie de faire, ce qu'il est possible de faire et ce que l'on a les moyens de faire. De fait, la qualité de projet dépend donc directement de la richesse de la phase de mise en débat et de mise en délibération.

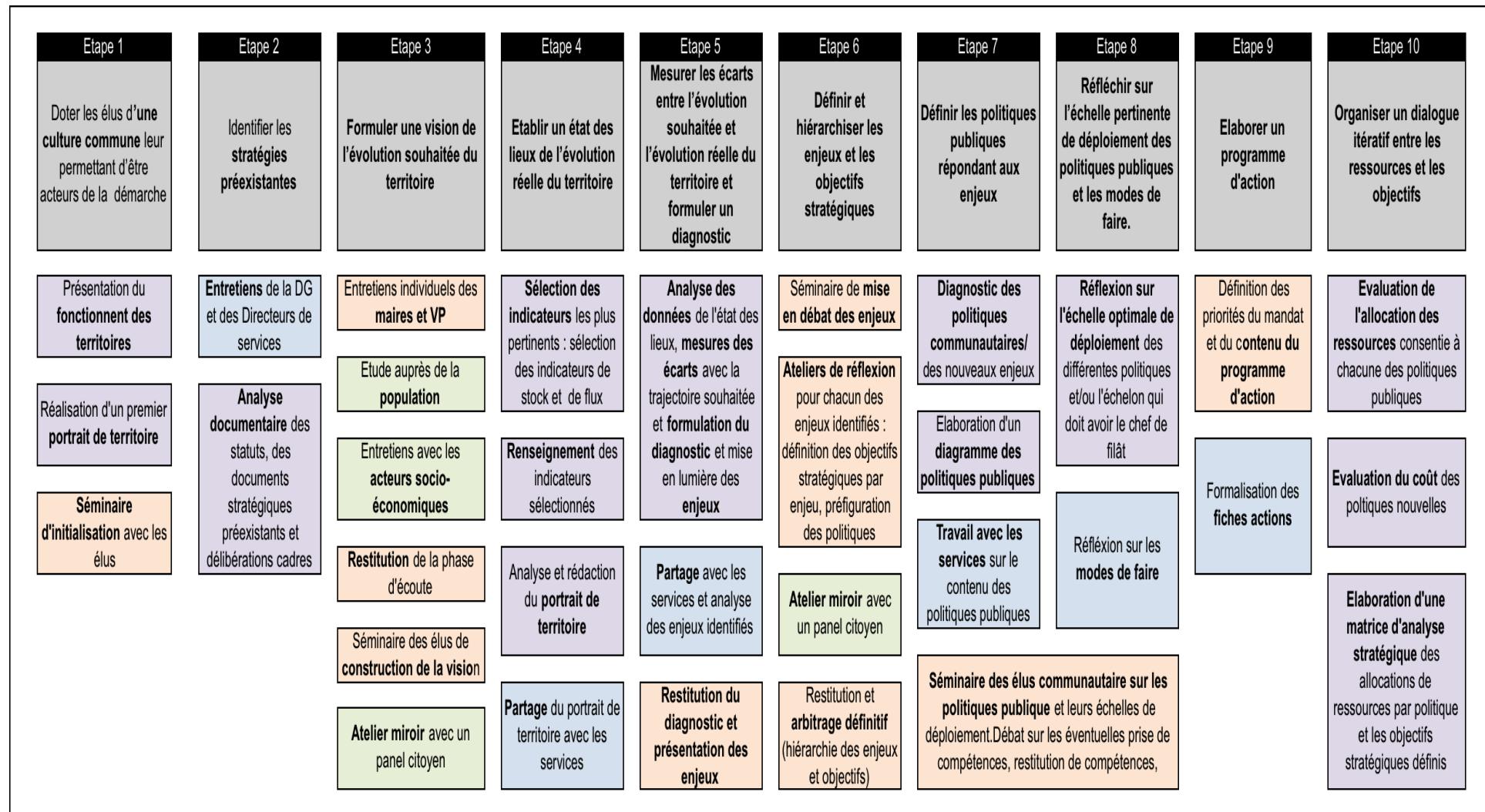
- **Premier principe : distinguer les temps de délivrance de l'information et les temps de débat.** C'est un principe essentiel mais souvent les contraintes de calendrier conduisent à gérer dans la même séquence le temps de délivrance de l'information et le temps de débat. Ce faisant, on réduit considérablement la capacité des acteurs à se saisir des informations transmises afin de nourrir leur propre point de vue. Il faut donc organiser des temps, en amont des temps de débat à proprement parler, durant lesquels, on transmet de l'information et on ne discute que de points de compréhension et des temps où l'on débat de manière effective. Il faut aussi laisser un laps de temps suffisant entre le temps de délivrance et le temps de débat afin que les acteurs de la réflexion puisse digérer la matière.
- **Deuxième principe : distinguer les instances de réflexion et les instances délibératives.** La mise en débat ne vise pas uniquement à juxtaposer des points de vue, mais à les confronter et les évaluer afin de faire émerger des paroles collectives. Cela suppose dans le processus de construire des temps de réflexion durant lesquels on imagine des possibles et des temps de délibération dans lesquels on compare et on évolue. Pour les instances de réflexion nous privilégions la formule des ateliers avec un nombre de participants moins important quitte à organiser plusieurs ateliers sur le même thème. Pour les instances délibératives et les scènes de mise en débat, nous privilégions les séminaires.
- **Troisième principe : faire du conflit ou du moins des dissensus, les matériaux pour une mise en débat véritable.** « *Une société démocratique est une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts mais qui associe à part égale, chacun à l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions, la mise en délibération de ces contradictions en vue d'arriver à un arbitrage.* » (Paul Ricoeur). De notre point de vue, les phases de mise en débat ne doivent pas occulter les questions qui fâchent mais au contraire les aborder frontalement afin d'être en capacité de les surmonter. Les différences de points de vue, de valeur, de but, de vision doivent être au cœur de la

discussion. De même dans la formulation éventuelle de scénarios il faut privilégier les scénarios qui divergent afin de révéler les choix à faire plutôt que de travailler sur des variantes d'un même scénario.

Les phases d'arbitrage et de choix. Au cœur de la démarche de projet, comme au cœur de toute démarche stratégique, il y a la nécessité de définir des priorités, de faire des choix et de mettre en cohérence les priorités et les choix stratégiques avec les allocations de ressources dont on dispose. Au final, l'arbitrage entre les priorités et les ressources revient nécessairement aux élus sachant que le projet a vocation à orienter l'ensemble du territoire et pas uniquement l'institution communautaire.

- **Premier principe : rendre transparent le processus et l'instance d'arbitrage et de choix.** Il est nécessaire dès le démarrage de la démarche de projet d'indiquer clairement quels seront les instances et le processus de choix et d'arbitrage. Comme évoqué précédemment, il est aussi important d'organiser des validations intermédiaires à chaque étape clé du projet.
- **Deuxième principe : arbitrer par le compromis plutôt que par le consensus.** Le consensus est la recherche d'une position qui obtiendra l'assentiment du plus grand nombre ou dit autrement le plus petit dénominateur commun permettant de faire la synthèse entre la diversité des opinions exprimées. De fait, le consensus vise davantage à maintenir la cohésion du groupe qu'à apporter une solution au problème posé. Le compromis naît de la reconnaissance d'une tension, d'un affrontement entre les idées, les intérêts et les points de vue. Il consiste en une démarche de résolution du conflit par laquelle chaque acteur renonce à ce qui lui est cher mais non vital afin d'obtenir l'appui des autres sur ce qui lui est vraiment indispensable. Le compromis se construit sur des concessions mutuelles et vise d'abord à apporter une réponse concrète au problème posé. Dans un contexte de tensions fortes sur la ressource et d'obligation de faire des choix et de renoncer à tout faire, l'arbitrage doit s'opérer par compromis et non par consensus.
- **Troisième principe : savoir renoncer.** Une démarche de Projet de Territoire révèle généralement un nombre d'enjeux très supérieur à ce que le territoire est en capacité de gérer techniquement et financièrement. Une erreur fréquente consiste à répartir la ressource de manière à couvrir l'ensemble des enjeux identifiés avec comme risque de ne pas mobiliser suffisamment de ressources sur les enjeux les plus stratégiques et donc de ne pas agir sur la trajectoire du territoire. Dans la phase d'arbitrage et de choix, il est fondamental de respecter la hiérarchie des enjeux et des objectifs stratégiques et de commencer par poser la question des ressources à mobiliser pour répondre aux enjeux prioritaires.

Les différentes phases de mise en œuvre de la réflexion et le séquencement de la démarche



Le planning de travail

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entretiens individuels des Maires et VP	Green							
Entretiens conseillers communautaires	Purple							
Entretiens conseillers municipaux	Green							
Entretiens EPCI voisins	Purple							
Etude auprès de la population	Green	Green						
Organisation d'un séminaire des élus communautaires sur la vision		Purple						
Entretiens DG et Directeurs de services		Green						
Synthèse des études et des stratégie préexistantes		Purple						
Sélection des indicateurs			Green					
Renseignement des indicateurs			Purple					
Elaboration d'un portrait territorial			Green					
Analyse des données de l'état des lieux			Purple					
Mesures des écarts avec la trajectoire souhaitée et formulation du diagnostic			Green					
Mise en lumière des enjeux			Purple					
Séminaire de mise en débat des enjeux				Green				
Organisation des ateliers de réflexion par enjeu				Purple				
Atelier miroir avec la population				Green				
Validation des enjeux et objectifs stratégiques				Purple				
Diagnostic des politiques communautaires au regard des nouveaux enjeux					Green			
Elaboration d'un diagramme des politiques publiques					Purple			
Réflexion sur l'échelle optimale de déploiement						Green		
Réflexion sur les échelles de déploiement						Purple		
Réflexion sur les modes de faire						Green		
Organisation d'un séminaire sur les politiques publiques, les échelles et les modes de faire						Purple		
Analyse Coût des politiques publiques							Green	
Construction d'une matrice Objectifs/Allocations							Purple	
Organisation d'un séminaire sur les moyens							Green	

Le budget

Eléments budgétaires						
Les étapes clés	Le contenu de chaque étape	Nombre de jours estimés	Coût journalier	Coût hors TVA	TVA	Coût TTC
Doter les élus d'une culture commune leur permettant d'être acteurs de la démarche	Séminaire 1 : quelle action publique dans un monde territorial en transition ?	1	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
	Entretiens individuels des Maires et VP	10	500,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
Formuler une vision de l'évolution souhaitée du territoire	Entretiens conseillers communautaires non-membres de l'exécutif	2	500,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
	Entretiens conseillers municipaux non-conseillers communautaires	2	500,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
	Entretiens acteurs économiques	1	500,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €
	Etude auprès de la population	1	12 000,00 €	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
	Organisation d'un séminaire des élus communautaires sur la vision	1	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
Réaliser un état des lieux de l'évolution réelle du territoire	Entretiens DG et Directeurs de services	2	500,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
	Synthèse des études et des stratégies préexistantes	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Sélection des indicateurs	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Renseignement des indicateurs	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Elaboration d'un portrait territorial	2	850,00 €	1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €
Mesure des écarts et formuler le diagnostic	Analyse des données de l'état des lieux	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Mesures des écarts avec la trajectoire souhaitée et formulation du diagnostic	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Mise en lumière des enjeux	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Définir et hiérarchiser les enjeux et les objectifs stratégiques	Séminaire de mise en débat des enjeux	1	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
	Organisation des ateliers de réflexion par enjeu	4	500,00 €	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
	Atelier miroir avec la population	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Validation des enjeux et objectifs stratégiques	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Définir les politiques publiques répondant aux enjeux	Diagnostic des politiques communautaires au regard des nouveaux enjeux	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Elaboration d'un diagramme des politiques publiques	0,5	850,00 €	425,00 €	85,00 €	510,00 €
Réfléchir sur les modalités de déploiement et de production des politiques publiques	Réflexion sur les échelles de déploiement	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Réflexion sur les modes de faire	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Organisation d'un séminaire sur les politiques publiques, les échelles et les modes de faire	1	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
Organiser un dialogue itératif entre les ressources et les objectifs	Analyse du coût des politiques publiques			interne		
	Construction d'une matrice Objectifs/Allocations	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
	Organisation d'un séminaire des élus sur les moyens	1	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
		Total 1		38 825,00 €	7 765,00 €	46 590,00 €
		Remise		1 500,00 €		
		TOTAL		37 325,00 €	7 465,00 €	44 790,00 €

L'équipe proposée pour la mission

Nous proposons une équipe pluridisciplinaire intégrant des compétences en économie, en sociologique et urbanisme et en droit public, en finance publique et en attractivité territoriale. Le pilotage du projet du côté du cabinet sera assuré par Didier Locatelli, Directeur de New Deal.

Chef de projet :

- **Didier Locatelli** : titulaire d'un DESS de l'École Supérieure des Affaires de Grenoble, Didier Locatelli Anime depuis une vingtaine d'années des démarches de réflexion stratégique (Projet de Territoire, recomposition territoriale, Pacte Financier et Fiscal) pour le compte des collectivités territoriales.

L'équipe ressource pour l'analyse du fonctionnement du territoire, des pratiques territoriales et l'élaboration du Projet de Territoire

- **Alexandra Cohard** : DEA d'Économie
- **Audrey Giroud** : Licence en Droit public /Maîtrise de Sociologie/DESS de l'IEP de Grenoble
- **Camille Chaussinand** : Master 2 en Sciences politiques

CV - Didier Locatelli - New Deal

Diplômé de l'École Supérieure des Affaires de Grenoble (DESS Marketing)

Co-fondateur de New Deal en 1986, il accompagne les collectivités territoriales dans la définition de leurs réflexions et projets stratégiques qu'il s'agisse de :

- **La définition de stratégies territoriales** en lien avec les phénomènes de métropolisation, l'évolution des modes de vie et les nouvelles pratiques territoriales
- **L'accompagnement à la réorganisation des pouvoirs locaux** en lien avec la réforme territoriale
- **L'aide à la définition de politique publique et l'élaboration de stratégies des organisations publiques** avec la problématique de la réallocation stratégique des ressources, la réorganisation et le redéploiement des politiques et des services publics
- **La formation et la sensibilisation des acteurs politiques et techniques** en lien avec l'évolution du monde territorial

Didier Locatelli est également l'auteur de l'étude « Quel monde territorial demain ? » publiée par l'ADGCF

Les missions pilotées par D. Locatelli relatives à la définition de stratégies territoriales

- Étude de redéfinition du positionnement métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole
- Élaboration du Projet Métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole
- Accompagnement de la Direction des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes pour la définition du processus d'élaboration du SRADDET
- Rédaction de la contribution au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes des EPCI constituant le bassin de vie annécien pour la CA du Grand Annecy
- Rédaction de la contribution à l'élaboration du SDREII de la région Grand Est pour le Carrefour des Pays Lorrains

- Analyse de l'impact de la métropolisation, de l'évolution des modes de vie, de la raréfaction de ressources et l'Acte III de la décentralisation la CA du Grand Annecy
- Accompagnement d'ARADEL pour la formulation des recommandations à la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatives à l'élaboration du SDREII
- Renforcement des coopérations entre les Départements 73 et 74 et définition des scénarios d'évolution de l'Assemblée des Pays de Savoie
- Analyse du niveau d'interdépendance économique des territoires de la région urbaine de Toulouse dans le cadre de la construction de ligne Toulouse Aerospace Express
- Définition du projet stratégique « Haute-Savoie 2030 »
- Élaboration du Projet de Territoire de la CA du Pays Voironnais
- Élaboration du Projet de Territoire de la CA Grand Alès en Cévennes
- Élaboration du Projet de Territoire de la CA Chalon Val de Bourgogne
- Élaboration du Projet de Territoire de la CC du Grésivaudan
- Élaboration du Projet de Territoire de la CC Saint-Marcellin Vercors Isère
- Élaboration du Projet de Territoire de la CC de Bièvre-Est
- Élaboration du Projet de Territoire de la CC Les Vallons de La Tour du Pin
- Élaboration du Projet de Territoire de la CC Les Confluences Drôme-Ardèche
- Analyse de l'évolution de l'emploi par sphère économique des communes du PETR Ouest Charente-Pays de Cognac
- Élaboration du Schéma d'Équipements et de Services de la CA Pays Voironnais

Les missions pilotées par D. Locatelli relatives à la recomposition et réorganisation des pouvoirs locaux

- Étude préalable à la mise en œuvre du Pôle métropolitain du Sillon Alpin
- Analyse des recompositions territoriales en Pays Basque dans le cadre du SDCI des Pyrénées-Atlantiques pour le compte du SCoT de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes
- Accompagnement de la CA du Grand Cognac relatif à l'harmonisation des compétences communautaires suite à la fusion avec 3 autres EPCI
- Accompagnement à la fusion des 6 EPCI composant le Pays Drouais
- Étude prospective sur l'évolution de l'intercommunalité sur le territoire du Pays Roussillonnais
- Fusion de la Communauté de communes de Bièvre-Liers et de la Communauté de communes de Bièvre-Chambaran
- Élaboration de la charte de territoire support de la fusion entre la CA du Lac du Bourget et les CC d'Albens et de Chautagne
- Fusion de la Communauté de communes de Bièvre-Isère et de la Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise
- Accompagnement à la création de la commune nouvelle « Les Abrets en Dauphiné »
- Accompagnement à la mise en œuvre de la commune nouvelle « La Hague en Cotentin »
- Étude prospective sur les hypothèses de recomposition communales du Pays Voironnais

Les missions pilotées par D. Locatelli relatives à l'aide à la définition de politique publique et l'élaboration de stratégies des organisations publiques

- Réorganisation de la fonction Aménagement Urbain et Espace Publics de la Métropole de Grenoble
- Élaboration du Projet d'établissement de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble
- Élaboration de la stratégie de repositionnement de l'Établissement Public Foncier du Dauphiné

- Élaboration de la stratégie de repositionnement du CAUE de l'Isère
- Élaboration d'une offre de service mutualisée des outils de l'ingénierie publique iséroise
- Mise en place de baromètres de satisfaction des services de la CA Pays Voironnais (eau, assainissement, déchets, transport, aide à domicile, Maison de l'Emploi)
- Mise en place de baromètres de satisfaction des services de collecte des déchets ménagers du SMICVAL
- Accompagnement de la ville de Bègles à la réallocation stratégique de ses ressources
- Accompagnement de la ville de Gardanne à la réallocation stratégique de ses ressources
- Accompagnement de la CA du Pays Voironnais pour l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal

Les missions pilotées par D. Locatelli relatives à la formation/sensibilisation

- **INET Strasbourg**
 - L'utilisation des techniques marketing dans la construction des Projets de Territoire
 - Le marketing des services publics
 - L'utilisation des techniques marketing dans l'écoute citoyenne
 - Vers un nouveau logiciel de l'action publique territoriale
- **CNFPT Rhône-Alpes Grenoble**
 - Animation d'un groupe de réflexion de DGS sur les processus de recomposition territoriale
 - Animation d'un cycle de formation dans le cadre des ateliers territoriaux
 - Formation des agents du CNPT
 - Formation des agents de la Région Rhône-Alpes
 - Les implications de l'acte de la décentralisation sur la réorganisation des pouvoirs locaux
- **CNFPT Rhône-Alpes Lyon**
 - Formation sur l'articulation Projet de Territoire et Pacte Financier et Fiscal
- **CNFPT Auvergne**
 - Animation d'un séminaire des DGS sur la transformation de l'agglomération en communauté urbaine
- **CNFPT Lille**
 - Intervention dans le cadre des ateliers des territoires : intercommunalités, métropoles, pôles métropolitains : où en sont les territoires ?
- **INSET Montpellier**
 - Animation d'un séminaire « Métropoles : gouvernance et accompagnement du changement »
- **CNFPT/ INSET Pays de Loire**

- Animation d'un séminaire « Proximité et accessibilité des services publics, transformer les organisations »
 - Animation d'un séminaire « Réforme territoriale, recomposition des territoires et réorganisation des pouvoirs locaux »
 - Animation d'un séminaire « Le développement économique, nouvelle organisation, nouvelle gouvernance, nouveaux outils »
 - Animation d'un séminaire « Quel impact des évolutions territoriales et sociétales sur le service public »
 - Animations de séminaires « Construire ensemble un processus coopératif pour son territoire »
- **CNFPT/ Antenne des Côtes d'Armor**
 - Conférence relative aux mutations territoriales dans le cadre du séminaire des cadres de St-Brieuc Agglo

Les principales références de New Deal en matière de Projet de Territoire et stratégie territoriale

- **Métropole de Grenoble** : analyse du positionnement territorial, analyse de la cohérence des orientations stratégiques portées par les documents de planification sectoriels, analyse des modalités de déploiement des politiques métropolitaines dans le cadre de l'élaboration du projet métropolitain
- **SCoT de la région grenobloise** : étude sur les modalités de développement des coopérations interterritoriales
- **CA Durance Luberon Verdon** : élaboration du Projet de Territoire
- **CA Chalon Val de Bourgogne** : élaboration du Projet de Territoire / Élaboration du Pacte Financier et Fiscal
- **CA du Grand Alès** : actualisation du Projet de Territoire
- **CA du Pays Voironnais** : élaboration et actualisation du Projet de Territoire. Étude prospective sur les hypothèses de recomposition communale. Définition des périmètres fonctionnels. Élaboration du Pacte Financier et Fiscal
- **CA Grand Lac** : élaboration d'un charte de territoire dans le cadre de la fusion de 3 EPCI
- **CA Grand Cognac** : harmonisation des compétences et mise en débat des enjeux du territoire dans le cadre de la fusion de 4 EPCI
- **CA du Grand Alès** : actualisation du Projet de Territoire
- **CC Pays de CRAON** : élaboration du Projet de Territoire, évaluation du SCoT, actualisation de l'Analyse de Besoins Sociaux
- **CC du Genevois** : élaboration du Projet de Territoire
- **CC Fier et Usses** : élaboration du Projet de Territoire
- **CC du Grésivaudan** : élaboration du Projet de Territoire. Étude prospective sur les hypothèses de recomposition communale. Définition des périmètres fonctionnels
- **CC Bièvre-Est** : élaboration et actualisation du Projet de Territoire
- **CC Bièvre-Isère** : élaboration et actualisation du Projet de Territoire dans le cadre des différentes extensions du périmètre communautaire
- **CC des Vallons de la Tour** : élaboration du Projet de Territoire. Étude en vue de l'évolution du périmètre communautaire
- **CC Pays Rousillonnais** : analyse du fonctionnement du territoire et mise en lumière des enjeux
- **Département de la Haute-Savoie** : rédaction du projet stratégique « Haute Savoie 2030 »
- **Assemblée des Pays de Savoie** : analyse des modalités d'une éventuelle fusion entre les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie et définition des scénarios d'évolution de l'Assemblée des Pays de Savoie
- **SMTC TISSEO** : analyse de l'interdépendance socio-économique entre la métropole de Toulouse et son hinterland
- **DATAR** : définition de la méthodologie d'élaboration du document d'objectif de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2014-2020

Annexe 1 : les indicateurs d'analyse du fonctionnement et de l'évolution du territoire

▪ Analyse de la dynamique démographique et résidentielle et de la dynamique de l'habitat

- Évolution de la population
 - Variation annuelle de la population
 - **Variation due au solde migratoire**
 - **Indice de vieillissement**
 - **Indicateur de dépendance économique**
 - Solde migratoire des retraités
 - Évolution de la pyramide des âges
- Évolution des ménages
 - Évolution du nombre de ménages composés d'une personne
 - Évolution du nombre de ménages sans enfant
 - **Évolution du nombre de ménages avec enfant**
 - Évolution du nombre de familles monoparentales
 - **Évolution de la taille moyenne des ménages**
- Évolution des logements
 - Nombre annuel moyen de logements produits
 - Évolution totale du nombre de logements
 - Évolution du nombre de résidences principales
 - **Évolution du nombre de logements vacants**

▪ Analyse de la dynamique économique et de l'emploi

- Évolution de la population active
 - Évolution de la population active et de la population active occupée
 - Évolution du taux de chômage (sexe et âge)
 - **% d'actifs travaillant dans le territoire**
 - Lieu de travail des actifs résidents ne travaillant pas dans le territoire
 - **Masse salariale totale des actifs**
 - Masse salariale rapatriée par les actifs sortants
- Évolution de l'emploi
 - Évolution de l'emploi dans le territoire
 - **Indicateur de concentration d'emplois**
 - Nombre d'emplois occupés par des actifs du territoire
 - Origine des actifs non-résidents occupant un emploi du territoire
 - **Masse salariale totale générée par les emplois**
 - Masse salariale distribuée aux actifs non-résidents
- Évolution du tissu économique
 - **Évolution de la répartition des entreprises par secteur d'activité**
 - Évolution de la répartition des entreprises par taille d'entreprise
 - Répartition et évolution des établissements par sphères économiques :
 - Sphère présentielle
 - Sphère productive
- Répartition et évolution des postes salariés par sphères économiques :
 - Sphère présentielle
 - dont public
 - Sphère productive
 - dont public
- **Taux de couverture en emploi présentiel**

- **Niveau d'interdépendance socio-économique avec les autres territoires**
 - Captation et distribution de masses salariales
 - **Total de la masse salariale distribuée :**
 - Exprimé en volume par territoire bénéficiaire
 - Exprimé en % du total de la masse salariale générée par les actifs du territoire bénéficiaire
 - **Total des masses salariales captées :**
 - Exprimé en volume par EPCI distributeur
 - Exprimé en % de la masse totale générée par les actifs du territoire
 - Calcul du niveau d'interdépendance des territoires
 - **Définitifs entre les masses salariales captées et distribuées par territoire**
 - Analyse des territoires de consommation
 - **Lieux de consommation** par type de consommation
 - **Évasion commerciale**
- **Analyse de la dynamique sociale**
 - Revenu des ménages comparé aux revenus des territoires de référence
 - Médiane du revenu disponible par UC
 - **Montant du 1^{er} décile**
 - **Montant du 9^e décile**
 - Rapport inter-décile
 - Ménages fiscaux
 - **% de ménages fiscaux imposés**
 - Part des prestations sociales dans le revenu disponible
 - Niveau de formation
 - **% de titulaires d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC ou Brevet des collèges**
 - % de titulaires d'un CAP ou un BEP
 - % de titulaires d'un Baccalauréat
 - % de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- **Analyse de l'impact environnemental du développement du territoire**
 - Analyse de la consommation foncière
 - Consommation foncière pour la production de logements
 - **Évolution de la consommation foncière par logement produit**
 - Consommation foncière pour la production d'espaces économiques et d'infrastructures
 - Analyse de la consommation énergétique
 - Évolution de la consommation énergétique du territoire
 - **Évolution de la part de la production d'énergie renouvelable produite par le territoire**
 - Analyse de la production des GES
 - **Évolution de la production de GES liée à l'habitat**
 - Évolution de la production de GES liée à la mobilité
 - Évolution de la production de GES liée à l'activité économique y compris l'agriculture

- **Analyse de la qualité de vie et de l'orientation du territoire vers un modèle plus soutenable**

- Des indicateurs de qualité de vie
 - Pourcentage de la population exposée à un air non conforme
 - Temps journalier consacré à la mobilité
 - Évolution des températures urbaines
 - Pourcentage de travail partiel non voulu
 - Pourcentage de la population consacrant plus de 30 % de ses ressources pour se loger et se chauffer
 - % de la population ne partant pas en vacances
 - % de la population en surpoids
 - m² d'espaces verts disponibles par habitant
- Des indicateurs de changement du modèle du territoire
 - Autonomie alimentaire du territoire
 - Part des énergies vertes dans le mix énergétique du territoire
 - Évolution de la mobilité décarbonée du territoire
 - Évolution de la désartificialisation du territoire

Projets publics sur Rhône Crussol - période 2021 / 2026

édité le 23 novembre 2021

Porteur du projet	Intitulé du Projet	OS	Coût total de l'opération	Date prévisionnelle
CORNAS	Construction sur la plaine des sports	16	800 000 €	2023
	Végétalisation des cours d'école	7	150 000 €	2022
	Prévention du risque inondation : transport solide dans les eaux pluviales	19	49 999 €	2 022 €
SOYONS	Végétalisation des cours d'école	7	150 000 €	2022
	Construction d'un cabinet médical	14	900 000 €	2022
	Aménagement du centre bourg	16	à déterminer	2025
ALBOUSSIERE	Réfection du snack	9	370 000 €	2022
	Réfection des équipements sportifs	16	250 000 €	2023
	Agrandissement de la cantine	16	à déterminer	2024
	Aménagement de la RD 232	13	à déterminer	2025
	Chaufferie bois (Mairie, école et salle communale)	10	249 999 €	2 025 €
SAINT-GEORGES-LES-BAINS	Réhabilitation de l'école maternelle	16	1 300 000 €	2023
	Voies mode doux	13	834 999 €	2 022 €
	Etudes de faisabilité des Thermes	16	60 000 €	2025
	Réhabilitation du pont Mazard	13	500 000 €	2023
	Construction d'un centre technique municipal	16	à déterminer	2025

CHATEAUBOURG	Aménagement de la traversée du bourg	13	400 000 €	2023
	Falaise du Château	21	150 000 €	2022
	Rénovation de la Mairie et de la salle communale	9	à déterminer	2022
	Aménagements de la voie bleue	13	à déterminer	2025
	Acquisition d'une parcelle Espace Naturel Sensible	22	à déterminer	2023
	Accessibilité de la salle du Conseil	16	à déterminer	2022
TOULAUD	Pôle de loisirs	16	800 000 €	2022
	Agrandissement du cimetière	16	100 000 €	2023
	Isolation et chaufferie de l'école maternelle	9	à déterminer	2025
CHARMES SUR RHONE	Aménagements de la route du Rhône	13	à déterminer	2023
	Réhabilitation du quartier de la gare	16	2 000 000 €	2025
	Isolation thermique de l'Ehpad Les Mimosas	9	à déterminer	2022
	La Cité des mômes	16	7 000 000 €	2025
	Isolation thermique du boulodrome	9	à déterminer	2022
	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	9	à déterminer	2022
	Voies mode doux (Saint Péray Alboussière Vernoux)	13	à déterminer	2026
	Rénovation du temple – Création d'hébergements	16	1 000 000 €	2024
	Rénovation énergétique des bâtiments publics	9	120 000 €	2022
	Remise en état des réseaux de la source	19	20 000 €	2023

BOFFRES	Toiture photovoltaïque et borne électrique	10	85 000 €	2023
	Jeux pour enfants	16	à déterminer	2023
	City park	16	40 000 €	2025
	Création voie douce sur le plateau	13	à déterminer	2026
	Borne électrique recharge rapide nouvelle génération	10	30 000 €	2023
	Aménagement de la place de l'église	16	à déterminer	2025
	Sécurisation traversée de village	16	50 000 €	2023
	Végétalisation ruelles village	22	20 000 €	2023
	Aide à l'acquisition de foncier communal (agricole)	18	20 000 €	2022
	Aide à l'acquisition de foncier communal (économie)	2	10 000 €	2022
GUILHERAND-GRANGES	Aide au déploiement numérique New Deal et fibre	15	20 000 €	2022
	Stade synthétique + piste d'athlétisme	16	1 000 000 €	2023
	Place de l'église du village	16	200 000 €	2022
	Réaménagement du cimetière	16	300 000 €	2023
	Tennis Jean François LAMOUR	16	400 000 €	2024
	Aménagement du parc Clemenceau	7	150 000 €	2025
	Rénovation du bâtiment du Mazet	9	212 999 €	2 023 €
	Construction d'un lycée	16	à déterminer	à déterminer
	Réhabilitation du château Beauregard	16	à déterminer	à déterminer

SAINT-PERAY	Isolation et performance énergétique des écoles	9	300 000 €	300 000 €
	Voie douce connexion voie bleue cœur de ville	13	à déterminer	2024
	Gymnase supplémentaire	16	4 000 000 €	2025
	Bowl / skate park	16	300 000 €	2022
	Réfection du terrain de la Maladière	16	800 000 €	2022
CHAMPIS	Réaménagement du temple	9	450 000 €	2022
	Plan de rénovation des logements communaux	9	200 000 €	2022
	Aménagement de la place de l'esplanade	16	40 000 €	2022
	Plantation de haies	19	à déterminer	2023
	Théâtre de verdure	22	à déterminer	2024
	Aménagement sur la départementale	13	à déterminer	2025
SAINT-SYLVESTRE	Rénovation bâtiments culturels	16	69 999 €	2 023 €
	Rénovation énergétique bâtiment communaux	9	à déterminer	2024
	Réhabilitation des ateliers municipaux	16	à déterminer	2024
	Parking Baratier	13	à déterminer	2025
	Aménagement de l'entrée du village	13	à déterminer	2026
	Réhabilitation de la cure	16	à déterminer	2026
SAINT-ROMAIN-DE-LERPS	Réhabilitation de l'école	16	à déterminer	2023
	Création d'une ferme pédagogique	18	à déterminer	2023

RHONE CRUSSOL

Aire d'accueil des gens du voyage	16	à déterminer	2024
Fruitcoop	2	à déterminer	2023
Voie douce le long du mialan	13	à déterminer	2024
Réhabilitation de la piscine de Saint Péray	9	450 000 €	2022
Maison des vins et du tourisme	16	600 000 €	2022
Musée de Soyons	16	4 000 000 €	2026
Aménagement d'un ponton sur le Rhône	16	à déterminer	2023
Port de Charmes Saint Georges	16	450 000 €	2024
Réhabilitation des déchèteries du territoire	5	à déterminer	2022
Poste lavage VTT sur Boffres	16	10 000 €	2023
Déploiement de composteurs partagés	5	60 000 €	2 022 €
Espace Public Numérique d'Alboussière	15	65 830 €	2 022 €
Déploiement de points propretés	5	160 000 €	2 022 €
Extension de la ressourcerie de Saint-Péray	5	220 000 €	2 023 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PROJET CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Orientation stratégique n°9	Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Mairie ALBOUSSIÈRE
Maître d'œuvre	Architecte
Délégué SDE07	SDE07
Description de l'action	Alboussière dispose de vieilles chaudières au fioul qui alimentent les bâtiments publics (Ecole Mairie et salle communale). Ces installations coûteuses en énergie fossile nécessitent beaucoup d'entretien et sont peu performantes. Il s'agit de remplacer ces équipements par une chaudière bois de dernière génération. Créer un bâti pour abriter la chaudière et le silo. Cette chaudière serait raccordée au réseau existant de la Mairie et de l'école. Génie civil complémentaire pour alimenter la salle communale
Partenaires	SDE07 ADEME
Coût prévisionnel 250 000 €	- MO et imprévu : 25 000 € - Construction bâti et chaudière : 35 000 € - Fourniture de la chaudière : 60 000 € - Raccordements aux réseaux existants : 60 000 € - VRD et génie civil : 70 000 €
Plan de financement :	- SDE 60% : 150 000 € - ADEME 20% : 50 000 € - Mairie 20% : 50 000 €
Calendrier	Dépôt Permis de construire 2024 Mise en Service 3 ^e trimestre 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Coût combustible Gain de confort Economie sur le budget communal



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PROJET RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Orientation stratégique n°16	Développer l'offre de services publics sur tout le territoire
Maître d'ouvrage	Mairie ALBOUSSIÈRE
Maître d'œuvre	Architecte CABINET PHIDIAS, M Jacques BALZAN VALENCE
Description de l'action	Bourg centre, Albuissière dispose de tous les équipements sportifs (stade, courts de tennis, salle de boxe, vestiaires) et assure les charges de ces équipements. Fort d'un tissus associatif sportif riche et investi, il s'agit de rénover et agrandir ces équipements pour encourager le développement des pratiques sportives (équipe féminine).
Partenaires	- Agence Nationale du Sport via la Conférence Régionale du Sport - District Drôme Ardèche du Foot - Fédération française de KICK Boxing, - MUAYTHAI et disciplines associées. - Eva GUILLOT, sociétaire du Club Sport Ardèche et de l'Equipe de France - Département de l'Ardèche - ETAT dans le département
Coût prévisionnel	271700 Euros HT MO et imprévus : 24 700 € Pares-ballons : 30 000 € Vestiaires féminins : 82 000 € Agrandissement Salle de boxe : 120 000 € Isolation par l'extérieur des bâtis existants 15 000€
Plan de financement	DETR 30% : 81 510 € ANS : 33 900€ District : 33 900 € Fédération Boxe : 33 870 € Département : 33 900 € Commune 20% : 54 340 €

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt Permis de construire AT x2 : 1^{er} trimestre 2023 - Début travaux démolition : 3^{ème} Trimestre 2023 - Mise en Service Juin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'adhérents avant / après</p> <p>Consommation énergétique</p> <p>Développement de la pratique féminine</p>



PROJET SNACK DU PLAN D'EAU

Orientation stratégique n°9	Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Mairie ALBOUSSIÈRE
Maître d'œuvre	Architecte M GUILHAUME CHASTAING LA VOULTE SUR RHONE
Description de l'action	Reconstruction du Snack du Plan d'eau d'Alboussière : Mise aux normes de cuisine, matériel électrique classe A. Architecture de type ossature bois pour une meilleure intégration paysagère et isolation, Véranda bioclimatique, panneaux solaires en toiture, pour une surface totale de 150 m ² projetée. Ce projet d'un intérêt social et touristique certain permettra de valoriser le site (Restauration rapide en saison, et hors saison, thés dansant et restauration de fin de semaine.
Partenaires	Ce projet est inscrit dans le CAR. Nous avons évoqué avec le sous-préfet ce projet dans le cadre d'une future DETR. L'exploitant est associé dès le démarrage du projet et portera l'installation d'une cuisine professionnelle. Les étapes : Novembre 2021, esquisses et chiffrage
Coût prévisionnel	300 000 Euros HT - MO et imprévus : 30 000 € - Démolition et évacuation des déchets : 30 000 € - Nouvelle dalle isolée : 20 000€ - Construction ossature bois : 1000 000 € - Véranda : 60 000 € - Cuisine : 50 000€ - Aménagement Agencement extérieur : 10 000€
Plan de financement	- CAR 40% : 120 000 € - DETR 30% : 90 000 € - Commune 20% : 60 000 € - Exploitant 10% : 30 000 €
Calendrier	- Dépôt Permis de construire Avril 2022 - Début travaux démolition octobre 2022 - Mise en Service Avril 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique Période d'ouverture élargie Diversité d'animation Diversité du public



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

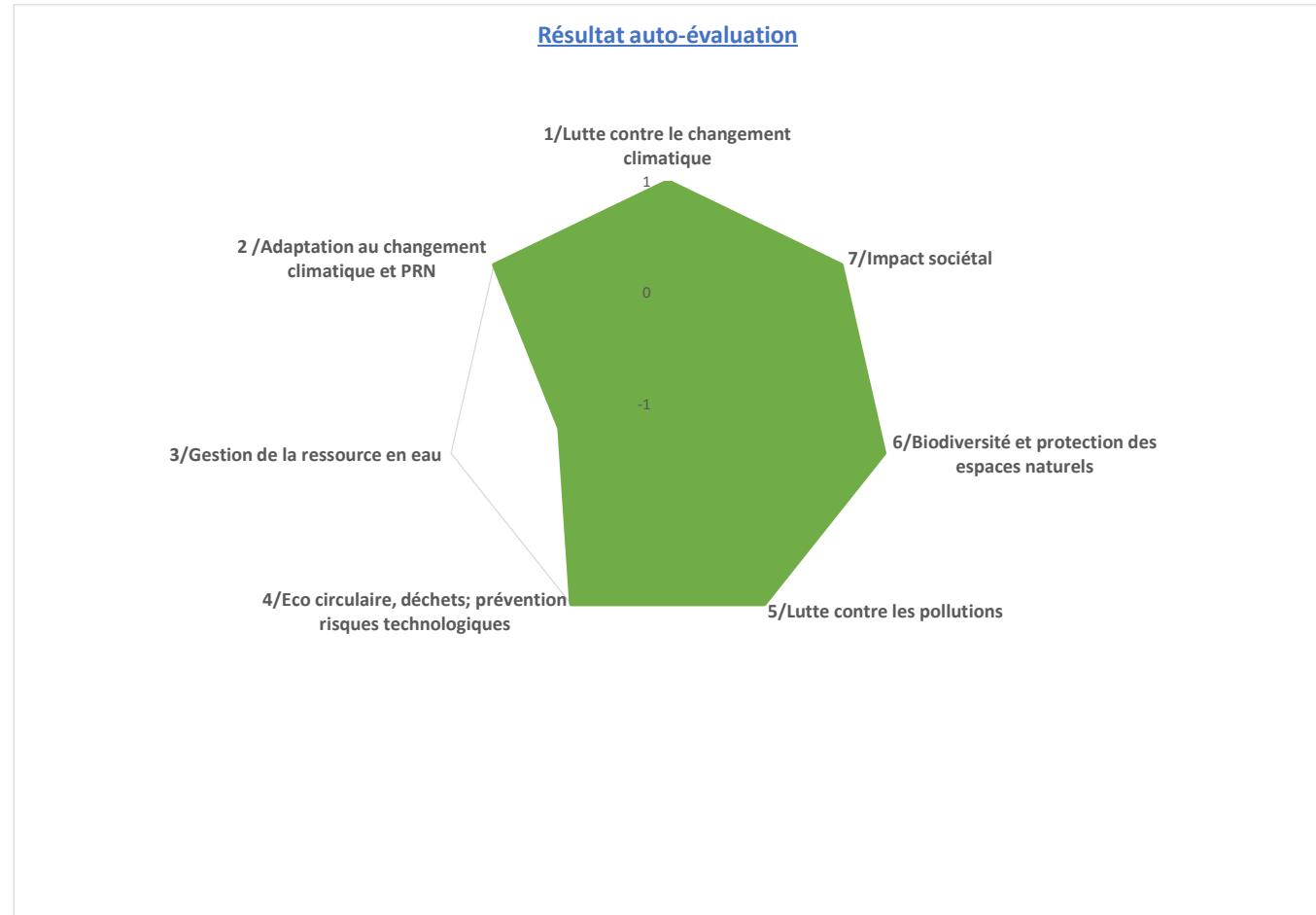
AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE ET ABORDS MAIRIE

Orientation stratégique n°10	Développer la production ENR sur les bâtiments publics et privés
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE BOFFRES Type : COLLECTIVITE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : SDE 07 Type : SYNDICAT
Description de l'action	Création d'un parking couvert en photovoltaïque et borne de recharge électrique
Partenaires	En projet pour 2023
Coût prévisionnel	Ossature et charpente : 35 000 Photovoltaïque : 35 000 Raccordement/terrassement : 15 000 Coût total prévisionnel : 85 000
Plan de financement	DETR REGION DEPARTEMENT SDE
Calendrier	Courant 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet Aménagement salle polyvalente et abords mairie - Commune de Boffres

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

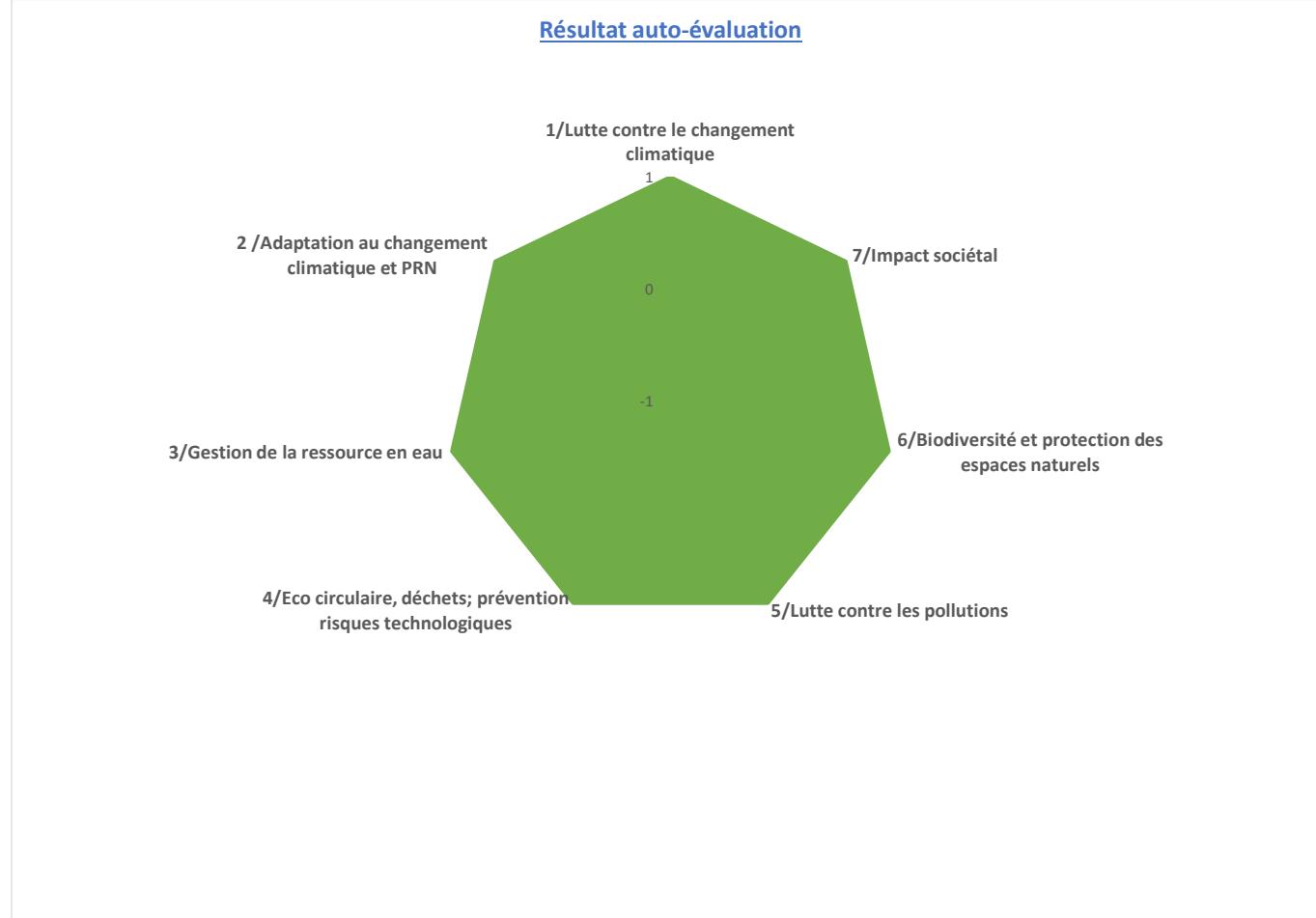
GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Orientation stratégique n°19	Accompagner la gestion de la ressource « Eau »
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE BOFFRES Type : COLLECTIVITE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : COMMUNE DE BOFFRES Type : COLLECTIVITE
Description de l'action	Captage des anciennes sources du village Enjeu : alimenter le village en eau pour arrosage
Partenaires	En projet pour 2022
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	- DETR - REGION - DEPARTEMENT
Calendrier	Courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet Gestion des ressources en eau - Commune de Boffres

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

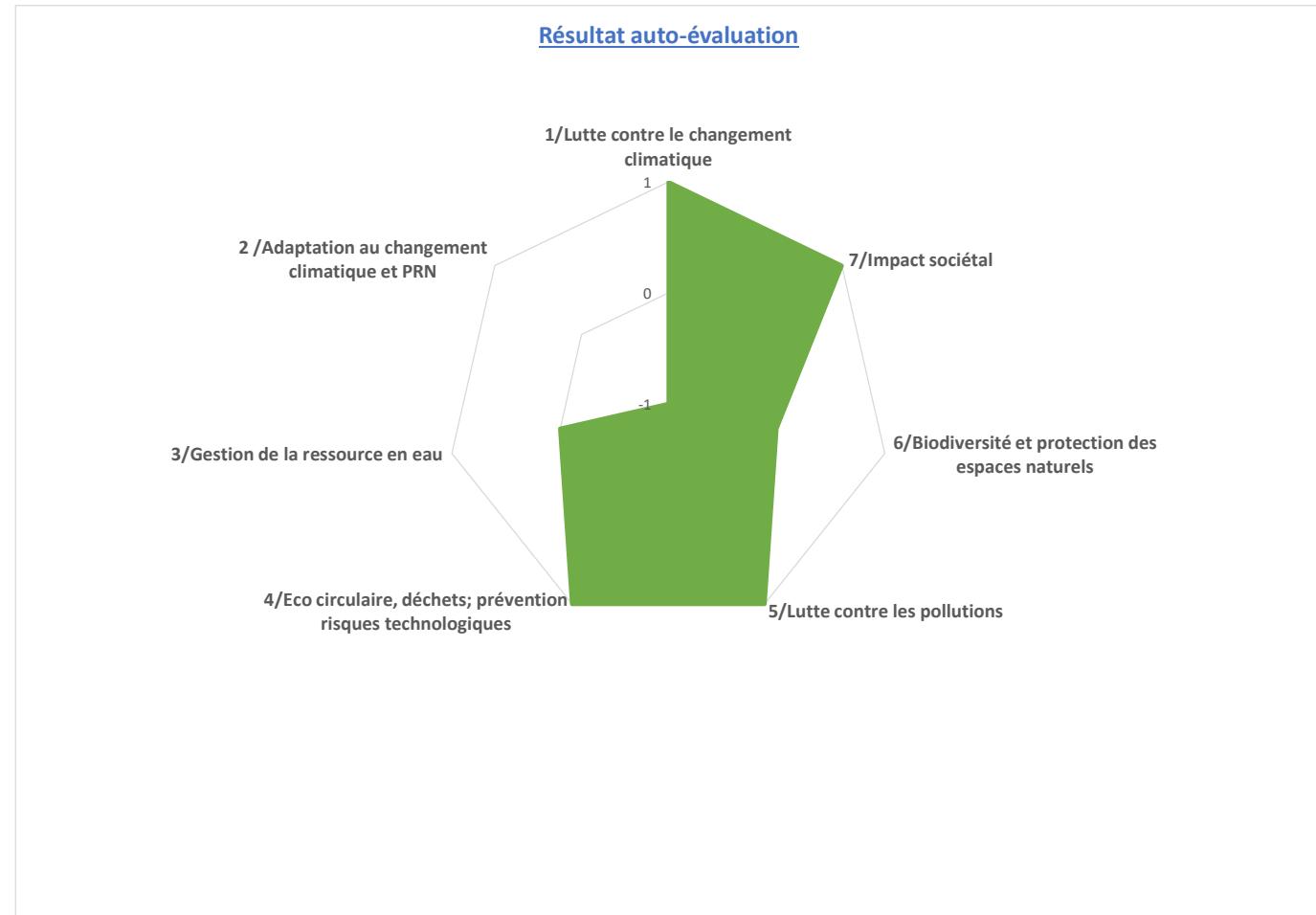
RENOVATION ENERGETIQUE

Orientation stratégique n°9	Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE BOFFRES Type : COLLECTIVITE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : SDE 07 Type : SYNDICAT
Description de l'action	Rénovation du parc immobilier communal : Isolation des combles / chauffage pompe à chaleur / chauffage à granulés / Photovoltaïque.
Partenaires	En projet pour 2022
Coût prévisionnel	- Isolation des combles : 12 909 € - Isolation thermique : 16 500 € - Chauffage à granulés : 30 000 € - Chauffage pompe à chaleur : 30 000 € - Volets roulants isolants : 12 000 € - Photovoltaïque : 20 000 € - Coût total prévisionnel : 121 409 €
Plan de financement	- DETR - REGION - DEPARTEMENT - ADEME - SDE
Calendrier	Courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet Rénovation énergétique - Commune de Boffres

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	-1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





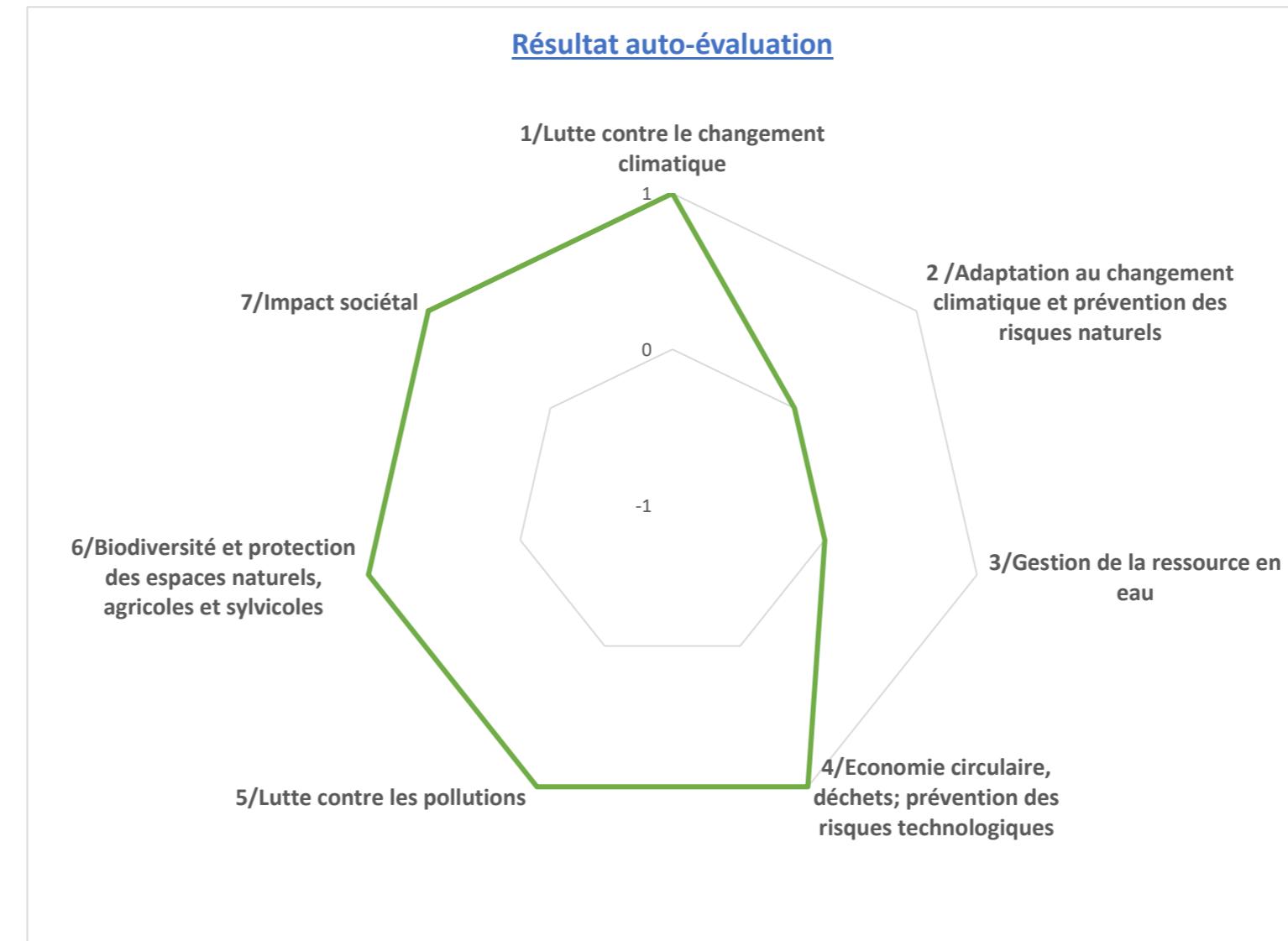
Déploiement de composteurs partagés

Orientation stratégique n°5	Développer le tri, le recyclage des déchets et l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rhône Crussol
Description de l'action	Afin de réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et afin de valoriser les déchets fermentescibles (biodéchets) Rhône Crussol déploie sur son territoire des composteurs partagés (collectifs) : Au sein de copropriétés, dans les centres-villes, ... Cette action permettra de respecter l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets à l'horizon 2024. Pour rappel, les caractérisations sur les OMR (SYTRAD) affichent une présence de biodéchets très importante (40 %). Rhône Crussol prévoit le déploiement de 10 composteurs partagés par an pendant 3 ans, soit 30 sites. La collectivité payera l'investissement (composteurs, pelles, griffes, biosceaux, panneaux...) ainsi que la formation des référents (chaque site est géré au quotidien par des référents - des administrés). L'intérêt de cette démarche est de rendre autonome chaque site de compostage avec une gestion indépendante de la collectivité.
Partenaires	Réseau Compost Citoyen (RCC AURA), SYTRAD, Maîtres composteurs locaux. Le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets) est lauréat d'un appel à candidature en 2021 avec la CCRC afin d'être accompagné sur une réflexion de gestion des biodéchets. De cette réflexion découlera un plan d'action.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'investissement est de 60 000 € HT.
Plan de financement	Rhône Crussol demandera la DETR/DSIL 2022 à hauteur de 40 %. Le reste à charge sera pris sur les fonds propres de la collectivité.
Calendrier	Réalisation 2022 - 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnages OMR Nombre de points de composteur partagé

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet Composteurs partagés - CCRC

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





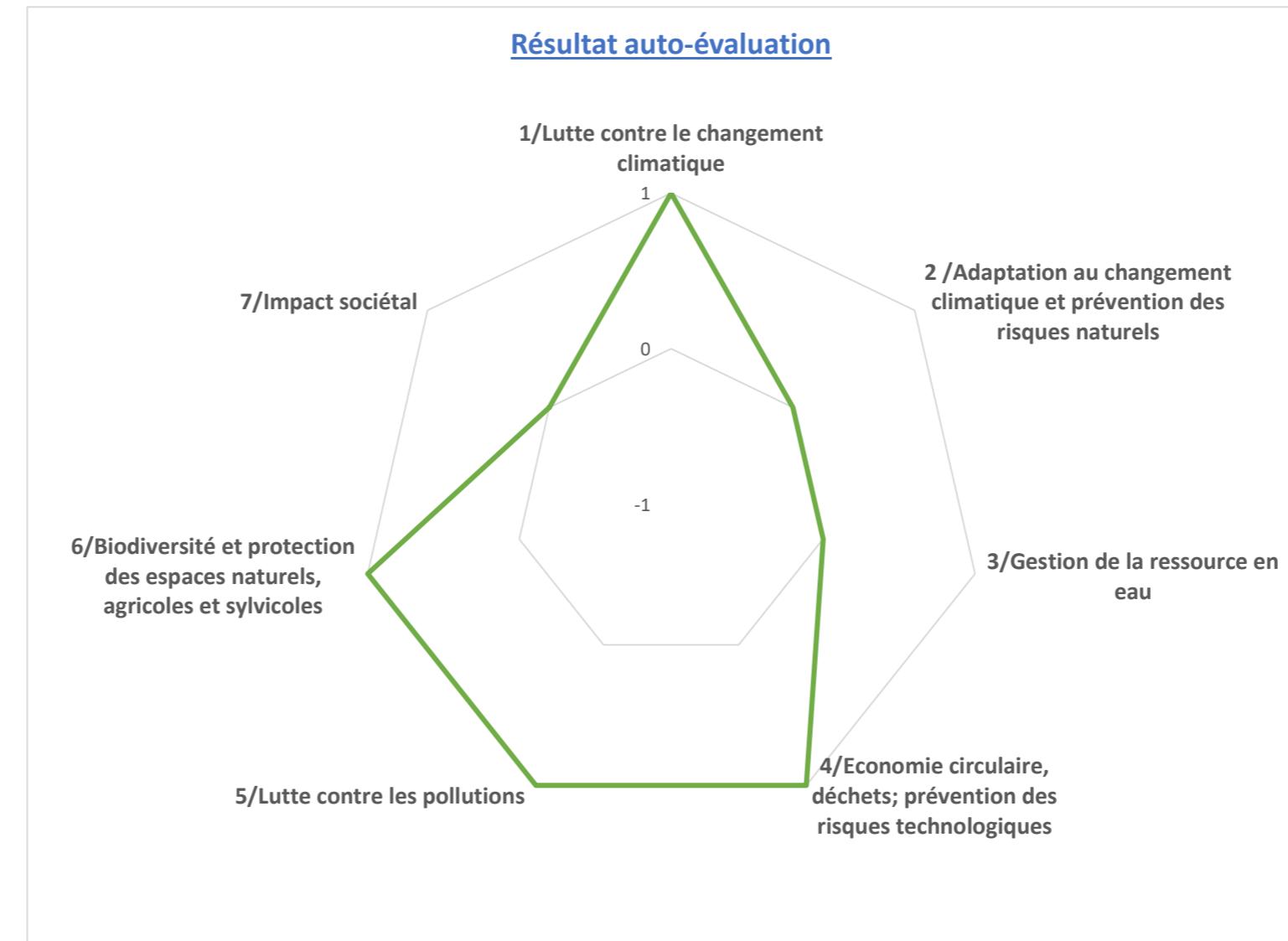
Déploiement de points propretés

Orientation stratégique n°5	Développer le tri, le recyclage des déchets et l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rhône Crussol
Description de l'action	<p>Afin d'améliorer les performances de la collecte du tri (déchets recyclables), Rhône Crussol déploie sur les communes du plateau de son territoire des points « propretés » qui assure la présence de tous les flux (Ordures ménagères résiduelles + Tri).</p> <p>Il s'agit de rapprocher le geste de tri au plus près des habitants.</p> <p>A titre d'exemple, aujourd'hui, la commune de Saint Sylvestre ne comporte qu'un seul point de collecte Tri. L'objectif étant d'atteindre 5 points de collecte Tri sur la commune.</p> <p>A ce jour, nous possédons sur le Plateau de Rhône Crussol 13 points Tri. L'objectif étant d'arriver à 25 point Tri d'ici 2023.</p> <p>Conjointement à ce déploiement, nous supprimerons les 115 points de collecte Ordures ménagères résiduelles (bacs de regroupement). Nous réduirons donc la distance parcourue par les camions de collecte.</p>
Partenaires	Nos partenaires dans le cadre de ce déploiement sont les communes concernées (Alboussière, Boffres, Champis, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre) ainsi que nos collecteurs PIZZORNO (OMR + MM) et VIAL (VR).
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'investissement est de 160 000 € HT.
Plan de financement	Rhône Crussol demandera la DETR/DSIL 2022 à hauteur de 40 %. Le reste à charge sera pris sur les fonds propres de la collectivité.
Calendrier	Réalisation 2022 - 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnages OMR Tonnages Tri (Multimatériaux + Verre)

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet Deploiement des points "propretés" - CCRC

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	0

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

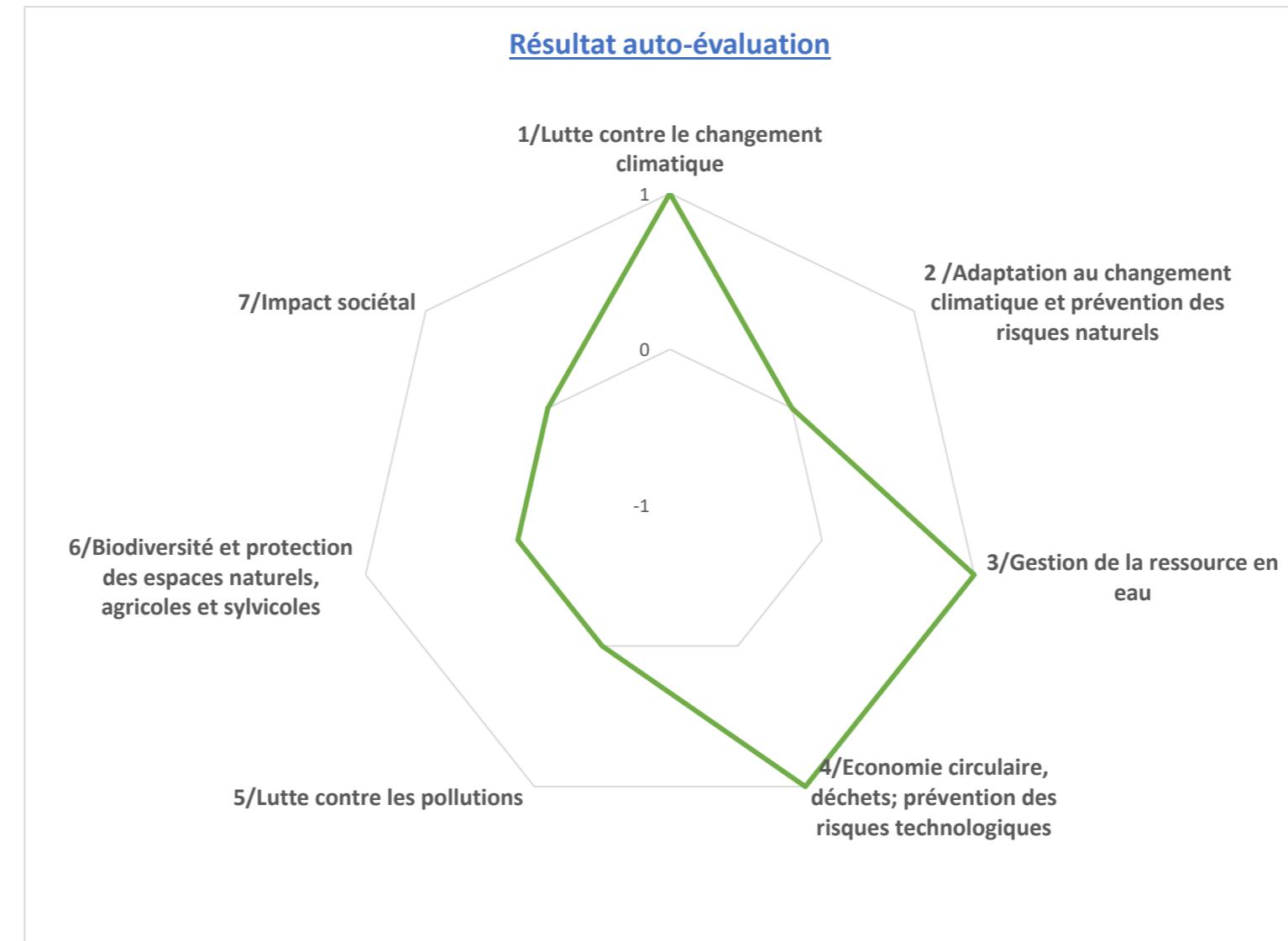
Economies d'eau et d'énergie (Piscine de Guilherand Granges)

Orientation stratégique n°9	Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rhône Crussol
Description de l'action	<p>Le procédé « Degrés Bleus Eau Chaude » - est un système adapté aux piscines sur la base du renouvellement d'une quantité d'eau imposé par l'ARS en litre par baigneur.</p> <p>Le dispositif réalise un préchauffage de l'eau neuve du réseau par un transfert de chaleur des eaux chaudes évacuées des bassins et une réutilisation de ces eaux pour le lavage des filtres.</p> <p>Ce matériel permet de réaliser des économies conséquentes d'eau et d'énergie, un respect de la réglementation sanitaire ainsi qu'une valorisation des engagements environnementaux par la réduction d'énergie consommé et de CO2 émis.</p> <p>Le dispositif Degrés Bleus Eau Chaude permettra de réaliser des économies d'eau et d'énergie sur la piscine communautaire de Guilherand Granges.</p> <p>Cette dernière enregistre 70 000 entrées par an.</p> <p>L'étude menée par la société ONSEN établit un gain énergétique de 200 MWh par an et un gain d'eau de 2900 m³ par an.</p>
Partenaires	La solution technique est proposée par la société ONSEN qui est une société Française basée à Villeurbanne dans le domaine de l'expertise en solution d'économie d'eau et d'énergie.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'investissement est de 110 000 € HT. <u>La maintenance annuelle est d'environ 2000 €HT.</u>
Plan de financement	Rhône Crussol demandera la DETR/DSIL 2022 à hauteur de 40 %. Le projet peut prétendre au C2E (certificat d'économie d'énergie à hauteur de 18 000 €). Le reste à charge sera pris sur les fonds propres de la collectivité.
Calendrier	Réalisation fin 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation de gaz et consommation d'eau.

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet économie d'eau et d'énergie à la Piscine de Guilherand-Granges - CCRC

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0
7/Impact sociétal	0

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





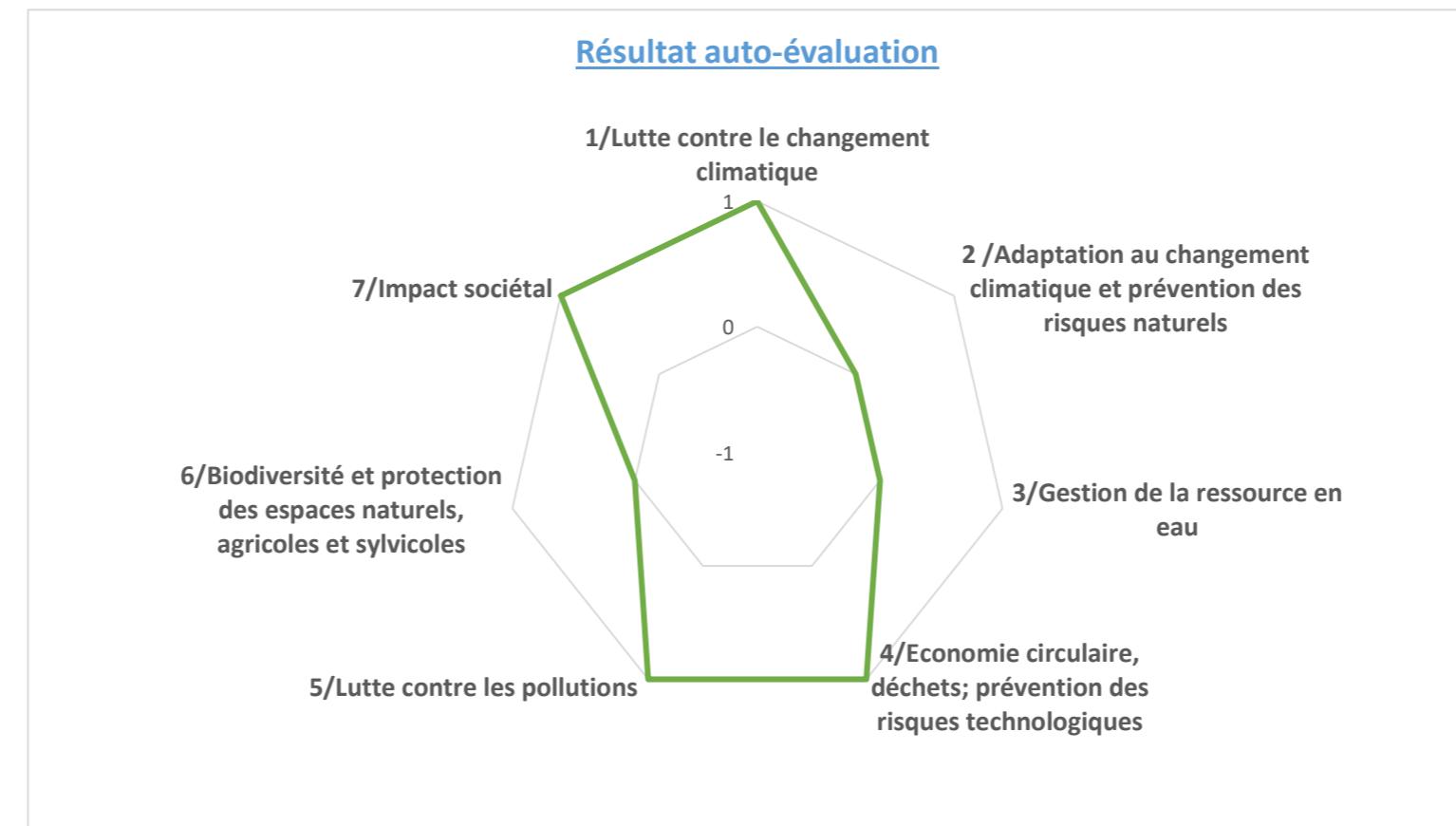
Espace Public Numérique d'Alboussière

Orientation stratégique n°15	Accompagner l'accès au numérique pour tous
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rhône Crussol 1278 rue Henri Dunant - BP 249 07502 Guilherand-Granges Cedex
Description de l'action	<p>Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).</p> <p>La notion d'accessibilité d'un service recouvre les sept dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• le temps et la facilité d'accès ;• la disponibilité administrative, culturelle et sociale du service;• son coût et son tarif ;• son niveau de qualité ;• la possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs ;• l'information sur l'existence et les modalités du service ;• l'image du service et sa perception par l'usager. <p>Améliorer l'accessibilité, c'est à la fois optimiser, coordonner et mutualiser l'offre existante et proposer des offres complémentaires.</p> <p>Le site d'Alboussière offre sur un même lieu un panel varié de services à la population, 6 jours sur 7 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un Espace Public Numérique mettant un parc d'ordinateurs à la libre disposition des habitants avec un accompagnement et proposant des ateliers numériques• Un centre de services pour le prêt ou la location de différents matériels mais aussi des prestations de reprographie• Un espace France Services, cette labellisation obtenue en octobre 2021 a succédé au label MSAP. Les habitants bénéficient ainsi d'un accompagnement individualisé pour leurs démarches

	<p>administratives. Sur cette dernière activité, malgré le contexte sanitaire, plus de 1 300 personnes ont eu recours au service en 2020.</p> <p>Le site est renforcé par un conseiller numérique recruté dans le cadre du plan de relance. Ce conseiller aura aussi des missions en itinérance sur le territoire de Rhône Crussol et en partenariat avec les acteurs locaux.</p> <p>Le site nécessite une véritable opération de rénovation/requalification de ses espaces afin de pouvoir offrir un meilleur service aux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mises aux normes d'accessibilité (garde-corps, rampe,...) • rénovation de l'espace dédié aux RDV individuels personnalisés • salle de visioconférence (limiter les déplacements) • création d'un espace de stockage • rénovation de façade, isolation de la toiture reprise des sols
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • mises aux normes d'accessibilité PMR (garde-corps, rampe, cheminement) : 5000€ • création d'un espace/pièce pour des entretiens individuels personnalisés en aménagement le local chaufferie : 15000€ • création et aménagement d'une salle de visioconférence (limiter les déplacements) : 5000€ • rénovation de façade, isolation de la toiture : 25000€ • peinture : 10000€ • acquisition matériel divers : 5830€ <p>TOTAL : 65 830 €HT</p>
Plan de financement	CRTE-DETR 40% soit 26 330 € Fonds propres CCRC soit 39 500 €
Calendrier	Lancement des travaux au 1 ^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique du bâtiment • Développement services numériques dévolus à la population rurale

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif



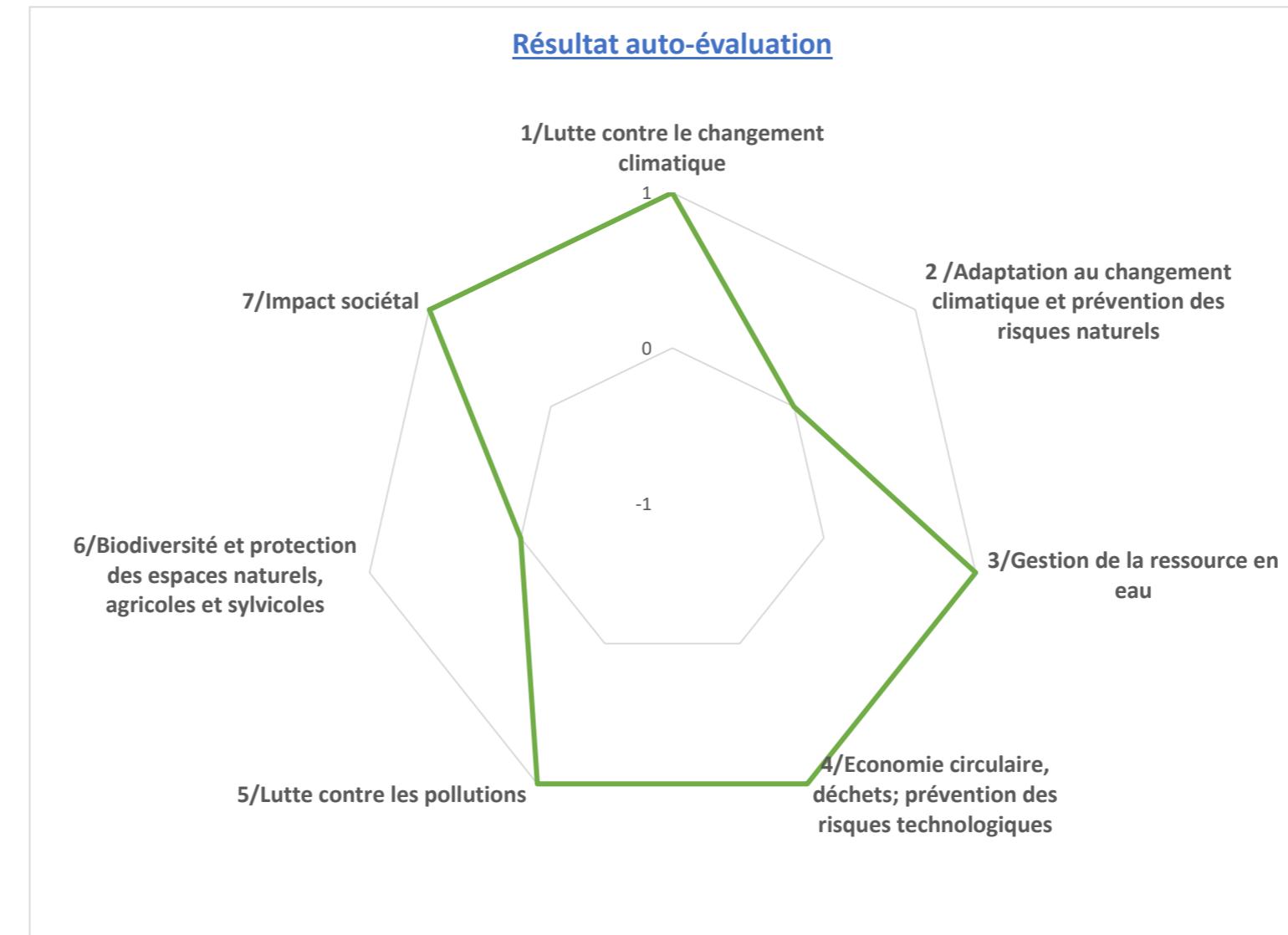
Extension de la ressourcerie de Saint-Péray

Orientation stratégique n°5	Développer le tri, le recyclage des déchets et l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rhône Crussol Etablissement public de coopération intercommunale
Description de l'action	<p>La ressourcerie Tremplin Horizon a été créée par le groupe Tremplin en avril 2013 à Vernoux avec pour objectif la collecte et la revalorisation des déchets pour favoriser leur réemploi. Afin d'assurer le développement de cette activité, Tremplin Horizon a implanté un point de vente et dépôt sur la zone Pôle 2000 à Saint-Péray, opérationnel en novembre 2016.</p> <p>Considérant les bénéfices que représente cette ressourcerie en termes d'insertion sociale et de développement durable, la communauté de communes a souhaité pérenniser ce service en réalisant l'acquisition du local le 21 octobre 2019. Connaissant une fréquentation en hausse constante depuis sa création, la ressourcerie de Saint-Péray a besoin d'espaces supplémentaires pour accueillir le public et gérer son stock dans des conditions satisfaisantes.</p> <p>Le projet d'extension de la ressourcerie de Saint-Péray a donc pour objectif d'accompagner le développement de l'activité de ressourcerie sur le territoire de Rhône Crussol.</p> <p>Le projet consiste en la construction d'une extension de 200 m², dont le coût a été estimé à 220 000 euros.</p> <p>Les bénéficiaires de ce projet seront les personnes utilisant les services de la ressourcerie, soit 14 400 personnes par an en moyenne.</p>
Partenaires	<p>La ressourcerie Tremplin Horizon continuera à exploiter le site après aménagement de l'extension.</p> <p>Son engagement sera formalisé par un nouveau bail commercial à établir d'ici fin 2022</p>
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel du projet s'élève à 220 000 euros HT, dont 200 000 euros de coût de

	<p>construction et 20 000 euros de frais de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	<p>Financements à mobiliser : Appel à projets Recycleries / Ressourcerie de la Région Auvergne Rhône Alpes : 110 000 euros (50%) DETR / DSIL : 66 000 € (30%)</p>
Calendrier	<p>Appel d'offre 1^{er} semestre 2021 Démarrage des travaux : septembre 2022 Fin des travaux : printemps 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Augmentation de la fréquentation de la ressourcerie, Augmentation du volume de biens réemployés</p>

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





Réhabilitation de la friche Fruitcoop à Saint-Péray

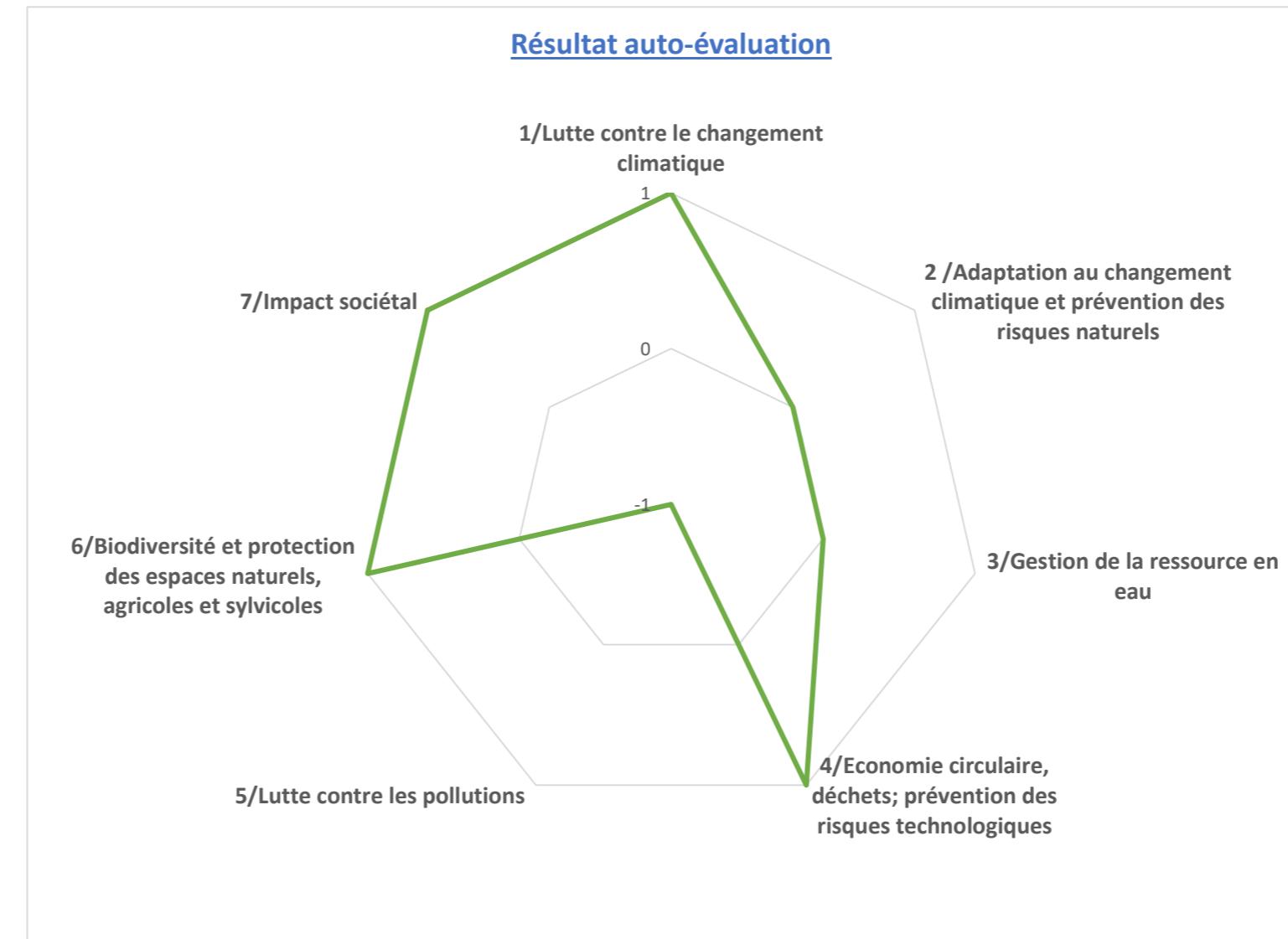
Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rhône Crussol Etablissement public de coopération intercommunale
Description de l'action	<p>En matière d'implantation d'entreprises, la stratégie de Rhône Crussol reposait jusqu'en 2020 sur l'aménagement d'une zone industrielle à Charmes-sur-Rhône. Ce projet a été abandonné en raison de son impact sur l'agriculture locale (suppression de 13 hectares de surfaces agricoles irriguées). La requalification du site de la Fruitcoop est alors apparue comme une solution au développement durable du territoire.</p> <p>Le réemploi de cette friche pour la création d'une zone d'activités est d'autant plus important que la communauté de communes est confrontée à une pénurie de foncier à vocation économique et ne peut plus répondre aux besoins des entreprises (aucun terrain disponible dans les communes situées en vallée du Rhône).</p> <p>Le projet de requalification du site de la Fruitcoop consistera en l'acquisition, le désamiantage et la démolition des bâtiments constituant la friche dite Fruitcoop située sur les communes de Saint-Péray et Guilherand-Granges. Cette première phase sera portée par l'EPORA. Le foncier après requalification sera rétrocédé à la communauté de communes Rhône Crussol qui portera un projet d'aménagement d'une zone d'activités à vocation industrielle et artisanale. Un terrain de 4 080 m² en partie sud sera réservé pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.</p> <p>Le tènement comprend actuellement 16 000 m² de surface bâtie sur un terrain de 34 000 m².</p> <p>Dans l'attente des études d'évaluation des coûts de déconstruction et désamiantage, le coût total du projet (partie foncière et partie aménagement) est estimé entre 3 949 000 et 8 179 000 euros.</p> <p>Le coût total du projet pour la communauté de communes est estimé entre 3 128 000 et 5 164 000 euros.</p>

	Les bénéficiaires de ce projet seront les entreprises qui s'implanteront dans la zone d'activités ; les salariés de ces entreprises ; et les gens du voyage (aire d'accueil en partie sud du tènement).
Partenaires	L'EPORA La convention d'études et de veille foncière 07B015 signée le 8 mars 2021 par la communauté de communes Rhône Crussol, Saint Péray et l'EPORA permet à l'Etablissement d'intervenir sur le site de la Fruitcoop. Dans ce cadre, l'Etablissement va poursuivre les négociations foncières entamées par la collectivité à compter d'octobre 2021.
Coût prévisionnel	Dans l'attente des études d'évaluation des coûts de déconstruction et désamiantage, le coût total du projet (partie foncière et partie aménagement) est estimé entre 3 949 000 et 8 179 000 euros. Le coût total du projet pour la communauté de communes est estimé entre 3 128 000 et 5 164 000 euros. Ce coût comprend l'acquisition du tènement nu à l'EPORA, les travaux d'aménagement (VRD), et les frais financiers. L'ensemble des dépenses constitue des dépenses d'investissement, hormis les frais financiers dont le montant a été estimé entre 200 000 et 553 000 €.
Plan de financement	Financement mobilisé : Fonds recyclage foncier des friches : 1 032 000 € Financement à mobiliser : DETR / DSIL : 35 % des dépenses liées à l'aménagement de la Zone d'activités : soit 226 000 €
Calendrier	Acquisition par l'EPORA : juillet 2022 Travaux de désamiantage et déconstruction : année 2023 Démarrage des travaux d'aménagement par la CCRC : fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface de terrains agricoles et naturels économisés par le projet Part des matériaux de déconstruction réemployés Part des terres excavées réemployées

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet réhabilitation de la friche fruitcoop à Saint-Péray - CCRC

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	-1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

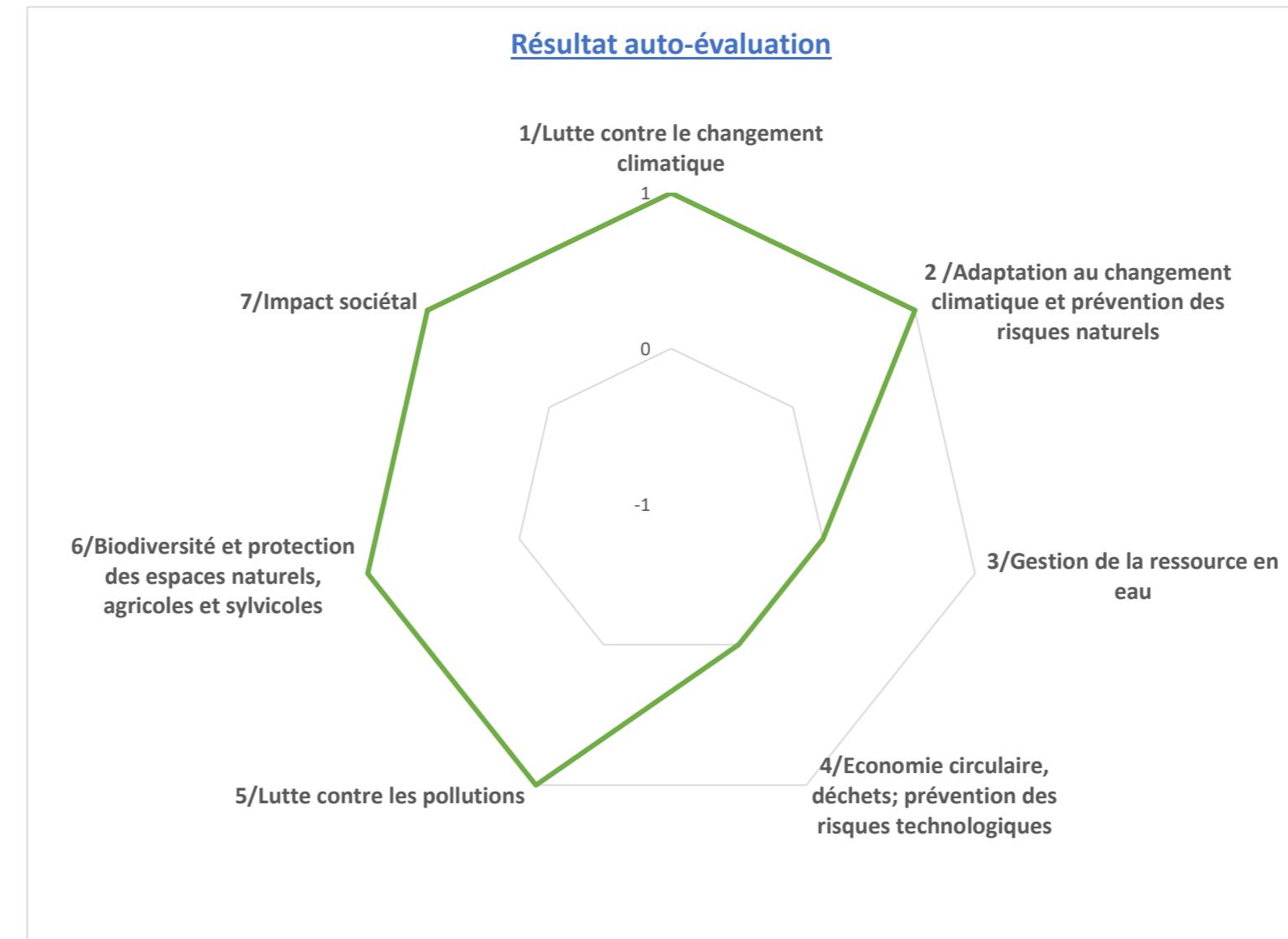
ISOLATION D'UNE MAISON COMMUNALE

Orientation stratégique n°9	Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Commune de CHAMPIS
Maître d'œuvre	Commune de CHAMPIS
Description de l'action	Isolation d'une maison par l'extérieur. Maison en bon état mais d'une conception ancienne (2005) classée E dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) ce qui entraîne des coûts d'énergie difficiles à supporter pour les occupants. L'objectif est de diminuer par 3 les coûts du chauffage. L'isolation par l'extérieur permettra en outre de rendre la maison plus fraîche en été, sans recours à la climatisation.
Partenaires	Propriété communale. La maison est actuellement louée à un jeune ménage bénéficiaire de l'allocation logement.
Coût prévisionnel	30 000 € HT
Plan de financement	Subventions : → Etat → Région → Département
Calendrier	- Consultation des entreprises : 1 ^{er} trimestre 2022 - Achèvement : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Cette demande est justifiée dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et des économies d'énergie.

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet isolation d'une maison communale - Commune de Champis

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

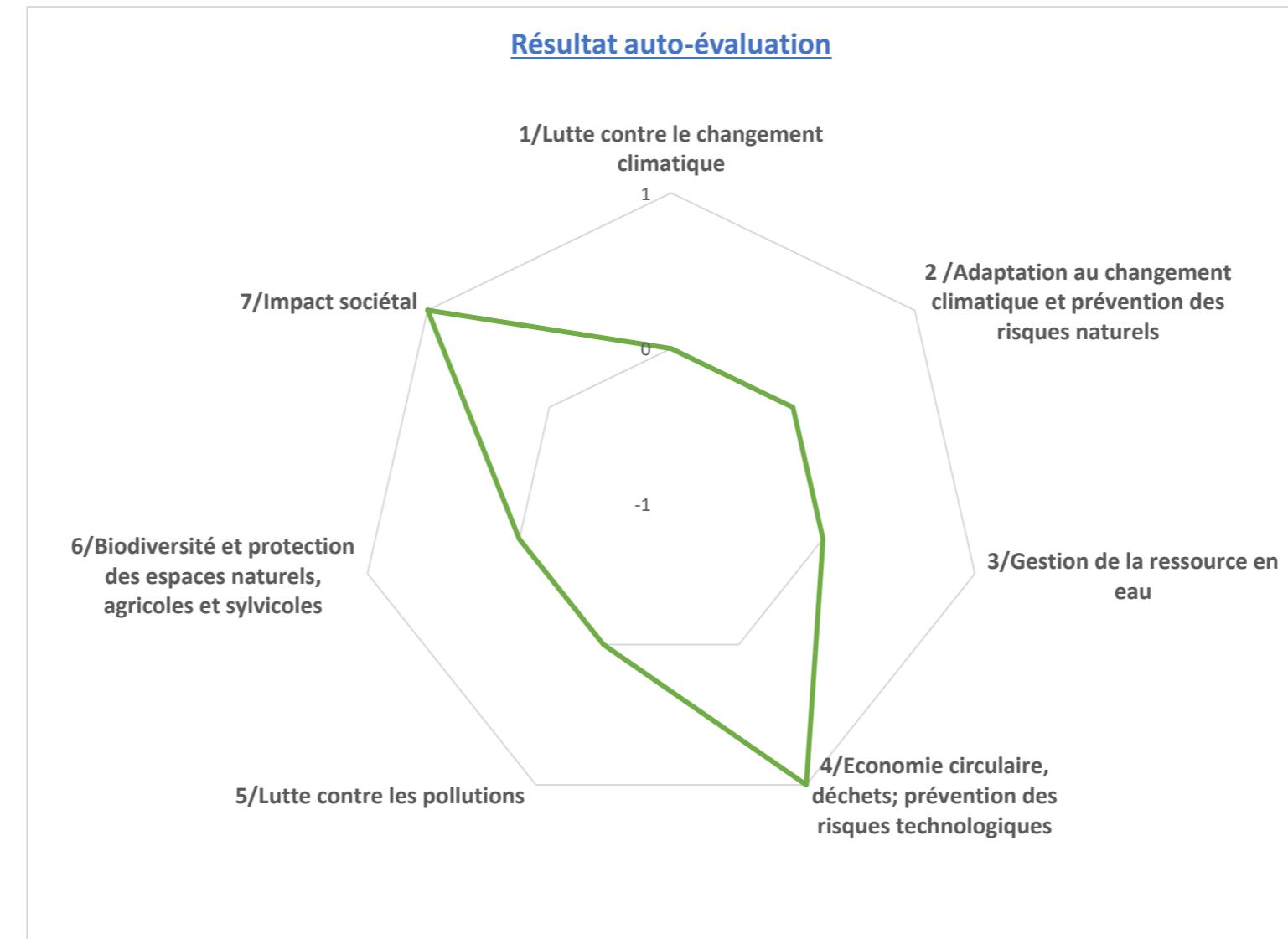
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ESPLANADE

Orientation stratégique n°16	Développer l'offre de services publics sur tout le territoire
Maître d'ouvrage	Commune de CHAMPIS
Maître d'œuvre	Commune de CHAMPIS
Description de l'action	Aménagement de la place de l'esplanade devant la mairie comprenant un espace de jeux pour les enfants, des jeux de boules et une halle couverte accueillant un local technique pour le stockage du petit matériel des associations, des toilettes PMR (équipement manquant sur le hameau de la Bâtie) et un espace accueillant des tables et bancs pour le pique nique avant de partir sur les nombreux itinéraires de randonnées du territoire.
Partenaires	
Coût prévisionnel	32 500 € HT
Plan de financement	Subvention : → Etat Commune
Calendrier	Démarrage printemps / été 2022 après consultation des entreprises en début d'année
Indicateurs d'évaluation proposés	L'intérêt de ce chantier se situe à 3 niveaux : <ol style="list-style-type: none">1. C'est que nous permettrons l'accès du site pour les PMR2. C'est que nous ferons appel à des matériaux « bio sourcés » locaux (du bois et des pierres locales)3. C'est que le chiffrage de ce chantier est pour l'essentiel hors main d'œuvre, car nous voulons le réaliser dans le cadre d'un atelier participatif associant les élus et la population.

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet aménagement de la place de l'Esplanade - Commune de Champis

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	0
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





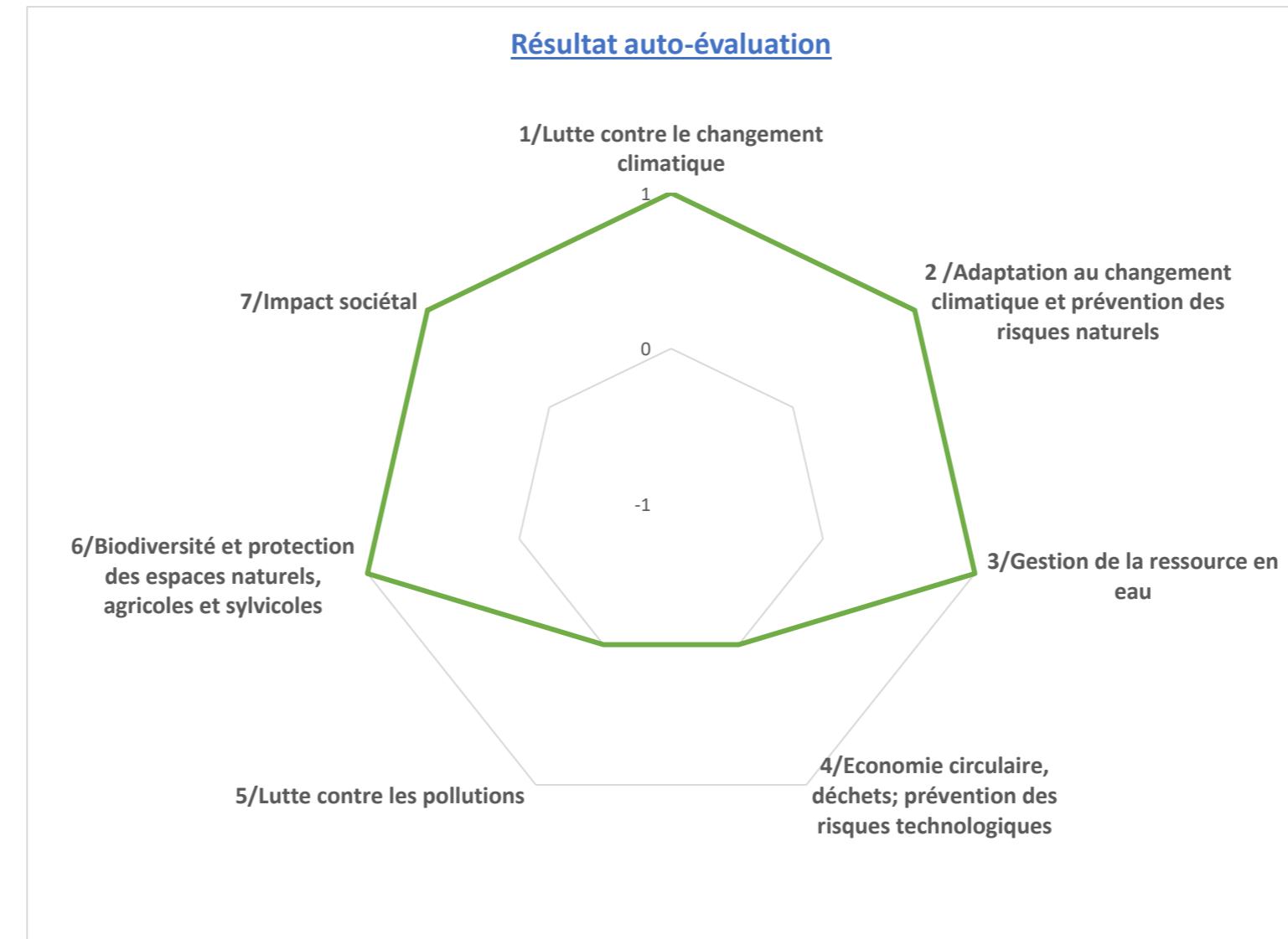
PLANTATION DE HAIES

Orientation stratégique n°19	Accompagner la gestion de la ressource « Eau »
Maître d'ouvrage	Commune de CHAMPIS
Maître d'œuvre	Commune de CHAMPIS
Description de l'action	<p>Ce projet s'inscrit dans une expérimentation en vraie grandeur dénommée « Key Line Design » dont le but est d'expérimenter un modèle d'agriculture « résiliente » basée sur une gestion naturelle de l'eau, les principes de la permaculture, une diversification des cultures, permettant une meilleure autonomie alimentaire et surtout une complémentarité polyculture / élevage.</p> <p>Ce plan stratégique comprend 2 volets :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Des travaux d'aménagements, terrassement destinés à l'organisation de l'utilisation de l'eau de pluie2. Des travaux de plantations de haies de diverses espèces, arbres et arbustes, destinées à structurer l'espace et favoriser l'absorption de l'eau du ciel. <p>C'est ce 2^{ème} volet qui fait l'objet de cette fiche action</p>
Partenaires	la Communauté de Communes Rhône Crussol s'engage dans le projet dans le cadre de ses expérimentations en agriculture.
Coût prévisionnel	12 000 € HT pour l'achat de plants
Plan de financement	Subventions : → Europe → Etat → Région → Département Le reste à charge pour les propriétaires Tous les travaux de plantation étant assurés par les propriétaires
Calendrier	Printemps 2022 jusqu'à l'automne 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Ce projet s'inscrit dans le long terme, des résultats paysagers et économiques pourront s'apprécier dans un délai de 5 à 10 ans. Le but est de bénéficier à terme d'une « vitrine » en vraie grandeur de ce que pourrait être l'aménagement de notre espace rural pour faire face au défi du changement climatique !

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet plantation de haies - Commune de Champis

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif



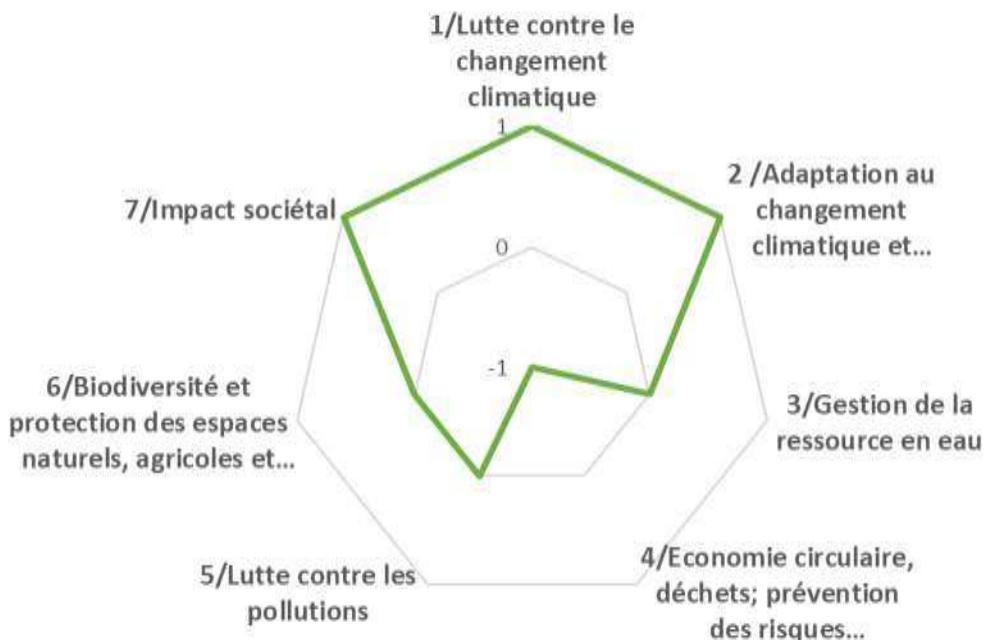


Isolation thermique du boulodrome

Orientation stratégique n°9	Développer des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Mairie de Charmes sur Rhône
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	L'objectif est d'effectuer des travaux d'isolation thermique et de réhabilitation du boulodrome. Il s'agit d'un bâtiment des années 1960 en parpaings et dont la couverture est en amiante. Il est projeté le remplacement et l'isolation de la toiture. L'hiver le bâtiment est chauffé les jours d'entraînement ou de tournoi pour réduire les coûts d'énergie. Ces travaux bénéficieront à l'ensemble des utilisateurs de ce lieu. Ils permettront une meilleure durabilité du bâtiment qui souffre aujourd'hui de l'humidité dû au mauvais état de sa toiture et de réduire les coûts d'énergie et de déperdition de chaleur.
Partenaires	-
Coût prévisionnel	Postes de dépenses à prévoir : <ul style="list-style-type: none">- Dépose de la toiture existante- Remplacement de la toiture- Isolation de la toiture Les coûts ne sont pas estimés
Plan de financement	Pour les travaux envisagés la commune souhaite mobiliser la DETR.
Calendrier	Premier semestre 2023, lancement des appels d'offres, deuxième semestre, lancement des travaux pour une finalisation en fin d'année 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation	Signification des notes :
1/Lutte contre le changement climatique	1	
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1	
3/Gestion de la ressource en eau	0	
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	-1	
5/Lutte contre les pollutions	0	
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
7/Impact sociétal	1	

Résultat auto-évaluation





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

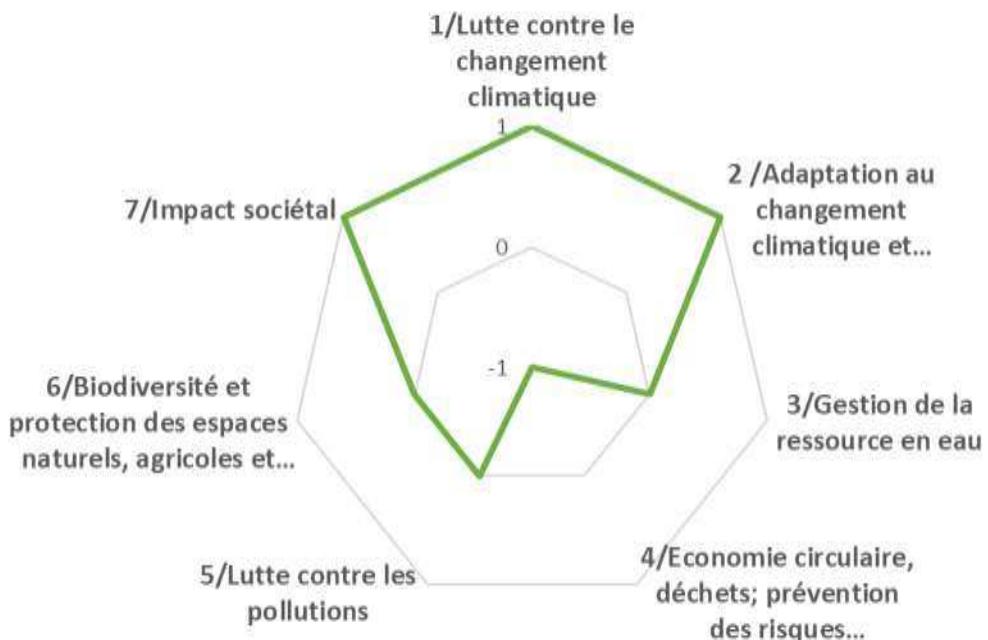
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Orientation stratégique n°9	Développer des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Mairie de Charmes sur Rhône
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	L'objectif est d'effectuer des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique de la salle des fêtes communale. En 2018 des dalles ont été installées au plafond avec mise en place de laine de verre 300. Aucuns autres travaux n'ont été effectués depuis 1978. Cette année (2021) a été acté le changement des menuiseries de la salle de fêtes pour un montant de 38 600 € TTC. Il est projeté l'isolation par l'intérieur de la salle, la réfection complète de la toiture et le changement de son système de chauffage. Ces travaux bénéficieront à l'ensemble des habitants de la commune, aux associations, locataires ainsi qu'à la MJC utilisatrice de ce lieu et permettront de réduire les dépenses énergétiques.
Partenaires	-
Coût prévisionnel	Postes de dépenses à prévoir : <ul style="list-style-type: none">- 30 000 € HT de menuiseries (invest)- 18 000 € HT d'isolation intérieure (invest)- Changement du système de chauffage (invest)- Rénovation de la toiture (devis en cours) (invest)
Plan de financement	Pour les travaux envisagés la commune souhaite mobiliser la DETR.
Calendrier	Premier semestre 2022, lancement des appels d'offres, deuxième semestre, lancement des travaux pour une finalisation en fin d'année 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation	Signification des notes :
1/Lutte contre le changement climatique	1	
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1	
3/Gestion de la ressource en eau	0	
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	-1	
5/Lutte contre les pollutions	0	
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0	
7/Impact sociétal	1	

Résultat auto-évaluation





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Désimperméabilisation - renaturation des cours d'écoles

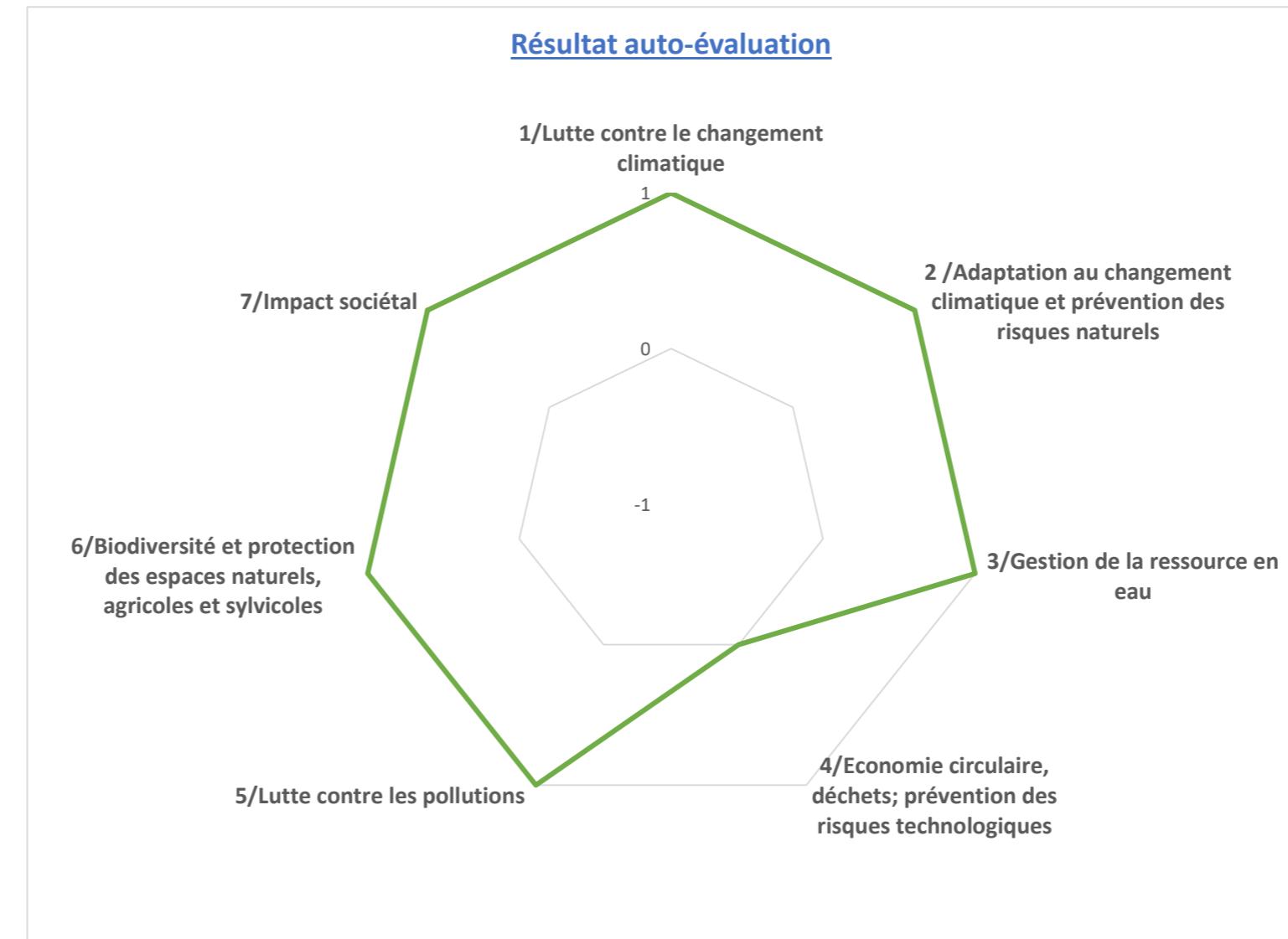
Orientation stratégique n°7	Lutter contre l'artificialisation des sols
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de CORNAS
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Bureau d'études DESIGN TOUT TERRAIN (conception et ateliers participatifs) Service techniques Communauté de Communes Rhône Crussol (chantier)
Description de l'action	Les cours des écoles élémentaire et maternelle publiques de Cornas sont revêtues en très grande partie (100% pour l'école élémentaire) de goudron. Ce revêtement imperméable ne permet pas l'infiltration des eaux de pluies, elles sont donc collectées et transportées jusqu'au Rhône via un réseaux déjà fortement sollicité lors des phénomènes orageux. De plus ce revêtement sombre est de nature à accumuler la chaleur lors des épisodes de canicule de plus en plus fréquents de début juin à fin septembre. Ces espaces étant utilisés par les écoles en périodes scolaires et par notre accueil de loisirs pendant les vacances, il convient d'apporter des solutions pour limiter la surchauffe lors de ces périodes (une première étape réalisée en 2020 a constitué à mettre en place des brises soleil en façade). Aussi nous avons confié la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études Design tout terrain de façon à réduire très significativement les surfaces imperméables à végétaliser fortement les cours et à créer des espaces favorisant des activités d'extérieur variées et mixtes.
Partenaires	Bureau d'études: DESIGN TOUT TERRAIN Service technique de la communauté de communes : ingénierie et maîtrise d'œuvre Services techniques de la Commune de Cornas Agence de l'eau
Coût prévisionnel	Budget : 150 000€ dont 15 480€ qui concerne la mission du bureau d'études
Plan de financement	Agence de l'eau Autofinancement de la commune CRTE
Calendrier	Ateliers participatifs avec les enseignants, élus, enfants, parents depuis début septembre 2021 Mise en place de structure test : fin 2021 Consultation des entreprises : 1 ^{er} trimestre 2022 Travaux : été 2022 pour désimperméabilisation et installation de structures et mobilier, automne 2022 pour la végétalisation.

Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Pourcentage de surface rendue perméable</p> <p>Satisfaction des utilisateurs (enfants, enseignants, personnels...)</p> <p>Comparaison des usages avant/après (un constat d'étonnement a précédé l'étude en juin 2021)</p> <p>Mesure des températures intérieure et extérieure (avant/après)</p> <p>Consommations électriques (climatisation)</p> <p>Nombre d'espèces présentes</p> <p>Volume de CO2 stocké par la nouvelle végétation</p>
-----------------------------------	--

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet désimperméabilisation renaturation des cours d'écoles - Commune de Cornas

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





Prévention du risque inondation : transport solide dans les eaux pluviales

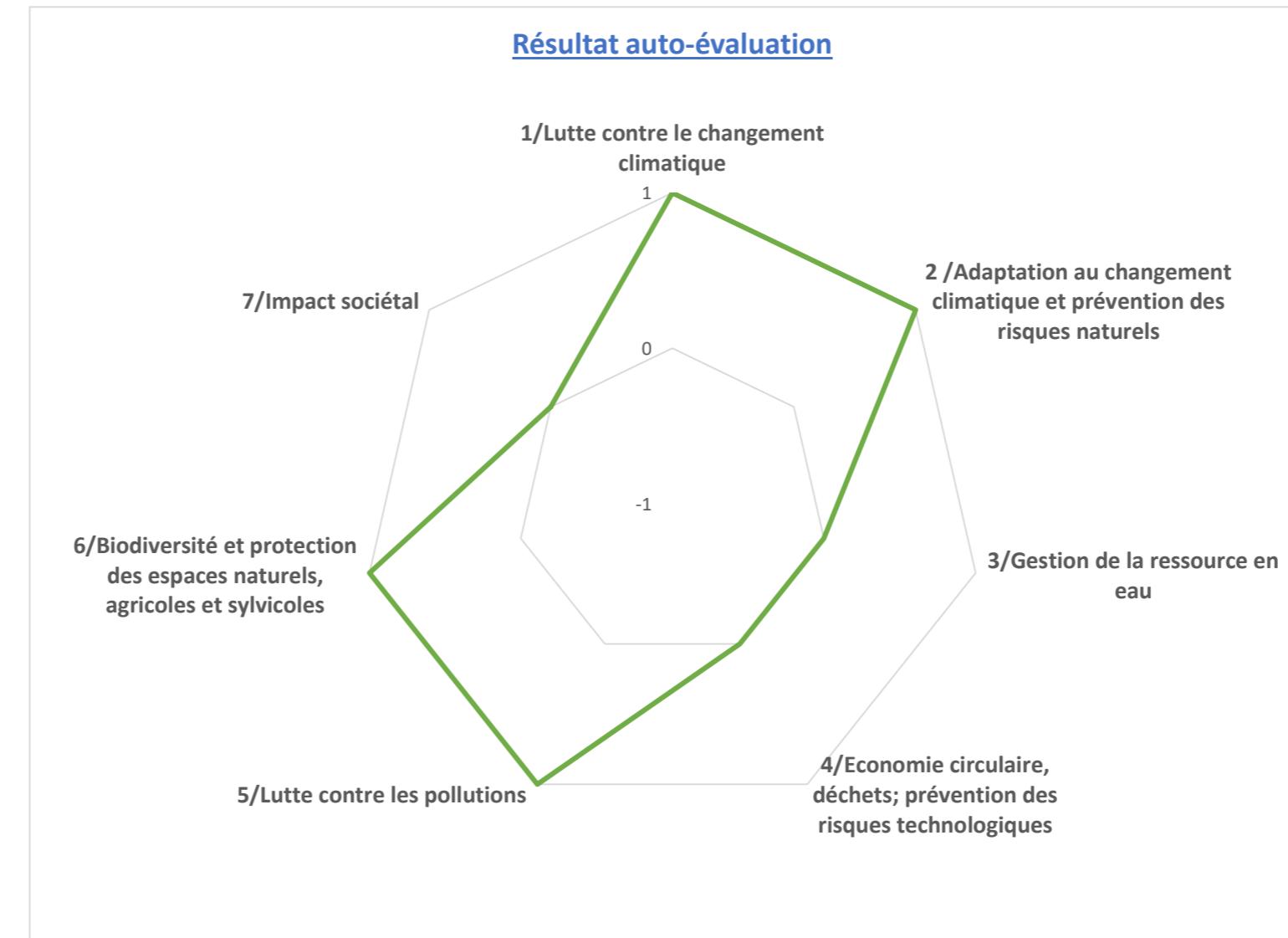
Orientation stratégique n°19	Accompagner la gestion de la ressource « Eau »																													
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de CORNAS																													
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : service technique de la communauté de communes Rhône Crussol																													
Description de l'action	<p>En cas d'importants événements pluvieux, les ruissellements en provenance de la croze des cotes entraînent un fort apport de matières solides dans les ouvrages en aval. Ces matériaux de type graviers, cailloux, ..., induisent des dysfonctionnements dans les ouvrages de collecte des eaux pluviales.</p> <p>Les grilles de collecte et les canalisations sont obstruées par les matériaux solides, empêchant l'évacuation des eaux de ruissellement et entraînant des inondations dans le secteur (en 2008, 40 logements concernés).</p> <p>Pour pallier ce problème un curage fréquent des ouvrages est nécessaire. Cette solution ne s'inscrit pas sur la durée. Il faut donc proposer des solutions pérennes pour la commune et les riverains.</p> <p>Il est nécessaire de réaliser un ouvrage de rétention des matériaux solides en amont des réseaux.</p> <p>Le bureau d'études hydraulique C2i a modélisé les ruissellements et conclu à la nécessité de construire un ouvrage de rétention des transports solides dans les eaux pluviales. Les dimensions de cet ouvrage sont : 11m de long , 3,50 m de large et 1,20m de profondeur.</p> <p>Ce projet est accompagné de la mise en place d'une charte de bonnes pratiques viticoles par le syndicat AOC Cornas et la chambre d'agriculture.</p>																													
Partenaires	<p>Bureau d'études hydrauliques : C2i</p> <p>Mise en place de la charte des bonnes pratiques viticoles : Syndicat viticole AOC Cornas</p> <p>Service technique de la communauté de communes : ingénierie et maîtrise d'œuvre</p>																													
Coût prévisionnel	<table border="1"> <tr> <td>Installation de chantier</td><td>1 forfait</td><td>1 000 €</td></tr> <tr> <td>Opérations préalables</td><td>1 forfait</td><td>2 000 €</td></tr> <tr> <td>Terrassement : déblais et évacuation</td><td>50 m3</td><td>2 500 €</td></tr> <tr> <td>Ouvrage maçonné</td><td></td><td>25 000 €</td></tr> <tr> <td>Ouvrage d'évacuation</td><td>50m</td><td>5 000 €</td></tr> <tr> <td>Remise en état</td><td>1 forfait</td><td>1 000 €</td></tr> <tr> <td>Reprise du cours d'eau amont et aval</td><td>20ml</td><td>2 000 €</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>SS TOTAL</td><td>39 000 €</td></tr> </table>			Installation de chantier	1 forfait	1 000 €	Opérations préalables	1 forfait	2 000 €	Terrassement : déblais et évacuation	50 m3	2 500 €	Ouvrage maçonné		25 000 €	Ouvrage d'évacuation	50m	5 000 €	Remise en état	1 forfait	1 000 €	Reprise du cours d'eau amont et aval	20ml	2 000 €					SS TOTAL	39 000 €
Installation de chantier	1 forfait	1 000 €																												
Opérations préalables	1 forfait	2 000 €																												
Terrassement : déblais et évacuation	50 m3	2 500 €																												
Ouvrage maçonné		25 000 €																												
Ouvrage d'évacuation	50m	5 000 €																												
Remise en état	1 forfait	1 000 €																												
Reprise du cours d'eau amont et aval	20ml	2 000 €																												
	SS TOTAL	39 000 €																												

	Imprévus et divers		7 800 €
		TOTAL HT	50 000 €
Plan de financement	Autofinancement de la commune et CRTE		
Calendrier	Etude réalisée en 2016. Consultation des entreprises : 1 ^{er} trimestre 2022 Travaux : 2 ^{ème} trimestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de curages Nombre de déclarations d'assurances liées aux inondations Volume de matériaux retenus dans l'ouvrage		

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet prévention du risque inondation - Commune de Cornas

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	0

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE MISTRAL A GUILHERAND-GRANGES

Orientation stratégique n°16	Développer l'offre de services publics sur tout le territoire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Mairie de Guilherand-Granges Type : collectivité
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Atelier Chaneac Type : société
Description de l'action	<p>PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU STADE MISTRAL</p> <p>✓ Introduction : Le stade Mistral possède un terrain en gazon naturel de dimensions 105m X 68m avec une piste d'athlétisme, aujourd'hui vieillissant. Le réseau de drainage ne joue plus son rôle. Les différents traitements et entretiens mécaniques insuffisants par rapport aux besoins. La piste d'athlétisme en sablé rouge demande beaucoup d'entretien également. Ce terrain est joué uniquement par les rugbymans et de façon très épisodique. La piste d'athlétisme est utilisée par un club de trail. De manière à redonner du dynamisme au lieu tout en répondant aux besoins des clubs de rugby et de football, les élus ont souhaité se projeter sur la mise en place d'un terrain synthétique mixte tout en évoquant la réhabilitation de la piste ou son déplacement éventuel.</p> <p>✓ Décomposition de l'opération : Réaliser un relevé topographique de l'emprise du projet. Etudes géotechniques (mission G2 AVP) Désignation d'un Maître d'œuvre.</p>

	<p>✓ Maîtrise d'œuvre : Pour avancer dans la conception du projet, la collectivité a désigné un maître d'œuvre, l'Atelier Chanéac.</p> <p>Sa mission est la suivante : En sus du terrain synthétique, différentes options devront être étudiées : Création de vestiaires et d'une buvette Aménagement à trouver entre les terrains de jeux de boules et le terrain Déplacement ou réhabilitation de la piste d'athlétisme Autres points pouvant apparaître lors des discussions avec les clubs</p> <p>Diagnostic du site : il s'agira de réaliser un état précis de nos installations extérieures (terrain, piste d'athlétisme, interprétation de l'étude géotechniques, plans de recollement des réseaux existants et des bâtiments, etc...)</p> <p>Rencontres avec les usagers, les exploitants, les élus.</p> <p>Recensement de tous les besoins. Mise en lumière des travaux obligatoires pour les mises aux normes réglementaires. Réalisation des plans d'aménagements des différentes hypothèses, descriptif succinct des travaux à mener, estimatifs des coûts des travaux, planning.</p> <p>✓ Validation par les élus de l'hypothèse retenue.</p> <p>✓ Rédaction du dossier de consultation des entreprises de travaux. Les travaux consisteront à réaliser le terrassement, le génie civil y compris les tranchées d'alimentations de l'arrosage intégré du terrain synthétique. Mise en œuvre du réseau de drainage du terrain. Tapis synthétique à usage mixte football et rugby, comprenant également les équipements de jeux (buts, abris touche) Pose des clôtures et main-courantes. Mise en œuvre des options qui seront retenues lors de la validation de la phase de conception par les élus (piste d'athlétisme, éclairages, clôtures, main-courantes, vestiaires, buvettes)</p>
--	--

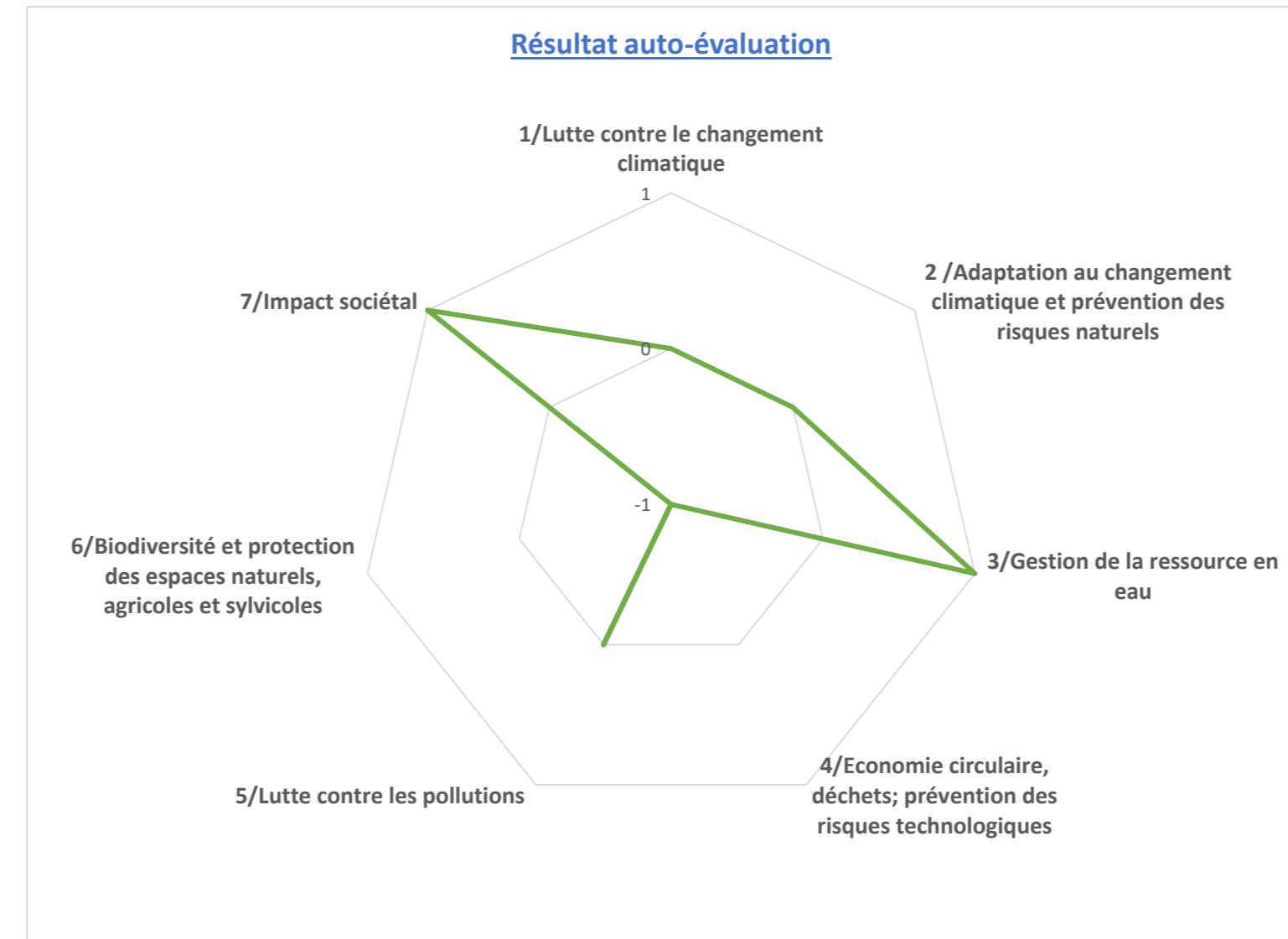
	<p>A réception des travaux, passage d'un contrôleur pour validation des installations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Phases de la mission du maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> . APD (dépôt des autorisations d'urbanisme) . PRO (descriptif précis technique) . DCE (documents servant à la consultation des entreprises de travaux) . ACT – DET – AOR (suivi des travaux et opérations de réceptions) ✓ Réalisation des travaux
Partenaires	<p>Choix des options chiffrées par le maître d'œuvre. Rédaction des pièces techniques Consultation des entreprises Réalisations des travaux</p>
Coût prévisionnel	<p>Estimation de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes de conception : Faisabilité et Rédaction du programme de travaux + Maîtrise d'œuvre : 20 500 € HT Missions annexes : (Géotechnicien, topo, CT, CSPS, repérage réseaux) : 29 000 € HT Aléas, révisions des prix 3% : 60 000 € HT <p>ESTIMATION PHASES DE CONCEPTION : 109 500 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux : Aire de jeux mixte (rugby et football), reprise du fond de forme, réseaux de drainage et main courante en périphérie du terrain : 1 040 000 € HT Réhabilitation de la piste et pose d'un revêtement synthétique : 732 500 € HT Réfection des abords : 33 400 € HT Création vestiaires : 148 000 € HT Création buvette : 57 500 € HT <p>ESTIMATION TOTAL DES TRAVAUX : 2 011 400 € HT</p>

	COÛT TOTAL ESTIME DE L'OPERATION : 2 120 900 € TTC <u>NOTA :</u> cette estimation inclue l'ensemble des options possibles : réhabilitation de la piste, création de vestiaires, buvettes
Plan de financement	
Calendrier	2021 : Désignation du maître d'œuvre, l'Atelier Chanéac, études géotechniques, missions topo. 2022 : Octobre 2022 : Validation des options par les élus Oct./nov. : Rédaction du DCE Décembre 2022 / janvier 2023 : Consultations des entreprises 2023 : Février à août 2023 : Réalisation des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet aménagement d'un terrain synthétique au stade Mistral - Commune de Guilherand-Granges

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	0
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	-1
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	-1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





CONSTRUCTION D'UNE OSSATURE DE COUVERTURE DE TROIS TERRAINS DE TENNIS A GUILHERAND-GRANGES

Orientation stratégique n°16	Développer l'offre de services publics sur tout le territoire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Mairie de Guilherand-Granges Type : collectivité
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Type : société
Description de l'action	<p>Projet de couverture de trois terrains de tennis</p> <p>✓ Introduction : La commune de Guilherand-Granges possède trois terrains de tennis en extérieurs situés à proximité immédiate du gymnase « Jean-François Lamour ». Le projet de couvrir des terrains de tennis permettrait un temps de jeux plus important qu'aujourd'hui. Le projet consisterait à couvrir deux des terrains existants et de créer le troisième terrain. Un terrain existant resterait à l'extérieur, situé proche de la limite séparative de la parcelle.</p> <p>Le projet consisterait à passer par la procédure d'Appel à manifestation d'Intérêts à l'attention d'opérateurs énergies pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la couverture des terrains, ainsi que sur les sheds de la toiture du gymnase voisin.</p> <p>L'opérateur, par la mise à disposition des toitures par la commune, permettrait de financer une partie de la construction.</p> <p>Le reste à charge pour une construction en ossature métallique de dimensions suffisantes pour couvrir trois terrains de tennis est de 200 000 €, hors terrassement.</p> <p>✓ Décomposition de l'opération :</p>

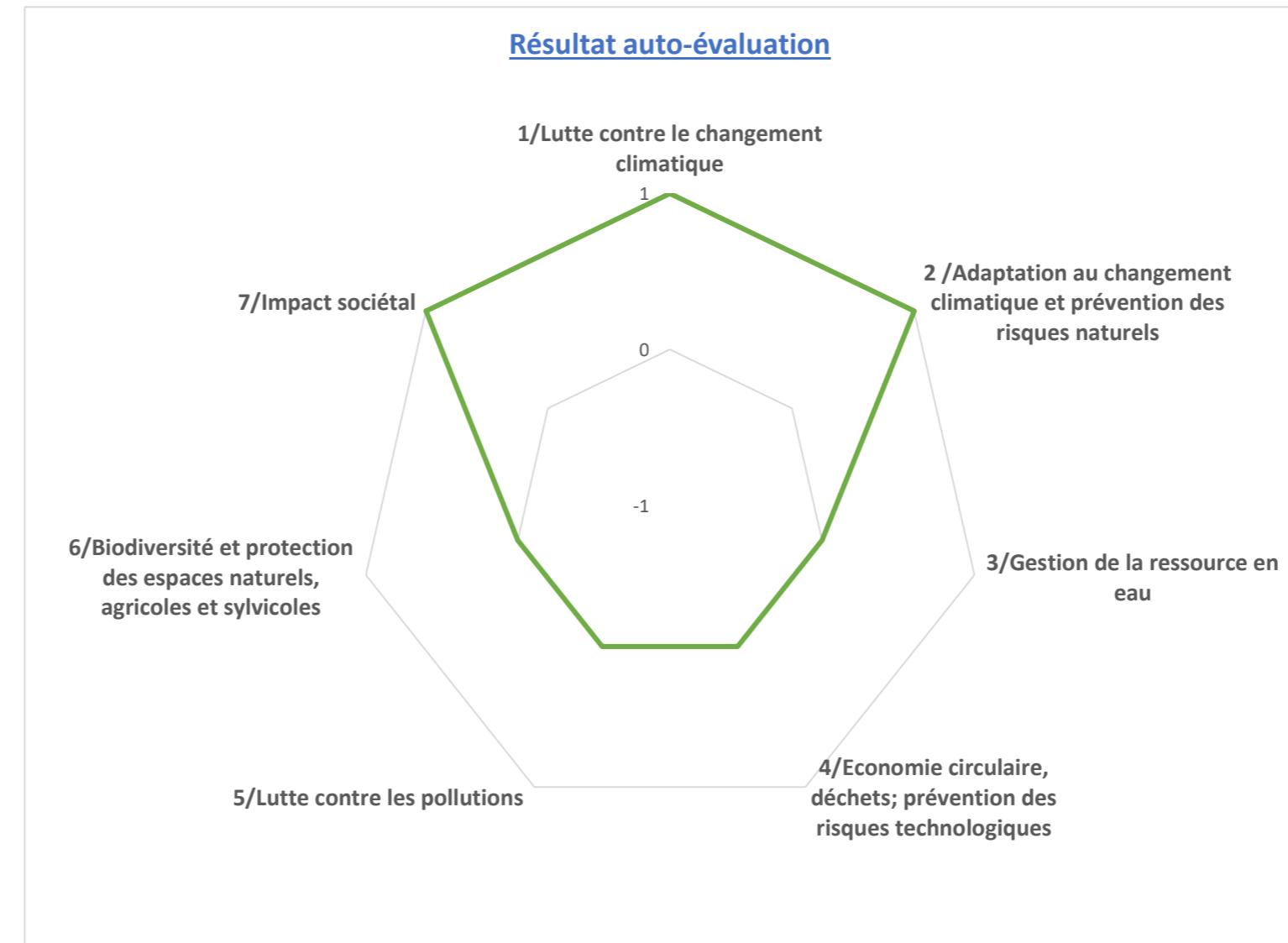
	<ul style="list-style-type: none"> . Réaliser un relevé topographique de l'emprise du projet. . Etudes géotechniques (mission G2 AVP) . Lancement de la procédure d'AMI. . Négociation des limites de prestations avec les opérateurs <p>Hors opération de l'AMI :</p> <p>Terrassement des fondations du bâtiment Voirie et réseaux divers Construction du troisième terrain et réhabilitation des deux terrains existants.</p> <p>Ces prestations pourront faire l'objet d'une consultation à part de la procédure d'AMI.</p>
Partenaires	Rédaction de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Réception des offres et négociations des limites de prestations Conceptions, autorisation d'urbanisme Réalisation des travaux
Coût prévisionnel	<p>Estimation de l'opération :</p> <p>A.M.I :</p> <p>Topographie, études géotechniques, contrôleur technique, Coordonnateur Sécurité : 15 0000 € HT</p> <p>Construction de la couverture des trois terrains de tennis, y compris éclairage : Reste à charge de la collectivité : 200 000 € HT</p> <p>Terrassement, voirie et réseaux divers 80 000 € HT</p> <p>1 court de tennis et réhabilitation de deux terrains : 140 000 € HT</p> <p>Montant de l'opération : 435 000 € HT</p>
Plan de financement	
Calendrier	2022 : Relevé topo, études géotechniques

	Lancement de l'AMI 2023 : Réalisation des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet Construction d'une ossature de couverture de trois terrains de tennis - Commune de Guilherand-Granges

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





RENOVATION ENERGETIQUE DU BÂTIMENT MAZET A USAGE D'HABITATION A GUILHERAND-GRANGES

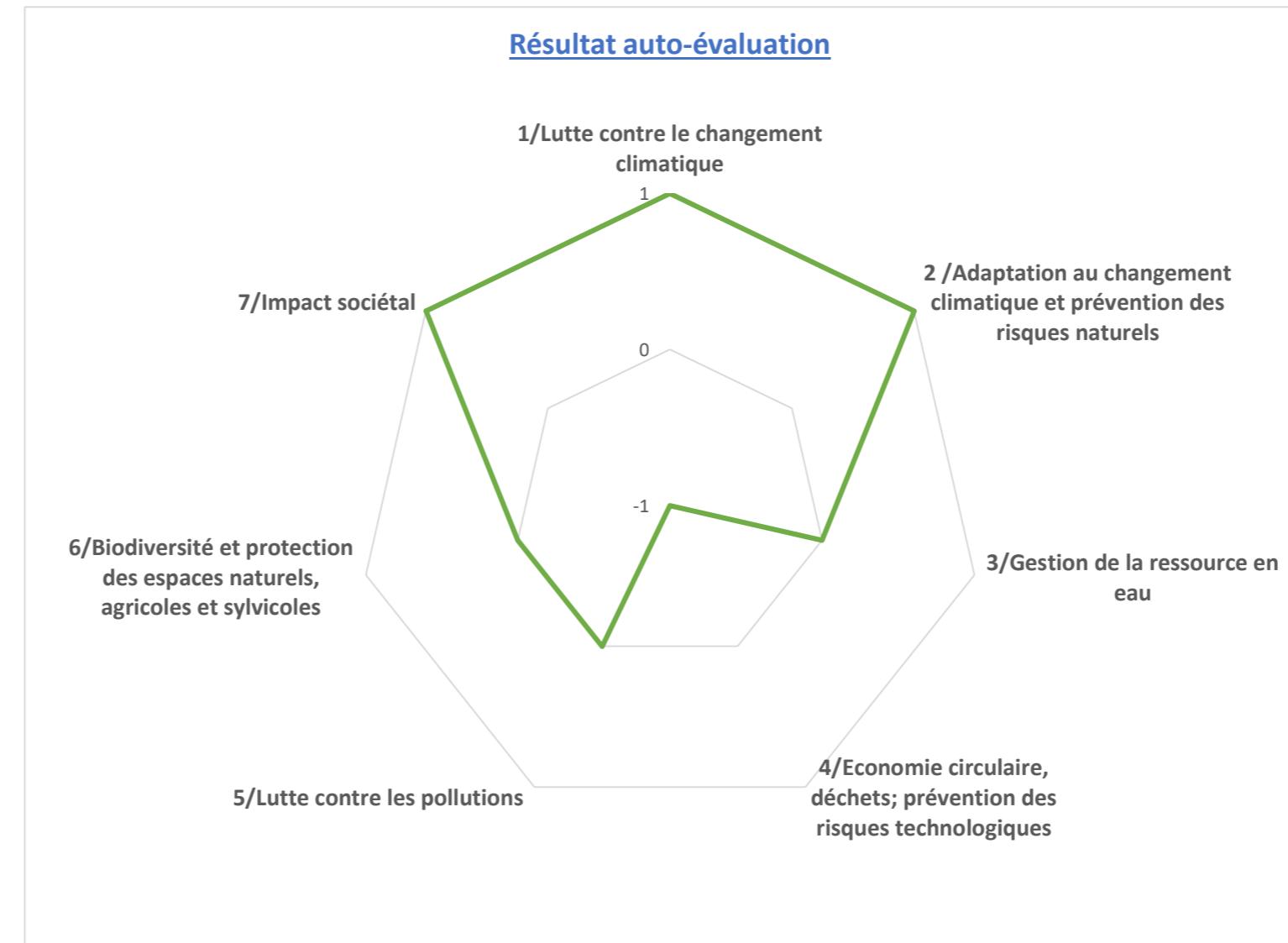
Orientation stratégique n°9	Développer les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Mairie de Guilherand-Granges Type : collectivité
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Type : société
Description de l'action	<p>✓ Introduction : Le bâtiment, concerné par le projet de rénovation énergétique, se situe au centre du tènement regroupant les écoles du Mazet et le centre petite enfance du Mazet. Il regroupe la cantine scolaire, l'inspection académique et 7 logements locatifs. Les constructions datent des années 1960 et depuis, le bâtiment concerné par la rénovation n'a subi aucun travaux. Il ne comporte aucune isolation de façade, l'isolation des combles est réduite à néant et les menuiseries sont en bois, simples vitrages tandis que la ventilation, naturelle, n'est pas toujours suffisante suivant les conditions extérieures. Les sous-sols accueillent les caves et la chaufferie gaz, commune à l'ensemble des bâtiments du tènement.</p> <p>✓ Description des travaux : Le projet consiste en la rénovation énergétique du bâtiment central. Les travaux projetés concernent l'isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des combles. Les menuiseries et les volets en bois seront remplacés par des fenêtres et des volets roulants en P.VC. Une ventilation mécanique sera installée dans chaque appartement.</p>
Partenaires	Rédaction du cahier des charges Autorisation d'urbanisme

	Consultation des entreprises Réalisation des travaux
Coût prévisionnel	<p><i>Estimation des travaux</i></p> <p>Les travaux se divisent en 4 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Lot Isolation par l'extérieur : 75 000.00 HT -Lot Isolation des combles : 12 000.00 HT -Lot Création d'une ventilation mécanique 28 000.00 HT -Lot remplacement des menuiseries extérieures : 98 000.00HT <p>Pour un montant travaux total HT de : 213 000.00 € HT</p>
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> -Définition du projet détaillé : Avril 2022 -Dépose de la déclaration préalable : mai 2022 -Consultation des entreprises : juin 2022 -Actes d'engagement : Juillet 2022 -Ordres de service : septembre 2022 -Fin prévisionnelle des travaux : Février 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet rénovation énergétique du bâtiment du Mazet - Commune de Guilherand-Granges

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	-1
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	0
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif





Aménagement de modes de déplacements doux du Bourg centre à la RD 86

Orientation stratégique n°13	Proposer et favoriser les mobilités alternatives
Maître d'ouvrage	Commune de St Georges les Bains Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Commune de St Georges les Bains, Département - SDEA
Description de l'action	Création de voie partagée et cheminements doux (piétons / cycles) reliant le Bourg centre et ses bâtiments publics (mairie, maison communale, écoles, local associatif) à l'espace commercial de Blod, à l'aire de co-voiturage et aux transports urbains et RER (pas de transport collectif au bourg centre). Création d'une 2 ^{ème} aire de covoitfrage avec parkings-vélo sécurisés. L'ensemble des administrés résidant sur le haut de la commune (plus de 1000 habitants) bénéficieront ainsi d'un mode de déplacement alternatif à la voiture.
Partenaires	VRD : conseils, étude sommaire, Département : conseils, expérimentation, aire de co-voiturage. Département et SDEA : Maitrise d'œuvre. La partie sur la RD 86 est en cours d'études.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement Relevés topographiques : 25 000 € HT Maitrise d'œuvre : 60 000 € HT Travaux : 750 000 € HT
Plan de financement	Etat : 30 % Département : 20 % Région : 30 % Commune : 20 % Sur trois années : 2022 à 2024
Calendrier	Projet à réaliser en 3 tranches 2022 : aménagement quartier Blod sur la RD86 Maitrise d'œuvre Département/SDEA

	<p>Relevés topographiques sur la totalité des voies à aménager : 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Appel d'offre des travaux courant 1^{er} trimestre 2022. Travaux 2^{ème} trimestre 2022.</p> <p>2023 : choix maîtrise d'œuvre et appel d'offre des travaux d'aménagement du centre bourg et de la liaison RD232 courant 1^{er} semestre 2023 Travaux 2^{ème} semestre 2023.</p> <p>2024 : aménagement de la RD 232, liaison entre centre bourg et RD 86. Travaux 1^{er} trimestre 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

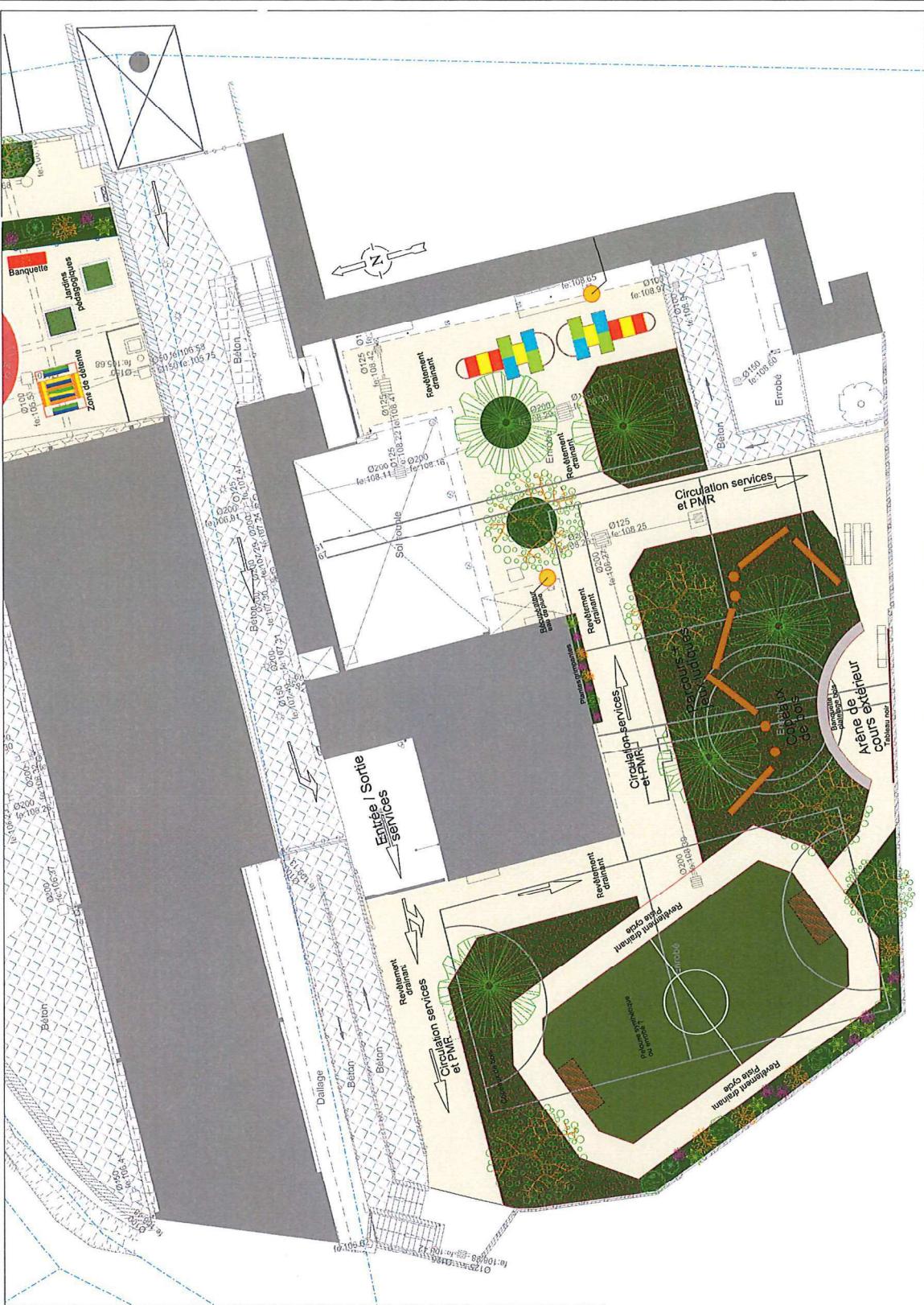


Projet Aménagement végétalisation cours d'école

Orientation stratégique n°7	Lutter contre l'artificialisation des sols							
Maître d'ouvrage	<p>Monsieur le Maire Mairie de Soyons 75, rue Vincent d'Indy 07130 SOYONS 04/75/60/93/12 mairie@soyons.fr</p>							
Maître d'œuvre	<p>Mairie de Soyons 75, rue Vincent d'Indy 07130 SOYONS 04/75/60/93/12 mairie@soyons.fr</p>							
Description de l'action	<p>Aménagement et végétalisation des cours d'école maternelle et primaire Objectifs : Lutter contre le réchauffement climatique Permettre des jeux diversifiés Proposer un contact avec la nature aux enfants Favoriser la perméabilisation des sols Concevoir la cour comme un outil pédagogique d'apprentissage et de développement de compétences Sensibiliser et éduquer la communauté éducative aux enjeux climatiques et environnementaux, mais également à la biodiversité et à la ville nourricière, Favoriser des rapports plus égalitaires entre les filles et les garçons,</p>							
Partenaires	<p>La collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet Accompagnement de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » dans le cadre de la maîtrise d'œuvre</p>							
Coût prévisionnel	<p>Investissement</p> <table border="1"><thead><tr><th>Projet</th><th>Coût HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Aménagement cour école maternelle</td><td>112 700 €</td></tr><tr><td>Aménagement cour école primaire</td><td>150 000 €</td></tr></tbody></table>		Projet	Coût HT	Aménagement cour école maternelle	112 700 €	Aménagement cour école primaire	150 000 €
Projet	Coût HT							
Aménagement cour école maternelle	112 700 €							
Aménagement cour école primaire	150 000 €							
Plan de financement	<p>Investissements assurés par le recours à l'emprunt et les fonds propres. Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental de l'Ardèche, de la Région Auvergne Rhône-Alpes à travers le CAR « Contrat Ambition Région» porté par la Communauté de Communes Rhône-Crussol », de l'Etat</p>							
Calendrier	Etudes préliminaires	Octobre 2021 à décembre 2021						

	Avant-Projet	Janvier 2022 à avril 2022
	Travaux	A partir de mai 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Répondre aux objectifs fixés en supra	

Ré-AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE MATERNELLE	
	Estimation en € (HT)
ETUDES (Détection/géolocalisation réseaux-Levé topo-Etude hydraulique)	6 800,00 €
VRD (Revêtements drainants à voir le matériau + eaux pluviales)	75 000,00 €
ESPACES VERTS (sans arrosage) - (arbres-arbustes-jardins pédagogiques)	6 500,00 €
JEUX (Petite table -tippit)	3 000,00 €
SOLS SOUPLES	1 000,00 €
MARQUAGES LUDIQUES	400,00 €
FOURNITURES DE CLOTURES - PORTAILS - PORTILLONS - Type bambou	10 000,00 €
MOBILIERS URBAINS (4 bancs -3 Banquettes demi cercle)	10 000,00 €
TOTAL	112 700,00 €



**ECOLE PRIMAIRE
ET MATERNELLE**

3, place Pierre Dumazet
07130 SOYONS

**REAMENAGEMENT DE LA
COUR PRIMAIRE**

PLAN PROJET 1

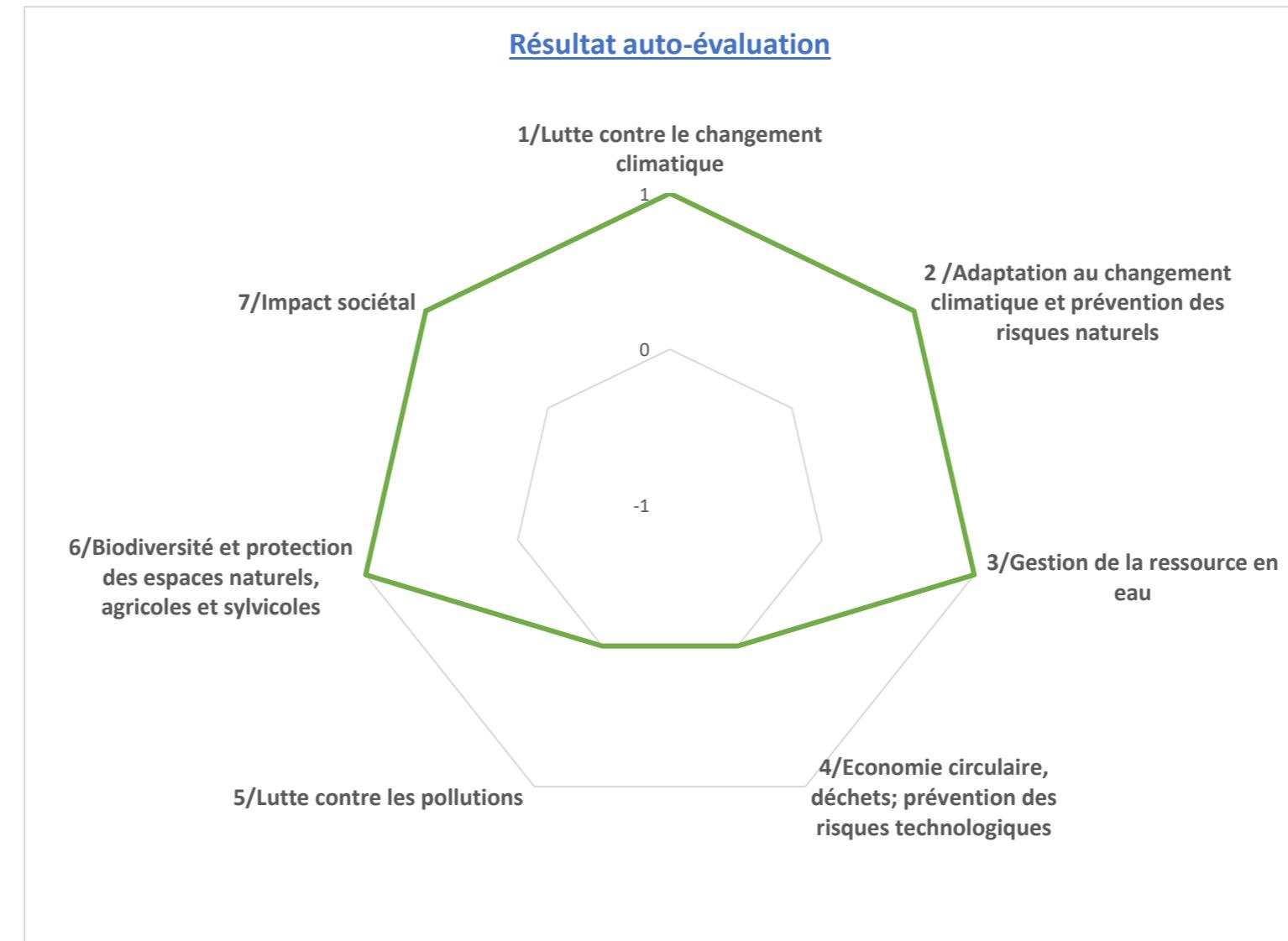
N°	DATE	WIFPOTUS
L'ENTREPRISE	COMMUNE DE SOYONS	Maire dé Guilhem Grange, H. COUILLON Réfert technique commun
DÉCORATION	COMMUNE DE SOYONS	V. BARBE Réfert technique CCRC
INTERIEUR	Communauté de Communes Rhône Chussoi	Bureau d'Etudes Voie K. FLEURET
SOYONS	DESIGNER	Bureau d'Etudes Voie Kabila FLEURET
Rhône Chussoi	ESQ.	
ÉCHELLE	1/100	
DATE	OCTOBRE 2021	



Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet
Projet aménagement végétalisation cours d'école - Commune de Soyons

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif



Projet Aménagement zone du Brégard

Orientation stratégique n°16	Développer l'offre de service de services publics sur tout le territoire						
Maître d'ouvrage	Monsieur le Maire Mairie de Soyons 75, rue Vincent d'Indy 07130 SOYONS 04/75/60/93/12 mairie@soyons.fr						
Maître d'œuvre	Mairie de Soyons 75, rue Vincent d'Indy 07130 SOYONS 04/75/60/93/12 mairie@soyons.fr						
Description de l'action	Valorisation générale de la zone du Brégard sur des terrains communaux ou du domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône. Création d'espaces ludiques et de détente se concrétisant par plusieurs actions : Parcours santé Espace pique-nique Parcours initiation pêche dans les lônes Création jardins potagers pour une utilisation par la population Cheminement vélo sous la voie ferrée pour accès centre village.						
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage de ces actions - Compagnie Nationale du Rhône : signature d'une convention d'occupation temporaire pour les terrains concédés intégrés au projet - Accompagnement financier sollicité pour la mise en valeur des terrains concédés - Accompagnement de la fédération de pêche et des associations de pêche locales pour la création d'un parcours d'initiation à la pêche - Accompagnement de la Communauté de Communes Rhône Crussol dans le cadre de la compétence tourisme - Accompagnement d'associations locales pour le portage et la gestion du projet des jardins partagés - Demande d'accompagnement du CAUE Ardèche pour l'étude préliminaire. 						
Coût prévisionnel	<p>Investissement</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Projet</th> <th style="text-align: right;">Coût HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parcours santé</td> <td style="text-align: right;">80 000 €</td> </tr> <tr> <td>Espace Pique-Nique</td> <td style="text-align: right;">40 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Coût HT	Parcours santé	80 000 €	Espace Pique-Nique	40 000 €
Projet	Coût HT						
Parcours santé	80 000 €						
Espace Pique-Nique	40 000 €						

	Parcours initiation pêche dans les lônes	40 000 €						
	Création jardins potagers pour une utilisation par la population	40 000 €						
	Cheminement vélo sous la voie ferrée pour accès centre Village	50 000 €						
Plan de financement	Investissements assurés par le recours à l'emprunt et les fonds propres. Demandes de subventions auprès Compagnie Nationale du Rhône, du Conseil Départemental de l'Ardèche, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la Communauté de Communes Rhône-Crussol, de l'Etat							
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Etudes préliminaires</td> <td>Octobre 2021 à décembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Avant-Projet</td> <td>Juillet 2022 à décembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>A partir de janvier 2023 et pour une durée de 3 ans</td> </tr> </table>		Etudes préliminaires	Octobre 2021 à décembre 2022	Avant-Projet	Juillet 2022 à décembre 2022	Travaux	A partir de janvier 2023 et pour une durée de 3 ans
Etudes préliminaires	Octobre 2021 à décembre 2022							
Avant-Projet	Juillet 2022 à décembre 2022							
Travaux	A partir de janvier 2023 et pour une durée de 3 ans							
Indicateurs d'évaluation proposés	Utilisation des différents services et de la zone du territoire concernée par la population locale et par les touristes.							

Grille d'analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels d'un projet

Projet YY

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :

+1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

